AUTHOR:

PETER, EMILE

TITLE:

L'EGALITE SOCIALE OU LES JESUITES ET LES...

PLACE:

PARIS

DATE:

1893

Master Negative #

92-81152-5

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

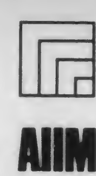
Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

Peter, Émile.
L'égalité sociale ; ou, Les Jésuites et les francs-maçons dans le gouvernement des peuples, depuis leur origine jusqu'à nos jours. 1st ed. Paris 1893. D. 20+326 p.

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm
REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 3-4-93
INITIALS BE
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

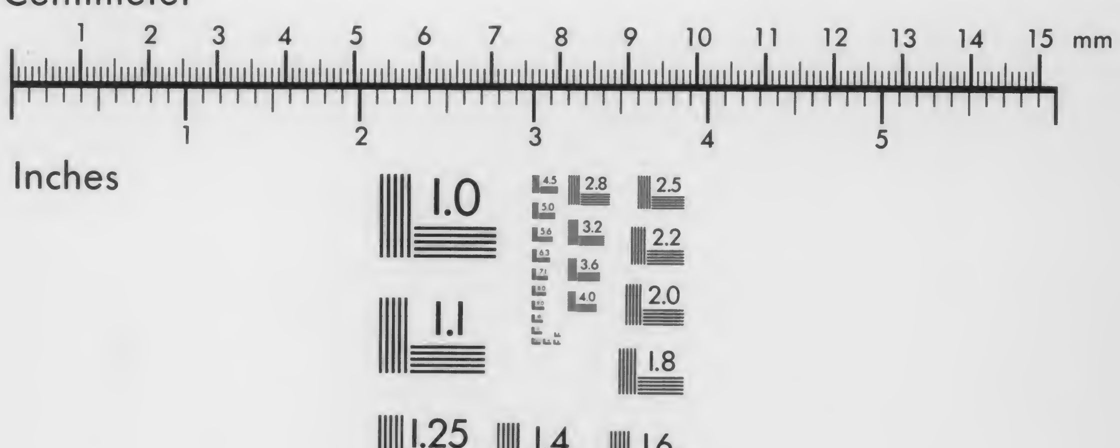


AIIM

Association for Information and Image Management

1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910

301/587-8202



MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

L'ÉGALITÉ SOCIALE

ÉMILE PETER

L'ÉGALITÉ SOCIALE

OU

LES JÉSUITES ET LES FRANCS-MAÇONS

DANS LE GOUVERNEMENT DES PEUPLES

Depuis leur origine jusqu'à nos jours.

PREMIÈRE ÉDITION

PARIS
BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE INTERNATIONALE
Bureau central de vente : 12, rue Papillon.
1893

PRÉFACE

Nous vivons à une époque où les demi-résolutions, les atermoiements, les hésitations ne sont plus de mise. Partout on voit les institutions sociales s'écrouler, les peuples murmurer, la misère s'étendre chaque jour davantage. Le riche, cependant, plus intraitable que jamais, n'a pas l'air de s'émouvoir du sort misérable de millions d'ouvriers qui luttent désespérément dans le cercle étroit, où les retient encore le moule usé d'un ordre de choses suranné et qui ne répond plus, ni à notre siècle, ni à nos mœurs actuelles, ni à nos besoins sociaux. La société présente est ébranlée jusque dans

ses fondements, et attend, avec angoisse, une nouvelle organisation qui lui permette de respirer et de vivre de nouveau.

Personne n'ignore plus, aujourd'hui, que l'humanité tout entière, et la France en particulier, a été, pendant des siècles, aux prises avec deux puissances occultes qui, chacune de son côté, ont cherché par les moyens respectifs dont elles disposent, à s'en emparer pour la dominer, la gouverner et l'étreindre dans le cercle invisible d'une infernale organisation.

L'expérience a prouvé que tous ceux qui sont dénués de fortune personnelle, ou qui n'ont pas une situation toute faite par l'aisance ou le crédit de leurs parents ou amis, s'ils n'adhèrent pas à l'une ou à l'autre de ces puissances, réclament inutilement leur droit à l'existence et celui de se faire librement une place au soleil. A moins d'un hasard providentiel ou du concours de circonstances extraordinaires, leur vie ne sera jamais qu'une série de tourments, de privations et d'injustices, et c'est en vain que, dans leur désespoir, ils essaieront de lutter contre la

misère et contre le besoin. S'ils avaient, un instant, la pensée de vouloir corriger une destinée par trop cruelle, ils seraient obligés de reconnaître bientôt leur impuissance et l'inutilité de leurs efforts. Jusqu'à la fin, et malgré eux, ils resteront victimes des caprices de leurs bourreaux. Pour eux il n'y aura ni justice, ni liberté, ni humanité. Tous leurs droits seront à la souffrance, au mépris et à la privation même du nécessaire, jusqu'à ce qu'il plaise à ceux dont ils dépendent, de les assimiler à des êtres humains et d'effacer de leur front flétri par la faim, les honteux stigmates de la bête de somme.

Partout les Francs-Maçons ont le mot d'ordre pour écraser les profanes; partout l'hypocrite Jésuite se rit du malheureux qui a commis le crime d'avoir une autre foi que la sienne, ou qui ose lui contester la divinité de sa mission. Ayez du talent, de la vertu, du génie même, vous n'échapperez pas, pour cela, à leurs persécutions. Bien au contraire, on vous écrasera d'autant plus vite, loin de vous en savoir gré. Le meilleur moyen d'échapper à leurs vexations, serait certai-

nement encore, d'enfouir votre talent et de le soustraire aux yeux de tous, pour vous perdre dans la multitude innombrable des humbles inconnus de ce monde. Si le soleil luit pour eux; s'ils ont le droit d'exprimer librement leur pensée, leur opinion, leurs idées, ils craignent que votre perspicacité ne découvre, pour les mettre en lumière, les défauts de leur administration ou l'inconséquence de leurs actes avec leurs principes. Voilà précisément la raison des persécutions et des violences exercées, trop souvent, par les uns et par les autres, à l'égard de ceux qui ne sont pas de leur coterie.

Si, comme tout ce qui est humain, elles sont loin d'être parfaites dans leur institution, ces deux puissances réunissent cependant des avantages nombreux, d'un côté comme de l'autre, et à peu près identiques. Mais, depuis l'origine du monde, m'objectera-t-on, il y a eu, parmi les hommes deux camps, celui du bien et celui du mal? Sans doute; il ne s'agit pas, cependant, de discuter ici sur la valeur des mots et d'établir une distinction nominale qui ne change

rien au fond des choses. Cette distinction subtile viendrait, du reste, fort mal à propos. Loin de moi la pensée de vouloir, dès l'abord, attribuer un avantage moral à l'un ou à l'autre de ces deux partis, pour faire, contrairement à la justice et à l'impartialité, pencher le jugement du lecteur, dans un sens plutôt que dans un autre ! Car il est de mon devoir de ne pas oublier, avec M. de Rémusat, qu'il est toujours possible d'apprécier un adversaire, même au moment qu'on l'attaque, de distinguer ce qu'il peut y avoir de vérité dans ses erreurs, d'habileté dans sa conduite, de dévouement dans ses actions. Le propre d'une raison faible et basse, est de méconnaître tout ce qui ne la flatte point. Il y a un noble plaisir à juger avec sincérité, ce qui gêne et ce qui déplaît. Je laisserai donc de côté toute acception de mots, par la raison que le bien est unique et que le mal n'existe pas par lui-même, mais est tout simplement l'absence, la négation de ce bien. Il me faudra, par conséquent, pénétrer au fond même de la question, afin de pouvoir étudier ce qui constitue la force de ces

deux Institutions, voir quel est l'esprit qui les anime, le but secret auquel elles répondent, et les prétextes apparents qui justifient, d'ordinaire, leurs actes et leur conduite. Toutes deux sont, d'ailleurs, des auxiliaires puissants pour ceux qui ont embrassé leur cause, terribles et implacables pour ceux qui les ont désavouées. Toutes deux, également, se sont donné, dès leur origine, vieille comme le monde, comme les dispensatrices des grâces divines et humaines et affirment réciproquement, à l'exclusion de leur rivale, qu'elles possèdent la seule véritable religion, conforme au cœur de Dieu et à la raison universelle. Toutes deux, enfin, jouissent de l'organisation la plus complète et étendent leurs ramifications jusque dans les contrées les plus éloignées du globe terrestre.

De même que les catholiques professent tous et partout le même symbole, ainsi les Francs-Maçons de tous pays ont-ils le leur. Nous voyons ainsi qu'elles sont universelles, l'une et l'autre. Elles ont aussi leurs chefs. Chez les Jésuites, c'est le Supérieur Général qui s'impose au pape; le Grand Maître est

chez les Francs-Maçons l'arbitre infaillible dans toutes les questions litigieuses, en matière de foi maçonnique. En principe, la puissance de leurs chefs est illimitée, et personne dans l'une comme dans l'autre secte, n'a le droit de révoquer en doute ou d'infirmer leurs décisions. Chez le pape, c'est l'infaillibilité matérielle et théorique; l'autorité du Grand Maître n'est que le résultat pratique de l'exercice de sa charge. Leur tribunal est sans appel.

Leurs temples respectifs sont disséminés sur toute la surface de la terre. Il y en a en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique, en Océanie. Les Jésuites ont leurs cathédrales, leurs basiliques et leurs églises; les Francs-Maçons ont leurs Aréopages, leurs chapitres et leurs loges. Ici, l'on obéit davantage à la raison, dans la célébration des mystères; là, on accorde davantage à l'imagination. Chez ceux-ci, les adeptes sont appesantis par le rêve d'un idéal surhumain qui les berce d'illusions vaines et les maintient dans une obéissance sans mérite; chez ceux-là, on s'abandonne plus à la franchise,

au naturel, à la sincérité, et seul le flambeau de la raison doit guider celui qui aspire à devenir meilleur et à se rendre utile à ses semblables. D'une part, l'aveu volontaire d'une faute obtient le pardon, le conseil, l'appui qui doit élever l'âme et l'empêcher de retomber; de l'autre, la confession revêt le caractère d'un acte indigne de l'homme libre, et le dégrade aux yeux de ses propres semblables. La sagesse et la science dépouillées de leurs grossiers symboles deviennent le partage des uns et forment leur règle de conduite, tandis que pour les autres, la fréquentation des sacrements n'est le plus souvent qu'un spécieux prétexte de cacher les plus honteuses turpitudes. La solidarité trouve encore quelques rares et fidèles échos parmi les premiers, mais entre les membres du second parti règne l'union la plus étroite, vertu qui semble devoir lui assurer dans un avenir prochain, le triomphe dont ceux-là se sont rendus indignes par leur indolence et leur mollesse.

Si l'on s'imagine que ces deux puissances honorent un Dieu différent, il est de mon

devoir de détromper le lecteur. La Franc-Maçonnerie a conçu la divinité dans le sens le plus large, le plus vrai et le plus élevé, tandis que l'égoïsme, chez les Jésuites, a voulu la faire servir à des intérêts purement privés. C'est dans ce but qu'ils ont cherché constamment à la circonscrire aux vues étroites de quelques ambitieux ou de quelques tyrans, lorsque la voix même de cette divinité demande impérieusement de contribuer au bonheur et à la félicité de tous. La seule différence, sous ce rapport, se trouve donc dans l'étendue plus ou moins étroite des vues particulières aux uns et aux autres. C'est au public, par l'étude de cet ouvrage, à juger du parti qui se trouve le plus près de la vérité ou de l'erreur.

Mais pour faire triompher des principes, il faut des moyens, et dans des institutions du genre de celles dont je vais parler, ces moyens doivent, sans doute, être puissants. Cela va de soi. Aussi chaque parti a-t-il son armée, ses généraux, ses officiers, ses soldats. Dans les deux camps, les forces se trouvent réparties sur toute la surface du

globe terrestre. La Franc-Maçonnerie possède dans toutes les localités un peu importantes, un noyau d'hommes intelligents qui, à l'insu du vulgaire profane, forment l'opinion, la dirigent ou l'imposent, s'occupent de toutes les questions qui touchent à l'économie politique et sociale, et entreprennent, pour les faire adopter par tous les citoyens, les mesures les plus propres à leurs vues particulières et au triomphe de leurs principes. D'un autre côté, les Jésuites se trouvent également éparpillés dans toutes les contrées où a pénétré la civilisation. On les y trouve sous des formes différentes, soit que les membres agissants fassent réellement partie de la Société de Jésus, soit qu'ils y puisent seulement l'inspiration qui doit diriger toutes leurs opérations.

Chez ceux-ci comme chez ceux-là, les finances sont l'objet de la plus grande sollicitude; aussi voyons-nous de part et d'autre, chez les Jésuites surtout, de forts grandes richesses. Ils n'ont pas oublié que l'argent est le nerf de la guerre. N'est-ce pas grâce à lui qu'on peut fonder des journaux, des

revues, faire de la propagande électorale et autre, créer des écoles, établir des confréries, ouvrir des loges, donner des fêtes, fonder des œuvres de parti sous l'apparence inoffensive de la bienfaisance, et propager ses idées de toutes manières? Lorsqu'il s'agit du triomphe de la sainte cause, on oublie généralement tout le reste : antipathies, rancunes, offenses, rivalités, pour concentrer tous les efforts de tous et de chacun contre l'ennemi commun. Il est juste d'ajouter que ces qualités se rencontrent davantage chez les Francs-Maçons; dans le camp opposé se manifeste trop souvent l'égoïsme, la paresse ou la lâcheté. C'est ce qui explique jusqu'à un certain point les victoires successives de leurs ennemis. L'union la plus étroite, l'intelligence, la générosité, la patience et le travail sont bien moins rares dans la Franc-Maçonnerie qu'on en a voulu convenir jusqu'ici.

Ces deux religions, qui n'en devraient faire qu'une, ont trouvé leur antagonisme du jour où les uns, poussés vers l'idéal du progrès, se sont heurtés, dans leur route, à des

hommes qui, par manque d'intelligence ou d'humanité, se sont retranchés dans leurs privilèges, dans leurs vains honneurs et dans leurs richesses, dans la crainte que, s'ils avançaient d'un pas où se laissaient entraîner dans le mouvement, par les défenseurs des classes malheureuses de la société, on ne leur demandât, pour leur venir en aide, de se dépouiller d'une partie de leurs biens le plus souvent illégalement acquis, et d'en faire profiter leurs semblables. C'est de ce jour que les Jésuites, dont l'esprit a précédé de bien des siècles la formation de leur Ordre, ont déclaré la guerre à la Franc-Maçonnerie.

Sentant toutefois la faiblesse de leurs arguments et la monstruosité de leurs prétentions, ces égoïstes conservateurs n'ont cru mieux faire que d'intéresser Dieu à leurs entreprises, lui qui les contredit et les désapprouve par l'Évangile, jusque dans la moindre de leurs actions, lui qui leur a cent fois jeté l'anathème, lui, enfin, qu'ils offensent de la manière la plus grossière, en essayant de nous l'imposer tel qu'ils nous le représentent, après l'avoir horriblement défiguré. On

pourrait affirmer ainsi, avec un semblant de justesse, qu'ils établissent leurs droits et leur puissance sur Dieu même, tandis que les Francs-Maçons, au contraire, s'appuient davantage sur l'homme, le représentant direct, l'incarnation, la manifestation la plus sublime de la divinité, dans l'univers. Mais lorsqu'on y réfléchit sérieusement on s'aperçoit bientôt qu'une pareille thèse repose sur une base vicieuse, car si Dieu est stable en lui-même, il suffit d'avoir des yeux pour remarquer qu'il ne l'est plus, dans ses attributs extérieurs ou ses créatures. Or, toute créature organique, soit par les influences extérieures, soit par les modifications de sa nature intime, tend constamment à se perfectionner, à se métamorphoser insensiblement, en vertu de l'évolution commune à tous les êtres de la création, sans exception.

Ce qui existe pour l'individu isolé existe également pour la collectivité ou réunion d'êtres identiques. Les lois qui président à la naissance, au développement d'un être quelconque peuvent-elles rester les mêmes, lorsque les dispositions essentielles de cet

être ont été changées? Ce serait une absurdité que de soutenir l'affirmative. De même, on ne peut traiter un homme fait comme on traiterait un enfant; une société jeune et pleine d'effervescence, comme un peuple réfléchi et mûri par les siècles. C'est là précisément ce dont les Jésuites ne veulent pas convenir. Ils voudraient continuer la tradition de Josué et dire à l'humanité : « Tu n'iras pas plus loin! Voici les limites que nous t'avons prescrites et qu'il t'est défendu de franchir! » Insensés! qui ne voient pas la folie de leur révolte contre Dieu et la nature! Quel égoïsme monstrueux que de vouloir ainsi séquestrer la plus grande partie de l'humanité pour lui enlever son droit au bonheur et à la liberté, au profit d'un nombre infinitésimal d'individus qui tremblent de voir leur échapper leurs privilèges à une époque où ces privilèges deviennent un crime!

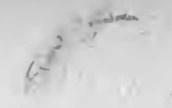
Que dirai-je de la doctrine de la Maçonnerie? Loin d'arrêter l'homme, de l'emprisonner en quelque sorte, dans un ordre de choses qui ne convient plus à sa nature modifiée, elle l'invite, au contraire, à suivre,

sans se décourager, la voie du progrès que le Créateur lui-même nous a enseignée dans les étapes successives de la création, dans les bouleversements de toute nature qui ont signalé la période géologique de notre planète, et d'où sont sortis, chaque fois, d'autres mondes plus parfaits et plus en rapport avec la nature des êtres nouveaux qui devaient le repeupler.

Ce n'est plus aujourd'hui le temps des guerres de factions. On ne peut plus, sans se déshonorer, user de représailles, le parti conservateur ayant à peu près désarmé. Les réformes sociales s'imposent au gouvernement. Le salut de la France est entre ses mains, qu'il n'oublie pas son devoir! Il y a un siècle, à peine, la Révolution signait dans le sang, la déclaration des droits de l'homme à la vie, au travail et au bonheur. Et aujourd'hui, l'homme du peuple qu'on a attelé au char du progrès de l'humanité; celui qui travaille, qui souffre et qui défend sa patrie sur le champ de bataille, est-il devenu plus riche, plus heureux? En 1789, il avait encore un morceau de pain; aujour-

d'hui, il n'a plus rien! Que l'union se fasse donc en France, et que le peuple qui a fait la République jouisse enfin de ses droits!

Émile PETER.



CHAPITRE I

Du gouvernement des sociétés humaines. — Les Jésuites et les Francs-Maçons. — Leur but respectif, leur idéal, leur tactique, leurs moyens. — La Franc-Maçonnerie et les Dieux de l'antiquité. — Fêtes sabasiennes en l'honneur de Bacchus. — Les Francs-Juges. — Les papes et le clergé, membres de la Franc-Maçonnerie. — Jésus, disciple de Socrate, de Platon, d'Aristote et d'autres philosophes grecs, fonde la religion chrétienne. — Sa doctrine humanitaire est continuée par la Maçonnerie universelle. — Erreurs émises sur cette Société par M. Fava, évêque de Grenoble. — Pourquoi cet évêque oppose les Jésuites aux Francs-Maçons. — Peut-on légitimement qualifier de Réforme l'œuvre de Luther, de Calvin, etc. — Discours des FFr∴ Narbonne et Jules Simon. — Les anciens philosophes et la Franc-Maçonnerie. — Similitude de leurs initiations. — Les Stoïciens. — Jésus, premier Grand Maître de la Maçonnerie universelle. — Les Stoïciens, premiers disciples de Jésus. — Les collèges d'artisans fondés par le roi Numa Pompilius, pour le recrutement des Francs-Maçons, évangélisent l'empire romain. — Saint Austin, archevêque de Cantorbéry, chef de la Maçonnerie anglaise. — Sollicitude des papes pour les Francs-Maçons qui construisent les églises catholiques. — Les moines bretons abandonnent les loges. — Benoît XII leur retire leurs privilèges en 1334 — Influence des Francs-Maçons sur la langue et les mœurs. — Empiètements et réformes successives des papes dans l'Église. — Schismes d'Orient et d'Occident. — Hontes et désordres de la cour de Rome. — Persécution de l'Église contre la Franc-Maçonnerie. — Modifications introduites dans l'Ordre, en 1717.

Depuis de longs siècles le monde, et la France en particulier, est divisé en deux camps bien tranchés qui ont gouverné les peuples, tour à tour, selon le bonheur ou la fatalité qui

a présidé à leurs entreprises respectives, selon la constance ou l'énergie dont ils étaient animés. Les Jésuites et les Francs-Maçons, voilà les deux puissances, les deux pouvoirs auxquels, pendant des siècles, on a successivement rendu hommage. Si, dans des temps plus reculés, ces deux éléments ~~ne~~ nous paraissent ~~pas~~ condensés en deux masses distinctes, compactes et respectivement homogènes, il n'en est pas moins vrai que leur action réciproque s'est exercée d'une manière constante et durable. La Maçonnerie et le Jésuitisme sont tous deux issus de la même source; ils se rattachent tous deux à un même principe : la religion humaine en général. Celui-ci paraît, en effet, aussi bien que celle-là, remonter à l'origine même des âges héroïques, je ne dis pas comme corps constitué, mais comme simple groupe d'hommes dont l'action commune et uniforme apparaît d'une manière claire et évidente. Leur existence s'affirme, en tous cas, avant l'ère chrétienne et se dessine d'une manière assez précise pour qu'on ne puisse pas s'y méprendre.

Depuis l'existence de ces deux Ordres, on a discuté bien souvent sur leur but respectif, sur leurs principes, leurs moyens d'action occultes et apparents, leurs ressources, etc., et rarement on a retiré de ces discussions une entière lumière, parce que, jusqu'ici, personne encore n'avait osé aborder franchement la question, et entreprendre l'étude des points de contact qui



leur sont communs à l'un et à l'autre, et les rattachent tous deux à la même origine : la religion universelle. On en a également donné mille définitions qui ne répondent qu'imparfaitement à ce qu'ils sont réellement. Pour en donner une idée exacte, je ne saurais mieux faire que de résumer ici les différentes opinions qui ont été émises par des auteurs différents et de sentiments divers. Rebold nous dit d'abord : « Le but de la Franc-Maçonnerie est de dissiper l'ignorance, de combattre le vice et d'inspirer l'amour de l'humanité. » (Appel à tous les Maçons.) Si cette définition n'est pas absolument exacte, elle répond du moins à cette affirmation d'un autre auteur qui dit que « tous les cultes ont leur origine dans la fourberie sacerdotale, la superstition des peuples et la tyrannie des rois ». Clavel nous définit ainsi son but : « Effacer parmi les hommes tous les genres de distinction, voilà le grand œuvre qu'a entrepris la Franc-Maçonnerie; » puis il ajoute : « Songeons qu'il n'y a plus de Francs-Maçons là où il n'y a plus ni liberté, ni égalité. » Voici le sentiment de J. Dequaire-Grobel : « Instrument de propagande chez les peuples monarchiques, la Franc-Maçonnerie prépare ces peuples à une autre conception sociale et éveille chez eux le désir de la liberté. Organe indispensable chez un peuple démocratique, la Franc-Maçonnerie reçoit alors pour mission d'assagir les hommes, et de les former

à la pratique de toutes les libertés. » Il dit plus loin : « Ne sommes-nous pas, nous, la France, les grands éducateurs de l'humanité? N'avons-nous pas proclamé l'impérissable déclaration des droits de l'homme et du citoyen? » Henri Brisson, ancien Président du conseil des Ministres, s'exprimait ainsi à ce sujet : « Partout où un droit est menacé, dit-il, nous sommes invinciblement poussés à courir pour prendre sa défense, quand bien même l'anéantissement de ce droit semblerait devoir nous procurer un avantage passager. » (Discours au banquet solsticial du 17 juillet 1863.)

Après ces définitions, en voici une autre : « Créer au milieu d'un monde divisé d'intérêts, de mœurs, de croyances, un monde plus étroit, homogène par les pensées et les sentiments; foyer de bienveillance, d'amour et d'aide mutuelle pour les individus qui le composent, voilà ce que veut la Maçonnerie, voilà ce que nous réalisons chaque jour. » C'est ainsi que s'exprimait Jules Barbier en 1841.

La *République maçonnique* du 16 octobre 1881 manifeste ainsi son opinion : « La Maçonnerie, dit-elle, n'a pas un but unique, spécial, déterminé. Elle a comme but tout ce qui, pour l'humanité, constitue un accroissement de moralité, d'intelligence ou de bien-être matériel. Le jour où un progrès est accompli, la Maçonnerie ne s'arrête pas, et marchant de l'avant, prépare un nouveau progrès. »

Ragon disait aussi : « La Franc-Maçonnerie n'est d'aucun pays. Elle n'est ni française, ni écossaise, ni américaine. Elle ne peut pas être suédoise à Stockholm, prussienne à Berlin, turque à Constantinople, si elle y existe. » (Cours philosophique, page 40.)

N'oublions pas ce que dit Goffin dans son *Histoire populaire de la Franc-Maçonnerie*, page 317 : « Lorsque la Maçonnerie accorde l'entrée de son temple à un juif, à un mahométan, à un catholique, à un protestant, c'est à la condition que celui-ci deviendra un homme nouveau, qu'il abjurera ses erreurs, qu'il déposera les superstitions et les préjugés dont on a bercé sa jeunesse. Sans cela, que vient-il faire dans nos assemblées maçonniques? » Camille Pelletan disait dans le même sens : « La pensée humaine est enchaînée dans les religions; dans la Maçonnerie, elle est essentiellement libre. » (*Monde Maçonnique*, 12 avril 1869.)

Je termine par celle-ci attribuée à je ne sais plus quel auteur : « La Franc-Maçonnerie est le laboratoire de la Révolution. »

Ces jugements divers qu'on a formulés sur la Franc-Maçonnerie peuvent s'appliquer rigoureusement au Jésuitisme; car les deux Sociétés tendent au même but, avec des moyens le plus souvent identiques, mais avec un idéal absolument contraire, et des vues entièrement opposées. Ceux-ci voudraient le despotisme

d'un seul, sans contrôle, sans lois, sans limite et sans frein, si ce n'est leur action personnelle; ceux-là cherchent, au contraire, à placer le pouvoir là où il doit résider logiquement : dans le peuple. Les uns, dans leur gouvernement, veulent obéir aux lois de Dieu et de la nature; les autres tentent, comme ils l'ont déjà fait autrefois, de bouleverser le monde, au profit de leurs créatures. Le succès de la Franc-Maçonnerie paraît assuré, si elle veut prendre son rôle au sérieux et éclairer le peuple sur ses prétentions légitimes; son échec semble également certain, si, loin de marcher courageusement de l'avant, elle se laisse endormir par l'or et l'influence occulte de ceux qui ont intérêt à maintenir les choses dans le déplorable état où elles se trouvent aujourd'hui. La tactique des Jésuites n'a jamais changé; ils cherchent constamment à déplacer le débat, pour dérouter leur ennemi et gagner du temps. Malheur à ceux qui s'y laissent prendre, sans découvrir le piège !

Quelques-uns n'ont pas hésité à donner comme origine de la Franc-Maçonnerie, les réunions qui avaient pour but le culte des dieux, chez les Grecs et chez les Romains. J'aurai l'occasion de revenir sur ce sentiment, en parlant des Sœurs Maçonnes. S'il est vrai, cependant, que toutes les religions positives aient eu, à leur début, une base plus ou moins mythologique, enfouie généralement dans le

crépuscule des âges et soustraite à toute investigation sérieuse; si, pour la plupart, elles reposent sur les plus inconcevables aberrations de l'esprit humain, lorsqu'elles ne s'élèvent pas sur de honteuses turpitudes, comme à Rome ou aux Indes, il est juste également d'éloigner des origines de la Franc-Maçonnerie toute conception semblable, vu qu'elle est, par le principe même de son institution, l'ennemie déclarée de tout positivisme, en religion. L'Egypte, les Indes, la Grèce et Rome retentissent encore des cris de leurs orgies et de leurs saturnales, et tandis que, pour la Maçonnerie, Dieu est un toujours et partout, ceux-ci le gratifient d'attributs si divers et si contradictoires que, dans leurs temples, on le prendrait pour un Prothée changeant de nature et de forme, chaque fois qu'il est adoré par un peuple différent. Pour les uns, c'est Brama, Chiven, Vichnou; pour les autres, c'est Apis, Jéhovah, Zeus ou Jupiter, à moins que ce ne soit Vénus, Mars ou Bacchus.

Ce dernier recevait fréquement le surnom de Sabasius. Les fêtes célébrées en son honneur prenaient alors le nom de Sabasiennes. Elles avaient lieu pendant la nuit. On y donnait le spectacle de Jupiter s'accouplant sous la forme d'un serpent avec Proserpine. En mémoire de cette légende, on coulait un serpent d'or dans le sein des initiés. Les deux sexes y étaient admis et y portaient un vêtement des plus primitifs,

consistant en une peau de chèvre. On s'y exerçait à toutes les débauches les plus raffinées; on y commettait les plus honteuses turpitudes, à tel point que le consul Postumius fut obligé de les interdire par un décret du Sénat, en l'an de Rome 566. A l'époque de leur suppression, les adeptes se comptaient par milliers. C'étaient pour la plupart, disent les historiens, des faussaires et des assassins. On a cru que les Francs-Juges tiraient de là leur origine, car personne n'ignore que l'assassinat était pour eux un devoir sacré, à l'égard de celui qui était traître à ses serments. Au cours du quatorzième siècle, ils étaient surtout répandus dans la Westphalie, où ils possédaient de grandes richesses et de nombreux domaines. Le gouvernement leur prêtait d'ailleurs son concours tacite.

Nicolas n'accorde pas à la Maçonnerie les honneurs de l'antiquité. Selon lui, elle serait issue des Templiers qui les employaient à leur constructions, et les prirent sous leur protection jusqu'à l'époque où Philippe le Bel les dépouilla eux-mêmes et les fit supprimer par le pape Clément V, au concile de Vienne, en 1312. Cette version ne paraît, pas plus que la précédente, conforme à l'histoire, mais elle a du moins, sur elle, l'avantage de la vraisemblance.

Quant au jésuite Benoist, il ne voit dans la Franc-Maçonnerie qu'une école de rationalistes sortis du christianisme par la révolte contre les principes de l'Évangile. Pour être

exact, il aurait dû dire qu'elle est sortie du christianisme tel que l'ont institué, après la mort de Jésus, une poignée d'ambitieux avides d'honneurs et de richesses. Il eût été ainsi dans le vrai. Ne voit-il pas qu'à défaut de cette phrase corrective, il tourne dans un cercle vicieux, puisque la Maçonnerie affirme, au contraire, ces principes de la manière la plus éclatante et la plus conforme à l'esprit du Christ? Pour mieux frapper l'imagination, il essaie de subtiliser. C'est ainsi qu'il distingue deux écoles de rationalistes : celle de Voltaire, chez qui tout devient négation, et celle de Rousseau dont les disciples ne rejettent pas absolument toute croyance, mais qui empruntent leur système d'attaque aux enseignements de certains grades maçonniques. Sans doute, il fait preuve, dans son ouvrage, d'une certaine érudition, mais il oublie complètement que les Jésuites eux-mêmes, et avant eux, les catholiques de tous pays, étaient Francs-Maçons. Il y a eu des papes, des cardinaux, des évêques, des curés, des supérieurs de couvents, des prêtres de toutes sortes qui s'honoraient autrefois et s'honorent encore aujourd'hui du titre de Franc-Maçon.

Jésus qui a emprunté sa philosophie au divin Platon, à Socrate, et à une foule d'autres génies, n'était-il pas lui-même un sage d'une vertu incomparable, qui a donné une solution incertaine et provisoire, sans doute, mais populaire et heureuse dans ses effets, aux grands

problèmes qui préoccupent l'esprit humain? N'est-il pas un délicieux moraliste qui a enseigné aux hommes la fraternité universelle? Oui, c'est un révolutionnaire sublime, un illustre démocrate qui, blessé des honneurs indignes accordés aux rois, a proclamé le premier, avant la Boétie, Rousseau et les autres philosophes, la souveraineté du peuple ; c'est le plus grand des réformateurs, le premier des socialistes; l'ancêtre des communistes eux-mêmes (et en cela les Jésuites et autres ordres religieux ont fidèlement continué sa tradition) qui eût l'idée des droits de l'homme et du pouvoir de la multitude ; conçut l'affranchissement des pauvres, l'avènement au pouvoir des dernières couches sociales, et s'éleva jusqu'à l'idée de la communauté des biens ; le fondateur de la vraie religion, la religion de l'humanité, de la religion éternelle ; du culte sans prêtres, sans temples, sans pratiques extérieures, tel qu'on le voit encore aujourd'hui chez les protestants, et reposant tout entier sur les sentiments du cœur, sur le rapport immédiat de Dieu avec le Père du vrai royaume de Dieu, du royaume de l'esprit dans lequel chacun est roi, prêtre et Dieu ou partie de Dieu ; où le jugement moral du monde est décerné à la conscience de l'homme juste et au bras du peuple.

On peut dire aussi que le véritable Verbe fait chair, c'est la raison universelle qui se révèle dans chaque homme ; c'est l'intelligence dans

la chair humaine ; c'est la raison elle-même de l'homme, Dieu s'incarnant successivement dans l'humanité, l'humanité étant le Verbe vivant fait Dieu. Sans doute que la raison universelle ne se manifeste pas avec la même puissance dans chaque individu ; chaque homme a en lui-même le verbe de Dieu ou la raison, mais quelques-uns en ont une participation plus haute. C'est ce qui produit dans l'humanité, dans la création tout entière, cette diversité de génies, de caractères, qui rend les aptitudes si nombreuses et si variées.

Au-dessus de la plupart des hommes, et peut-être de tous, jusqu'à notre époque, du moins, Jésus s'est distingué par l'éminence de son génie. Ni Moïse, ni Mahomet, esprits également supérieurs, ne saurait entrer en ligne avec lui. Peut-être qu'il serait permis à Confucius seul de revendiquer une couronne semblable à la sienne. Quoi qu'il en soit, les peuples subjugués par le prestige de Jésus, éblouis par sa science infuse de toutes choses et l'élévation de ses idées, ont fait de lui le Verbe par excellence, et ont adoré comme Dieu celui qui n'était Dieu que parce qu'il était homme. Il résulte de là que toutes les propositions de foi formulées par ses disciples incapables, pour la plupart, de comprendre toute sa pensée, ne sont que de vulgaires travestissements de l'idée de Jésus. Hélas ! s'il a été mal compris, il a été plus mal interprété encore !

Fava, évêque de Grenoble, qui a des motifs personnels d'en vouloir à la Franc-Maçonnerie, n'a pas la même courtoisie à son égard et ne garde pas les mêmes ménagements. Sa manière suffisante et cavalière de traiter une question aussi sérieuse, a l'avantage d'obscurcir encore les quelques lueurs qui ont éclairé notre esprit dans l'auteur précédent. Le début dramatique et pompeux de son ouvrage rappelle instinctivement le vers de Boileau :

« ... Cesse de vaincre ou je cesse d'écrire. »

On se croirait en plein poème célébrant le triomphe du parti auquel appartient l'auteur qui, du haut de sa grandeur, daigne jeter un regard de commisération sur ses ennemis. Il en décrit les origines de la manière suivante : « Ochin, dit-il, assista à la fameuse conférence des déistes ou athées assemblés à Vicence, en 1546, où l'on convint de détruire la religion de Jésus-Christ, en formant une Société qui, par des succès progressifs, amena, à la fin du dix-huitième siècle, une apostasie presque générale. Lorsque la République de Venise, informée de cette conjuration, fit saisir Jules Trévisan et François de Rugo, qui furent étouffés, Ochin se sauva avec les autres. Lœlius Socin, oncle de Fauste Socin, en était. La Société ainsi dispersée n'en devint que plus dangereuse, et c'est elle que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de Franc-Maçonnerie, comme le prouve l'auteur

des ouvrages que nous venons de citer. » Or, l'auteur dont parle Fava ne prouve absolument rien. Il ne fait que dire, mot à mot, ce que nous venons d'exposer ici, comme on peut aisément s'en assurer soi-même, pour plus de certitude, à l'article Ochin, dans le dictionnaire historique de Feller. Voilà une preuve de filiation maçonnique au moins contestable ! Mais il n'est pas donné à tout le monde d'avoir de la logique et de savoir distinguer une simple affirmation d'une preuve appuyée sur des documents incontestables. D'ailleurs, Fava aurait tort de s'embarrasser pour si peu ; ce serait déroger aux procédés généralement en usage chez un trop grand nombre de catholiques. C'est le même auteur qui a trouvé cette belle métaphore à propos du Socinianisme, autrement dit, de la Franc-Maçonnerie : « Luther a découvert l'Église catholique ; Calvin en a renversé les murs, et Socin en a arraché les fondements. » Comme on le voit par ce qui précède, la liberté de conscience a eu, de tout temps, ses confesseurs et ses martyrs, et ce n'est pas d'aujourd'hui seulement qu'elle est en butte aux attaques de ses ennemis. A l'aurore du droit primitif succéda bientôt la nuit du catholicisme romain, et l'on peut dire de la liberté de conscience qu'elle a été, dès cette époque, l'éternelle proscrite, l'éternelle persécutée, l'éternelle martyre, l'éternelle exécutée.

La version de l'évêque de Grenoble ne manque

certes, pas d'originalité ni de romanesque, si, du reste, son assertion ne repose sur aucune base sérieuse. On y sent l'obstination à ne pas comprendre; tous ses efforts semblent, en effet, converger en un seul point : affirmer jusqu'à satiété que la Franc-Maçonnerie n'a pas l'origine antique que lui reconnaissent tous les historiens sérieux et érudits, et, pour la déconsidérer aux yeux des naïfs, l'assimiler à une hérésie quelconque, née d'hier, et dont l'absurdité saute aux yeux. La manière dont il envisage la question ne fait pas plus honneur à son impartialité qu'à son érudition. Toutes les hérésies connues et remarquables s'étaient attachées au nom de quelque personnage illustre. L'auteur, ici, n'avait pas le choix; l'édition des hérétiques étant épuisée, grâce au progrès de l'instruction et au développement de la raison humaine, il est donc allé chercher, je ne sais où, un certain Lœlius Socin qu'il nous propose hardiment, avec un sourire d'inventeur, comme le véritable fondateur de la Franc-Maçonnerie, au seizième siècle. Ses idées, toujours d'après Fava, ne se seraient cependant développées et propagées que par Fauste Socin, neveu de cet hérésiarque.

Qui ne verrait poindre, au fond d'une semblable proposition, le parti pris d'opposer ainsi aux Jésuites, qui, on l'a vu plus haut, se formèrent en corps au milieu du seizième siècle, leurs ennemis naturels, pour diminuer ainsi le

prestige des uns et augmenter celui des autres, en les mettant davantage en relief? Cette version, il l'avait prise, du reste, à l'abbé Le Franc qui lui-même l'a empruntée à l'historien César Cantu. Voici les propres termes de ce dernier : « En fait, la réforme n'était parvenue qu'à arracher les âmes aux papes pour les donner soit à un roi, soit à un consistoire, soit à un pasteur. Le Socinianisme seul implanta l'autonomie de la raison. C'est de lui que sortent : Descartes, Spinosa, Bayle, Hume, Kant, Lessing, Hégel, Bauer, Feuerbach. Strauss, en niant le Christ positif et en y substituant un Christ idéal, ne fit qu'ajouter au plan socinien, l'élaboration scientifique, laquelle est le propre de l'âge moderne. Les blasphèmes arcadiques de Renan et les propos de carrefour de Bianchi Giovani et de plusieurs Italiens n'ont pas d'autre origine. Ce sont eux qui ont supprimé d'un seul coup la question suprême, la clé de voûte de l'histoire, celle de la vie, de la mort, de l'avenir, etc. » Après avoir cité ces lignes, Fava ajoute : « Il est donc évident pour tout homme qui sait lire, que le Socinianisme est fils de la Réforme protestante et Socin le fondateur de la secte maçonnique ». Voilà qui s'appelle un langage triomphant. L'humoristique auteur de ces lignes a sans doute oublié qu'à défaut de preuves, une affirmation de ce genre équivaut à une erreur. C'est une maladie morale bien pernicieuse que de ne voir partout, que des hérétiques, là où

l'on ne devrait découvrir que des chrétiens, que des hommes raisonnables, restés fidèles aux règles primitives de l'Église de Jésus.

La Réforme de Luther n'était pas, à proprement parler, une réforme. Ceux qui ont réformé l'Église ne sont ni Photius, ni Michel Cérulaire, ni Luther, ni Calvin, ni Henri VIII. Les entreprises de ces différents personnages n'étaient que de légitimes tentatives dans le but de la ramener à sa simplicité primitive et de la relever de son abâtardissement. Les papes et les évêques eux-mêmes, cédant à des vues d'ambition et d'intérêt privé, s'étaient, avec le temps, écartés des principes et de la discipline originelle que leurs fonctions les obligeaient de respecter et de maintenir à tout prix, en y conformant leur conduite, pour l'exemple et l'édification des simples fidèles. Ils ont ainsi renié la parole du Christ, quand il disait : « Le Fils de l'homme n'a pas une pierre où reposer sa tête. » L'amour des richesses, l'attrait du plaisir et des honneurs leur a donné le vertige et les a éblouis; c'est ainsi qu'après bien des luttes injustes et illégales, condamnées par le droit canonique, ils sont enfin parvenus à se retrancher dans leurs privilèges, au mépris de Dieu et des hommes. Fava, au lieu d'appeler hérétiques des hommes qui n'ont jamais dévié d'un pas, de la religion primitive des chrétiens, ferait bien de méditer les paroles prononcées par le Fr.·. Narbonne, à la loge Hippone, en

décembre 1882 : « Notre crime irrémissible, disait-il, c'est d'être sans reproche; c'est d'avoir toujours respecté la conscience d'autrui; c'est d'avoir toujours et sans relâche, combattu la superstition et le fanatisme; c'est d'avoir été les destructeurs irrémissibles des préjugés; c'est d'avoir posé les bases inébranlables de la société moderne, en restituant à chaque homme, avec le sentiment de sa dignité et de sa destinée, la part égale qui lui revient au soleil et à l'ombre; notre crime c'est de ne reconnaître entre les hommes d'autre supériorité que celle du travail; de ne voir dans la société d'autres éléments utiles que les travailleurs, et de bannir l'oisiveté. » N'est-ce pas de la sorte que Jésus lui-même a parlé, il y a dix-neuf siècles?

Voulait-il, au contraire, en apportant au monde une doctrine nouvelle, l'enchaîner par de nouveaux liens et l'asservir à d'autres tyrans? S'il en eût été ainsi, sa mission était non seulement inutile, mais elle devenait encore le comble de l'infâmie et de la monstruosité. L'Évangile eût, du reste, été en contradiction flagrante avec de tels desseins. Si c'est le Christ qui lui-même a dit aussi : « Aimez-vous les uns les autres, » comment pourrait-il approuver l'égoïsme infect qui ronge comme un chancre horrible le cœur de ceux qui maîtres de la fortune nationale, ont pour mission de nourrir le peuple, de pourvoir à la possibilité de son existence, et ne le font pas? Non ! ce n'était pas une

semblable doctrine qu'il apportait à l'humanité ! La religion dont il voulait nous doter, c'était une religion douce, aimable et égalitaire. Ces sentiments transpirent à chaque page de la Bible et, pour le prouver, il faudrait la citer presque tout entière, ce qui est impossible dans un ouvrage comme celui-ci. Toutefois, on pourrait peut-être en traduire l'esprit général par ce mot de Jules Simon, reproduit dans notre langue d'après un passage de Lucrèce qui, il y a deux mille ans, avait saisi, déjà, le sens intime et mystique attaché à cette expression : « Ce mot sublime de religion, disait-il, ne veut pas dire autre chose que le lien qui rattache l'homme à l'homme et qui fait que chacun, égal à celui qu'il rencontre en face, salue sa propre dignité dans autrui, et fonde le droit sur le respect réciproque de la liberté. » La doctrine de Jésus ne saurait être mieux définie.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la Franc-Maçonnerie n'a fait que continuer la tradition des anciens philosophes qui ont essayé de poser à la religion, la seule base véritable qu'elle pût avoir : la raison universelle. Parmi eux, les plus considérables tenaient école. Pour être admis à la connaissance de tous leurs secrets, il fallait passer par une longue série d'épreuves, ce qui constitue, encore de nos jours, un des principaux éléments d'initiation à la Franc-Maçonnerie. Pythagore soumettait ses disciples au silence pendant deux ans, et ne les instruisait

jamais qu'oralement, de peur que ses enseignements, s'ils étaient écrits, ne tombassent dans des mains profanes. Sa science, sa vertu, sa tolérance ne le garantirent pas contre les persécutions. Dans une émeute suscitée par ses ennemis à Crotone, la plupart de ses disciples furent massacrés. Lui-même fut exilé à Tarente. Son école, celles de Platon, d'Aristote et de tant d'autres philosophes célèbres étaient autant de loges maçonniques où l'on apprenait à l'homme à se connaître, à se débarrasser de vulgaires préjugés, à s'instruire, à aimer ses semblables, à mépriser et à affronter courageusement les supplices et la mort même, pour la défense des principes immortels du droit, de la justice et de la vérité.

Si nous allons à Rome, nous y retrouvons d'autres ancêtres de la Franc-Maçonnerie : les stoïciens. Leur doctrine, il est vrai, était importée en Italie d'Athènes où elle avait pris naissance, dans les écoles des philosophes grecs ; mais elle n'obtint toutefois son plus grand développement et n'acquit son entier épanouissement que chez les Romains. Elle ne sera bien comprise et appréciée qu'au temps des Sénèque, des Epictète, des Marc-Aurèle. Ces trois illustres représentants du stoïcisme pénétrèrent surtout l'esprit qu'elle renfermait et surent sagement l'appliquer à leur conduite, alors que l'arbitraire, la passion où la fureur tenaient lieu, le plus souvent, de justice et de raison.

Jésus fut le disciple le plus brillant des philosophes grecs. Il voulut faire école à son tour. Dès le début, il remarqua que, somme toute, le bagage littéraire et philosophique de tous ceux qui avant lui, avaient travaillé à l'émancipation de l'humanité, se réduisait à fort peu de chose. Ce qui avait surtout dominé en eux, c'était la droite raison. Il ne s'en laissa donc nullement imposer par des docteurs aussi ignorants que fats. Les succès des apôtres de la liberté avaient été, jusque-là, plus qu'insignifiants. Leurs entreprises étaient, en général, timides ou sans but précis; leurs moyens, improprement choisis ou mis en action intempestivement; leur marche en avant, entravée par l'égoïsme de quelques faux-frères ou par la corruption de ceux qui étaient à la tête du gouvernement. Leur méthode était donc vicieuse; elle avait besoin d'être réformée. Jésus s'appropria leurs doctrines, étudia tout ce que la science pouvait alors donner en pâture à son génie, remania tous les systèmes dont il prit le fonds, pour l'encadrer dans quelques grandes lignes qu'il traça lui-même, et qui répondaient aux besoins les plus directs et les plus pressants de l'humanité d'alors, et enfin anima le tout de son souffle divin. C'est à ces travaux que nous devons de posséder aujourd'hui la Bible, le livre le plus universel que l'on puisse imaginer, le roman le plus beau, le plus humain, le plus pathétique et le plus consolant pour le pauvre et

l'ignorant aussi bien que pour le riche et le lettré. Sans doute, la tradition de Jésus a été bien altérée, bien écourtée, bien remaniée, selon les différents besoins des époques qu'elle a dû traverser, avant d'arriver jusqu'à nous, pour recevoir sa forme définitive, en attendant une bible nouvelle. Les interpolations, trop nombreuses, retournent souvent le sens de ce que tel passage devait exprimer ou du moins l'atténuent, lorsqu'elles ne le contredisent pas complètement. Mais telle qu'elle est, la Bible est encore pour nous, le document le plus précieux et le plus palpable de la révolution sociale dont le premier acte nous a été fourni par le Christ lui-même : exemple frappant qu'imiteront désormais tous les esprits justes, éclairés, droits et généreux et que la Franc-Maçonnerie a pris tant à cœur, jusqu'à nos jours, de perpétuer.

Cependant l'écho de la doctrine de Jésus retentit bientôt jusqu'aux extrémités de l'univers. Les tyrans tremblèrent, non seulement pour leurs trônes, mais aussi pour leur vie souillée de tant de crimes et déshonorée par tant de cruautés. Les docteurs juifs, cédant aux insinuations perfides de quelques-uns, cherchèrent une occasion de le perdre, bien moins pour avoir prêché une doctrine nouvelle dont, après tout, ils eussent eux-mêmes bénéficié, que pour le punir de s'être retiré de leur secte, et soustrait à leur influence. Ils ne pouvaient lui pardonner une gloire dont ils n'étaient pas les

auteurs, ou qu'ils ne partageaient pas avec lui, et le vouèrent, dès lors, à la haine et à la réprobation de tous. Le secret de la mort de Jésus est là tout entier. La sublimité de sa doctrine empêcha qu'elle n'eût le sort de tant d'autres, que le même jour avait vu naître et mourir.

Pour la première fois, de mémoire d'homme, il s'était trouvé un être humain pour crier à la face du monde que tous les hommes sont frères, que tous ils ont le droit de vivre, le droit de travailler et d'être heureux, en vertu de leur communauté d'origine. A ce cri, des millions de malheureux accablés sous le faix horrible d'une tyrannie monstrueuse, se lèvent soudain dans un rugissement de fureur. Ils comprennent, tout à coup, l'énormité de leurs souffrances et l'injustice de leur esclavage. La lumière a passé dans leur esprit, rapide comme un éclair, violente, irrésistible. L'œuvre gigantesque de Jésus faillit échouer cependant. Il fut crucifié par les Juifs; mais l'écho de sa voix puissante avait ému la multitude et vibrait encore dans tous les cœurs. Ses disciples devaient faire le reste.

Pauvres, mais brûlants du feu sacré de la liberté, ils s'exilèrent, un bâton à la main, et allèrent, prêchant partout sa doctrine, inviter les nations à répondre à son appel d'autrefois. Comme lui, ils rencontrèrent partout des obstacles sur leur chemin, partout la haine, partout les privations, les tortures, les supplices,

et aussi, quelques-uns, la mort. Ce cri de terreur et d'épouvante qui avait retenti dans le monde grandissait toujours au milieu de la foule anxieuse. Écrasés sous le poids de leurs chaînes, les peuples étonnés se demandèrent enfin, si un homme pétri de fange tout comme eux, avait bien le droit de les opprimer de la sorte, de les accabler de misère et de faim, tandis qu'il regorgeait lui-même de richesses, se nourrissait de mets succulents, s'enivrait d'une façon ignoble parfois, s'accouplait de gré ou de force avec toutes les femmes ou jeunes filles qui avaient le don de lui plaire, et s'adonnait à d'autres vices contre nature. Ils mesurèrent alors l'énormité de leur faute et la folie de leur faiblesse et de leur patience. Ils osèrent même réclamer du pain, et, après un travail pénible qui épuisait leurs forces, le droit au repos. Pourquoi hésiter encore? La mesure était comble depuis longtemps, et il n'était que temps de mettre un terme à tant d'excès et d'orgies. Aux récriminations des opprimés, répondirent, tout d'abord, les supplices les plus sanglants et les représailles les plus atroces, et comme, après tout, c'étaient encore les tyrans qui étaient les plus forts et les mieux organisés, les pauvres victimes souffrirent et moururent. Avec le nombre des martyrs s'accrut le nombre de leurs disciples, car on ne l'ignore pas, rien ne féconde plus puissamment une œuvre basée sur la justice humaine, que le sang et la persécution.

Cette fois, la semence jetée par le Christ sur l'humanité tout entière, fructifia si bien ; la terre qu'il arrosa de son sang ressentit une secousse si forte et si généreuse, que ses entrailles allaient engendrer bientôt une race nouvelle qui répondît à son programme et fît honneur à sa doctrine. On sait, en effet, qu'après plusieurs siècles de réaction et d'horreurs sans nom, l'empereur Constantin, subissant malgré lui l'influence de la philosophie de Jésus, finit par adopter ses enseignements, se convertit à ses principes et accorda aux chrétiens le droit de cité. Ce repentir tardif de tant de crimes qui avaient souillé Rome et l'univers, sous ses prédécesseurs, devait seulement retarder sa chute de quelques années. Le contre-coup terrible de tant de violences, de tant de cruautés et d'infâmies, avait ébranlé jusqu'aux fondements mêmes de l'empire. Déjà apparaissait, dans l'ombre, cette génération nouvelle qui puisait dans la doctrine de Jésus, toute sa science et tout son courage. Sa masse silencieuse et imposante, reliée par la fraternité la plus sincère, allait bientôt changer la face du monde. Son action, cependant, ne s'affirmait pas encore ; mais déjà, dans ses entrailles de héros, elle laissait transpirer cette force sublime à laquelle rien ne devait résister, plus tard. Ce calme apparent, cette résignation stoïque était, pour l'époque, une manifestation nouvelle de l'âme, produite par le germe nouveau qu'y avait déposé le Christ.

Aussi les tyrans stupides, ahuris par la force irrésistible d'un sentiment qu'ils ne comprenaient pas et que le monde ignorait encore ; affolés d'une terreur inexplicable, perdirent-ils, avec leurs illusions, le prestige qui jusque là, les avait rendus inviolables à la multitude. N'ayant plus conscience de leurs actes, et se sentant dominés par une puissance occulte qui grandissait de jour en jour et contre laquelle ils ne pouvaient se défendre, puisqu'elle était toute morale, ils durent, pour un temps, enchaîner leurs caprices et subir une influence qu'ils étaient incapables de diriger à leur profit. L'autorité de force morale s'était substituée à l'autorité de force brutale. L'étincelle qui devait éclairer le monde, sur ses droits, venait de jaillir. Son effet devait se produire, sans qu'aucune volonté humaine fût capable de la contenir ou de l'arrêter. Si les peuples profitèrent de sa lumière, les rois au contraire, en furent aveuglés, dans le désarroi inextricable où les jetait l'apparition soudaine, inattendue, d'une puissance à laquelle ils n'avaient jamais cru, et contre laquelle ils n'avaient eu ni le temps ni la pensée de se prémunir, dans le désœuvrement de leur conduite, et par suite de l'oblitération, ou plutôt de l'abrutissement progressif de leurs facultés les plus nobles.

Les stoïciens avaient été les premiers à favoriser le christianisme et à l'embrasser. Constantin, loin de maltraiter les chrétiens, eut pour

eux, les plus grands égards, et leur confia les plus hautes charges. Sa garde personnelle était exclusivement composée de chrétiens.

Jusque-là, un grand nombre de soldats, et particulièrement ceux qui composaient les collèges d'Artisans institués autrefois par Numa Pompilius, avaient pratiqué la religion chrétienne, en secret, pour ne pas s'exposer inutilement à la mort. Ils firent désormais, publiquement, profession de leur foi. Ces Artisans, institués par le roi Numa avaient reçu le nom de Francs-Maçons. On les appelait ainsi, parce qu'il les avait affranchis de toute juridiction autre que la sienne et exemptés des impôts que devaient payer les autres corporations. C'était un corps constitué qui s'administrait lui-même, recrutait ses membres parmi les plus capables et les plus intelligents, et les jugeait sans appel. Ils avaient pour mission, non seulement l'érection des temples, des théâtres ou des palais, mais s'occupaient aussi, en temps de guerre, où leur utilité était surtout appréciable, de l'établissement des ponts et des chaussées. Leurs attributions et privilèges se trouvent définis dans la huitième des « Douze Tables. »

Par la nature de leurs travaux et l'obligation de leurs perpétuelles pérégrinations, puisqu'ils étaient annexés aux légions romaines, leurs monuments furent disséminés un peu partout dans l'empire romain. Les plus beaux, ceux qui sont construits dans le style le plus pur, se

trouvent, cependant, en plus grand nombre dans la Grande-Bretagne, où ils comptèrent de nombreux disciples, lors de l'occupation romaine, en Irlande surtout. A cette époque, le Franc-Maçon ne se distinguait pas du chrétien ; c'était tout un. Presque tous les abbés des monastères, tous les pasteurs qui évangélisèrent les différentes contrées de l'Europe, à la diffusion du christianisme, s'étaient formés dans les collèges des Artisans fondés par Numa. Comme ces collèges suivaient partout les légions romaines, on s'explique aisément pourquoi le christianisme qui, à l'origine, n'était autre chose que la Maçonnerie proprement dite, se propagea si rapidement, dans toutes les parties de l'empire romain, y compris l'Afrique. Les autres parties du monde ne participèrent à cette doctrine que plusieurs siècles plus tard, aux temps modernes.

Vers l'année 480, quand Rome eût abandonné la Grande-Bretagne où se trouvaient alors réunis le plus grand nombre de Francs-Maçons, les disciples qu'ils avaient formés et qui se composaient presque exclusivement d'abbés, d'évêques et de pasteurs, se concentrèrent dans les monastères qu'ils s'étaient construits. Chaque fois que leur essor est arrêté par les guerres nationales, c'est là que les arts, et l'architecture en particulier, sont cultivés avec succès par ces religieux Maçons. C'est de leur école que sont sortis des architectes célèbres tels que

saint Éloi, évêque de Noyon; saint Ferréol de Limoges, Dalmac, évêque de Rodez, etc. A cette époque les Francs-Maçons possédaient une telle influence et jouissaient d'une telle estime auprès du clergé comme auprès de la noblesse, que des Bénédictins envoyés par le peuple en Angleterre, pour des négociations religieuses, se font immédiatement initier à leurs mystères. On ne s'en étonnera pas, du reste, si l'on considère qu'à cette époque, le roi des arts qui donnait accès partout, qui ouvrait toutes les portes, était précisément l'architecture. Saint Austin, archevêque de Cantorbéry, l'un des chefs principaux de la Franc-Maçonnerie anglaise, augmenta considérablement le nombre des loges, encore peu nombreuses jusque-là, dans ce pays.

Rome tombée, le paganisme fit place au christianisme dans les possessions de l'empire. Les Francs-Maçons abandonnant les temples désertés par les dieux, se mirent à construire des églises pour les saints de leur religion nouvelle. N'ayant plus de patrie, ils n'hésitèrent pas à quitter l'Italie devenue la proie des barbares. Ils y étaient d'ailleurs trop nombreux pour trouver tous à s'occuper. Les papes dont ils étaient les disciples préférés, appréciant les services rendus aux arts en même temps qu'à la religion de l'humanité, leur confirmèrent tous leurs privilèges et défendirent à qui que ce fût, sous peine d'excommunication, de leur

faire concurrence. Ils les munirent des pouvoirs les plus étendus pour le gouvernement de leur corporation. La bienveillance que leur avaient autrefois témoignée les empereurs romains, les Francs-Maçons la trouvèrent désormais dans la sollicitude des papes. Aussi ne relèvent-ils, à cette époque, que de l'évêque de Rome seul et s'avancent-ils, en quelque sorte, dans les différentes régions de l'Europe, comme ses éclaireurs, portant partout, avec leurs talents, le flambeau de la foi nouvelle. Les souverains du continent, en fils respectueux de l'Église, s'inclinèrent volontiers devant la volonté de son chef. Ils s'estimèrent même très heureux de pouvoir combler cette corporation d'élite, d'honneurs et de distinctions de toutes sortes. Les monuments religieux, et les autres édifices publics ne furent jamais construits autrement que par elle.

Ses membres étaient cependant trop nombreux alors, eu égard à leurs travaux. Bientôt, par suite de la construction successive de toutes les églises nécessaires, le chômage se produisit. Pour y remédier, on résolut d'admettre dans l'Ordre, de hauts personnages d'une valeur reconnue. Ce fut la Maçonnerie acceptée. Les grands trouvaient ainsi l'occasion d'admirer, à la fois, et le talent et les vertus de ces humbles artisans, et leur firent construire leurs palais. Avec le changement d'objet dans leurs travaux, l'esprit des Francs-Maçons se modifia

peut-être insensiblement, et il se glissa dans leur cœur des sentiments qui n'étaient pas toujours l'expression la plus pure de leur foi religieuse d'autrefois. C'est ce qui fit que les moines ne pouvant plus s'entendre avec eux, sans scission ni scandale, désertèrent peu à peu les loges et restèrent chez eux. Jusque-là, les papes avaient trouvé dans les Francs-Maçons les auxiliaires les plus fidèles et les plus actifs pour la propagation du christianisme. Après la désertion des moines, ils considérèrent la Maçonnerie comme un corps inerte dont l'utilité devenait douteuse, puisque la plupart des églises étaient construites. Son importance et son crédit diminuaient chaque jour, il faut le dire, tandis que l'influence des moines qui avaient déserté les loges, grandissait de plus en plus. L'hésitation n'était pas possible. Les papes se mirent du côté des riches et des puissants. Dans la suite, ils iront plus loin encore et ne craindront pas de retirer aux Francs-Maçons leurs privilèges, en les désavouant (1334). D'autre part, lorsque les moines connurent les sentiments du chef de l'Église, ils lui firent leur cour, en suscitant toutes sortes d'ennuis à leurs anciens confrères. Bientôt ces vexations se changèrent en persécution ouverte, ce qui obligea les Francs-Maçons, pour échapper à l'orage, de prendre, pendant quelque temps, le titre de Frères de Saint-Jean.

Toutefois, depuis leur isolement, l'orthodoxie

des Francs-Maçons était devenue plus que douteuse aux yeux de l'Église; elle était patente. L'espèce de scission qui s'était produite dans leur Ordre par suite de la désertion des moines bretons, fut cause qu'ils conçurent pour tout ce qui touchait à elle, une sorte de répulsion qui devait bientôt tourner à la rancune. La lâcheté de ces religieux devenus riches et qui ne trouvaient rien de plus naturel que d'abandonner leurs Frères, pour aller jouir en égoïstes du fruit de leurs travaux communs, les avait cruellement aigris. Hélas! si leur cœur saignait, c'était avec raison, du moins! Aussi leur haine ne fut pas seulement passagère; ils l'éternisèrent dans leurs monuments. C'est ce qui explique les contrastes si bizarres, si grotesques, parfois, d'un certain nombre de nos cathédrales, où, dans un lieu destiné à élever l'âme on retrouve, à côté d'une pieuse madone, en regard d'un saint à l'air recueilli et plein de componction, un moine au museau de renard, une religieuse au groin de porc, et pis encore.

Il est bon d'ajouter, cependant, que l'esprit de haine ou de dérision qui a suivi les Francs-Maçons jusque dans l'exécution de leurs plus beaux chefs-d'œuvre, ne trouve son expression matérielle que dans des travaux de détail, où ce cauchemar pénible de plusieurs siècles pourrait au besoin passer inaperçu, devant un œil distrait au milieu d'autres physionomies, d'autres statues, en tout point conformes à l'es-

prit de recueillement que doivent inspirer nos sanctuaires religieux. Victor Hugo a su, dans le cadre le plus poétique et le plus touchant d'un de ses ouvrages, nous transporter en esprit jusqu'à cette époque, où, sous l'illusion de la réalité la plus frappante, il nous est impossible de ne pas saisir la portée véritable de pareils contrastes. Patissier, Boisséré et Ramée, sont également utiles à lire pour l'intelligence de l'époque.

Les Francs-Maçons, par leur dispersion dans toutes les contrées de l'Europe, par l'influence de leurs talents, ne devaient pas peu contribuer à donner aux langues de famille latine, et à la nôtre en particulier, cette netteté, cette précision qui en a fait un instrument à la fois si propre à l'expression des idées générales, et si apte à la manifestation des sentiments les plus intimes et les plus concrets. Dans les mœurs, on retrouve la même influence caractérisée surtout par une certaine réserve qui ne manque pas de charme, et qui est le propre des nations qui ont eu, avec les Romains, les relations les plus suivies et les plus durables. L'appoint considérable des artistes d'abord, puis celui des hommes de valeur, quelle que fût leur profession, seconda merveilleusement leurs efforts, et c'est ainsi que leurs idées, leurs principes, leurs mœurs, leur pensée même agissant sans cesse sur elles, s'infiltrèrent graduellement jusque dans les dernières couches de la société. Aussi des rois, des princes, des prélats même

briguèrent l'honneur de faire partie des loges, et comblèrent ainsi avantageusement le vide produit autrefois par la désertion des moines bretons.

Grâce aux désordres qui désolaient alors l'Europe et surtout l'Italie, les papes, en fidèles disciples des Césars romains, surent mettre à profit le désarroi général. Ils se rendirent nécessaires, en maintes occasions, et, de fait, leur intervention fut, le plus souvent, utile au bien public. Ils ne négligèrent pas, cependant, tout en prêchant le désintéressement et la générosité, de faire payer leurs services, par ceux dont ils s'étaient rendus les arbitres nécessaires et indispensables. La force armée aidant, ils surent avec le temps, se tailler un beau domaine dans la péninsule italienne, ce qui rendit leur autorité, sinon incontestable, du moins redoutable à tous. Pépin et Charlemagne furent les premiers et les principaux auteurs de l'indépendance et de la royauté temporelle de l'Église.

Les papes qui avaient d'abord prêché d'exemple en humilité et en pauvreté, ne trouvèrent pas mauvais alors, de sanctionner par des institutions quelconques, les privilèges et les domaines acquis de la sorte. Pendant qu'ils rêvent la domination universelle, les évêques eux-mêmes cherchent à s'enrichir et à augmenter leur pouvoir, en oubliant chaque jour davantage, la simplicité originelle de l'Église primitive. Les simples clercs ne demeurent pas en

reste, et, toutes proportions gardées, tentent également de s'élever au-dessus de leurs confrères, de se distinguer et de se rendre indépendants.

Saint Paul avait donné aux chrétiens leur première organisation; Grégoire VII mettra à ses pieds les rois et les empereurs. En quelques siècles, l'Église avait marché! et c'est vainement qu'on aurait tenté de découvrir les vestiges de l'égalité qui régnait parmi les premiers chrétiens. Malgré ces empiétements successifs, il était dit toutefois, que l'Église romaine devait lutter pendant bien des siècles encore, subir bien des crises douloureuses, avant de conquérir son indépendance absolue et de se distinguer par cette stabilité que nous lui avons vue depuis. Sa discipline et sa législation se formèrent lentement, comme sa constitution. A presque toutes les époques, l'histoire de l'Église est une histoire de perpétuelles variations. Elle se transforme sans cesse. Ce n'est guère que depuis le seizième siècle, grâce à l'influence des Scholastique de Trente, grâce plus encore à l'influence des Jésuites, que l'Église a pris ce caractère d'immobilité que nous lui voyons encore aujourd'hui. Au quatorzième siècle, elle était cependant bien puissante déjà. La souplesse du génie d'Hildebrand, avait su, après la querelle des Investitures, attribuer à la papauté des droits supérieurs à ceux des rois et des empereurs. Sa souveraineté temporelle était consa-

crée par le temps, et, s'il lui restait encore des ennemis, elle était capable de leur résister, de les asservir même à sa domination, sans implorer le secours d'aucun prince étranger. La Franc-Maçonnerie, loin de lui être utile, dans de pareilles conditions, ne pouvait que lui inspirer de la crainte et de l'inquiétude. Les papes ne pouvaient, d'ailleurs, rester en communion avec des hommes dont les principes n'étaient plus en conformité avec leurs prétentions de monarque universel. Conservateurs fidèles des principes de l'Église primitive, ceux-ci se soumirent avec résignation à la situation de parias qui leur fut créée, lorsque Benoît XII leur eut retiré, définitivement, leurs privilèges. Toutefois, leur corporation était encore assez importante, leur influence assez considérable, pour qu'ils jugeassent nécessaire d'en donner la direction générale, déclinée par le pape, à un des leurs. Ils choisirent donc un Grand Maître qui résida tout d'abord en Angleterre. Dans la suite, ce droit d'élire leur Grand Maître leur fut enlevé pour être concédé au baron de Rasslyn. Jacques II, auteur de cette concession, subissait, sans nul doute, l'influence des principes de la religion moderne, telle que l'avaient réformée l'ambition des papes et leur désir d'acquérir, avec la royauté de l'univers, des domaines et des richesses.

Dans la conscience intime de l'injustice de leurs réformes centralisatrices, les papes redou-

taient peut-être l'influence encore assez grande de la Franc-Maçonnerie, et il était, en tous cas, très habile de donner pour chef suprême à la corporation, un homme qui voulût bien se laisser corrompre et formuler ses ordres sous l'inspiration d'un prince dévoué à l'Église. Car malgré d'occultes influences dont l'action secrète et constante aurait pu la troubler, malgré les ambitions personnelles qui déjà se manifestaient dans son sein, la Maçonnerie avait conservé pures et intactes la foi et la discipline que leur avaient transmises les premiers chrétiens. Elle ne revêtait pas alors, cependant, le caractère qu'elle a pris depuis, au commencement du dix-huitième siècle, après que la loge de Saint-Paul, de Londres, eut décidé qu'elle admettrait désormais comme membres actifs, non seulement des architectes, mais encore des gens recommandables de toutes professions, ce qui fut l'origine de la véritable Franc-Maçonnerie moderne, telle qu'elle a été pratiquée depuis, dans tous les pays du monde. Le remède proposé par la loge de Saint-Paul n'obtint pas dans la suite, de résultat immédiat. L'indifférence dont la Société était devenue l'objet depuis que les moines anglais l'avait délaissée; la déconsidération qui l'avait atteinte lorsque le pape Benoit XII l'eut désavouée publiquement; la rancune enfin qui était résultée de cette humiliation; tous ces accidents réunis avaient inspiré aux Francs-Maçons une aversion d'autant plus

profonde pour l'Église, que la puissance morale et temporelle des papes avait grandi davantage, en dépit des lois civiles et canoniques.

L'usurpation du pouvoir dans l'Église romaine et l'abâtardissement de la doctrine de Jésus, n'eut pas seulement pour effet d'isoler aussitôt la Franc-Maçonnerie; les Églises d'Orient, désirant rester fidèles aux principes de leur fondateur, se séparèrent d'elles-mêmes de l'Église de Rome, sous l'énergique et puissante impulsion de Photius, patriarche de Constantinople, qui dévoila au monde les indignes agissements des papes. Il ne fut pas suffisamment secondé, cependant, dans sa noble entreprise, et mourut victime de sa constance et de son incorruptibilité. Adrien VIII comptait des amis puissants et avait réussi, ainsi que ses prédécesseurs, à corrompre la simplicité des évêques dissidents et des fidèles. Après une lutte de plusieurs siècles, lutte alternée de succès et de revers, le schisme d'Orient fut enfin consommé, en l'année 1054, par Michel Cérulaire, également patriarche de Constantinople, et qui, malgré le triomphe de sa cause, eut à déplorer son exil. Les vues ambitieuses de Rome se trouvaient ainsi déjouées.

Cependant, à la défection des églises d'Orient devait bientôt s'en ajouter une autre, bien plus grave, en Occident. Elle eut pour occasion la double élection de Clément VII à Avignon et d'Urbain VI à Rome. Ce dernier schisme fut définitivement consommé, à la suite des Conciles

de Pise, de Constance et de Bâle, et après la retraite volontaire de Félix V. Dans de pareilles conjonctures, la papauté ne recula devant aucun moyen pour maintenir ses prétentions. Elle ne le pouvait, sans une lutte incessante et souvent cruelle, parfois même opposée aux véritables intérêts de l'Église et à sa conservation. Le brigandage régnait en maître dans les rues de Rome et les crimes les plus monstrueux demeuraient impunis, dès que l'intérêt personnel du pape n'était plus en jeu. La morale se ressentait de ces désordres; les religieux, les prêtres, les évêques, les papes eux-mêmes étaient adonnés aux pratiques les plus honteuses et se livraient publiquement à la débauche. Ces derniers donnaient trop souvent l'exemple, et la solution des questions les plus graves n'était réglée parfois, que par le caprice de leurs maîtresses. Elles ne se cachaient pas, au Vatican, et se donnaient en spectacle à tous, pour bien leur faire entendre qu'elles étaient les dispensatrices nécessaires de toutes les grâces, les canaux indispensables par où il fallait passer pour avoir la faveur du souverain de Rome. Bien plus, elles trafiquaient honteusement, non seulement de leurs charmes, mais même des choses les plus sacrées. Les indulgences, les prières, les sacrements s'obtenaient à l'enchère, et le désordre le plus complet régnait dans l'Église, lorsque Luther apparut.

D'un jugement droit, d'une imagination ardente, il était entré chez les religieux Augustins, qui, à l'occasion de sa thèse du doctorat, l'envoyèrent faire un voyage à Rome. L'idée seule d'un pareil voyage le remplissait de trouble et d'émotion. Le mystique et pieux religieux se préparait avec recueillement à l'entrevue qu'il devait avoir avec le pape. Plein de respect et de componction, il tremblait intérieurement à la vue de cette Majesté divine devant laquelle il allait paraître bientôt. Il partit donc et fut facilement introduit. Hélas! quelle dérision! le voile fut bientôt tombé! L'illusion n'était plus possible. Cette majesté que tous révéraient au loin, comme le reflet de la divinité, n'était que le masque honteux de la dissimulation, du crime et de l'hypocrisie. Les nobles traits du vieillard qu'il s'était figurés, n'étaient qu'un visage flétri par la débauche. La conscience qu'il s'attendait à trouver dans le représentant de la divinité, ici-bas, se traduisait par la ruse la plus grossière et la plus impitoyable, jointe à l'astuce la plus éhontée. Partout le vice, partout la fange, la débauche et l'orgie. Quelle amère déception! Était-ce donc là cette cour de Rome si austère, qui prêchait la vertu, la justice et la chasteté? Quoi! c'était là le ministre de Dieu sur la terre, qui dictait ses lois à l'univers et le tenait sous sa domination!

Tout le monde connaît les mœurs guerrières et la politique ambiguë de Jules II. Sous son pontificat, comme sous celui de ses prédéces-

seurs, la Cour romaine ressemblait plutôt à un cloaque qu'à tout autre chose. Meurtre, assassinat, empoisonnement, vol, pillage, prostitution, sodomie, tous les vices et tous les crimes s'y trouvaient réunis; voilà ce qui devait la recommander au respect du monde! On sait le reste, et la mission que s'imposa Luther, à ce spectacle horrible et navrant.

Un des effets les plus immédiats de la Réforme luthérienne, fut la sécularisation des couvents et le schisme d'Angleterre, sous Henri VIII, en l'année 1534. Pendant cette tourmente, les Francs-Maçons ne furent pas plus ménagés que les simples fidèles, car on n'ignorait pas la communauté d'origine des uns et des autres, et même, on les redoutait d'autant plus qu'on hésitait à croire qu'ils avaient conservé intacts les principes et la doctrine de Jésus. François Ier les dissout en 1539; la Suisse imite son exemple, ainsi que l'Allemagne. A partir de cette époque, ses membres épars cessèrent de se réunir régulièrement, à l'exception de ceux d'Angleterre où leur influence resta prédominante, jusqu'à nos jours. Dans ce pays ils furent, comme ils le sont encore aujourd'hui, protégés par les grands du royaume et par les rois eux-mêmes. Toutefois leur dissolution fut plus apparente que réelle. En se dispersant, ils conservèrent leurs symboles : la règle, le compas et l'équerre ce qui leur permettra de se reconnaître et de se reconstituer lorsque le souffle de la persécution

aura passé. Quelques-uns même continueront à s'assembler secrètement et se trouveront tout prêts à reprendre publiquement leurs travaux, lorsque paraîtront des jours plus heureux.

A Londres, il y avait, à cette époque, quatre loges. Leurs membres actifs ne trouvant plus leur emploi, comme au temps de la première Renaissance, avaient insensiblement cédé la place à de hauts personnages, c'est-à-dire à des « acceptés » qui, pour la plupart, occupaient les premières charges de l'État. En dépit de cette mesure, leur nombre tendait toujours à diminuer, loin d'augmenter. Les censures des papes avaient donné à leur institution un air de vétusté qui la représentait aux yeux du vulgaire comme une secte sinon dangereuse, du moins inutile, et elle ne laissa pas, même en Angleterre, son pays de prédilection, de tomber en sommeil de temps à autre. Son but matériel et moral s'était altéré. Il n'était plus comme autrefois justifié par la bienfaisance et la solidarité maçonnique. Tous leurs travaux se bornaient à des réunions de plaisir. Pour remédier à la déconsidération qui pouvait résulter de cette dégénérescence, aux yeux du public, la loge de Saint-Paul, fit admettre, comme on l'a vu, une proposition aux termes de laquelle il était dit que les privilèges de l'Ordre ne seraient plus exclusivement réservés aux maçons constructeurs, mais que des hommes de professions différentes seraient appelés à en faire partie, pourvu

qu'ils fussent régulièrement admis et initiés dans la confraternité. Wreen, le Grand Maître, confirma la proposition, seulement quelques années plus tard, en 1703.

Cette réforme était heureuse et ouvrit, désormais, un nouvel horizon à la Franc-Maçonnerie. Des hommes de mérite, accourus de toutes parts, s'estimèrent heureux de répondre à cet appel et, par leurs talents et leur activité, contribuèrent à lui donner un essor plus libre et une allure plus générale. D'institution matérielle et morale, elle va devenir à présent une institution philosophique (1717), dans le sens le plus large du mot, mais sans chercher, en principe, à imposer son autorité. On a dit souvent, à cet égard, que si la Maçonnerie plaint l'erreur et la fuit, elle ne hait et ne persécute personne. Voici du reste quel sera, d'après Rebold, son programme, dans la phase nouvelle qu'elle va traverser. « La Maçonnerie moderne, dit-il, proclame la fraternité universelle, comme étant le but qu'elle se propose d'atteindre; ses efforts tendent constamment à effacer parmi les hommes, les préjugés de castes, les distinctions conventionnelles de couleurs, d'origine, d'opinions, de nationalités, à anéantir le fanatisme et la superstition; à extirper les haines nationales et, avec elles, le fléau de la guerre, en un mot, à arriver par le progrès libre et pacifique, à formuler le droit éternel et universel, selon lequel chaque individu doit librement et intégralement développer

toutes ses facultés et concourir, dans toute la plénitude de sa puissance, au bonheur de tous, et à faire ainsi de tout le genre humain, une seule et même famille de frères unis par l'amour, la science et le travail. »

CHAPITRE II

Vie d'Ignace de Loyola. — Ses conférences humanitaires, à Barcelone, le font emprisonner par l'Inquisition. — Il fait ses études à Paris. — Ses premiers disciples. — Fondation de la Société de Jésus. — Paul III approuve ses statuts et confie à ses membres différentes missions importantes. — Élection du Supérieur général. — Les Pères Drouet et Salmeron en Angleterre; le Père Laynez à Venise; François-Xavier au Portugal. — But de la Société. — L'éducation employée comme principal moyen pour s'emparer de l'esprit des peuples. — Parallèle entre les Jésuites et les Francs-Maçons. — Concile de Trente. — Organisation de la Société de Jésus. — Guillaume Duprat, évêque de Paris, leur fonde deux collèges. — Bulle du pape Jules III. — Colloque de Poissy. — Les Jésuites tentent de cléricaliser l'Université de Paris. — Leurs différentes missions en Europe. — François de Borgia, duc de Gandie, entre au noviciat des Pères, puis veut se retirer. — Leur gouvernement devient de plus en plus absolu. — Ils sont accusés de mœurs infâmes. — Conversion des Maures d'Espagne. — Scandale d'Alcala. — Canisius en Pologne. — Les « Réductions » du Paraguay. — Lutte des Jésuites contre les indigènes d'abord, puis contre les Portugais et les Espagnols. — Désordres en Belgique. — Les Pères Parsons et Campian en Angleterre. — Ambition insatiable de la Société de Jésus.

Nous lisons dans Michelet (Procès des Templiers) qu'après la suppression des Templiers par le pape Clément V, au concile de Vienne, un certain nombre d'entre eux, disséminés dans toutes les contrées de l'Europe, tentèrent de reconstituer l'Ordre sur des bases absolument identiques. Malheureusement pour eux, il y eut

quelques indiscrétions de commises, et leurs manœuvres furent découvertes. Cités devant les tribunaux, ils durent s'expliquer et se disculpèrent, à Cologne, « de vouloir rétablir l'Ordre et venger la mort de Jacques Molay, le dernier Grand Maître, sur les descendants des princes et des rois qui furent coupables de ce fait; de chercher à introduire le schisme dans l'Eglise, des troubles et des séditions dans les empires; de n'obéir à aucune puissance du monde, mais seulement aux supérieurs élus dans l'Association; de se lier par un serment horrible et détestable, etc. »

Sans se décourager de voir leur entreprise avortée; sans renoncer au projet qui devait trouver, plus tard, sa réalisation dans la Maçonnerie de la Stricte Observance, les promoteurs de cette reconstitution résolurent de fonder, en attendant, une autre Société dont l'influence ténébreuse s'accrut rapidement, grâce à leur audace et à leur habileté : je veux parler de la Société de Jésus.

On n'a pas oublié qu'après la bulle de Benoit XII, l'édit de François Ier et les lois évictives des autres gouvernements, les Francs-Maçons s'étaient dispersés, pour la plupart. Quelques-uns, les moins timides, sans doute, avaient continué leurs travaux, interrompus seulement, de temps à autre, par le flot montant de la persécution. Parmi ces derniers se trouvait un gentilhomme espagnol, au caractère

énergique, à la nature ardente et généreuse. C'était Ignace de Loyola. Il avait vu le jour, en 1491, dans un château près de Saint-Sébastien. Ses parents étaient nobles et considérés. D'abord page de Ferdinand-le-Catholique, il vécut jusqu'à l'âge de trente ans, d'une vie partagée entre les devoirs de la profession des armes et la galanterie. On était à l'époque des guerres d'Italie, engagées au sujet de l'équilibre européen qu'avait rompu la puissance formidable de Charles-Quint. Loyola fut blessé, au siège de Pampelune, dans le courant de l'année 1521, tandis qu'il combattait pour sa patrie. Cloué sur son lit de douleur, il demanda des livres pour se distraire. La bibliothèque de son hôte se réduisait à quelques ouvrages mystiques. Bien qu'ils ne convinssent point à l'imagination romanesque de Loyola, il dut néanmoins s'en contenter et se résigna à les lire, dans le seul but d'éviter le désœuvrement. La maladie avait d'ailleurs changé considérablement les dispositions de son caractère. Par ses propres douleurs, il eut l'idée de la souffrance d'autrui. Ses lectures lui inspirèrent bientôt le désir de fonder une œuvre pour l'amélioration des hommes. A peine rétabli, il se rend à l'abbaye de Montserrat, y séjourne quelque temps, se rend en Palestine et revient à Barcelone. Il donna, dans cette ville des conférences qui lui valurent un succès considérable, malgré son manque absolu de littérature. Hélas ! il n'y a pas de roses sans

épines ! Cette auréole de gloire fut assombrie par quelques nuages, car l'administration locale n'eut pas de peine à s'apercevoir que ses conférences humanitaires battaient en brèche l'autorité du gouvernement. La municipalité en fut alarmée, et Loyola déféré à l'Inquisition qui le jeta en prison. Il n'y resta pas longtemps, toutefois, car il réussit à s'échapper, de connivence avec un de ses geôliers qu'il avait séduit par l'ascendant de son esprit ferme et courageux. Appréciant alors le secours que pourrait lui apporter une connaissance plus approfondie des lettres, il se mit sur les bancs de l'école, à l'âge de trente-trois ans, fréquenta plusieurs universités et se rendit finalement à Paris, où il arriva en février 1528. Après avoir fait ses humanités au collège de Montaigu, il étudia la philosophie à celui de Sainte-Barbe. C'est là qu'il connut Pierre Lefèvre qui le présenta à François-Xavier, professeur de philosophie au collège de Beauvais. Ce dernier lui plut surtout. Pour le gagner à ses vues et à ses principes, il le suivit pendant trois ans, et vit ses vœux exaucés. Sur ces entrefaites, Jacques Laynez, Alphonse Salmeron et quelques autres qui se souvenaient encore de l'éloquence entraînante d'Ignace, dans les conférences qui avaient motivé son arrestation, se rendirent à Paris pour suivre sa direction spirituelle.

Lorsqu'il les eut tous suffisamment éprouvés, il leur fit part de ses projets, les initia progres-

sivement à tous ses secrets et leur proposa finalement de fonder une société dans le genre de la Franc-Maçonnerie, dont il avait fait partie autrefois, avec cette seule différence qu'au lieu de rester isolés en dehors de l'action du pape, comme les Francs-Maçons modernes, ils se rapprocheraient, au contraire, du chef de l'Église romaine, s'identifieraient à sa personne pour le guider, le soutenir et le défendre contre toute entreprise hostile.

C'est ainsi que nous verrons, à différentes époques de l'histoire, des Francs-Maçons sortir de leur Ordre, reprendre leur indépendance et fonder des Ordres nouveaux. Ces essais demeurent, il est vrai, infructueux le plus souvent. On en a vu cependant qui ont jeté un certain éclat. Cagliostro, les frères Bédarrides, et, plus tard, Lacorne, en sont les preuves les plus frappantes. Aussi, une semblable proposition n'était pas pour déplaire aux amis d'Ignace. Au serment de ne jamais révéler aucun secret, Loyola substitua les trois vœux ordinaires de religion : ceux de pauvreté, de chasteté, et d'obéissance. Il y en adjoignit un quatrième concernant leur soumission immédiate aux papes, auxquels ils devaient jurer fidélité, dans une formule particulière. Les membres du nouvel Ordre, commencèrent leur apostolat en soignant les malades dans les hôpitaux, tandis que Loyola lui-même se rendait en Espagne pour liquider son patrimoine. Ce point réglé, ils se rendirent tous à

Rome, pour soumettre leurs statuts et constitutions à l'approbation du pape, Paul III. Celui-ci les approuva par une bulle, le 27 septembre 1540, avant même de les avoir examinés, et la Société de Jésus était fondée. Il lui suffisait de savoir que son autorité personnelle était sans limite sur ses membres pour juger de son utilité; le reste n'était qu'accessoire.

Dès le début, Paul III les envoya dans différentes directions et leur confia plusieurs missions importantes. Ces missions dont ils s'aquittèrent avec habileté, attirèrent sur eux les yeux du public. On s'étonnait avec raison, que quelques hommes, nés d'hier et inconnus pour la plupart, eussent pu si rapidement s'emparer de l'opinion et imposer leur arbitrage. Bientôt on dut procéder à l'élection d'un Supérieur Général. Cette charge échut à Loyola, le 14 avril 1541. Les Pères Drouet et Salmeron sont alors envoyés en Irlande. Henri VIII le sait, et met leurs têtes à prix. Pour se défendre, ils veulent se rendre à Londres, et parler au roi lui-même. Mais une tempête les jette sur les côtes de France, près de Dieppe d'où ils se rendent à Paris. Charles-Quint et François Ier étaient toujours en lutte, aussi les deux Jésuites jugèrent-ils prudent de quitter la capitale, pour se rendre à Rome. A Lyon où ils passent, on les prend pour des espions, et ce n'est que par l'intervention officielle des cardinaux de Tournon et Gaddi qu'ils échappent à la mort. Cepen-

dant, le champ d'action des Jésuites s'étendait chaque jour de plus en plus. A Venise, le Père Laynez faisait merveille; il séduisit la cour et le doge lui-même au point que celui-ci lui offrit l'hospitalité dans son propre palais. En Portugal, François-Xavier opérait déjà des conversions, par le prestige de son éloquence; il y était secondé par Simon Rodriguez.

Dans le plan de son fondateur, les Jésuites devaient surtout se rendre maîtres de la société moderne par le moyen de l'éducation. Pour cela il fallait avoir des collèges jouissant des mêmes privilèges que les universités, et la chose présentait de nombreuses difficultés. En attendant, on envoyait les novices suivre les cours des professeurs les plus célèbres.

En Espagne, Araoz, neveu d'Ignace, acquérait la réputation d'un orateur célèbre et d'un homme de cour accompli. Lorsqu'il fut sur le point de quitter la ville de Barcelone pour se rendre en Allemagne, où l'attendait le Père Lefèvre, don Francisco de Borgia, vice-roi de Castille, désira le voir et s'entretenir avec lui. Lefèvre, dit Daurignac, avait fait un bien prodigieux à l'élite de la noblesse et du haut clergé, dans la ville de Ratisbonne; ce qui prouve jusqu'à l'évidence que les soins de la Société de Jésus se sont toujours adressés, non au peuple qui en a le plus besoin, mais exclusivement à la noblesse et aux grands. Ici encore les Jésuites rompaient avec le passé de l'Église primitive, avec les traditions de la Franc-Maçonnerie, dont Ignace de Loyola avait fait partie, et loin de chercher à sauver les peuples, comme Jésus autrefois, ils tentaient, au contraire, de les ramener sous le joug de l'oppression et de les conduire à leur anéantissement, à leur ruine. Le contraste était frappant. Aussi les tendances maçonniques, telles qu'elles se sont généralement manifestées, jusqu'à nos jours, pourraient se résumer en un seul mot, celui de « démocratie », tandis que celles de la Société de Jésus, branche bâtarde de la Franc-Maçonnerie, trouvent leur meilleure expression dans celui de « théocratie ». L'union intime qui depuis Jésus-Christ avait constamment régné entre l'élément chrétien et l'élément maçonnique proprement dit, union à laquelle les papes eux-mêmes n'avaient pas absolument renoncé, même lorsqu'ils eurent abandonné les traditions de l'Église primitive et dépouillé les Francs-Maçons de leurs privilèges, en la personne de Benoit XII, fut détruite complètement et sans le moindre esprit de retour, à l'apparition de la Société de Jésus. Il s'établit alors deux camps bien distincts, bien tranchés : celui des Jésuites ou de l'Église réformée, telle que nous la voyons encore aujourd'hui, et celui des Francs-Maçons ou de l'Église primitive, telle qu'elle était constituée chez les premiers chrétiens. Comme on le voit, les Jésuites se mettaient du parti du plus fort.

Du Portugal, François-Xavier s'était rendu aux

Indes, puis de là, au Japon. Le pape Paul III, fort de l'appui des Jésuites qui comptaient dans leur sein de nombreux et illustres sectaires, résolut, d'après leur conseil, de sanctionner par un concile œcuménique, toutes les réformes que les papes ses prédécesseurs, avaient introduites dans l'Église romaine, et d'affirmer surtout l'autorité du Saint-Siège contre toutes les autres sectes dissidentes. Ce concile fut ouvert à Trente, en 1545, pour se terminer, après de nombreuses vicissitudes, en l'année 1563. Les Jésuites qui en conçurent l'idée, y eurent naturellement quelques représentants. Ce furent les Pères Laynez, Salmeron et Lejay. Les guerres de religion désolaient alors l'Allemagne, et l'on put voir aisément en la personne du Père Bobadilla, la part active que les Jésuites prenaient, déjà à cette époque, dans la politique européenne. Ce Père qui suivait les armées de Charles-Quint, fut blessé à Muhlberg, en 1545, et banni par l'empereur, dans la suite, pour s'être immiscé dans les affaires de l'État.

Pour atteindre son but, l'organisation de la Société de Jésus doit être irréprochable et posséder une certaine étendue. Aussi, rien ne laisse à désirer, sous ce rapport. Cette association mystérieuse, aujourd'hui comme à son origine, réunit dans son faisceau compact, le pape, les évêques et les prêtres avec un certain nombre de laïques. Son but est de dominer les princes et les peuples et de diriger toutes les affaires

de ce monde. Une discipline exacte en réunit tous les membres, pour les appliquer de concert à l'exécution des ténébreux desseins tramés par les chefs. A peine un mot d'ordre est-il parti du Vatican, qu'il est répété par les évêques et par les prêtres de toutes les contrées; la femme le reçoit au confessionnal et le porte dans les familles; la presse de l'Association le fait pénétrer dans tous les rangs de la société. Le pays se trouve enlacé dans un réseau à mailles serrées. La nation est dépendante d'un gouvernement dont les chefs ne tiennent pas leurs pouvoirs d'elle-même, bien plus, qui sont hors d'elle, indépendants d'elle et lui font échec. C'est l'État dans l'État, sous la pire des formes.

Un Ordre qui, dans toutes les questions intéressant l'Église et l'humanité, dans toutes les querelles des princes, dans toutes les discussions de principes, parvenait à s'imposer comme arbitre afin de proposer ensuite aux partis rivaux des conditions de paix dictées par le pape, devait être d'un grand secours à l'Église, surtout à une époque où la force des armes tranchait toutes les questions et ne le cédait qu'aux arguments d'une dialectique vigoureuse et serrée. Les Jésuites, il faut le reconnaître, avaient cela dès l'origine; ni le talent, ni l'audace ne manquèrent aux premiers initiés de la Société. Leur vœu d'obéissance en faisait des instruments puissants pour la cause qu'ils défendaient.

« Entre les mains de son supérieur, le Jésuite

est comme le bâton du vieillard, comme un cadavre. Il faut qu'il aille où on le pousse, à la mort ou à l'esclavage, à la science ou à la vertu, à l'humiliation ou à la gloire. Dans son arsenal de lois, la Compagnie en a qui vous portent indifféremment vers toutes ces voies diverses. Vous ne pouvez lire ou composer un ouvrage que sur permission. Vous n'avez le droit d'être orateur, philosophe, historien, poète ou savant que par autorité. On coupera les ailes au génie; on grandira la médiocrité; on étouffera le talent selon le caprice du Général qui ne rend compte qu'à Dieu de la direction imposée à chaque scholastique ou à chaque profès. » Ce sont les propres termes de Crétineau-Joly, leur historien et leur avocat, que je viens de citer. Certes, on ne saurait mieux rendre l'esprit qui anime la Société de Jésus, qu'il ne vient de le faire en ces quelques lignes.

Guillaume Duprat, évêque de Clermont, avait remarqué, au Concile de Trente, l'éloquence et l'érudition du Père Laynez. Une Société qui possédait de tels hommes lui parut digne d'être encouragée. A son retour à Paris, il leur accorda l'hospitalité dans son hôtel particulier, et fonda pour eux, en 1551, le collège de Clermont (aujourd'hui lycée Louis-le-Grand), puis, en 1555, celui de Billom. Au même moment, le Pape Jules III leur accordait, par une bulle, le droit de conférer, après examen, aux élèves de leurs collèges, les mêmes grades que l'Université. Henri II leur envoya, la même année, des lettres patentes, pour approuver cette bulle et autoriser l'ouverture de leurs collèges. L'Université en fut alarmée et vit dans cet exercice de la liberté, une attaque à ses prérogatives. Aussi ne considéra-t-elle plus les Jésuites que comme des rivaux. Prenant les devants, elle en référa au Parlement qui, prévenu contre les nouveaux venus, refusa d'enregistrer les lettres du roi. Pour comble de malheur, Duprat était mort. Eustache du Bellay, évêque de Paris, se déclarait l'ennemi des Jésuites. Partout rebutés, ils finirent, en désespoir de cause, par s'adresser au cardinal de Lorraine qui les berça, pendant longtemps, par de perfides promesses qu'il ne lui coûtait pas de faire, tout en se gardant bien de les tenir. Sur ces entrefaites eut lieu le colloque de Poissy où le débat fut de nouveau repris. Comme conclusion, le Parlement consentait à enregistrer les lettres du roi, sous la réserve de certaines conditions.

Les Jésuites respiraient enfin. Après cette victoire qui, du reste, ne leur suffisait pas, ils tentèrent d'entrer de plain-pied dans l'Université, avec l'intention secrète de la cléricaliser complètement. Ils lui présentèrent donc une requête dans laquelle « ils renonçaient, disaient-ils, à tous les honneurs académiques, aux dignités et aux bénéfices; ils s'obligeaient à prêter au recteur et aux autres magistrats de l'Université, l'obéissance qui leur était due. Ils s'enga-

geaient à observer, en choses licites et honnêtes, les statuts de l'Université; ils promettaient enfin de s'acquitter, envers le corps universitaire, des devoirs et de la soumission qui seraient compatibles avec leur Institut ». L'Université ne voulut pas accepter toutes ces réticences, et refusa de les recevoir dans son sein. Ce fut le signal de la guerre. Bientôt les Jésuites sont sommés de fermer le collège de Clermont. Dumoulin, l'oracle du Palais, consulté sur le cas, donna, comme on devait s'y attendre, raison à l'Université qui chargea Étienne Pasquier de prendre en main sa cause. De leur côté, les Jésuites choisirent pour défenseur, Pierre de Versoris.

Cette lutte qui devait recommencer sans cesse, demeura sans résultat immédiat, et les Jésuites continuèrent leurs cours, comme par le passé. Ils purent même s'appliquer cet ancien proverbe : « A quelque chose malheur est bon. » Le bruit du débat avait, en effet, attiré de nouveau sur eux, l'attention publique. C'est ainsi qu'il leur arriva, de tous côtés, de nouvelles recrues. Ce contingent inespéré leur permit de fonder plusieurs autres collèges, entre autres celui de Coïmbre. Canisius remplaçait alors Bobadilla, en Allemagne, et y déployait au grand jour, son talent pour la dialectique, tandis que son humilité lui attirait toutes les sympathies et lui gagnait tous les cœurs. En Italie, en Espagne, en Angleterre, les missions se multipliaient également. Les souverains de l'Europe prêtaient

l'oreille aux louanges qui leur arrivaient, de toutes parts, sur l'excellence de cette Société et devenaient plus attentifs à ses travaux. Déjà plusieurs d'entre eux s'y étaient secrètement affiliés : leur cause et celle des Jésuites n'étaient-elles pas identiques? Que cherchaient-ils, les uns et les autres, sinon à faire peser plus lourdement leur autorité respective sur le peuple, pour rendre son émancipation impossible? Ils n'ignoraient plus que les Jésuites travaillaient pour les rois, et disposeraient, avant longtemps, des trônes de tout le continent. L'affiliation secrète leur parut même insuffisante et trop peu féconde en résultats pratiques. Pour mieux frapper les esprits, il fallait éblouir le monde. Une entreprise de ce genre, faite en faveur de la tyrannie, méritait certes qu'on fît quelques sacrifices. Il se trouva des princes qui ne craignirent pas d'endosser la robe du Jésuite. Ils pouvaient, ainsi, mieux tromper l'opinion publique et surprendre, plus adroitement, les secrets de ceux qui devaient être leurs victimes. C'était, en tous cas, un moyen de les perdre plus sûrement. François de Borgia, duc de Gandie, après avoir servi la cause du haut de son trône pendant plusieurs années, se décida à faire son coup de théâtre en entrant dans l'Ordre, au mois de septembre de l'année 1550. Cette entrée en religion ne fut du reste qu'apparente, car il conserva son indépendance pendant toute sa vie, et gouverna son duché du fond de son cou-

vent. Pour jouer son rôle jusqu'au bout, au moment de prononcer ses vœux, il écrivit à Charles-Quint, son suzerain, pour lui demander l'autorisation de se consacrer dans la Société de Jésus, au service de l'Église. Il va sans dire que l'empereur ne la lui refusa pas, et tâcha de rendre sa réponse aussi publique que possible, afin de lui donner plus de crédit. Il dut sourire, sans doute, en voyant le rôle qu'on lui faisait jouer. On a prétendu, avec raison, qu'il s'en était fallu de peu, quelques mois auparavant, que l'empereur d'Autriche ne se fît Jésuite lui-même. S'il renonça, dans la suite, à son projet c'est qu'il dut reconnaître, on peut le croire, que la chose n'était pas aussi praticable pour un Empereur que pour un simple duc, et que le meilleur moyen de défendre la cause des rois et de l'Église, était encore de rester au pouvoir, quand on possède des États aussi étendus que l'étaient les siens. Du reste, le vulgaire n'y regarde pas de si près ; un grand nom, un titre quelconque fait plus d'impression sur lui qu'un homme véritablement supérieur qui posséderait les qualités les plus rares ou le génie le plus transcendant du monde. Ce qui l'éblouit, ce n'est pas la supériorité réelle, mais bien le vain éclat d'une supériorité idéale souvent vide de sens et qui n'existe que dans l'imagination.

L'entrée au noviciat du duc de Gandie, comme bien on pense, eut un immense retentissement, et bientôt les descendants des familles les plus

illustres accoururent, de toutes parts, pour suivre son exemple. C'est ce que les Jésuites avaient prévu et calculé d'avance. Don Sanche de Castille, don Pedro de Navarre, don Bartolomeo de Bustamente, don Diego de Guzman, don Gaspar de Loarte furent du nombre. Mais, à côté de ces triomphes, ils eurent à subir de nouvelles épreuves. A Paris, Eustache du Bellay les chassait du ressort de sa juridiction et ils durent implorer l'hospitalité de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés. En Espagne, le ciel s'était également assombri pour eux. Le mercredi de Pâques de l'année 1555, le vicaire général de Sarragosse les déclara hérétiques. L'archevêque Ferdinand d'Aragon confirma la sentence du vicaire général et, après les avoir excommuniés, conclut à l'expulsion des Pères.

Le Père Barma, supérieur de la résidence, n'en célébra pas moins la messe et en appela au pape. Bientôt le conflit s'apaisa, grâce à d'occultes influences, et tout en resta là. Le Brésil reçut les premiers Pères Jésuites, à cette époque, tandis que Claude, empereur d'Abyssinie, les appelait pour l'instruction de son peuple. Les Pères Nunhez Baretto, avec le titre de patriarche, André Oviédo, Melchior Carnero, suivis d'une dizaine d'autres prêtres, répondent à son invitation. Canisius est toujours en Allemagne. L'Espagne qui les possédait déjà dans sa métropole, va les appeler également dans ses colonies.

Cependant, François de Borgia menaçait les

Pères de se retirer de la Société. Pour se donner raison contre lui, les Jésuites firent condamner par l'Inquisition, à Séville, deux ouvrages qu'il avait écrits et dans lesquels transpirait quelque velléité d'indépendance. Bien que les services qu'il leur avait rendus fussent nombreux et incontestables, les Jésuites ne voulaient rien entendre, et étaient résolus à tout entreprendre pour empêcher le duc de défaire ce qu'il avait fait. Quel coup de pied de l'âne, si jamais il allait leur retirer le prestige de son titre et de son nom! Le duc savait depuis longtemps que la Société était un instrument mis au service des rois, pour l'oppression du peuple, sous le couvert de la religion; mais ce qu'il ignorait, ou, du moins, ce qu'il avait su trop tard, c'est que lui-même n'était qu'une enseigne, qu'un prête-nom, qu'un épouvantail qu'on opposait à leurs ennemis, et qu'il serait forcé, maintenant qu'il l'avait commencé, de continuer son rôle, bon gré, mal gré, jusqu'au bout, sous peine de mort. Par la condamnation de ses ouvrages, on voulait simplement lui donner un avertissement salutaire. Il eut l'esprit d'en profiter et n'eut pas lieu de s'en repentir, dans la suite.

Le Généralat, qui, d'après les statuts de la Société, ne devait pas excéder trois années d'exercice pour le même élu, fut rendu viager par une bulle du pape Pie IV, en date du 19 août 1561. Les Jésuites opéraient ainsi, dès l'origine, une réforme que la Franc-Maçonnerie devait imiter

au dix-neuvième siècle, et rendirent de la sorte leur institution essentiellement monarchique. C'était, du reste, un moyen de s'assurer le concours plus direct, plus uniforme et plus durable des membres de la Société. Elle rencontrait alors de vives oppositions de la part de plusieurs gouvernements et surtout en France. Dans ce pays, des désordres assez sérieux se manifestèrent, en différents endroits. Plusieurs Jésuites coururent le danger de la vie. Dans le Dauphiné, en particulier, le Père Emond Augier fut surpris à Valence, et ne réussit à sauver sa vie que grâce aux instances et aux prières du protestant Pierre Viret. Car, outre l'accusation d'hérésie qui pesait alors sur eux, on les soupçonnait encore de perpétuer la tradition des mœurs infâmes des Templiers. Le bref de Pie IV, du 29 septembre 1564, est très explicite sous ce rapport.

Charles-Quint venait de mourir, et les Maures d'Espagne ne sentant plus peser sur eux sa main de fer, se révoltèrent. Dans la guerre qui s'ensuivit, les Jésuites se rendirent d'utiles auxiliaires pour la conversion forcée des infidèles. Aussi leur crédit augmentait chaque jour, auprès du roi d'Espagne. Toutefois, cette période de leur triomphe ne fut pas non plus exempte de vicissitudes. Il y eut une ombre dans le tableau, qui fit tristement ressortir la lumière sur la noblesse de leurs procédés et l'élévation de leurs sentiments.

Francisco d'Espagna était issu d'une riche famille d'Alcala. Comme il était fils unique et que sa fortune était considérable, ils entreprirent de s'en emparer. Séduit par leurs discours et ébloui par leurs promesses et leurs flatteries, le jeune d'Espagna se laissa facilement persuader qu'il avait la vocation religieuse. Ses parents, toutefois, n'étaient pas de cet avis et pensaient qu'il pourrait faire, dans le monde, un excellent chrétien. Le jeune homme hésitait. Pour vaincre son irrésolution, les Pères lui insinuent qu'il est libre de disposer de sa personne, même contre le consentement de ses parents, si son but est d'entrer dans la Société, pour se consacrer à Dieu. Il était dangereux, cependant, pour les Pères, d'exécuter un pareil projet dans la ville même d'Alcala. Leur supercherie eût été promptement découverte, et ils se fussent exposés à de nombreuses avanies, à défaut d'inconvénients plus graves. Le jeune d'Espagna fut de leur avis. Ceux-ci n'attendaient que son assentiment, et lui répondirent alors, en feignant de rappeler leurs souvenirs, que Dieu lui-même semblait avoir pris à cœur de lever cette difficulté, puisque, par un hasard tout providentiel, un de leurs Pères devait se rendre à Madrid pour affaire, dans la journée même; il n'aurait donc qu'à l'accompagner, sous prétexte de visiter la capitale. Le jeune d'Espagna n'hésita plus. Il avait peu voyagé; son imagination ardente fut heureuse de trouver une aussi belle

occasion d'étendre le champ de son action créatrice. Le charme irrésistible d'une contrée encore inconnue pour lui, prime toutes les autres considérations, en cet instant. La question de sa vocation n'est plus qu'une chose secondaire, qu'il entrevoit à peine, au milieu de ses rêves d'aventures romanesques. Bientôt il part, et arrive, sans encombre, à destination. Mais les parents qu'on avait oublié de prévenir et que leur fils, sur la recommandation des Pères, n'avait pas avertis de son voyage, inquiets de son absence prolongée, commencent à s'informer de la cause de cette disparition subite. Après des recherches infructueuses, ils prennent enfin vent de la chose, et se rendent à la résidence pour réclamer leur enfant. On leur répond qu'il a voulu accompagner à Madrid, un Père de la Société, et qu'il va revenir. Les jours se passent, et, comme personne ne revient, les parents perdent patience et s'en vont conter leur chagrin à l'évêque de la ville. Celui-ci, après plusieurs sommations inutiles, se présente alors, avec la force armée. On lui fait la même réponse qu'aux parents : le jeune d'Espagna n'est pas à Alcala, ils ne peuvent donc le rendre à sa famille, avant son retour. Enfin les parents eux-mêmes, fatigués d'être importunés sans cesse, trop faibles à l'égard de leur fils, ont peur de contrarier sa volonté et finissent par l'abandonner à sa destinée, après toutefois lui avoir fait renoncer à son patrimoine. Les Pères furent abasourdis du

coup; car ils étaient pris au piège et, sans s'y attendre, avaient eu affaire à plus malins qu'eux. Il leur était impossible de reculer, cependant, sans se compromettre. Ils firent donc contre mauvaise fortune bon cœur et promirent de le garder sans fortune. En Portugal, le Père de Camara, réussit, à force d'intrigues, à se faire nommer précepteur du jeune roi Sébastien. Canisius passe de l'Allemagne à la Pologne où il sait également se concilier la faveur du roi Sigismond qui lui lègue, en mourant, sa bibliothèque ainsi que d'autres biens.

Mais il est temps de tourner nos regards vers le Nouveau-Monde que vient de conquérir l'Espagne. Après des luttes sanglantes, Martinez de Irala avait réussi à fonder, au Paraguay, la ville de l'Assomption, qui demeura, pendant près d'un siècle, la capitale de tous les établissements européens, dans ce continent. Presque tous les premiers explorateurs avaient péri par la main des indigènes. Solis avait été tué par les Charruas, en mettant pied à terre, sur la Bande Orientale; Ayolas le fut également par les Agaces, au milieu du Chaco; Mendoza, en voulant fonder Buenos-Ayres, fut massacré avec plus de deux mille Espagnols. Garay, le second fondateur de cette ville, fut égorgé par les Minnanes. La cupidité des Espagnols était, le plus souvent, cause de ces sanglants massacres, car pour s'enrichir, ils s'étaient livrés aux plus cruelles exactions et n'avaient pas hésité à se souiller de tous les

crimes. Les Dominicains, les Franciscains et les Augustins se trouvaient déjà dans ces colonies, à cette époque, mais leur intervention pacifique fut, le plus souvent, neutralisée par leurs inimitiés de corps et leurs querelles de partis. Philippe II crut remédier au mal en y envoyant les Jésuites, sous la conduite du Père Geronimo Portillo. Ceux-ci débarquèrent donc à Callao, près de Lima. On était alors à la fin de l'année 1580. Plus habiles que leurs prédécesseurs, les Jésuites réussirent à faire déprécier leurs confrères en religion, et fondèrent successivement, dans le Parana et l'Uruguay, plusieurs missions florissantes appelées « Réductions ».

Les indigènes, à leur tour, leur firent une opposition assez vive. Parmi leurs tribus indisciplinées, les plus terribles étaient les Mamelucos et les Tupis. Ces sauvages harcelaient sans cesse les Pères, et leur firent subir tant de pertes, que ceux-ci en furent réduits à émigrer (1631). Ils s'embarquèrent avec environ douze mille indigènes, sur une flottille de sept cents canots et s'établirent dans les districts de Corpus, de Loreta et de Santa-Anna. Ces trois régions jouissaient du climat le plus beau et le plus sain. Insensiblement s'élevèrent, çà et là, de jolis bourgs, dans les parages les plus riants et les plus fertiles. Ils se comptèrent bientôt jusqu'à trente-trois, dont le plus petit n'avait pas moins de douze cents familles. Mais hélas! rien n'est stable en ce monde! Les indigènes

eurent bientôt découvert la trace des fugitifs, et la lutte recommença de plus belle. Si le malheur est bon à quelque chose, il faut dire que les Pères Jésuites en avaient largement profité, pour leur part. Leurs précautions étaient prises cette fois, contre de nouvelles attaques, et dès l'année 1648, les indigènes, nombreux et aguerris, se trouvaient prêts à la résistance, car, au Paraguay, les incursions étaient fréquentes et leurs terres furent souvent ravagées. Le régime suivi par les indigènes dirigés par les Jésuites, était la communauté, ce qui, en quelques années, rendit les Pères maîtres d'une fortune immense. Les rois d'Espagne et de Portugal en eurent connaissance, dans la suite, et par un traité secret conclu en 1750, décidèrent de leur enlever, de concert, le gouvernement du pays. Mais les Pères ne se laissèrent pas déposséder, sans se défendre. Ils refusèrent de se soumettre aux lois de spoliation qu'on voulait leur appliquer. Le Père Laurent, curé de San-Miguel, et deux autres Jésuites, armèrent les Indiens guaranis et assiégèrent la forteresse de Jésus-Maria, sur le rio Pardo. La place fut prise et détruite, et la garnison portugaise forcée à la retraite. L'Espagne et le Portugal souffraient d'un pareil état de choses. Les Jésuites n'avaient pas davantage à s'en louer. D'ailleurs, la situation était trop tendue et ne pouvait durer longtemps ainsi. En l'année 1756, un détachement formé de mille Portugais et de quinze cents Espagnols

débarque et met les Guaranis en déroute complète. Les deux Pères qui les commandent, sont faits prisonniers. Privés de leurs chefs, les indigènes ne font plus guère de résistance et sont bientôt exterminés. C'est ainsi que furent sécularisées ces belles missions, si fertiles et si riches en produits de toutes sortes. Pombal, ministre de Portugal, mettra bientôt le sceau à ces mesures spoliatrices de centralisation, en expulsant les Jésuites de toutes les possessions portugaises (1759). Charles III, roi d'Espagne, imitera son exemple, ainsi que toutes les autres nations européennes.

Sous le généralat du Père Everard Mercurian, la Société de Jésus étendit son action jusqu'en Suède et en Belgique. Dès leur apparition dans ces deux pays, les Pères eurent à combattre une vive opposition. Douai, Anvers, Liège, Tournai, Bruges se révoltèrent, et appelèrent le prince d'Orange à leur secours. Don Juan, leur gouverneur, n'était plus là pour les couvrir de sa protection. Il était mort, en 1578. On voit par ces soulèvements, combien la question religieuse, au moyen âge, avait le privilège de passionner la foule. Pour faire jaillir l'étincelle de la révolte, il n'est pas nécessaire de léser les droits du peuple, ou de restreindre ses privilèges. Il suffit qu'on veuille lui imposer une croyance qui ne soit pas celle que lui a léguée la tradition de ses ancêtres. A la seule apparition d'un homme qu'on lui présente comme

ennemi de sa croyance, il se soulève, s'ameute et finit par verser le sang, lorsqu'une parole eût suffi à ramener dans son esprit, le calme et la tranquillité. La première cause de toutes ces émeutes, en Belgique, disent les bons Pères, ce furent les enseignements du chancelier de l'Université de Louvain, Bauer. En conséquence de leur affirmation, ils recoururent au pape Grégoire XIII qui délégua au chancelier, le Père Tolet « afin de l'instruire et de l'admonester ». Le Jésuite, toujours d'après l'opinion des Pères, réussit à fermer la bouche au chancelier, tandis que le huguenot Montluc, évêque de Valence et ex-dominicain, mourait converti dans les bras du Père Grandjean.

Malgré ces succès individuels, Élisabeth ne les accueillait pas plus favorablement en Angleterre, que les Belges ou les Suédois. Elle avait même ordonné de mettre à mort, sans jugement, tous ceux qu'on découvrirait dans son royaume. Les Pères Parsons et Campian y firent cependant de nombreux disciples. Ce qui avait surtout contribué à la fécondité de leur apostolat, ce fut un petit opuscule que les deux Pères avaient fait répandre secrètement dans le public et intitulé : *Les dix Raisons*. Étienne II, roi de Pologne, les traitait d'ailleurs avec plus d'égards. Toute l'illustration de cette époque et tous les triomphes de la Société, dans ce pays, peuvent se résumer dans le nom du Père Possevin.

Tandis que sa puissance s'affirmait de plus

en plus, l'ambition de la Société de Jésus grandissait davantage. Bientôt, elle ne connut plus de bornes. Cette Société prétendait, par le seul attrait du mystère, par la seule puissance de l'association, soumettre à une même volonté et animer d'un même souffle, des milliers d'hommes pris dans chaque contrée du monde, faire de ces hommes, au moyen d'une éducation lente et graduée, des hommes entièrement nouveaux, les rendre obéissants jusqu'au délire, jusqu'à la mort à des chefs invisibles et ignorés; avec une légion pareille, peser secrètement sur les cours, envelopper les souverains, et diriger à leur insu les gouvernements. Tel était son but réel. Toutefois, trouvant, sans doute, de tels moyens trop longs et trop peu efficaces, elle essaiera de peser ouvertement sur les rois, pour leur intimer ses ordres. Une merveilleuse occasion allait, du reste, s'offrir à l'exécution de ses entreprises, et prouver au monde sa soif insatiable de pouvoir et d'ambition.

CHAPITRE III

Le massacre de la Saint-Barthélemy. — La Ligue. — Part prise par les Jésuites dans la Ligue. — Assassinat des Guises. — Organisation des Seize. — Sentiment des Jésuites sur Henri de Béarn. — Principes homicides de leurs théologiens. — La Terreur sous le gouvernement des Seize. — Paroles du Père Commolet. — Violences et fanatisme du Père Odon de Pigenat. — Sixte-Quint meurt empoisonné. — Les Jésuites traîtres à la patrie. — Attentat de Barrière sur la personne d'Henri IV. — Supplice de Jean Châtel et du Père Guignard. — Les Jésuites bannis de France. — Autres attentats contre Henri IV. — Le Père Cotton est nommé confesseur du roi. — Ravaillac. — Soupçons qui pèsent sur les Jésuites. — L'*Anti-Cotton*. — Marie de Médicis. — Les Instructions secrètes et le *Ratio Studiorum*. — Censure du pape Paul V. — L'ex-jésuite Jérôme Zaorowski. — Richelieu et les États de 1614. — Santarelli et son livre. — Le Père Cotton devant le Parlement. — Son interrogatoire. — L'éducation chez les Jésuites et dans l'Université. — Défauts des études chez les premiers. — Stratagèmes mis en usage pour leur assurer des succès apparents. — Complicité des parents. — M. Wallon. — Les Jésuites en Allemagne, au Japon, en Chine, etc. — Leur expulsion de Venise. — L'affaire de Galazanzio.

Nous entrons dans une période lugubre et qui jette, encore de nos jours, une ombre de flétrissure et d'infamie regrettable sur la Société de Jésus. La Ligue va dérouler devant nos yeux, ses drames sanglants où respirent, jusque dans le crime, la cruauté la plus barbare et l'aberration la plus monstrueuse de l'esprit humain. S'il faut en croire les historiens, le rôle qu'ont

joué les Jésuites dans les guerres improprement appelées guerres de religion, serait aussi immonde que révoltant. Dans cette lutte entre deux partis politiques, nous aurons l'occasion de voir que la faiblesse des arguments se traduisit, trop souvent, par la violence des adversaires, par le meurtre et par l'assassinat.

Catherine de Médicis ayant échoué dans la tentative d'assassinat contre Coligny, et Maurevel l'ayant seulement blessé, Charles IX, esprit faible et irrésolu, cédant d'ailleurs aux suggestions de son confesseur qui l'épouvantait par mille fantômes absurdes, résolut d'en finir avec les protestants. Le massacre de la Saint-Barthélemy fut décidé. Le 24 août 1572, les cloches sonnaient le tocsin, à minuit, et le massacre commençait. Comme il ne répondit pas, cependant, à l'attente générale du gouvernement et des Jésuites, on jugea plus expéditif de prendre les armes ouvertement, pour les exterminer en bataille rangée. La Ligue ne va pas tarder à s'organiser.

Pour ceux qui refuseraient de croire aux agissements des Jésuites, pendant cette guerre sociale, je les renverrai à Étienne Pasquier, afin qu'ils puissent baser leur conviction sur une autorité incontestable. Voici ce qu'il dit à ce sujet : « Quant aux Jésuites, ils ne se faisaient pas faute de souffler le feu de la sédition. Ils n'avaient pas été les derniers à embrasser la cause de la Ligue, et ils la soutinrent, jusqu'à

la dernière heure, de tout leur pouvoir. Seul, le Père Edmond Augier resta fidèle à Henri III, dont il était le confesseur et l'ami; mais on lui fit expier cruellement ses sentiments pour le roi, en l'envoyant mourir proscrit dans le nord de l'Italie. » (Tiré de la *Vie du Père Edmond Augier*, par le Père Dorigny.) Henri de Guise venait d'être assassiné au château de Blois, par ordre de Henri III. Le cardinal de Guise devait avoir le même sort, le lendemain. Pour se venger, les Jésuites apostèrent Jacques Clément qui, à son tour assassina Henri III, en 1589, juste un an après, et organisèrent les Seize.

Et qu'on ne dise pas que ce récit est exagéré, avant d'avoir lu ce qui va suivre. C'est l'extrait d'un auteur qu'on ne pourrait accuser de partialité, sans inconséquence : « En 1572, au jour de la Saint-Barthélemy, si l'on eût saigné la veine royale, on ne fût pas tombé de fièvre en mal chaud. Appellerons-nous roi, un Néron, Sardanapale de France, un renard de Béarn, un lion de Portugal, une louve d'Angleterre, un griffon de Suède, un pourceau de Saxe? » Ces lignes furent trouvées dans les papiers du Père Guignard. Un peu plus loin, le même Jésuite glorifiait l'acte « héroïque » de Jacques Clément, et ajoutait « que la couronne de France pouvait et devait être transférée dans une autre maison que celle de Bourbon ; que le Béarnais, encore qu'il fût converti à la foi catholique, serait traité plus doucement qu'il ne le méritait, si on

lui donnait la couronne monacale, en quelque couvent bien fermé, pour y faire pénitence de tant de maux qu'il avait faits à la France ; que, si l'on ne pouvait lui ôter la couronne sans guerre, et si l'on n'était pas en état de lui faire la guerre, on devait se défaire de lui, à quelque prix et de quelque manière que ce fût ». (Douarche ; l'*Université de Paris et les Jésuites*, page 130.) On le voit, c'est l'application rigoureuse du paragraphe 7 du chapitre XI des *Instructions Secrètes*. En voici le texte exact pour l'édification du lecteur : « Il importe tout à fait à la Société que ceux qu'elle a mis dehors, et principalement ceux qui l'ont abandonnée de leur bon gré, soient entièrement supprimés. » J'estime que voilà de la charité chrétienne! Quelqu'un leur déplaît, allons, vite, qu'il soit supprimé ! ou, en d'autres termes, qu'il soit empoisonné ou assassiné ! Et dire que de tels monstres invoquent Dieu comme auteur et arbitre de leurs actions ! Ne mériteraient-ils pas tous d'être exterminés, jusqu'au dernier ? Du reste, leur conduite n'a jamais varié sous ce rapport. La violence, la calomnie, la diffamation, l'empoisonnement, le meurtre ou l'assassinat, tous les moyens leur sont bons, pour arriver à leurs fins. Le Père Commolet n'allait-il pas, dans ses sermons, jusqu'à porter aux anges le meurtrier de Henri III, lorsque, invoquant le souvenir d'Aod qui avait tué le roi des Moabites, il disait : « Il nous faut un Aod, fût-il

moine, fût-il berger, fût-il goujat, fût-il huguenot même, n'importe! » D'autre part, le Père Bellarmin, depuis cardinal, ne fut pas le seul qui combattit, par ses écrits, les droits de Henri de Béarn à la couronne de France. Le Père Sommier visita, en outre, tous les princes de la chrétienté pour assurer le triomphe de la Ligue, tandis qu'après la mort de Henri III, le Père Claude Mathieu se rendait à Rome, pour obtenir le sacre du vieux cardinal de Bourbon, comme roi de France. Plusieurs Jésuites faisaient partie du conseil des Seize qui avait organisé le régime de la Terreur, et rançonnait le peuple d'une manière honteuse. Le plus ardent et le plus fanatique d'entre eux, était alors le Père Odon Pigenat qui s'était mis à la tête des partisans de l'influence espagnole. Il se montra si brutal et si violent que l'historien de Thou le qualifia de « ligueur furieux aussi fanatique qu'un corybante. » (DE THOU, *Histoire universelle*, tome XII, page 53.)

A l'occasion des excès commis par la Ligue, et de l'ingérence interlope ou violente des Jésuites dans le gouvernement de la France, particulièrement après la formation du comité des Seize, le pape Sixte-Quint, alarmé des proportions anormales que prenait leur influence et redoutant; d'ailleurs, de se rendre complice involontaire de tous les désordres produits par leurs discours subversifs contre l'autorité royale, proposa au général Aquaviva quelques modi-

fications aux statuts de la Société. Celui-ci s'y opposa formellement, et représenta la chose comme absolument impossible. Sixte-Quint tint bon néanmoins, et menaçait de passer outre. Devant cette attitude du pape, le Général jugea prudent de lui donner le change, en ayant l'apparence de céder.

Le 18 août 1590, il se résigna à signer le décret de réforme, en protestant de son humble soumission au Saint-Siège. Mais ce décret ne devait avoir aucune suite. Comme les Pères étaient maîtres du conclave et avaient des affiliés secrets jusque dans l'antichambre du pape, il leur fut facile de neutraliser une mesure que seul le respect apparent qu'ils devaient au chef de l'Église, les avait obligés de subir sans murmure. Huit jours après la signature, le pape mourait empoisonné, sans avoir eu le temps de le promulguer. (27 août 1590.)

Pour dire toute la vérité, il faut reconnaître aussi, qu'au moment où les esprits lassés de la guerre civile penchèrent vers la conciliation, certains Jésuites avisés suivirent ce courant, au lieu de le contrarier. Les Pères Bellarmin et Tyrius n'hésitèrent pas à déclarer, dans une consultation publique, que l'on pouvait, sans encourir l'excommunication « avoir entrevue avec le prince hérétique, pour obtenir de meilleures conditions aux catholiques ». Le farouche Père Commolet savait lui-même se distinguer par un langage plus modéré, lorsqu'il entre-

voyait comme prochain le triomphe de Henri IV. Il était de cœur avec la Ligue espagnole et le parti de Philippe II, et cependant, il affirmait dans les derniers mois de 1593, qu'il était bon Français et que, né en Auvergne, il voulait un roi national, loin de désirer un roi espagnol. Mais il reprenait presque aussitôt, en accusant les ligueurs d'apathie, de ne savoir faire la guerre qu'aux poules, et il désignait le duc de Mayenne aux vengeances, en s'écriant : « Il faudrait un Aod au pourceau, à l'homme efféminé qui a un gros ventre, vous m'entendez bien! » (L'Estoile; *Journal de Henri IV*, pages 156, 175, 180.) Je ne ferai que mentionner l'attentat de Barrière sur la personne de Henri IV, à la date du 27 août 1593. Ce crime fut commis sur l'instigation du Père Varade. Pour ce motif, le Parlement le cita devant son tribunal; mais le roi eut la générosité de le défendre de son crime. (Extrait des registres du Parlement. *Archives Curieuses*, tome XIII, page 368, et de Thou, tome XII, page 49, l. 107.)

Cet horrible attentat eut pour conséquence directe, de ranimer les rancunes de l'Université contre les Jésuites. Jacques d'Amboise fit voter par le Parlement, une enquête contre eux. C'est dans cette lutte de parti qu'Antoine Arnauld, jusque là obscur, conquit tout-à-coup sa célébrité. Les curés de Paris avaient également à se plaindre d'eux, et chargèrent Louis Dollé d'exposer leurs griefs au roi. Le débat prenait

des proportions considérables dont les conséquences pouvaient être funestes aux Pères, d'autant plus qu'ils ne trouvèrent qu'un médiocre défenseur dans la personne de Claude Duret. La mine piteuse de cet avocat devant les juges, rappelait trop la nullité de Pierre de Versoris, dans des circonstances analogues. Par contre, les Jésuites surent, comme toujours, se ménager de puissantes influences. Le cardinal de Bourbon qu'ils avaient jadis fait proclamer roi sous le nom de Charles X, Gondy, évêque de Paris, le duc de Nevers, François de la Rochefoucault, évêque de Clermont, et d'autres personnages considérables les soutinrent du prestige de leurs noms ou de l'influence de leurs charges. Cette levée de boucliers tourna encore à leur avantage, et, dans la chaleur de leur triomphe, ils allèrent jusqu'à refuser formellement de reconnaître à Henri de Béarn, ses droits à la couronne. Un nouvel attentat se produisit à l'appui de leurs dénégations. On était au 27 décembre 1594. Henri IV revenait d'un voyage de Picardie, et courait à l'hôtel Schomberg, derrière le Louvre, pour rendre visite à sa maîtresse, Gabrielle d'Estrées. Comme il se baissait pour embrasser un habitué de l'hôtel, le sire de Montigny, Jean Châtel qui avait réussi à se glisser au milieu des gens de la suite du roi, lui porta un coup de poignard. L'arme dévia heureusement et, dans sa trajectoire, lui fendit la lèvre supérieure et lui brisa

une dent. Le meurtrier était un tout jeune homme; il n'avait que dix-neuf ans et venait de terminer sa philosophie au collège de Clermont, dirigé par les Pères Jésuites. Les apparences étaient contre eux. On hésitait cependant à les poursuivre, lorsque, par suite d'une enquête ordonnée par le Parlement, on découvrit dans les papiers du Père Guignard, entre autres écrits séditieux et injurieux, les quelques lignes citées plus haut, à propos de la Saint-Barthélemy. Dans de telles circonstances, le doute n'était plus possible, et la justice suivit son cours. Châtel fut roué vif, et le Père Guignard, pendu en place de Grève, par arrêté du Parlement, le 7 janvier 1595. Le lendemain, tous les Jésuites furent bannis du royaume.

Malgré cet échec, ils ne se tinrent pas pour battus, et Henri IV eut à se défendre de nouveaux attentats; en 1596, ce fut l'avocat Jean Guédon; en 1597, un tapissier de Paris; en 1598, le chartreux Pierre Ouin; en 1599, les religieux jacobins Ridicoux et Argier et le capucin Langlois; en 1600, Nicole Mignon et Julien Guédon qui menacèrent successivement sa vie. En même temps, les Jésuites renouaient leurs intrigues et réussirent insensiblement, à rentrer en faveur auprès du roi. Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, et que celui-ci aimait beaucoup, prit leur défense et plaida pour eux. Henri IV « avait perdu la crainte de toutes choses, hormis du poignard jésuitique » (Agr. d'Aubigné, *Histoire universelle*, part. II, col. 735), il voulut bien fermer les yeux, et les laisser rentrer en France. Ils eurent bientôt repris position et devinrent plus redoutables encore qu'auparavant, malgré l'énergique protestation du président de Harlay. Le roi leur fit même don, en 1603, du château de la Flèche, pour y fonder un nouveau collège. Grâce à l'appui désintéressé de Lesdiguières, le Père Cotton réussit à s'insinuer de plus en plus dans l'esprit du roi, qu'il dirigeait à son gré. Il ne manqua pas d'en profiter, comme l'on pense, pour rendre la Société de Jésus chaque jour plus inexpugnable. De conseiller intime, il obtint bientôt le titre de confesseur du roi. A partir de ce jour, les attentats contre la personne royale cessèrent comme par enchantement. On pouvait croire que les Pères s'étaient entièrement réconciliés avec le Béarnais. Mais cet accord n'était qu'apparent; il pouvait tromper les simples, mais non point ceux qui ont l'habitude de pénétrer au fond des choses. Il ne faut pas oublier, en tout cas, que les Jésuites ne pardonnent jamais. C'est au moment où ils semblent le plus avoir renoncé à leur rancune, qu'ils frappent leur ennemi. Cette conduite est un effet de leur politique, car le moyen de l'atteindre le plus sûrement est tout d'abord de lui rendre la confiance qui doit le livrer, pieds et poings liés, à leurs coups meurtriers. En fins diplomates qu'ils sont, ils ne manquent jamais

de tirer auparavant, de leur victime, tous les avantages matériels possibles, et ici encore, il est indispensable qu'elle soit dans un état d'esprit exempt de toute appréhension morale ou matérielle. Pour le moment, les Jésuites tenaient le pouvoir; c'est tout ce qu'ils pouvaient demander. Après de si nombreux attentats contre un roi qui, après tout, gouvernait fort bien son royaume, ce calme soudain, ce répit inattendu qui se produisait tout à coup, à l'arrivée du Père Cotton au pouvoir, semble assez significatif pour me dispenser de tout commentaire.

Sans doute, on ne peut accuser les Jésuites des attentats où les preuves matérielles de leur culpabilité font absolument défaut, ce qui, d'ailleurs, n'est pas le cas ici. Leur habileté les a malheureusement secondés trop souvent, dans l'accomplissement de leurs entreprises ténébreuses, et les crimes où leur complicité est établie sur des documents irréfutables, sont également trop nombreux. Un esprit clairvoyant jugera, d'après les faits acquis, ceux dont la main invisible flotte encore aujourd'hui dans l'ombre et le doute. De pareils méfaits seraient-ils le fruit des théories criminelles propagées par des Jésuites théologiens tels que : Mariana, Debrio, Grégoire, Tolet, Sa, Bonarcius, Azor, Eudémon, Keller, Serrarius, Jean de Salas, Suarez, Lorin, Lessius, Tanner, Becan, Jean de Lugo, Escobar, Gretzer, Busenbaum et autres; ou bien la main criminelle de Ravaillac fut-

elle dirigée contre Henri IV, dans la crainte que ce roi ne revînt de ses bons sentiments à l'égard de la Société de Jésus? Celle-ci, au contraire, différa-t-elle sa vengeance, par raffinement, pour mieux la savourer et rester fidèle à ses principes? Il y a dans la politique humaine de ces dessous que l'esprit le plus pénétrant ne peut sonder, ni découvrir. Toujours est-il que le crime fut commis le 14 mai 1610, après avoir fait reconnaître comme son instigateur, le Père d'Aubigny, disciple de Mariana.

Ce crime horrible mit le comble à la haine que leur avait attirée leurs perpétuelles conspirations. Il en résulta une foule de pamphlets tellement considérable, qu'à aucune époque de l'histoire on n'en a vu la France aussi littéralement inondée. Aussi serait-il trop long de chercher à les énumérer tous ici. A cet égard, on pourrait avantageusement consulter l'ouvrage du Jésuite de Backer, dans lequel cet écrivain a réuni les titres de tous ceux qui ont été composés par les membres de la Société en y ajoutant ceux des ouvrages quelconques pouvant avoir avec elle quelque rapport. Il faut avouer, cependant, que pour dérouter le lecteur, le Père de Backer a omis, le plus souvent, d'indiquer, dans son livre, le nom des auteurs qui ont écrit contre la Société de Jésus.

On se trouve ainsi, dès le début, arrêté dans ses recherches, et, par suite, dans l'impossibilité matérielle de contrôler l'exactitude et la

vérité des uns et des autres, par l'étude de ces ouvrages mêmes. Heureusement pour l'histoire, que d'autres auteurs, plus consciencieux et plus impartiaux, nous permettent de réparer cette lacune volontaire qui, du reste, était, en quelque sorte, imposée à l'auteur, par la prudence et l'esprit de parti inhérent à toute Société particulière.

Les plus clairvoyants avaient compris d'où était parti le coup qui avait frappé Henri IV. Ce ne pouvait être que les Jésuites. Ceux-ci sentaient tellement peser sur eux les soupçons du public, qu'ils n'attendirent pas qu'on les attaquât, pour se défendre. Ils chargèrent le Père Cotton, ancien confesseur de la victime, de prendre la défense de la Société. Elle fut exposée dans un ouvrage qui parut la même année et qui avait pour titre : « *Doctrine des Pères Jésuites.* » Ce fut le signal des libelles et des pamphlets qui surgirent de tous les points de la France, pour flétrir une doctrine régicide et demander, à nouveau, l'expulsion de ses souteneurs. L'*Anti-Cotton* n'eut pas de peine à réfuter tous les sophismes contenus dans cet ouvrage. Les ennemis des Pères n'eurent cependant pas gain de cause; la cour soutenait ceux-ci ouvertement. Marie de Médicis neutralisait également toutes les attaques dirigées contre eux, par la faveur constante et publique dont elle les honorait. Il lui était d'ailleurs difficile de contenir sa joie de tenir enfin dans ses mains, le gouver-

nail du royaume, ce qui fit dire à plusieurs, qu'elle n'était pas la personne à qui l'assassinat de son royal époux, avait le moins profité. On alla même plus loin, et les commentaires prirent bientôt le caractère d'une accusation en règle. Quelques-uns insinuaient qu'elle avait conclu avec les Jésuites un pacte secret, par lequel elle promettait de favoriser leur Société. Eux, de leur côté, se seraient engagés à la débarrasser du roi par n'importe quel moyen, pour la mettre à la tête des affaires de l'État dont ils seraient désormais le conseil et l'appui. Que faut-il penser de ces dires? Personne n'ignore l'ambition de cette reine, son caractère entier, ombrageux. Toute sa vie s'est passée dans les cabales et dans les conspirations qui, du reste, n'eurent jamais d'autre objet que le pouvoir. Après la chute de l'italien Concini, l'homme-lige des Jésuites, le génie de Richelieu la tint définitivement éloignée des affaires et la contraignit à l'exil. C'est ainsi que le fruit du crime, loin de profiter à cette reine, contribua, au contraire, à précipiter sa chute.

Henri de Gondy, évêque de Paris, avait pris les Jésuites sous sa protection. Le Père Cotton, en récompense de ses services (???) fut nommé confesseur du jeune roi Louis XIII; le Père Jean de Suffren, confesseur de la reine régente, le Père Marguestaud, confesseur de la princesse Élisabeth. D'autre part, le prince de Condé, dont les descendants se feront un titre de gloire

d'honorer et de protéger Jean-Jacques Rousseau; le duc de Longueville, le cardinal de Joyeuse et une foule d'autres personnages qui tous trouvaient leur intérêt dans le gouvernement nouveau, défendirent chaudement la cause des Révérends Pères. N'est-ce pas un véritable assaut d'emplois auprès des rois? Trois Jésuites dans la seule famille royale! sans compter ceux qui, sous un prétexte ou sous un autre, trouvaient moyen de s'immiscer dans toutes les affaires de l'administration. Ils triomphaient alors. Leurs collèges s'ouvraient de plus en plus nombreux. Louis XIV les favorisera davantage dans la suite. Mais n'anticipons pas. Suivons-les plutôt dans la marche progressive de leur établissement. Vers cette époque, en 1607, un membre de la Société, le Père Ricci, homonyme du futur Supérieur Général, fondait un noviciat à Pékin. Le Japon possédait également un certain nombre de missionnaires; ils y florissaient alors, mais n'allaient pas tarder à éprouver une cruelle réaction de la part du gouvernement. Au Mexique, au Pérou, leurs travaux sont mêlés d'alternatives de succès et de tribulations. Dans ce dernier pays, le Père Antonio-Lopez avait été empoisonné, en 1590, tandis que le Père Miguel Urrea périssait sous la hache du bourreau. Au sud du Chili, les Araucans s'opposant à leurs empiètements continus, se révoltent contre leur domination et massacrent le neveu de leur fondateur, don Martino de

Loyola. Le Père Claude Aquaviva était alors Supérieur Général. C'est lui qui fut l'auteur des « *Monita Secreta* » et du « *Ratio Studiorum* » qui devaient soulever une si vive polémique, plus tard.

On trouve dans le premier de ces ouvrages, l'explication des conquêtes si rapides que firent les Jésuites, et la clef de l'expansion universelle de leur Ordre. Malheureusement pour eux, il se trouva dans le troupeau quelque brebis galeuse qui, en divulguant les principes contenus dans les « *Instructions* », allait bientôt compromettre la Société tout entière. Le scandale fut immense et l'on vit clairement, qu'ils n'aspiraient à rien moins qu'à la domination universelle. Pour sauver une réunion d'hommes qui le protégeaient si bien et répondaient à son ambition d'une manière si parfaite, le pape Paul V essaya de donner le change aux nations, en condamnant l'ouvrage incriminé, par une bulle en date du 10 décembre 1616. Ce livre contient en tout dix-sept chapitres, et par la précision, la clarté de ses termes, la logique serrée de ses arguments ferait très bonne figure à côté du « *Prince* » dont il reproduit, du reste, les principes, en les exagérant encore, pour les adapter aux besoins particuliers de l'Ordre et de l'Église.

Comme il était connu, on ne pouvait le nier. Pour sauver les Jésuites, il fallait lui trouver un auteur supposé qu'on pût impunément sacrifier à l'indignation générale, grâce à la conni-

vence coupable des pouvoirs publics. Le dévolu fut jeté sur un ancien Jésuite polonais, nommé Jérôme Zaorowski. Voici ce qu'on imagina. L'évêque de Cracovie ordonna une enquête, le 14 juillet 1615. Dans le procès qui suivit, il fut établi que Jérôme Zaorowski avait abandonné la Société de Jésus dans le courant de l'année 1611. On « s'efforça » de prouver, par de faux témoins que l'ex-Jésuite n'était resté que peu de temps dans la Société où il n'avait jamais prononcé aucuns vœux, et dont il s'était fait chasser pour indélicatesse. La Commission judiciaire instituée, à cet effet, par les Jésuites eux-mêmes, reconnaissait au cours de l'instruction, que l'ouvrage incriminé avait été composé par lui, par dépit de son expulsion et en guise de représailles. Le jugement fut rendu conformément à cette opinion, et la cause même des Jésuites resta absolument étrangère aux débats. Ils en furent quittes encore pour la peur, grâce à leur audace, à l'adresse de leurs procédés et à la persistance de leurs calomnies.

Aux États-Généraux qui eurent lieu en 1614, la question de leur existence fut remise en délibération. Pour trancher définitivement le débat, Georges Turgot, l'un des maîtres de l'Université, avait rédigé des « Cahiers » contenant les vœux sur lesquels devait être appelée, à cet égard, l'attention des États. Richelieu se trouvait présent à cette assemblée, mais comme chez lui l'ambition dominait l'esprit de parti, il jugea

prudent de laisser vivre une Société dont le crédit dominait déjà toutes les cours; il pensa même qu'elle pourrait lui être de la plus grande utilité, dans la réalisation de ses projets encore cachés. C'est ce qui devait arriver en effet. Il fit donc ajourner le débat, et les Jésuites lui en surent beaucoup de gré. Cela ne l'empêchera pas, tout en leur faisant sa cour, de s'allier plus tard, aux protestants, leurs ennemis, et de rendre ainsi inutiles toutes leurs intrigues et toutes leurs bassesses précédentes. Les Jésuites s'en vengeront, en composant contre lui, deux pamphlets, sous le nom supposé d'un allemand du nom de Keller, afin d'éviter toute poursuite. L'idée ne leur était jamais venue qu'ils seraient dépassés par le ministre cardinal, en astuce et en fourberie. Dans le cours de ces deux libelles, ils s'attaquaient directement au système d'alliances utilisé par Richelieu et ne craignaient pas de le menacer des foudres de l'Église.

Le premier avait pour titre : « *Mystères Politiques* », le second : « *Avertissement au roi très chrétien.* » Malgré leurs précautions d'écolier, le cardinal ne se méprenait pas. Il vit fort bien d'où partait le coup. Aussi, sans se presser ni se déconcerter le moins du monde, il attendait l'heure de la vengeance où il lui serait permis d'user de justes représailles. Elle ne tarda pas à se présenter. A Rome, le Jésuite Santarelli venait de publier un livre intitulé :

« *De l'hérésie, de l'apostasie et du schisme.* » Cet ouvrage fit beaucoup de bruit, en France notamment où les Pères avaient eu soin de lui donner une grande publicité. Richelieu en eut connaissance et, le 13 mars 1626, réunit le Parlement, dans le but de l'examiner. L'instruction ne fut pas de longue durée. Après examen, le livre fut condamné à être brûlé par la main du bourreau, comme contenant des maximes fausses, scandaleuses et séditieuses, tendant à la subversion des puissances souveraines ordonnées et établies de Dieu, et induisant les sujets à attenter à la personne sacrée des rois. Le Parlement ordonna, au Père Provincial, aux trois Supérieurs des résidences de Paris et à quelques autres membres de la Compagnie, de comparaître devant son tribunal, pour en informer. Le Père Cotton, alors confesseur de Louis XIII, se présenta au jour fixé, avec les Pères Filleau, Brossault et Ignace Arnaud. Je ne saurais mieux faire, pour l'enseignement du lecteur, que de reproduire, ici, l'interrogatoire dans son original. On y saisira plus au vif, l'élasticité morale de la conscience chez ces Pères qui ne se laissent nullement intimider par leurs contradictions. On croit les prendre en défaut, sur leur propre aveu ; pas du tout, ils glissent aussitôt comme le serpent et par mille contours inextricables, capables de démonter l'esprit le plus habile et le plus résolu, ils s'échappent au moment même où l'on croit les

tenir et demeurent insaisissables. Voyons plutôt :

Parlement. — Approuvez-vous ce méchant livre de Santarelli ?

Père Cotton. — Messieurs, tant s'en faut que nous sommes prêts d'écrire contre et d'improuver tout ce qu'il dit ; et par effet, il nous est venu dans notre maison dix exemplaires que nous avons tous supprimés.

Parlement. — Supprimés ? Est-ce votre devoir d'en user ainsi ?

Jésuites. — Nous avons cru que nous ne pouvions faire que cela.

Parlement. — Pourquoi ne les avez-vous pas portés à Monsieur le chancelier, ou à Monsieur le premier Président ?

Jésuites. — Messieurs, nous sommes obligés et astreints à beaucoup d'autres obédiences que ne sont pas les autres religieux.

Parlement. — Ne savez-vous pas que cette méchante doctrine est approuvée de votre Général, à Rome ?

Jésuites. — Oui, Messieurs, mais nous qui sommes ici ne pouvons mais de cette imprudence, et nous le blâmons de toute notre force.

Parlement. — Or sus, répondez à ces deux choses. Ne croyez-vous pas le roi tout-puissant dans ses États, et pensez-vous qu'une puissance étrangère puisse ni y doive entrer, ni qu'en la personne du roi on puisse troubler le repos de l'Église gallicane ?

Jésuites. — Non, Messieurs, nous le croyons tout puissant, quant au temporel.

Parlement. — Quant au temporel; parlez-nous franchement, et nous dites si vous croyez que le pape puisse excommunier le roi, affranchir ses sujets du serment de fidélité et mettre son royaume en proie?

Jésuites. — Oh! Messieurs! d'excommunier le roi! lui qui est le fils aîné de l'Église se donnera bien garde de rien faire qui oblige le pape à cela.

Parlement. — Mais votre Général qui a approuvé ce livre, tient pour infaillible ce que dessus; êtes-vous de différente créance?

Jésuites. — Lui qui est à Rome, ne peut faire autrement que d'approuver ce que la cour de Rome approuve.

Parlement. — Et votre créance?

Jésuites. — Elle est toute contraire.

Parlement. — Et si vous étiez à Rome, que feriez-vous?

Jésuites. — Nous ferions comme ceux qui y sont. — (Sur cette réponse, quelques membres du Parlement ne peuvent s'empêcher de crier : « Quoi! ils ont une conscience pour Paris, et l'autre pour Rome! Dieu nous garde de tels confesseurs! »)

Parlement. — Or sus, répondez à ce qu'on vous a demandé.

Jésuites. — Messieurs, nous vous supplions de nous permettre de communiquer ensemble.

Parlement. — Entrez en cette chambre. (Une demi-heure après, les Jésuites reviennent devant le Parlement.)

Jésuites. — Messieurs, nous aurons la même opinion que la Sorbonne, et souscrirons la même chose que Messieurs du clergé.

Parlement. — Faites votre déclaration là-dessus.

Jésuites. — Messieurs, nous vous supplions très humblement de nous donner quelques jours pour communiquer entre nous.

Parlement. — Allez! la cour vous donne trois jours.

Dans cette affaire, ils avaient encore eu l'adresse de se concilier l'influence de Mathieu de Molé. Cet interrogatoire révèle, dans toute sa profondeur, la doctrine évasive et reptilienne des Jésuites. N'est-ce pas de la rébellion ouverte, que d'oser non seulement renier ainsi un ouvrage approuvé par l'Église, mais de blâmer encore le sentiment de leur Général même? Il est facile de voir le cas qu'ils firent, en cette occasion, de leur vœu d'obéissance. D'autre part, l'unité de leur enseignement dogmatique, dont ils se sont toujours tant vantés, trouve sa négation la plus absolue dans leur réponse qu'à Rome ils croiraient comme ceux qui y sont, tandis qu'à Paris ils croient le contraire, et se trouvent ainsi en opposition complète avec celui de leurs confrères, celui de leur Général et celui du pape lui-même. Quelle idée mesquine ne doit-on pas avoir de leur esprit et de leurs con-

victions, lorsque, se trouvant acculés dans la nécessité de donner une idée nette et précise de leurs croyances, ils n'ont d'autre ressource que de se concerter entre eux, pour trouver une réponse convenable et logique! Échappatoire indigne d'un Religieux! Car lorsqu'on a une conviction bien établie, une croyance uniforme, on doit pouvoir l'affirmer toujours et partout, sans le secours de la discussion, ni de l'entente préalable avec d'autres personnes.

Le 16 mars 1626, le Parlement recevait une déclaration écrite par le concours de plusieurs Pères, dans laquelle ceux-ci désavouaient le livre de Santarelli, au nom de leurs confrères de Paris, et promettaient de souscrire à la censure qui pourrait en être faite par le clergé et la Sorbonne. Le roi se tint pour satisfait, ainsi que Richelieu qui ne les inquiéta pas davantage. Après ce nouveau succès, ils tentèrent un dernier effort pour conquérir enfin le droit de collation des grades universitaires. Mais l'échec le plus complet répondit à leurs nouvelles tentatives; ils finirent alors par se résigner, et cherchèrent à compenser leur défaite, par des entreprises nouvelles sur la noblesse. Ils réussirent à l'accaparer complètement, sous Louis XIV. Leurs collèges ne suffisaient plus à la multitude de leurs élèves, bien que leur méthode d'enseignement fût à peine, en perfection, égale à celle de l'Université.

Bersot a fort bien traité le sujet, dans un de

ses ouvrages sur l'éducation. Il a trouvé le fort et le faible, chez les uns et chez les autres; discuté judicieusement les avantages et les inconvénients des deux partis; mesuré strictement la part qui revient aux uns et aux autres, dans les résultats de leurs élèves; il a donné enfin, les raisons de la réputation plus ou moins méritée de l'enseignement des Jésuites, tandis que trop souvent, l'Université n'a vu ses efforts récompensés que par l'indifférence ou le mépris. Dès cette époque, on pouvait légitimement qualifier l'éducation des Jésuites de puérile, par opposition au caractère viril de celle qu'on n'a cessé de trouver dans l'Université de l'État, depuis son origine jusqu'à nos jours. Voici les propres termes de l'auteur : « A l'égard des lettres, il y a deux amours qui n'ont de commun que le nom : l'un fait des hommes, l'autre fait de grands adolescents. C'est celui qu'on trouve chez les Jésuites; ils amusent l'âme. » (*Étude sur le dix-huitième siècle*, page 226.) Oui, c'est bien là leur but : amuser l'âme, la maintenir en tutelle, dans l'ignorance et l'illusion, non seulement pour lui enlever son indépendance et lui enchaîner sa liberté, mais encore pour la priver irrémédiablement de tous les moyens propres à lui donner un libre essor, à lui assurer une existence personnelle et soustraite à leur action dominatrice. Là, où, comme chez eux, l'instruction n'est que brillante et superficielle; là, où elle manque de fond, de

profondeur, on ne peut devenir un citoyen libre, indépendant et capable d'initiative personnelle, à moins que la fortune n'y supplée, et c'est le cas de beaucoup de leurs élèves; car les moyens qu'on emploie pour former l'homme moral, pèchent par la base, si on ne lui donne, tout d'abord, conscience de sa propre valeur. Leur règne ne subsiste que par l'ignorance de la foule, et ne se maintiendra que par elle. Du jour où le peuple dessillera enfin les yeux, et s'apercevra qu'on l'a berné par de vaines illusions, l'empire du Jésuitisme sera anéanti, et sa mission deviendra, pour le moins, inutile. Mais, dira-t-on, les Jésuites n'ont-ils pas, dans leurs collèges, l'élite de la société? Sans doute, répondrai-je, ils ont eu et ont encore pour eux, ceux qu'on est convenu d'appeler les classes dirigeantes, en un mot, ils ont l'élite de la finance, de la noblesse et du commerce; j'en conviens d'autant plus volontiers, qu'il est tout naturel que la Société de Jésus instruise ceux dont elle soutient la fortune et les privilèges. Si la conduite de ses partisans est, à cet égard, l'expression légitime de leur reconnaissance, elle est aussi, sans contredit, le résultat de la plus rigoureuse logique. En fréquentant ses collèges, les classes élevées ne font que lui payer une contribution bien légère, en somme, pour toutes les richesses que leur vaut l'emploi des principes prônés et soutenus par elle. Voilà ce que j'accorde sans peine. Ce que je nie, c'est

que les Jésuites possèdent, dans leurs collèges, l'élite de l'intelligence et du travail. Professeur, autrefois, dans un de leurs établissements, j'ai pu apprécier, par moi-même, la valeur de mon assertion d'aujourd'hui. Ont-ils eu des succès? On ne saurait le contester loyalement. Tout le monde connaît, cependant, la valeur de ces parchemins qu'on délivrait, sous la monarchie, aux élèves qui avaient fini leur cours d'études. C'était, le plus souvent, affaire de formalités et d'argent. Le diplôme constatait qu'on avait suivi, tel ou tel cours, pendant tant de temps, période pendant laquelle on n'avait brillé, parfois, que par une absence assez régulière. Qui ne se souvient, en effet, de la paresse légendaire des étudiants d'autrefois? Il me revient, à ce propos, qu'un certain pape, en faisant un voyage à Paris, revoyait avec surprise, sur les bancs de l'école, un de ses condisciples qu'il y avait quitté quelque trente ans auparavant. Il est permis de croire, aussi, que ces étudiants retardataires, ou si l'on veut ces candidats « refusés » n'étaient pas de la noblesse de première race, ni de la finance la plus à l'ordre du jour, sans quoi ils n'eussent pas croupi, pendant de si longues années dans le désœuvrement et l'abandon. Dieu sait cependant l'ignorance de ceux qui se piquaient alors de science et d'érudition!

Aujourd'hui, grâce aux réformes salutaires dues à quelques hommes supérieurs, la situa-

tion a bien changé. Dans ce nouvel état de choses, les Jésuites sont-ils restés à la hauteur de leur mission? On pourra s'en rendre compte dans les lignes qui vont suivre. Jusqu'ici, leurs succès scolaires ont toujours frappé le public, et, toute proportion gardée, ils ont eu généralement, plus d'élèves reçus aux examens, que les professeurs de l'Université. Tout le monde a pu le constater. Cependant la franchise m'oblige de dire que l'honneur de tous ces succès ne leur revient nullement. Personne n'a-t-il donc remarqué les subterfuges mis en usage par eux? Je serais tenté de le croire; ou, s'ils ne sont pas ignorés de quelques-uns, ceux-ci ont cru prudent, sans doute, de garder le silence pour certaines considérations particulières dont je n'ai pas à m'occuper ici. J'affirme donc, et j'appuierai mon dire sur des documents irréfutables, que dans la plupart de leurs collèges, les Jésuites n'ont pas d'élèves reçus aux examens. Le nombre en est, en tous cas, très restreint. Et cependant, combien de journaux publient, à la louange des Pères, les succès obtenus par leurs élèves! Pour être inconnus, leurs procédés n'en sont pas moins fort simples et fort pratiques. Les parents se font, d'ailleurs, complices volontaires de ce petit stratagème. En travaillant pour les Pères, ne travaillent-ils pas pour eux-mêmes? N'ont-ils pas, les uns et les autres, le même but : l'exploitation du faible, du petit, du travailleur, aux dépens duquel ils vivent et

s'enrichissent? Je l'ai déjà démontré plus haut il est donc inutile d'y revenir.

Le prix de pension ou de scolarité étant relativement élevé, les Pères s'appliquent, avant tout, à maintenir une santé florissante au milieu de leurs élèves. L'instruction n'est considérée, par eux, que comme une chose accidentelle et tout à fait secondaire. Le régime est toujours bon et sain. Qu'on le veuille ou non, c'est là la première et la plus puissante raison du grand nombre de leurs élèves. Je suis loin de blâmer de tels procédés, loin de là. L'esprit ne peut s'exercer librement que dans un corps sain et vigoureux. Si les collèges de l'Université ne jouissent pas absolument des mêmes avantages au point de vue du régime, c'est que malheureusement les fortunes y sont moins considérables, et que les parents ne peuvent s'imposer les mêmes sacrifices pécuniaires. L'ensemble des études, chez les Pères, ne comprend généralement pas tout ce qui est indispensable aux examens de fin d'études. Il faut ajouter à ce déficit, que la somme de travail qu'on exige des élèves est si peu considérable, qu'il ne vaut pas la peine d'en parler. On est au collège tout comme on serait chez soi. Si l'on s'amuse dans les longues et interminables récréations, on s'amuse aussi en classe. Les Pères, loin de contrarier cette tendance, la favorisent. C'est le secret de leur influence morale. Si l'on sévit parfois, ce n'est que lorsque l'exercice apparent

et extérieur de la classe devient absolument impossible. Le recteur du collège apparaît alors, fait un petit discours où il ne manque pas d'introduire tout ce qui peut lui être suggéré par l'intérêt de la Compagnie. Quant au professeur de la classe rebelle, s'il n'est pas Jésuite, on ne le regarde même pas; il doit s'estimer heureux qu'on veuille bien se servir de son savoir et de son expérience, pour un traitement parfois dérisoire. Les semaines, les mois, les années se passent, et tant bien que mal, on finit tout de même par arriver en rhétorique.

Nous voici au nœud de la pièce. Ici, on travaille un peu plus sérieusement, outre que, dans le nombre, ils se trouve toujours quelques élèves moins fortunés qui étudient d'eux-mêmes, pour atteindre un but nécessaire à leur avenir. Naturellement, on prépare son baccalauréat; c'est une épreuve à laquelle on ne saurait, la première fois, renoncer sans déconsidération. Jusqu'à Pâques, il n'y a pas trop à dire. Pour un professeur indulgent, la somme de travail sera toujours suffisante. Mais voici le moment psychologique. Le professeur de la classe est-il un Jésuite? — et c'est le cas ordinaire — il tombe malade comme par enchantement; on le remplace, et lui-même est appelé à un autre poste, généralement dans une autre maison de l'Ordre. De Pâques à la fin de l'année, les études se continuent dans un ordre assez parfait, sous la direction d'un nouveau titulaire de la classe.

Bientôt la session des examens est ouverte; les candidats se présentent et sont naturellement... refusés, comme on devait s'y attendre. A qui imputer la faute de cet échec? au premier professeur de la classe? Mais, il s'est tellement dévoué pour ses élèves, qu'il en est tombé malade, et qu'on a dû en prendre un autre, pour le remplacer. Il ne peut donc être question d'une pareille imputation. Faut-il accuser le nouveau titulaire qui a remplacé celui qui est tombé malade? Allons donc! Y songez-vous? répondra celui-ci. Comment serait-il possible de réparer, en trois mois, une paresse antérieure de plusieurs mois, ou peut-être même de plusieurs années? Pouvez-vous, justement, me rendre responsable de votre manque de travail, ou de l'insuffisance de vos moyens? J'ai fait ce que j'ai pu; si vous n'avez pas réussi, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes. Et les élèves persuadés de l'insuffisance de leur travail; convaincus des louables efforts de leur professeur, finiront par trouver ce discours tout naturel et entièrement conforme à la vérité. Ils seront dupes de leur propre conscience, s'accuseront eux-mêmes et promettront de mieux faire, à l'avenir. Par ce stratagème, la science supposée des Révérends Pères est sauvegardée, et l'honneur de la Société, à l'abri de tout reproche. Les parents, s'ils ne sont pas dupes d'un pareil manège, feignent de l'être, et ne soufflent mot, si ce n'est pour s'épuiser en éloges sur le dévouement du bon

Père tombé malade à la peine. C'est là le premier subterfuge des Jésuites qui, tout en dégageant leur responsabilité scientifique, ne leur assure pas cependant les louanges intarissables de bons instituteurs de la jeunesse. Le second va combler cette lacune en leur attribuant, aux dépens des Universitaires ou des modestes préparateurs aux examens, tous les honneurs d'un succès auquel ils n'ont aucun droit et dont toute la fatigue, tout le labeur, tous les ennuis et tout le découragement inhérents à de semblables entreprises, reviennent à d'humbles étrangers ou à de pauvres inconnus.

L'élève ainsi refusé, s'en va, dans le second cas, dans une école spéciale de préparation aux examens de toutes sortes, comme chez Chevallier ou autres plus modestes. Tous ceux qui ont passé par le collège ou le lycée, connaissent soit par eux-mêmes, soit par la confidence de leurs amis malheureux, la discipline rigoureuse qui règne dans ces sortes d'établissements. C'est, pour eux, le meilleur garant du succès que viennent leur demander les candidats qui leur sont confiés. L'élève qui a échoué chez les Pères, s'en va donc, en qualité d'externe, le plus souvent, suivre les cours de l'École spéciale. Il y travaille pendant six mois ou un an, et, s'il a besoin de son diplôme, réussit généralement à l'obtenir. Lorsqu'il le possède, il en avertit naturellement ses anciens professeurs, les Pères Jésuites. Ceux-ci s'empressent

de le porter sur la liste de leurs élèves qui ont réussi, et tout est dit.

Personne ne s'avisera d'aller contrôler un compte-rendu d'examen, ce qui est d'ailleurs impossible ; car il faudrait pour cela, n'avoir rien à faire, et savoir exactement dans quelle École spéciale l'élève est allé, devant quelle Faculté il s'est présenté, etc., ce que le public ignore généralement. D'autres, tout en prenant des répétitions particulières de professeurs externes, continuent néanmoins à fréquenter, pour la forme seulement, certains cours des Pères. Le résultat, si le candidat réussit, sera le même. Toute la gloire sera pour ceux-ci. Un certain nombre enfin, incapables de travail et de persévérance, ou privés de facultés suffisantes, abandonnent un but que n'ont pu atteindre leurs premiers efforts. L'espèce de déconsidération, le mépris qui résultent d'une semblable détermination pour celui qui a tous les moyens pécuniaires de poursuivre ce but et ne le fait pas, assurent les Pères du silence, au cas où, pour le besoin de leur cause, ils se permettraient de le porter sur leurs listes comme ayant obtenu son diplôme.

Voici ce que disait, à cet égard, M. Wallon : « Les Jésuites n'agissent pas à la manière des docteurs et des saints, par la parole ou par l'exemple. Ils ne sont ni théologiens, ni prédicateurs, ni confesseurs, ni professeurs, ou du moins, ils ne sont tout cela qu'accessoire-

ment. Leur véritable vocation est d'être soldats, de recruter des soldats et de leur faire faire l'exercice des âmes, imaginé par Loyola, pour se procurer des agents fanatiques et dévoués. Dans ce but, ils ont très habilement retourné l'Évangile, et tandis que Jésus enseignait qu'il faut se sacrifier aux autres, leur règle est, au contraire, de sacrifier les autres à soi. »

Mais si les Jésuites ne sont rien de tout ce qu'ils paraissent être aux yeux du vulgaire superficiel, que sont-ils donc? Que cherchent-ils? Je crois avoir suffisamment fait connaître leur but. S'enrichir par tous les moyens, plagier les honneurs d'humbles professeurs qui travaillant dans l'ombre de la pauvreté, se font, sans s'en douter, les auxiliaires indispensables et sont les dupes inconscientes de la Société, moyennant de maigres honoraires qui, la plupart du temps, suffisent à peine à leur assurer l'existence : c'est là le caractère propre des Jésuites, et le costume dont ils s'affublent, loin d'être l'expression fidèle de la religion et de la piété qu'il représente, n'est qu'un mensonge public à leurs principes réels et aux actes qui en sont le résultat pratique.

« Les Jésuites, continue M. Wallon, sont un corps politique qui se cache à l'ombre des autels, sous le voile d'une congrégation religieuse et que la nécessité où ils sont de paraître tendre à un but quand ils en visent un autre, imprime à leur morale, à leur doctrine, à leurs

actes, à tout leur être, en un mot, cette duplicité consciente chez les uns, inconsciente chez les autres, mais inévitable chez tous, qui les a rendus fameux dans le monde. »

Bien qu'un tel témoignage puisse servir de preuve concluante à tout ce que je viens de dire, il doit avoir, cependant, moins de valeur, à nos yeux, que les faits simplement exposés et appuyés sur les documents certains que nous présente l'histoire. C'est par elle seule, que l'on doit, pour être sûr de la vérité, juger avec impartialité et sang-froid, les actions et les pensées des hommes et des sociétés. Or, après tous les faits que j'ai déjà présentés au lecteur jusqu'ici, ne saute-t-il pas aux yeux, n'est-il pas certain jusqu'à l'évidence, que la Société de Jésus est une secte politique des plus dangereuses, puisqu'elle a pour seul but, l'asservissement des peuples au profit de quelques-uns dont elle dirigerait le gouvernement, et auxquels elle imposerait ses lois de tyrannie et d'exception? Au mépris des enseignements de l'Église et du Concile de Trente lui-même, elle prétend, cependant, poursuivre ce but sacrilège et n'hésite pas à le proclamer légitime, lorsque ce but s'appelle la théocratie, ou, pour mieux dire, la tyrannie, et doit supprimer pour toujours, le culte de la liberté.

En Allemagne, l'influence des Jésuites se maintenait sur des bases de plus en plus solides. Les efforts de Bobadilla et de Canisius

portaient enfin leurs fruits. Les portes de la cour s'étaient complètement ouvertes, pour eux. Ils y avaient leurs grandes et leurs petites entrées. Le Père Martin Bécan, confesseur de l'empereur Ferdinand II, couvrait toutes leurs entreprises du nom de son royal pénitent. A Venise, leur toute-puissance leur fit perdre toute retenue. Ils ne craignirent pas de menacer le doge de lui donner un remplaçant plus dévoué à leur cause, s'il refusait de se conformer entièrement à leurs vues et de leur prêter un concours plus efficace. Depuis longtemps ils se plaignaient de sa tiédeur et de son indifférence envers les ennemis de l'Église, et désespérant de l'amener jamais à leurs fins, ils conspirèrent. Mais leurs complots furent découverts et eux-mêmes traduits devant le tribunal souverain qui leur reprocha quatre griefs :

I. « Une lettre des plus compromettantes pour la sûreté de l'État, mais très heureusement interceptée par le gouvernement, prouvait que le Supérieur Général des Jésuites, fort au courant des secrets de la République, en instruisait le pape et le prévenait que plus de trois cents jeunes gens de la meilleure noblesse, étaient prêts à faire tout ce que le Souverain Pontife ordonnerait.

II. « Le Sénat avait découvert qu'ils se servaient de la confession, pour pénétrer adroitement les secrets des familles et les secrets d'État.

III. « Ils envoyaient deux fois l'année, à leur Général, un état détaillé des forces, des finances, des ressources de la République.

IV. « Ils avaient demandé au pape l'excommunication du gouvernement de Venise. »

Telles étaient les accusations qui résultèrent de l'enquête ordonnée par le gouvernement vénitien, et des dépositions de Fra Paolo Sarpi et de Fra Fulgenzo, tous deux Religieux de l'Ordre des Servites. Comme conclusion, le doge les bannit à perpétuité, le 14 juin 1606. Ne voit-on pas encore, dans ces manœuvres, le sombre filet dans lequel les Jésuites essaient d'englober tous les gouvernements, pour s'en rendre maîtres, y installer leurs créatures et commander au monde entier? Cette pensée secrète transpire à chacune de leurs entreprises; elle se manifeste dans tous leurs écrits, dans tous leurs discours, et néanmoins, s'ils n'ont pu jusqu'ici, parvenir à leur but, ils attendent patiemment dans l'ombre et le silence, sans avoir le moins du monde, renoncé à leurs projets, le moment favorable de les exécuter.

L'écho de toutes ces accusations parvint jusqu'au Divan qui, pris d'une terreur subite, jeta sur-le-champ, en prison, tous ceux qui lui tombèrent sous la main.

Au Japon, Xogun Ier et Xogun II, les poursuivirent également et finirent par les expulser de leurs États. Ils en profitèrent pour apporter leur concours aux Jésuites de la Chine accablés

de travaux, et qui manquaient de bras. Quelques-uns d'entre eux, se rendirent au Thibet, entre autres, le Père Cabral (1628). Quelques années plus tard, le marquis de Gamaches les dotait d'un magnifique collège à Québec, dans le Canada. Ce fut l'origine de leur établissement dans ce pays.

Pendant que les Jésuites de Venise se faisaient chasser pour conspiration contre l'État, ceux d'Angleterre appelaient sur eux les rigueurs du gouvernement, par un attentat direct à la personne du roi Jacques I[er], qui, dans son administration, refusait de se conformer à leurs vues particulières. La conspiration des Poudres fut organisée en 1605, par les Pères Garnett, Texmond et Gérard, sur le témoignage de Bates. Ces deux derniers réussirent à prendre la fuite. Mais le Père Garnett n'eut pas ce bonheur, il fut arrêté avec John Owen et plusieurs autres serviteurs des Pères, convaincu de l'attentat et exécuté à Tyburn, le 23 juin 1606.

A côté de tant de hontes et de tant de crimes, s'offrit un spectacle d'un autre genre et non moins significatif dans l'appréciation des principes qui dictaient leur conduite. Au cœur même de la chrétienté, à Rome, des troubles éclatèrent à propos de Joseph Galansanzio qui venait de fonder, dans cette ville, des Écoles Pies. Comme cette nouvelle institution leur portait ombrage, les Jésuites intriguèrent pour qu'on les chargeât d'en étudier l'organisation. C'était,

pour eux, un moyen d'en connaître le fort et le faible, afin de l'anéantir plus facilement, à l'occasion. Au cours de l'enquête, ils reconnurent promptement que leurs alarmes n'étaient pas fondées. Ils avaient trop exagéré l'importance de cette nouvelle fondation, car aucun danger ne pouvait leur venir de là. Toutefois, ils eurent l'habileté de se faire passer pour sauveurs d'un Ordre religieux pour la destruction duquel ils n'avaient pas hésité à s'adresser au pape lui-même et à ameuter le peuple romain. Il était dit que rien ne se ferait, dans le monde, qu'aucune fondation n'aurait lieu, sans leur agrément.

CHAPITRE IV

Richelieu complice des Jésuites. — Commentaires sur la mort de Louis XIII. — Les loges maçonniques sont en sommeil sous ce règne et celui de Louis XIV. — Faveur des Jésuites sous ce dernier roi. — Destruction de la pyramide de Jean Châtel. — Pourquoi la plupart des historiens de cette époque manquent de franchise et de sincérité. — Le peuple sous la monarchie. — Destruction de Port-Royal. — Conversions opérées par les Jésuites. — Conspirations en Angleterre. — Révélations. — Châtiment des conjurés. — Dégénération de la Franc-Maçonnerie. — Mort mystérieuse du Père Jarrige. — Banqueroute à Séville. — Les Jésuites s'emparent de la direction de la Franc-Maçonnerie. — Réforme de l'Ordre maçonnique, sous Jacques II, par le jésuite Bonani. — Ils y introduisent de nouveaux grades. — Confusion des loges. — Division en neuf provinces. — Révocation de l'édit de Nantes. — Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, interdit les Jésuites. — Inhumation clandestine. — Clément XII lance l'anathème sur la Franc-Maçonnerie demeurée indépendante et soustraite à la direction des Jésuites. — Arrestations en Italie, en Espagne, au Portugal. — L'évêque de Liège ouvre de nouvelles loges, en Belgique. — Émeute à Amsterdam. — Le bénédictin dom Pernetti fonde, à Avignon, la loge des « Illuminés ». — Les Sœurs Maçonnes. — La loge anglaise de France se déclare indépendante. — Conclusion.

A l'avènement de Louis XIII et de Richelieu au pouvoir, les Jésuites, malgré leur désaccord avec ce dernier, demeurèrent définitivement maîtres de la situation. Richelieu avait besoin de leur appui, pour écraser les grands et abaisser la maison d'Autriche. Leurs principes ne lui déplaisaient nullement, quand il y trouvait

lui-même, son compte. Il disait volontiers avec eux : « Il ne sera pas d'un petit avantage, si l'on entretient secrètement et avec prudence, les divisions des grands, même én ruinant mutuellement leur puissance. Que si l'on voit qu'il y a apparence qu'ils se réconcilieront, la Société tâchera d'abord de les accorder, de peur qu'elle ne soit prévenue d'ailleurs. » (*Instructions secrètes;* chapitre XVII, paragraphe 5.) L'histoire est là, pour nous prouver que le programme de Richelieu n'a été, pendant toute la durée de son ministère, que l'expression la plus fidèle des principes que je viens d'exposer plus haut. Ce système qui consiste à semer la division, pour retirer les marrons du feu, en temps opportun, est encore de nos jours la principale règle de conduite du gouvernement anglais. C'est ce qui explique sa puissance et son extension coloniale.

Plus d'un historien s'est douté que les hauts cris que jetèrent les Jésuites, lors de l'alliance de Richelieu avec les Turcs, n'étaient qu'une fausse alerte destinée à empêcher une opposition plus réelle et plus redoutable aux projets du cardinal, comme aussi à cacher leur propre action dans l'administration du royaume. On n'a pas oublié, en effet, que dès son avènement au pouvoir, ils s'étaient ralliés à sa politique. Aussi, sous ce règne et celui de Louis XIV, les loges de la Franc-Maçonnerie française jugèrent-elles prudent de se tenir en sommeil. C'est

une des principales raisons pour lesquelles, à cette époque, elles n'ont, pour ainsi dire, pas d'histoire ni de chef apparent. Plusieurs, trompés par ce simulacre de mort dicté uniquement par l'instinct de la conservation, ont déduit de là, que la Franc-Maçonnerie n'existait plus en France, ce qui est une profonde erreur. Elle devait, au contraire acquérir, dans le silence et l'obscurité, une vigueur nouvelle dont elle ne se départira plus depuis. Son histoire, à cette époque, se confond trop étroitement avec celle des Jésuites, pour qu'il soit nécessaire de s'étendre davantage sur cette période de son existence. La mort de Louis XIII, à un âge relativement peu avancé, a donné lieu à bien des commentaires. Selon les uns, il serait mort naturellement; selon les autres, d'une maladie secrète. Il en est qui soutiennent qu'il mourut empoisonné, bien que son autorité ne fût que nominale, et que sa volonté ne fût d'aucun poids dans les décisions du Conseil. Le prestige moral de cette tête couronnée aurait-il porté ombrage aux Jésuites? Voulait-on anéantir, jusque dans ses derniers rejetons, la race des Bourbons protestants, pour donner la couronne à un catholique plus dévoué à l'Église, et qui pût établir plus solidement son empire dans le monde? Quoi qu'il en soit de toutes ces conjectures, Louis XIII suivit bientôt son ministre dans la tombe.

Les Jésuites trouveront dans son successeur,

Louis XIV, une volonté, une énergie à laquelle ils étaient loin de s'attendre. L'abus des plaisirs n'avait aucune influence sur la constance et la fermeté de caractère de ce roi et ne l'empêchait nullement de poursuivre avec ardeur et persistance, ce qu'il avait une fois résolu dans son esprit. Louis XIV, loin de harceler la Compagnie, l'honora de toutes manières. La France jouissait alors d'un grand prestige, et les Jésuites, alliés naturels de Richelieu, s'associaient dans son esprit à la glorieuse mémoire du cardinal. Par sentiment de reconnaissance, et pour enlever tout prétexte aux plaintes et aux reproches formulés contre une Société qui avait grandi la réputation du royaume; pour effacer de l'esprit des peuples, un souvenir qui était une flétrissure pour elle, il fit raser la pyramide que Henri IV avait fait élever sur l'emplacement de la maison de Jean Châtel, son meurtrier. C'est Fourcy, prévôt des marchands, qui fut chargé de cette besogne, et, comme pour couvrir le stigmate de réprobation qui y était attaché, il fit donner à son fils, au sortir du collège, une abbaye avec trente six mille livres de rentes. C'était pousser l'attention jusqu'à l'oubli de la dignité royale et du respect de l'histoire.

Peu d'historiens ont foncièrement connu les sociétés de cette époque; moins encore en ont écrit l'histoire avec franchise et sincérité. Il s'en trouve néanmoins qui ont eu le courage de relater, en secret, toutes les hontes, toutes

une des principales raisons pour lesquelles, à cette époque, elles n'ont, pour ainsi dire, pas d'histoire ni de chef apparent. Plusieurs, trompés par ce simulacre de mort dicté uniquement par l'instinct de la conservation, ont déduit de là, que la Franc-Maçonnerie n'existait plus en France, ce qui est une profonde erreur. Elle devait, au contraire acquérir, dans le silence et l'obscurité, une vigueur nouvelle dont elle ne se départira plus depuis. Son histoire, à cette époque, se confond trop étroitement avec celle des Jésuites, pour qu'il soit nécessaire de s'étendre davantage sur cette période de son existence. La mort de Louis XIII, à un âge relativement peu avancé, a donné lieu à bien des commentaires. Selon les uns, il serait mort naturellement; selon les autres, d'une maladie secrète. Il en est qui soutiennent qu'il mourut empoisonné, bien que son autorité ne fût que nominale, et que sa volonté ne fût d'aucun poids dans les décisions du Conseil. Le prestige moral de cette tête couronnée aurait-il porté ombrage aux Jésuites? Voulait-on anéantir, jusque dans ses derniers rejetons, la race des Bourbons protestants, pour donner la couronne à un catholique plus dévoué à l'Église, et qui pût établir plus solidement son empire dans le monde? Quoi qu'il en soit de toutes ces conjectures, Louis XIII suivit bientôt son ministre dans la tombe.

Les Jésuites trouveront dans son successeur,

Louis XIV, une volonté, une énergie à laquelle ils étaient loin de s'attendre. L'abus des plaisirs n'avait aucune influence sur la constance et la fermeté de caractère de ce roi et ne l'empêchait nullement de poursuivre avec ardeur et persistance, ce qu'il avait une fois résolu dans son esprit. Louis XIV, loin de harceler la Compagnie, l'honora de toutes manières. La France jouissait alors d'un grand prestige, et les Jésuites, alliés naturels de Richelieu, s'associaient dans son esprit à la glorieuse mémoire du cardinal. Par sentiment de reconnaissance, et pour enlever tout prétexte aux plaintes et aux reproches formulés contre une Société qui avait grandi la réputation du royaume; pour effacer de l'esprit des peuples, un souvenir qui était une flétrissure pour elle, il fit raser la pyramide que Henri IV avait fait élever sur l'emplacement de la maison de Jean Châtel, son meurtrier. C'est Fourcy, prévôt des marchands, qui fut chargé de cette besogne, et, comme pour couvrir le stigmate de réprobation qui y était attaché, il fit donner à son fils, au sortir du collège, une abbaye avec trente six mille livres de rentes. C'était pousser l'attention jusqu'à l'oubli de la dignité royale et du respect de l'histoire.

Peu d'historiens ont foncièrement connu les sociétés de cette époque; moins encore en ont écrit l'histoire avec franchise et sincérité. Il s'en trouve néanmoins qui ont eu le courage de relater, en secret, toutes les hontes, toutes

les misères, toutes les atrocités dont furent victimes les peuples d'alors. L'explication de cette réserve, chez le plus grand nombre, se trouve dans la défense expresse faite par les rois de rien publier qui pût offusquer leur pouvoir absolu. La prison et même la mort qui attendaient les contrevenants, répondaient de l'observation rigoureuse des mesures prescrites à cet égard. Car ce qu'on appelle le peuple proprement dit, n'était pas considéré, alors, comme une collectivité d'hommes égaux entre eux et jouissant des mêmes droits que leurs maîtres. On le regardait comme une chose vile, abjecte, bonne, tout au plus, à pressurer, à exploiter et à opprimer, au besoin, pour l'obliger à verser jusqu'à la dernière goutte de son sang. La France d'alors, c'était Louis XIV et sa cour; c'était ses maîtresses et ses favoris. Au haut de l'échelle sociale trônaient, au-dessus de tous, l'Église et ses satellites, parmi lesquels les Jésuites occupaient le premier rang. Le peuple n'était rien et ne possédait rien. Toute la fortune publique était aux mains de cette poignée d'exploiteurs qui prêchaient le désintéressement et le dévouement, tout en amassant des millions et en achetant des provinces entières.

Après la disparition de la pyramide de Jean Châtel, le Père Amat, confesseur de Louis XIV, obtenait une ordonnance en vertu de laquelle on rasa Port-Royal, le 24 août 1662. Le pape Alexandre III approuva, par une bulle, la décision prise par le roi. Des conversions fausses ou sincères venaient encore grossir le parti des Jésuites. A cette époque, la comtesse de Sussex et sa famille abjurent le protestantisme, au collège de la Flèche; le comte de la Suze, le marquis de Beauveau, le calvinisme à Paris; la comtesse de Monpinson, à Alençon; la famille de la Claye, à Meaux. Dans une région plus élevée, le duc d'York, connu plus tard, sous le nom de Jacques II, s'était également fait catholique. C'est ce qui, dans la suite, après son expulsion de l'Angleterre, lui vaudra la protection des Jésuites et les égards de Louis XIV. Une ombre nouvelle apparut cependant au milieu de cette auréole de gloire. Arnauld avait écrit un ouvrage ayant pour titre : *La morale pratique des Jésuites*, ouvrage dont Paul Bert nous donnera une seconde édition, deux siècles plus tard. Bien qu'il fût brûlé à Rome, ce livre n'en fut pas moins une cruelle défaite pour les Pères.

Dès l'année 1673, les Jésuites organisaient en Angleterre une conspiration dans le dessein de renverser Charles II, pour mettre à sa place le duc d'York récemment converti au catholicisme. Un des Pères, effrayé des conséquences d'un tel complot, le dénonce; c'était le Père Hippolyte du Châtelet de Lusancy. La Société ne s'embarrasse pas pour si peu, et le renie, sans autre forme de procès. Mais en août 1678, se trame une conspiration autrement redoutable. Elle est également dénoncée par Titus

Oatès, qui fait les aveux les plus complets. Charles II apprend ainsi que « le pape s'étant déclaré souverain de la Grande-Bretagne, en a donné le gouvernement au Père Oliva, Général de la Compagnie de Jésus, lequel doit disposer de toutes les charges de l'État. Déjà sont nommés : lord Arundel, chancelier; le comte Powis, trésorier; lord Belassis, général en chef; lord Peter, lieutenant-général; les lords Talbot, deux frères, commandants en Irlande; Sir Godolphin, garde du sceau privé; Sir Coleman, secrétaire d'État; le vicomte de Werly avait une charge mystérieuse qu'il n'était pas possible de divulguer sans danger, et le Père Withbread, Provincial des Jésuites, était archevêque de Cantorbéry ». Le même jour, tous les personnages désignés étaient écroués à la Tour de Londres. Les Pères Withbread, Ireland, Fenwick, Waring, Gavan et Turner furent mis à mort. En sa qualité d'aumônier de la duchesse d'York, le Père Claude de la Colombière, eut la vie sauve, et fut seulement expulsé du territoire. Les Pères Harvey, Cotton et Jenison moururent en prison.

Il y eut alors en France, vers le milieu de l'année 1682, une espèce de réveil des loges maçonniques que les Jésuites essayèrent de gagner à leur cause. Ils y réussirent, en partie, car, loin de rester fidèles à leur foi primitive, un certain nombre d'entre elles, se laissa dominer par ceux qui tenaient alors le pouvoir. Plusieurs seigneurs de la cour de Louis XIV,

entre autres Manicamp, le chevalier de Tilladet, le duc de Gramont, le duc de Biron et le comte de Tallard, donnèrent le signal de la défection. Sous la nouvelle forme que revêtait le parti dissident de la Franc-Maçonnerie, son but se modifia. Elle eut principalement pour objet de se livrer à certains goûts importés d'Italie. La première règle de la réunion de ses membres consistait dans l'exclusion des femmes, et chaque initié devait porter, sous sa chemise, une décoration en forme de croix, sur laquelle il y avait relevé en bosse, un homme foulant aux pieds une femme, à l'exemple des croix de Saint-Michel où l'on voit ce saint fouler aux pieds le démon. (Bussy-Rabutin, *Histoire amoureuse des Gaules.*)

On voit dans cette transformation d'une partie de la Franc-Maçonnerie, une première tentative des moines pour s'emparer de nouveau de l'Ordre qu'ils avaient abandonné d'eux-mêmes, autrefois, avec l'idée secrète de le transformer, de le convertir à leur cause et d'en faire un instrument qui répondît directement à leurs vues. Ils devaient cependant échouer dans leur entreprise, car Louis XIV se refusa toujours à favoriser leurs agissements. Grâce au calme et à la tranquillité dont ils jouissaient sous le règne de ce prince et celui de son prédécesseur, grâce aux guerres dont ils surent habilement conseiller l'entreprise et rendre inévitables, grâce surtout aux charges et aux

missions de toutes sortes qu'ils eurent l'adresse d'obtenir, le crédit des Jésuites allait toujours en grandissant. Avec leur influence, le nombre de leurs disciples devenait chaque jour plus grand. Pour la soutenir, ils ne craignirent pas d'avoir recours à l'agiotage. Ils avaient fait ainsi, en 1646, une banqueroute, à Séville, qui précipita plusieurs familles dans la misère. Deux ans plus tard, en novembre 1648, Innocent X créa cardinal le Jésuite Jean Casimir qui, plus tard, sera roi de Pologne sous le même nom. Vers la même époque, le Père Jarrige quittait la Société de Jésus et publiait un ouvrage intitulé : « *Les Jésuites mis sur l'échafaud pour plusieurs crimes* » tandis que Pierre Jurien publiait sa « *Politique du clergé de France.* » Il eut le tort, dans la suite, de rentrer dans la Société, avec l'espoir qu'on lui pardonnerait d'avoir écrit un ouvrage où il dévoilait toutes ses conjurations, car, six mois après sa réconciliation apparente avec les Jésuites, il mourait empoisonné, au fond d'une province où personne ne connaissait même sa présence.

Le champ de leur ambition grandissait toujours. Lorsqu'en 1688 Jacques II fut chassé de son trône, les Jésuites imputèrent ce crime à la Franc-Maçonnerie. Le roi exilé ne fut peut-être pas de leur avis, sous ce rapport, puisque son arrivée en France fut le signal du réveil des loges en sommeil, et l'occasion de la naissance de beaucoup d'autres. Les Jésuites, cependant, en diplomates auxquels tous les moyens sont indifférents pour atteindre le but souhaité, s'emparèrent du mouvement et réussirent à donner à leurs créatures, la direction des loges françaises. La défaite de Tourville au cap de la Hogue, vint neutraliser leur action qui ne donna pas, pour le moment, de résultat positif favorable à la cause des Stuarts qu'elles soutenaient. Néanmoins, les Jésuites ne renoncèrent pas pour cela à leur entreprise. Ils ne pouvaient, en effet, laisser la Franc-Maçonnerie subsister telle qu'elle était alors, car elle ne répondait pas absolument à leurs desseins. Philippe d'Orléans essaya d'y introduire quelques réformes, tandis que le Jésuite Bonani en révisait les statuts, après avoir fabriqué une charte par laquelle il la rattachait à l'Ordre des Templiers. En agissant de la sorte, il ne cherchait rien moins qu'à la dénaturer, pour donner le change au public et s'en assurer davantage le concours. Mais cela ne suffisait pas encore. Il fallait également la doter d'un caractère mystique et religieux qui lui donnât, comme à son origine, un air de parenté avec le catholicisme romain. Ce fut l'œuvre des FFr.·. Fabré, Leblond et Arnal, ancien curé de Pontoise. Dans ce but, ils formèrent un reliquaire pour les adeptes, en brûlant quelques os d'animaux. Le petit reliquaire de cuivre, l'épée de fer que l'on disait avoir appartenu à Jacques Molay, le haut de sa crosse en ivoire, les trois mitres

pour les chefs, sont achetés chez un marchand de ferrailles du marché Saint-Jean, et chez un chasublier des environs. Enfin, le casque damasquiné en or est dérobé par le Fr∴ Arnal dans un dépôt d'armes du gouvernement (Clavel).

Il est généralement reconnu que la création des hauts grades fut l'œuvre des Jésuites et des Stuarts. Jusqu'à cette époque, ceux qui étaient en usage dans la Maçonnerie se réduisaient à trois : le grade d'apprenti, celui de compagnon et celui de maître. Mais la simplicité de ces trois grades ne pouvait plus suffire à un Ordre constitué sur des bases entièrement nouvelles et qui s'adressait surtout aux classes supérieures, toujours avides d'honneurs et de distinctions. Les Jésuites en augmentèrent considérablement le nombre, et apportèrent ainsi dans la Maçonnerie tout entière, le germe de tous les malheurs et de toutes les dissensions qui devaient l'éprouver plus tard, en y jetant le trouble et le discrédit. Parmi ceux qu'on leur attribue, on cite surtout les grades de chevalier du Soleil, de Rose-Croix et de Kadosch, dirigés tous trois contre la tyrannie et d'où sont dérivés les grades à poignard.

On leur en doit une foule d'autres qu'il serait superflu de rappeler ici et dont le nom ne justifiait pas toujours l'emploi. « A partir de ce moment, les doctrines qui n'osaient se produire au grand jour, se dressèrent une

tribune dans les loges, et l'on y enseigna la cabale, la magie, les évocations, la divination, l'alchimie, la théosophie, et cent autres sciences non moins vaines et non moins décriées. Des charlatans éhontés mirent à contribution la curiosité et la crédulité des Maçons. Le caractère si simple et si sublime, à la fois, de la Franc-Maçonnerie fut corrompu ; son but si vaste et si généreux fut mis en oubli ; l'égalité et la fraternité qui en forment la base, la concorde, l'affection et le dévouement, ses inaltérables effets, furent foulés aux pieds, et la Société maçonnique n'offrit plus qu'un assemblage d'exploiteurs et d'exploités, de fripons et d'imbéciles auxquels se mêlaient quelques esprits droits et honnêtes qui faisaient d'inutiles efforts pour s'opposer au progrès du mal. » (Clavel.)

Comme on le voit, les Jésuites avaient constamment leurs yeux dirigés vers les secrètes « Instructions » dont la mise en pratique devait leur assurer l'empire du monde et qui se résument, pour le cas présent, au paragraphe cinquième du chapitre dix-septième. Pour rendre leur réforme durable, ils avaient besoin d'un homme influent qui, pour l'appuyer pût, au besoin, faire briller aux yeux du vulgaire, un titre de noblesse authentique. Ils crurent l'avoir trouvé dans le baron de Ramsay, orateur à la Grande Loge Provinciale d'Angleterre. Celui-ci voulut, tout d'abord, commencer l'ap-

plication de cette réforme, en Angleterre même. Mais il échoua complètement, et vint alors en France où il fonda, en 1721, dans la ville de Dunkerque, une loge du nouveau rite. Il en fonda bientôt une seconde, à Paris, en 1725, puis une troisième suivie de plusieurs autres. En même temps, les anciennes loges autrefois réduites au sommeil par l'absolutisme de Louis XIV, se réveillèrent et reprirent leurs travaux, de sorte qu'en moins de vingt ans, la Franc-Maçonnerie se trouvait en exercice, non seulement dans presque tous les pays de l'Europe, mais même dans les cinq parties du monde.

Quand on songe au grand nombre de loges fondées par les Jésuites à cette époque, et que l'on envisage leur crédit auprès des gouvernements, sans oublier toutefois l'extension que prit subitement la Maçonnerie restée fidèle à ses principes d'autrefois, on ne peut guère s'étonner de l'espèce de confusion qui régnait alors dans son sein. Les principales loges successivement fondées à cette époque par les Jésuites furent, à Lyon, en 1738, la loge des Souverains Princes Maçons, du rite de la Stricte Observance et au nom de Poilet; on y conférait vingt-cinq grades. Une partie des membres de la grande Loge de France s'y firent initier. Ils fondèrent ensuite, en 1747, le Chapitre d'Arras, sous la direction du Prétendant, fils de Jacques II; en 1751, la Mère-Loge de Saint-Jean-d'Écosse, à Marseille; en 1754, le Chapitre de Clermont, à Paris, dans le collège du même nom, dont ils avaient la direction, et où ils avaient accordé l'hospitalité aux Stuarts; en 1758, le Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident, et la Souveraine Loge de Saint-Jean-de-Jérusalem, à Lyon, etc.

A l'éclosion de ces loges maçonniques d'un nouveau genre, un certain nombre de celles qui étaient demeurées orthodoxes, furent déroutées par cette immixtion soudaine des prêtres et des moines dans la Franc-Maçonnerie, et ne saisirent pas, tout d'abord, les motifs secrets qui pouvaient dicter cette mesure aux Jésuites. Il n'existait, du reste, alors pas plus qu'aujourd'hui, aucune règle d'interdiction à leur égard. Ces loges orthodoxes subirent donc leur influence et acceptèrent, en silence, des réformes qui, au fond paraissaient absolument inoffensives, d'autant plus qu'elles n'étaient jamais proposées à la discussion que par des hommes qui, sous le couvert de la philanthropie, savaient parfaitement couvrir l'intérêt de ceux dont ils n'étaient que les dociles instruments. Cette règle ne fut cependant pas générale, tant s'en faut. Un grand nombre de loges préférèrent rester isolées et réduites à leurs propres forces, plutôt que de recevoir l'inspiration d'une autorité étrangère dont elles ne reconnaissaient pas la source légitime, et qui ne leur semblait pas continuer les traditions de la Franc-Maçonnerie, telle qu'elle avait existé à son origine.

C'est ce qui explique le désordre, les prétentions parfois ridicules des uns et des autres, lorsqu'il s'agissait de définir leurs droits réciproques. Les rites s'étaient multipliés avec les loges, et l'ambition ou la soif des honneurs créa une multitude de grades qui n'avaient aucune raison d'être. Ces excès furent surtout le propre des loges jésuitiques. Mais ils furent malheusement imités trop souvent par celles qui avaient conservé leur indépendance, et l'on put dire sans exagération, que la confusion la plus horrible régnait alors dans la Maçonnerie, en général.

C'est à ce propos que de Launay disait : « De tous ces rites, il résulte que les conceptions les plus folles, les agrégations les plus monstrueuses, les légendes les plus absurdes, les plus opposées à la vérité de l'histoire, les systèmes les plus extravagants, les principes les plus immoraux, les plus dangereux pour le repos et la conservation des États, ont généralement été avoués et formulés et employés, le plus souvent, pour éblouir le néophyte, et lui faire soupçonner de grands mystères, pour mettre à contribution l'homme faible, en lui faisant espérer des résultats merveilleux, ou pour quelque autre motif aussi peu louable, et rarement, on peut dire même jamais, pour faire germer une vérité utile, pour propager une découverte importante. »

Tous les rites inventés par l'ambition des

Jésuites ou de leurs partisans se rattachaient, plus ou moins, par leur forme extérieure, au système des Templiers dont, nous l'avons vu, ils se prétendaient les successeurs. Selon eux, la confrérie maçonnique n'était autre chose qu'une continuation de l'Ordre des Templiers, propagé par plusieurs de ses membres réfugiés en Écosse, pour leur sûreté personnelle. De même ils entretenaient, chez leurs adeptes, l'idée de rentrer en possession des richesses des anciens Templiers. L'ensemble de leurs loges comprenait alors neuf provinces, selon le pays où elles étaient situées : 1re, la basse Allemagne, la Pologne et la Prusse; 2e, l'Auvergne; 3e, la France de l'est; 4e, l'Italie et la Grèce; 5e, la Bourgogne et la Suisse; 6e, la haute Allemagne; 7e, l'Autriche et la Lombardie; 8e, la Russie; 9e, la Suède. Le duc de Brunswick était le Grand Maître de ces neuf provinces. Il va sans dire que les constitutions de ces loges étaient toutes monarchiques, conformément à l'idéal de leurs chefs. Elles étaient également personnelles et conféraient à ceux en faveur desquels elles étaient faites, le droit absolu de créer des loges et de délivrer eux-mêmes des constitutions : excellent moyen de propager activement et sûrement leurs principes.

En 1685, le Père Letellier avait obtenu de Louis XIV la révocation de l'édit de Nantes. Charles II était mort sur ces entrefaites, et le

duc d'York lui avait succédé sous le nom de Jacques II. Chassé de ses États, en 1688, celui-ci avait profité de l'hospitalité du Grand roi pour intéresser à son sort, la Maçonnerie française. Il était, en partie, redevable de sa chute aux conseils de son aumônier, le Jésuite Peter qui favorisa ainsi, sans le vouloir peut-être, les prétentions de Guillaume d'Orange à la couronne d'Angleterre.

Au Maduré, le Père Beschi avait un tel succès, que le nabab, le choisissait pour son premier ministre. D'autre part, Clément XI, ému des désordres qui résultaient d'une foule de pratiques honteuses tolérées par les Pères de Chine et du Malabar, et cédant, d'ailleurs, aux instances du cardinal de Tournon, résolut de mettre fin à toutes les dissensions suscitées par cette tolérance, en les condamnant, pour la plupart. Benoît XIV fut, cependant, obligé de revenir sur ce point. De tels faits ne sont-ils pas de nature à persuader au public que les Jésuites ont une conscience à Paris, et une autre absolument contraire, en Chine? N'est-ce pas la même doctrine que celle qui ressort de l'interrogatoire qu'ils avaient subi devant le Parlement, sous le ministère de Richelieu, à propos du livre de Santarelli? Pour moi, je n'y vois aucune différence. Alors comme aujourd'hui, ce sont toujours les mêmes principes équivoques et contraires à la morale. Aussi le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, se vit contraint de les interdire, en 1716, dans tout le ressort de sa juridiction, et, pour cette mesure disciplinaire basée sur les irrégularités les plus manifestes, il encourut la disgrâce de la cour, tant ils avaient réussi à s'insinuer dans l'esprit du roi!

La même année, courut une certaine rumeur qui n'était pas de nature à leur attirer toutes les sympathies. Honoré Guérin, prêtre interdit, et Esprit Bérangier s'étaient rendus à Brest, pour réclamer un héritage de deux millions provenant d'un certain Ambroise Guis, leur proche parent. Aussi leur étonnement fut-il grand, lorsqu'on leur apprit qu'on ne connaissait personne, dans la ville, qui eût porté ce nom. Il était avéré cependant qu'Ambroise Guis était arrivé du Nouveau-Monde à Brest, en l'année 1701. Comme il était sans famille, on lui avait conseillé de descendre chez les Pères, où, disait-on, il serait fort bien traité. Suivant ce conseil, il était, en effet, entré chez eux. Mais son séjour dans leur maison n'avait pas été de longue durée, car il était tombé malade subitement, sans qu'on pût exactement en découvrir la cause. Les Pères l'avaient alors fait transporter à l'hôpital où il mourut quelques jours après. Quant à sa fortune, personne n'en avait jamais connu l'emploi. La présence de ses deux héritiers allait cependant jeter quelque lueur sur cette lugubre affaire. On reconnut que les Pères avaient fait disparaître son cadavre, de

connivence avec l'abbé Rognant, curé de la paroisse Saint-Louis sur laquelle se trouvait l'hôpital où Guis était mort. Comme de beaux diables, ils se défendirent de cette accusation, et se tirèrent de ce mauvais pas, en obtenant, à prix d'argent, d'un curé espagnol, un certificat d'après lequel Ambroise Guis aurait été enterré dans un village d'Espagne où il s'était rendu, quelque temps avant de mourir. Cette version fut accueillie favorablement et les Pères triomphèrent sur toute la ligne. Aussi les persécutions de toutes sortes ne manquèrent pas à cette époque, aux loges qui refusaient de suivre leur direction. Pour sanctionner leur triomphe, d'une manière plus solennelle, le pape Clément XII crut opportun d'interdire la Franc-Maçonnerie demeurée fidèle à ses principes et à son but primitifs. Il l'excommunia, en 1738, dans des termes qui ne laissèrent planer aucun doute sur ses intentions.

« Nous avons appris, disait-il, et le bruit public ne nous permet pas d'en douter, qu'il s'était formé une certaine Société sous le nom de Francs-Maçons (il oubliait, sans doute, l'antiquité de son origine, et l'approbation dont l'avaient honorée ses prédécesseurs) dans laquelle sont admis indifféremment des personnes de toutes religions et de toutes sectes, qui sous les dehors affectés d'une probité naturelle qu'on y exige et dont on se contente, se sont établis certaines lois, certains statuts qui les lient les

uns aux autres et qui, en particulier, les obligent sous les peines les plus sévères, en vertu d'un serment prêté sur les Écritures, à garder un secret inviolable sur tout ce qui passe dans leurs assemblées. Mais comme le crime se découvre de lui-même, ces assemblées sont devenues si suspectes aux fidèles, que tout homme de bien regarde aujourd'hui comme un pervers, quiconque s'y fait adopter. Si leurs actions étaient irréprochables, les Francs-Maçons ne se déroberaient pas avec tant de soin à la lumière... Ces associations sont toujours nuisibles à la tranquillité de l'État et au salut des âmes, et à ce titre, elles ne peuvent s'accorder avec les lois civiles et canoniques. Que personne donc n'ose se réunir, s'assembler et s'agréger en aucun lieu, dans ladite Société, ou se trouver présent à de telles assemblées, sous peine de mort et de confiscation de biens à encourir irrémissiblement, et sans espérance de grâce. »

D'après les mêmes dispositions les propriétaires qui les recevaient dans leurs locaux étaient condamnés à une amende de mille écus d'or et aux galères. Tout cela ne devait naturellement s'appliquer qu'aux loges soustraites à l'influence des Jésuites. En conséquence de cette bulle, Crudeli fut emprisonné, le 24 avril 1739, comme suspect d'avoir donné asile aux Francs-Maçons. Mais l'intervention officieuse de ses Frères en Maçonnerie d'Angleterre, lui valut un prompt élargissement. Ces rigueurs

furent imitées, cependant, par tous les gouvernements où dominait l'influence des Jésuites. Plusieurs chevaliers de Malte, soupçonnés d'initiation secrète, sont exilés. A Madrid, en Espagne, le Fr.·. Tournon est emprisonné et contraint de faire une retraite spirituelle, d'après les Exercices de Loyola, de réciter le rosaire, etc., tandis que partout on ne cesse de fulminer dans les chaires des églises, contre les dissidents. Les prédicateurs qui se distinguèrent surtout par la violence de leurs sermons furent alors Greinemann, Schuff et Frank.

En 1743, se produisit à Lisbonne un fait particulièrement odieux. Le Fr.·. Mouton, lapidaire, fut attiré dans un guet-apens, voici dans quelles circonstances. Un membre du Saint-Office, joaillier de sa profession, fit mander le lapidaire à son domicile. Celui-ci s'y rendit, croyant que c'était pour y chercher du travail. Dès qu'il se présenta, il fut arrêté, sans autre forme de procès, et accusé de vol de diamants. Coustos fut arrêté pour le même chef, dans un café, ainsi que Bruslé, son ami. Tous trois furent condamnés aux galères. Mais Bruslé mourut des suites de ses tortures.

Sous Benoit XIV, les Francs-Maçons dissidents furent excommuniés de nouveau. A Naples, dans le Piémont, en Espagne, l'Inquisition les traque et les exécute sans merci. En Belgique, au contraire, la Franc-Maçonnerie indépendante florissait dans un nouvel épanouissement. L'évêque de

Liège et son clergé ouvraient un grand nombre de loges, tandis que la Russie lui ouvrait enfin ses portes. Par un triste retour des choses, ses tribulations ne cessèrent d'augmenter en France et en Hollande. Dans ce dernier pays le peuple fut ameuté contre les Francs-Maçons, en 1734, pendant une de leurs réunions, à Amsterdam.

A Paris, Jean de Lespinay, commissaire de police, venait dissoudre une de leurs tenues, chez Chapelot, marchand de vins, au quai de la Râpée. Ce fait se passait en 1737. Le duc d'Antin qui se trouvait là, prit l'affaire sous sa responsabilité personnelle, et la réunion se termina sans encombre. L'Allemagne et la Suisse ne demeuraient pas en reste avec la France; toutes deux les emprisonnaient à l'envi, et confisquaient leurs biens. Au milieu de ces vexations, le bénédictin dom Pernetti trouvait le moyen d'établir à Avignon, la loge des Illuminés, basée sur la doctrine du suédois Swedenborg, dont Weishaupt se fera bientôt le disciple et le propagateur.

En 1730, quelques années après le réveil de la Franc-Maçonnerie en France, avaient été créées les loges de femmes. Cette institution qui rencontra d'abord une certaine opposition, fut cependant définitivement constituée et approuvée, en 1774. Elle fonctionna néanmoins dès sa fondation, et trouva, dès son début, les suffrages favorables de la noblesse et de la cour. Louis XV lui-même honorait de sa présence les

réunions de la loge des « Chevaliers et des Nymphes de la Rose. » Mais son zèle si ardent, tout d'abord, pour l'Ordre maçonnique tout entier, se refroidit bientôt, sous l'impulsion secrète des Jésuites, au point qu'il menaça de l'exil tous ceux qui s'y feraient initier, désormais. Malgré cette menace, le duc d'Antin et, après lui, le duc de Bourbon n'avaient pas hésité à accepter la Grande Maitrise qu'on leur offrit, successivement lorsque la Grande Loge anglaise de France eut décidé de secouer le joug, et de se déclarer indépendante, sous le nom de Grande Loge Nationale de France. Qu'on ne s'y trompe pas, cependant, la Franc-Maçonnerie aura bien des épreuves à subir encore, avant de pouvoir se soustraire complètement à la domination des Jésuites qui l'étreignaient. Car ils ne reculeront devant aucun moyen capable de l'asservir à leurs vues particulières, et ce n'est qu'au moment suprême de la lutte, alors qu'après avoir épuisé toutes leurs ressources, ils seront obligés d'avouer leur défaite, qu'ils essaieront, non plus de la gouverner à leur profit, mais de la faire disparaître et de l'anéantir.

C'était le dilemme autour duquel gravitaient toutes leurs entreprises. Leur crédit, d'ailleurs, était considérable ; ils avaient des richesses immenses et une audace à toute épreuve. Cependant, malgré tous ces avantages réunis, leur puissance ne devait pas tarder à s'ébranler jusque dans ses fondements.

CHAPITRE V

Les Jésuites au Portugal. — Leurs conspirations. — Arrestation du Père Malagrida. — Ministère du marquis de Pombal. — Mandement du cardinal Saldanha condamnant les Jésuites pour commerce illicite. — Mort subite de Benoît XIV. — Attentat contre Joseph I[er], roi de Portugal. — La marquise de Pompadour et l'attentat de Damiens. — Le Père La Vallette condamné par le Parlement. — Récusation du Général des Jésuites. — Dénonciation de l'abbé Chauvelin. — Assemblée des évêques de France, sous la présidence du cardinal de Luynes. — La Chalotais. — Expulsion des Jésuites par le duc de Choiseul. — L'émeute des chapeaux, en Espagne. — Charles III. — Intrigues du Général Ricci. — Élection de Ganganelli. — Les Jésuites cherchent à intimider le pape en menaçant sa vie. — Pour atténuer l'effet de sa disparition de ce monde, et éloigner les soupçons, ils font courir le bruit de sa mort. — Suppression des Jésuites par le pape Clément XIV. — Maladie, folie et mort de ce pape. — Joie de ses ennemis. — Description de son cadavre. — Sentiment du cardinal de Bernis à ce sujet. — Antonelli. — Les Jésuites en Prusse et en Russie. — Leur rétablissement officiel par le pape Pie VII, en 1814. — Ils sont expulsés de ce dernier pays, en 1823.

Retournons au Portugal, la citadelle de la puissance des Jésuites, mais aussi, par un triste retour des choses d'ici-bas, la cause première de leur chute. Ils avaient régné en maîtres, dans ce pays, de 1540 à 1750. Dès leur arrivée, Jean III leur avait donné l'Université de Coïmbre. L'Inquisition les avait regardés d'abord, d'un mauvais œil, mais se rassura bien-

tôt. Ce sont eux qui gouvernent au nom de la veuve de Jean IV et de la femme d'Alphonse VI qui est jeté sur un rocher désert, où il meurt. Sous Jean V, leur puissance est à son apogée. Riches et redoutés aux Indes, ils ne craignent pas d'armer les indigènes contre leurs souverains respectifs, les rois d'Espagne et de Portugal.

Dès l'année 1732, le Père d'Aguilar à la tête de plus de sept mille hommes, avait dirigé l'insurrection et tentait de rendre populaire un certain frère Nicolas, pour le faire nommer empereur du pays qu'ils occupaient. Ils tenaient alors, dans leurs mains, toute la famille royale de Portugal, et la chose était aisée. Le Père Moreira confessait le roi et la reine; le père Oliveira, les infantes; le Père Costa, l'infant don Pedro, frère du roi; les Pères Campo et Aranjuez, don Antonio et don Manuel, oncles du roi. A l'époque où nous sommes arrivés, leurs intrigues furent découvertes. On les accusa, et le Père Malagrida, en particulier, de favoriser de leur crédit don Pedro qui cherchait à s'emparer du trône de son frère. Pombal était alors au pouvoir, en qualité de premier ministre. Fatigué d'une lutte incessante, il livra le Père Malagrida à l'Inquisition, et demanda au pape la suppression de son Ordre. Benoit XIV, après une enquête sommaire, envoya au premier ministre, à la date du premier avril 1758, un bref aux termes duquel il accordait au cardinal Saldanha, l'autorisation de

visiter toutes les maisons des Pères, au Portugal. Cette visite, comme on va le voir, devait aboutir, quelques mois après, à leur expulsion de ce royaume. Bientôt, en effet, le cardinal publiait un mandement dans lequel il fut reconnu que les Jésuites se livraient à un commerce prohibé par les lois de l'Église. Comme conclusion, le Patriarche de Lisbonne les interdit, le 7 juin de la même année. Sur ces entrefaites, Benoit XIV était mort. Le 3 septembre suivant, on attentait à la vie du roi, un soir qu'il rentrait assez tard à son palais. Ces deux événements furent attribués aux Pères en guise de représailles, et, loin de les sauver, décidèrent plus rapidement du sort qui les attendait. Pombal n'eût pas de peine à démontrer à son souverain leur culpabilité et les fit expulser, en 1759, de toutes les possessions portugaises.

En France, le zèle de Louis XV s'était également refroidi pour eux. Cette défaveur fut, peut-être, le résultat du blâme qu'ils avaient jeté sur la marquise de Pompadour que le roi aimait beaucoup; car ils ne voulurent jamais approuver la politique astucieuse de cette intrigante qu'ils avaient maintes fois, et toujours en vain, tenté de faire exiler. Aigris et désappointés, ils finirent par perdre patience. Leur dépit se traduisit par l'attentat de Damiens, à la date du 5 janvier 1757. N'ayant pas réussi par leurs intrigues, ils voulurent effrayer le roi et arracher à la terreur ce que la persuasion

n'avait pu obtenir. Mais ici encore, le crédit de la favorite l'emporta sur l'habileté de leurs sourdes menées. Ils crurent se venger en refusant l'absolution à la marquise, ce qui, au contraire, acheva de les rendre ridicules.

On sait déjà par le mandement du cardinal Saldanha, que les Jésuites s'adonnaient au négoce. C'était aux colonies surtout, que cela se pratiquait sur une vaste échelle, parce que, dans ces contrées lointaines, leur influence les mettait davantage à l'abri de la censure publique. A la Martinique, le Père La Valette y avait engagé des millions, et s'occupait également de banque. Malheureusement pour lui, plusieurs de ses vaisseaux furent capturés, avec leur cargaison, par les Anglais, dans le courant de 1755. Quelques maisons de Lyon et de Marseille protestèrent ses billets, et il se vit réduit à la faillite. Pour comble de malheur, les Jésuites eurent la maladresse de s'adresser à la Grand'Chambre du Parlement de Paris, ce qui donna à l'affaire un immense retentissement dont les résultats devaient leur être fatals. Ils furent condamnés à payer à leurs créanciers la somme de 1,502,166 francs, et leurs maisons furent séquestrées, comme garantie de la dette. Leur Général rejeta alors la solidarité qui devait rendre tous les membres de la Société responsables des actes de chacun. « La souplesse qu'on leur a tant reprochée était bien étrangère à leur chef, dit à ce propos le comte de Saint-Priest; il leur importait d'ailleurs de paraître cruellement persécutés. Pour eux, point de milieu entre le rôle de souverains ou de martyrs; un malheur médiocre n'eût fait que les dégrader. Ricci résolut de sacrifier les individus à la communauté, » etc. (*Chute des Jésuites*, page 62). La conduite du Général sera absolument la même lors de l'expulsion des Jésuites d'Espagne.

Toutefois, malgré leur condamnation par le Parlement, les Pères n'avaient pas l'air de s'exécuter, et refusaient de payer leurs dettes. On était au mois d'avril 1760. A ce moment, l'abbé Chauvelin dénonça au Parlement, les constitutions de la Société, comme renfermant plusieurs choses contraires au bon ordre, à la discipline de l'Église et aux maximes du royaume. Cette découverte méritait d'être accueillie favorablement; elle le fut, en effet, et les magistrats ordonnèrent aux Jésuites de déposer, dans les trois jours, au greffe de la Cour, un exemplaire de leurs constitutions de l'édition de Prague, faite en 1757. L'accusation prit dès lors une importance beaucoup plus grande qu'elle ne l'avait eue à propos de la faillite du Père La Valette, et il ne s'agit de rien moins que de la suppression de l'Ordre. Le 30 novembre de l'année suivante, les évêques de France se réunirent sous la présidence du cardinal de Luynes, pour délibérer sur quatre points :

I. L'utilité dont les Jésuites pouvaient être en France, et les avantages ou les inconvénients

qui pouvaient résulter des différentes fonctions qui leur étaient confiées.

II. La manière dont les Jésuites se comportaient dans l'enseignement, et leur conduite sur les opinions contraires à la sûreté de la personne des souverains, sur la doctrine du clergé de France contenue dans la déclaration de 1682, et, en général, sur les opinions ultramontaines.

III. La conduite des Jésuites sur la subordination qui est due aux évêques et aux supérieurs ecclésiastiques, et s'ils n'entreprennent rien sur les droits et fonctions des pasteurs.

IV. Quel tempérament on pouvait apporter, en France, à l'autorité du Général des Jésuites, telle qu'elle s'y exerçait.

Les conclusions de cette assemblée contradictoire furent contraires aux Jésuites, et la majorité des évêques opina pour leur suppression.

En même temps, le réquisitoire rédigé par l'abbé Chauvelin était repris et développé par Lepelletier de Saint-Fargeau, avocat général à Paris, Ripert de Monclar, procureur général à Aix, La Chalotais, procureur général à Rennes, et plusieurs autres membres du Parlement de Paris. Celui de La Chalotais obtint le plus grand retentissement, et donna lieu aux mesures les plus funestes à la Société de Jésus. Dans la véhémence et l'entraînement d'un de ses discours, ce dernier n'hésita pas à affirmer que la Société ne comptait dans ses rangs que des hommes médiocres, pour la plupart, et dépourvus de tout

talent et que, par conséquent, elle ne justifiait nullement les égards exagérés qu'on avait pour elle. Au 16 janvier 1762, le duc de Choiseul, alors ministre, écrivit au cardinal de Rochechouart, pour lui proposer la réforme de l'Ordre. Quelques jours après, le pape lui faisait répondre par le même cardinal, son refus de toute réforme, résumé en ces quelques mots : *Sint ut sunt, aut non sint*. (Qu'ils soient comme ils sont ou qu'ils ne soient pas.) On les expulsa donc de France, en attendant leur suppression officielle. Clément XIII essaya cependant de les soutenir par la bulle « *Apostolicam* » publiée en 1765. La France répondit en s'emparant d'Avignon et du Comtat-Venaissin.

Toutes les cours Bourbonniennes qui avaient adhéré au pacte de famille, répondirent bientôt au signal parti de la France. L'émeute des Chapeaux fomentée par les Jésuites d'Espagne, fournit au roi Charles III une occasion de rigueurs, en 1766. Ce qui contribua également à leur expulsion de ce pays, ce fut une lettre émanant de leur Général, dans laquelle celui-ci prétendait que Charles III était illégitime et occupait le trône illégalement. On peut consulter, avec intérêt, à ce sujet, les écrits des cardinaux d'Andrea, de Liverani, et du chanoine Reali.

Le roi d'Espagne, en les chassant de ses États, eut cependant pour les Pères quelques égards. Il leur accorda une pension de cent piastres, pour les prêtres, et de quatre-vingts piastres,

pour les non prêtres. (Lettre du marquis d'Aubeterre au duc de Choiseul, 15 avril 1767.) Deux ans plus tard, Clément XIII descendait dans la tombe, et l'élection de son successeur donna lieu à bien des intrigues que je vais essayer de relater. Elle fut entravée, notamment, par la France et l'Espagne qui possédaient de nombreuses intelligences au conclave. Le malheur qui venait de les frapper, faisait un devoir aux Jésuites, s'ils voulaient éviter le dernier coup, de faire élire un pape qui entrerait dans leurs vues, écouterait docilement leurs inspirations, et saurait, à propos, les mettre en exécution. Laissons parler ici un auteur que sa situation politique mettait alors à même de pouvoir apprécier toutes les démarches des différents partis qui voulaient faire élire leurs créatures.

« Dès la pointe du jour, dit le comte de Saint-Priest, le Supérieur Général Ricci parcourait les quartiers de Rome, depuis le Ponte-Molle jusqu'à la basilique de Latran. A l'exemple de leur Supérieur, les Jésuites de considération (*Mémoires sur le conclave; Archives affaires étrangères; Correspondance du marquis d'Aubeterre au duc de Choiseul*) ne cessaient de faire des visites aux confesseurs, aux amis des Éminences. Les mains pleines de présents, ils s'humiliaient devant les princes et les dames romaines. Ce soin n'était pas superflu! Car déjà l'on s'éloignait des Pères; déjà le prince de Piombino, partisan de l'Espagne, venait de retirer au Gé-

néral, le carosse que sa famille allouait, depuis un siècle, pour ce pieux usage. Introduits auprès des cardinaux, pendant le peu de jours qui précèdent la clôture du conclave, Ricci embrassait leurs genoux qu'il mouillait de larmes; il leur recommandait, à haute voix, cette Société approuvée par tant de Pontifes, confirmée par un concile général; il rappelait ses services; il les vantait sans inculper aucune cour, aucun cabinet. Puis, à voix basse, et dans la liberté d'un entretien secret, il représentait aux princes de l'Église, l'indignité du joug que les princes du siècle voulaient leur imposer. Il leur faisait sentir qu'ils ne pouvaient s'y soustraire que par une élection précipitée. » Saint-Priest semble ici se contredire avec un passage cité plus haut, et dans lequel il représente le Général des Jésuites « moins souple que ses subordonnés ».

La contradiction n'est qu'apparente. Il s'agit, dans le premier cas, de sauvegarder les biens de la Société, et toute transaction, quelle qu'elle fût dans ce cas, devait nécessairement aboutir à lui faire délier les cordons de la bourse, ce qu'il voulait éviter, à tout prix : de là son apparence rigide et intraitable. Dans le second, le salut même de la Société est en jeu et dépend uniquement de l'habileté, de la finesse et de l'humilité de sa conduite. Dans l'un comme dans l'autre cas, le mobile de sa conduite est l'intérêt, rien de plus, et s'explique facilement, sans porter atteinte aux lois de la logique, par la

différence de leur portée respective. Toutefois on devine aisément combien le Général dut être mortifié dans l'emploi de semblables procédés et les efforts qu'il dut faire sur lui-même pour ne pas trahir son véritable caractère.

L'empereur Joseph II se trouvait alors à Rome. Pendant son séjour dans cette ville, il fit une visite au Gesu. Le Général alla au devant de lui et se prosterna, avec une humilité profonde. Sans attendre qu'il eut pris la parole, l'empereur lui demanda froidement, sur un ton ironique et presque hostile, quand il quitterait son costume. Ricci pâlit, se troubla, murmura quelques mots inarticulés, convint que les temps étaient bien durs pour les Frères, mais qu'ils mettaient leur confiance en Dieu et dans le Saint-Père dont l'infaillibilité serait à jamais compromise, s'il détruisait un Ordre approuvé par ses prédécesseurs. Ici, l'empereur se prit à sourire et, presque aussitôt, fixant ses regards sur le tabernacle, il s'arrêta devant la statue de Saint-Ignace, toute entière d'argent massif et ruisselant de pierreries. Il se récria sur la somme prodigieuse qu'elle devait avoir coûté. « Sire, balbutia le Père Général, cette statue a été faite avec les deniers des amis de la Société. — Dites, reprit Joseph II, dites plutôt avec les profits des Indes. » (*Chute des Jésuites*, page 91.)

Cependant l'élection du pape était indéfiniment retardée par les intrigues de toutes sortes qui divisaient le conclave. Chaque souverain

prétendait faire nommer son candidat. Au milieu de l'incertitude et de l'hésitation générale, on finit cependant par jeter les yeux sur le cordelier Ganganelli. C'était un homme simple et peu habitué aux intrigues des cours. Avant de l'élire, on lui fit promettre sur sa signature, de supprimer les Jésuites. Il promit tout ce qu'on voulut, et fut élu sous le nom de Clément XIV. Ayant vécu loin du monde, il était imbu d'une aversion plébéienne pour les grands; il s'en défiait et les écartait avec soin; il n'était heureux qu'entouré de ceux qu'il avait vus ses égaux. On sent que les Jésuites ne devaient pas négliger ce canal secret. Le Sacré Collège et la noblesse les secondaient dans leurs efforts. Les cardinaux et les princes étaient privés de tout moyen direct de communiquer avec le pape. Pour arriver jusqu'à lui, ils mettaient leur espoir dans le savoir faire de la Société, car elle avait toujours eu l'art d'associer les hautes classes à ses intérêts particuliers. Dans les palais de Rome, les Jésuites étaient les intendants des maris, les précepteurs des enfants, les directeurs des femmes; à toutes les tables, dans toutes les conversations régnait despotiquement un Jésuite. Leur triomphe assurait celui de la noblesse et non celui du peuple. Le pape cependant se prêtait peu à leurs avances; il ne les recevait pas en public et leur répondait secrètement par des paroles évasives. Il les faisait passer sans relâche de la confiance à la crainte, et du décou-

ragement à l'espoir. Ganganelli essayait le même jeu, avec les couronnes. Cette sécurité trompeuse lui donna quelques moments de bonheur; elle embellit encore, à ses yeux, cette nature d'Albano déjà si belle et dont son âme sensible appréciait si bien les charmes; mais son illusion n'eut que la durée des beaux jours d'automne. A peine rentré dans Rome, Ganganelli sentit qu'il s'était flatté, en vain, de couler le reste de sa vie sur les bords d'un lac enchanté, dans l'oisiveté d'un équilibre puéril, tenant la balance entre les Jésuites et les rois, et les endormant, tour à tour, par des promesses renouvelées sans cesse, mais jamais accomplies.

Incapable d'une plus longue attente, le roi d'Espagne redoubla d'instances pour amener le pape à ses vues; il s'emporta même jusqu'à la menace. Les Jésuites, de leur côté, eurent recours à de semblables moyens. La séduction ne leur avait pas réussi; ils firent de la terreur. Ils n'avaient pas besoin de toute leur perspicacité pour connaître Ganganelli, un coup d'œil leur avait suffi pour le pénétrer. Le jour de son avènement devait être celui de leur ruine; ils s'y étaient résignés; Ganganelli hésita; dès lors la Société méprisa un ennemi qui la laissait vivre. Les Jésuites n'épargnèrent rien pour infiltrer par degré la peur dans l'âme de Clément XIV. D'abord, on lui représenta le danger d'irriter le Sacré-Collège et la noblesse; on lui allégua ensuite, la nécessité de ménager les cours d'Au-

triche et de Sardaigne qui honoraient les Pères de leur protection; mais comme les menaces de l'Espagne soutenue par la France dominaient ces considérations secondaires, il fallait recourir à des arguments personnels. Il fallait effrayer Ganganelli non pas sur sa politique, mais sur sa vie. Obsédé par un entourage perfide, il ne put résister à ces impressions. Bientôt sa gaieté disparut, sa santé s'altéra; les traces d'une inquiétude extrême s'imprimèrent sur son visage. Il rechercha la solitude avec une nouvelle ardeur, et veilla, plus que jamais, à ce que les mets de sa table fussent tous préparés par le vieux moine, son compagnon d'enfance.

A la chute de Choiseul, en 1772, un mémoire fut immédiatement présenté à Louis XV. Les Jésuites s'y exprimaient en termes très respectueux pour le roi, ils se prosternaient en esprit à ses pieds; mais ils n'épargnèrent ni le dernier ministère, ni le pape lui même. Ils dépeignaient Sa Sainteté entourée d'une cabale, et entièrement subjuguée par ses prestiges. Après avoir vanté leurs services et protesté contre l'iniquité de la persécution qu'ils enduraient, ils demandaient la mise en jugement d'un certain abbé Béliardy dont ils avaient à se plaindre, et d'autres agents subalternes du duc de Choiseul; ils cherchèrent à arriver jusqu'à l'ancien ministre lui-même, dans l'espoir de lui intenter un procès criminel (*Mémoires aux Archives étrangères*). En 1765, le duc d'Aiguillon, gouver-

neur de la Bretagne, gagné par eux, avait déjà fait emprisonner, à Saint-Malo, La Chalotais et son fils. Mais en 1769, il fut obligé de les remettre en liberté, grâce à l'intervention du Parlement. Quelque temps après, le procureur général fut exilé, puis reprit de nouveau ses fonctions, en 1775. Le Pelletier de Saint-Fargeau et Ripert de Monclar qui avaient pris parti contre les Jésuites, furent également exilés, grâce aux intrigues de Mme du Barry, « la dernière et la plus vile des favorites de Louis XV » (COLLOMBET, *Histoire des Jésuites*, tome I, page 46).

A ceux qui pourraient s'étonner, à juste titre, du grand nombre de procès qu'ils intentèrent alors à tous ceux qui, dans la période de leur expulsion de France, s'étaient déclarés contre eux, il est bon de rappeler « que les Jésuites ne pardonnent pas, et qu'ils savent attendre pour se mieux venger ». (JULES FLAMMERMONT, Conférence du 7 février 1885, à Poitiers.)

Sur ces entrefaites, la situation de Clément XIV devint très malheureuse. Tous les délais étaient épuisés. Les menaces des Jésuites grondaient autour de lui, avec une nouvelle énergie, et pour mieux frapper son imagination, prenaient une forme fantastique. Sa mort prochaine était annoncée par des fourbes, dont les prédictions trouvaient du crédit parmi le peuple. C'est dans les cercles de Rome, c'est presque en public et à haute voix, que les partisans

des Jésuites accusaient Clément XIV, et qu'ils flétrissaient son nom. L'idée de sa déposition, de son remplacement, n'effrayait pas leur audace. Des images insultantes, des tableaux hideux annonçaient une catastrophe prochaine, sous la forme d'une vengeance providentielle (comte de SAINT-PRIEST, page 134).

Les cours de France et d'Espagne, fortes de leurs griefs et de la réprobation universelle qui l'avait atteinte, poursuivaient cependant activement la suppression de la Société. Florida-Blanca, ministre de Charles III, unissant ses efforts à ceux du cardinal de Bernis qui représentait la France à Rome, décida enfin le pape à agir. La publication du bref de suppression fut décidée; mais avant d'arriver à ce grand acte, le pape, selon sa propre expression, voulut annoncer la foudre par quelques éclairs. Pensant que la déconsidération des Jésuites devait précéder et justifier leur chute, il usa de cette influence étrange que la cour pontificale exerce sur les tribunaux. On permit aux particuliers de poursuivre les actions intentées depuis longtemps à la Société, et suspendues jusqu'alors, par autorité supérieure. Les Romains apprirent, avec étonnement, que les Jésuites relevaient aussi de la loi. Jusqu'alors les Révérends Pères n'avaient jamais perdu de procès, à Rome. C'est ce que le pape lui-même apprit au cardinal de Bernis (*Mémoires aux archives des affaires étrangères*). Ces préliminaires achevés, Ganganelli

n'hésita plus; il se fit apporter le bref *Dominus ac Redemptor*, le relut, leva les yeux au ciel, prit la plume et signa. Puis, regardant son ouvrage, il dit en soupirant : « La voilà donc cette suppression ! Je ne me repens pas de ce que j'ai fait; je ne m'y suis déterminé qu'après l'avoir bien pesé. Je le ferais encore; mais cette suppression me tuera. » (21 Juillet 1773.) Ces dernières paroles devaient bientôt trouver leur réalisation.

L'abbé Georgel dont l'autorité ne saurait être suspectée, nous apprend, dans ses *Mémoires* (tome I, page 160) que la forte constitution de Ganganelli semblait devoir lui promettre une longue carrière. Néanmoins, au dépit des apparences, de sourdes rumeurs circulèrent. Tandis qu'aux cérémonies publiques, dans les rues, dans les églises, partout enfin, on voyait le pape plein de force et de vie, le bruit de sa mort était généralement répandu. La sorcière de Valentano qu'avait visitée le Général Ricci, l'annonçait avec une persistance très caractéristique. Tout à coup, vers la semaine sainte de 1774, tous ces bruits semblèrent se réaliser. Le pape se renferma brusquement dans son palais; le corps diplomatique même ne put pénétrer jusqu'à lui. Enfin, le 17 août, les ministres des grandes puissances furent admis à l'audience. La vue du pape les frappa de surprise : un squelette se dressait devant eux. Clément les devina et s'empressa d'affirmer

que jamais sa santé n'avait été meilleure. Le respect seul fit accepter ce présage démenti par la conviction. Dès ce jour, les membres du corps diplomatique disposèrent leurs cours à l'idée d'un prochain conclave.

Comment, en si peu de temps, Clément XIV était-il passé de la force à la décrépitude, et de la vie à la mort? Après huit mois d'une santé parfaite, le pape se levant de table, sentit une commotion intérieure suivie d'un grand froid. Il en fut troublé. Cependant il se remit, peu à peu, et finit par attribuer cette sensation soudaine à une digestion mal faite. Tout à coup, ses plus intimes confidents furent frappés de signes alarmants; la voix du pape, jusqu'alors pleine et sonore, fut entièrement voilée par un enrouement d'un genre singulier. Une inflammation qui se développa dans l'intérieur de la gorge, le forçait de tenir la bouche constamment ouverte; des vomissements, des faiblesses dans les jambes lui rendaient impossibles ses longues promenades qu'ordinairement il achevait toujours sans fatigue; son sommeil jusque-là profond, fut sans cesse interrompu par des douleurs cuisantes. A la fin, il ne connut plus le repos; une prostration de forces absolue, une dissolution anticipée, succédèrent à une agilité, à une vigueur peu diffférente de la jeunesse, et bientôt la douloureuse conviction d'un empoisonnement qu'il avait toujours redouté, rendit Clément XIV méconnais-

sable à ses propres yeux. Son caractère changea comme par magie, l'égalité de son humeur fit place au caprice, la douceur à l'emportement, l'abandon à une méfiance continuelle. Les poignards, les fioles empoisonnées étaient sans cesse devant ses yeux. Quelquefois, sûr d'avoir été frappé, il alimentait son mal par d'inefficaces contre-poisons; quelquefois aussi, dans l'espoir d'échapper à un malheur qu'il ne croyait pas accompli, il se nourrissait de mets échauffants, mal préparés par ses propres mains. Son sang se corrompait; l'atmosphère renfermée de ses appartements dont il ne voulait plus sortir, aggrava les effets d'une nourriture malsaine. Dans ce désordre de la nature physique, le moral céda à son tour. Il ne resta plus rien de Ganganelli, sa raison même s'égara. Des fantômes le poursuivaient dans son sommeil, au milieu du silence de la nuit; il s'attachait à des songes monstrueux; il se prosternait aux pieds d'une petite image de madone qu'il avait détachée de son bréviaire, et devant laquelle, depuis quarante ans, deux cierges brûlaient, nuit et jour. Là, dans l'horrible croyance de sa damnation éternelle, il s'écriait avec des sanglots : Grâce! Grâce! on m'a fait violence! Toutefois, il ne fit aucune rétractation par écrit, et c'est à tort qu'un écrivain de la Société se hasarde à l'affirmer. Enfin, après plus de six mois de tortures, Clément XIV vit arriver sa délivrance; en ce moment suprême,

sa raison lui fut rendue. Ce fut dans la plénitude de son intelligence et de ses douleurs, qu'il entra en agonie. Il voulut parler; un moine murmura quelques paroles à son oreille; aussitôt la parole se glaça sur ses lèvres et la vie dans ses veines. C'était le 22 septembre 1774.

La nouvelle de sa mort fit peu de sensation; le peuple romain l'accueillit avec indifférence. Les ennemis du pape ne rougirent pas de faire éclater une joie indécente; ils applaudissaient aux satires les plus infâmes qu'eux-mêmes colportaient de palais en palais. Cette conduite pouvait donner lieu à des conjectures étranges. En effet, les soupçons ne manquèrent pas. La vue du cadavre de Ganganelli suffisait pour les provoquer; il avait perdu jusqu'à cette forme humaine que la nature laisse encore à nos dépouilles, au moment où elle les livre à la mort. Déjà, quelques jours avant sa fin, ses os, selon l'expression énergique de Caraccioli, s'exfoliaient et diminuaient comme un arbre qui piqué dans sa racine, se flétrit et perd son écorce. Les hommes de l'art, appelés pour l'embaumer, trouvèrent un cadavre au visage livide, aux lèvres noires, à l'abdomen enflé, aux membres amaigris et couverts de taches violettes. Le volume du cœur était très diminué; tous les muscles détachés et décomposés dans l'épine dorsale. On eut beau remplir le corps d'aromates et de parfums, rien n'en put dissiper l'horrible exhalaison. Les entrailles de la vic-

time rompirent le vase qui les contenait. Lorsqu'on dépouilla le corps des vêtements pontificaux, une grande partie de la peau y demeura collée; la chevelure resta tout entière sur le coussin de velours qui soutenait la tête, et un simple frottement fit tomber tous les ongles, l'un après l'autre. Arrêtons-nous; cette hideuse exquisse suffira; peut-être a-t-elle déjà révolté le lecteur. (Voir Saint-Priest; *Chute des Jésuites.*)

Pour tout ce qui précède je me suis appuyé sur l'ouvrage du comte de Saint-Priest, dont l'autorité et l'impartialité font foi, et dont la version est, d'ailleurs, confirmée par tous les historiens de l'époque. On peut aussi consulter avec avantage et intérêt, les lettres que le cardinal de Bernis adressait les 28 août, 28 septembre et 26 octobre, de Rome à Paris, au ministre des Affaires étrangères. Un dernier témoignage également irréfutable, c'est celui du Pape Pie VII, prisonnier à Fontainebleau, en 1814, et s'écriant qu'on voulait le faire mourir fou comme Clément XIV (Mémoires du cardinal Pacca.)

Tandis que la mémoire du pape défunt était célébrée par les philosophes, défenseurs auxquels on était loin de s'attendre, les Jésuites et leurs partisans lui lançaient l'anathème. Ulcérés, ils ne craignirent pas de traiter Rome en ennemie et ne songèrent pas un instant au préjudice que la foi recevrait de leur révolte.

Au lieu de se soumettre avec cette humilité dont Fénelon leur avait donné l'habile exemple, ils mirent en doute la validité du bref d'un pontife qu'ils reconnaissaient infaillible; ils osèrent résister; ils frondèrent; ils attaquèrent le Saint-Siège, sans souci du rire des philosophes et du mépris des dissidents. Leurs têtes et leurs langues ne connurent plus de frein. Dans leur fureur, ils dépassèrent en hardiesse, l'école de Voltaire. Un pape vertueux fut moqué, bafoué, traîné dans la boue par des Jésuites, et ce qui est plus étrange encore, par un membre du Sacré-Collège, tant l'esprit de parti domine tout, même ce qu'il y a de plus tenace au monde, l'esprit de corps! Le zèle pour la Société supprimée, poussa le cardinal Antonelli au-delà de toutes les bornes de la modération et de la décence. Non seulement il accusa formellement Clément XIV d'injustice, de duplicité et de ruse; non seulement il contesta la validité du bref pontifical; devenu plus audacieux que les plus grands ennemis de la papauté, Antonelli déclara que la signature avait été extorquée à un homme déjà trop lié par ses promesses, pour oser se dédire.

Interprétant à leur avantage particulier toutes les allégations du cardinal, les Jésuites refusèrent, en grand nombre, de se soumettre au bref de suppression de leur Ordre. Ils se cachèrent, pour la plupart, sous des noms divers. Les uns prirent la dénomination de Pères de la Croix; d'autres, celle de Pères de la Foi, Pères Paccanaristes, etc.

Ils en appelèrent même au Concile. Quelques-uns seulement se dispersèrent. Frédéric II de Prusse et Catherine II de Russie, les accueillirent dans leurs États où ils attendirent des jours meilleurs, en fondant des missions et des collèges. Dans ce dernier pays, ils possédaient déjà, depuis quelques années, à Polotsk, un établissement magnifique, entouré de terrains immenses qu'ils faisaient cultiver par plus de dix mille serfs qui leur appartenaient. C'est là qu'ils se concentrèrent et se maintinrent, en dépit des rois et du pape lui-même. Ils créèrent, à cette époque, une sorte de patriarchat catholique dont ils conférèrent la dignité à un nommé Siestrewcewiecz, ancien calviniste, marié d'abord, puis prêtre d'une catholicité douteuse. Ils favorisèrent, plus tard, sa nomination au siège métropolitain de Mohilow et lui donnèrent pour coadjuteur un des leurs, un Jésuite, nommé Benislawski. Pie VII rétablit officiellement leur Ordre, en l'année 1814, par la bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*. Quelques années plus tard, en 1823, leurs agissements les feront expulser de la Russie, où ils ne sont pas encore rentrés depuis.

CHAPITRE VI

Tribulations de la Grande Loge Nationale de France. — Ses principes empruntés à ceux des Jésuites. — Scission de Lacorne. — Le duc de Chartres accepte la Grande Maîtrise de la faction dissidente. — Fondation du Grand Orient de France. — Excellence de ses principes. — Luttes de partis. — Le peuple admis dans la Franc-Maçonnerie. — Changement de conduite de celle-ci. — Les artistes de théâtres. — La loge « La Candeur » fermée par Louis XV. — La loge des « Neufs Sœurs » et ses principaux membres. — La noblesse et le clergé se rallient au Grand Orient de France. — Discours du Fr.·. Bancel. — Lettre de Marie-Antoinette. — Les Jésuites, vaincus, renoncent momentanément à la lutte. — Comment ils pénètrent les secrets des loges et ceux des particuliers. — Cagliostro. — Congrès de Wilhelmsbad en 1782; ses résultats. — Weishaupt. — Discours de M. Le Royer, président du Sénat. — Le congrès général de 1785; ses principaux membres. — La Révolution française et la Franc-Maçonnerie. — Ignorance et entêtement de la noblesse. — Philippe-Égalité. — Troubles dans les loges. — Situation prospère de la Franc-Maçonnerie, sous Napoléon Ier. — Le comte de Grasse-Tilly. — Louis XVIII et la Maçonnerie. — Les Francs-Régénérés.

Au milieu de la multitude innombrable de rites qui agissaient isolément et prétendaient, en conservant leur indépendance, imposer aux autres leur propre autorité, la Grande Loge Nationale de France subissait bien des épreuves et était accablée de nombreuses tribulations. Fondée, comme nous l'avons vu, par le baron de Ramsay, elle avait, dès l'origine, alors qu'elle était encore sous l'obédience de la Grande Loge

de Londres, accepté dans son organisation, le système monarchique qui régnait dans ce pays. Elle répondait donc entièrement aux vues et reproduisait, dans ses grandes lignes, les principes mêmes des Jésuites. Tous les grades supérieurs y étaient inamovibles, c'est-à-dire à vie, et comme chacun pouvait fonder, à son tour, de nouvelles loges et conférer les grades dont il était lui-même en possession, c'était pour eux un moyen, en quelque sorte, infaillible d'arriver à se rendre maîtres des peuples; car ce système avait été généralisé alors, non seulement en Angleterre et en France, mais encore dans la plus grande partie des loges des autres pays, si l'on en excepte, toutefois, un certain nombre restées fidèles, comme je l'ai dit, aux traditions primitives de la Franc-Maçonnerie et à la réalisation de l'idéal pour lequel elle avait pris naissance et manifesté son premier développement extérieur et sensible. Après le duc de Bourbon, la Grande Maîtrise de l'Ordre avait été donnée au comte de Clermont. Celui-ci délégua, pour l'administration, un certain Lacorne qui, en raison de plusieurs indélicatesses, se vit remplacer par Chaillon de Joinville.

Lacorne, cependant, se prétendait innocent et soutenu, d'ailleurs, par une fraction mécontente de la Grande Loge de France, fit scission, avec ses partisans. De l'aveu même de Rebold et d'autres historiens non moins dignes de foi, ceux-ci étaient composés surtout de gens fort médiocres et aux allures très peu correctes. Ils se virent expulser avec leur chef, du sein de la Grande Loge, mais réussirent, par leurs intrigues, et après plusieurs concordats toujours rompus, à circonvenir le duc de Chartres qui finit par accepter la Grande Maîtrise de leur faction.

En considération d'une si haute acquisition, la Grande Loge Nationale de France, rouvrit, de nouveau, ses portes à Lacorne et à ses partisans. On procéda alors à la rédaction des statuts de l'Ordre. Huit commissaires furent nommés, à cet effet. Lacorne et les principaux membres de son parti y obtinrent la majorité. Leur premier soin, à l'ouverture des travaux, fut de substituer l'élection périodique des fonctions administratives à l'inamovibilité dont elles avaient été revêtues jusque-là; puis, ces préliminaires posés, par un retour d'hostilité ouverte et contrairement aux mêmes statuts qu'ils venaient de rédiger, ils déclarèrent que la Grande Loge Nationale de France n'existait plus. Ils confièrent, en outre, au duc de Luxembourg, le droit de nommer les quinze officiers de l'Ordre et tous les autres membres de l'administration. Le schisme se produisit et les membres de la Grande Loge Nationale se retirèrent, en protestant contre un tel abus de pouvoir. Le lendemain, ils en instruisirent les loges de leur obédience dont la plus grande partie leur demeura

fidèle. Quand à la faction Lacorne, elle prit le nom de Grand Orient de France. Mais elle devait éprouver bien des déceptions et soutenir contre la Grande Loge Nationale bien des luttes, dans des conditions le plus souvent désavantageuses, avant d'asseoir son autorité sur une base définitive et inébranlable.

Dans cette lutte, cependant, elle fit preuve de beaucoup de patience, d'une grande habileté et d'une persévérance à toute épreuve. Ce qui devait lui assurer le triomphe sur la Grande Loge Nationale, c'est qu'elle paraissait précisément reprendre les traditions de la Franc-Maçonnerie primitive, abandonnées, hélas ! déjà depuis trop longtemps, par les loges. De part et d'autre, il y eut des excès regrettables. Dans cette lutte de principes, dit Rebold, les membres du Grand Orient poussèrent le fanatisme et l'exagération de l'esprit de parti, jusqu'à accabler les membres de la Grande Loge Nationale, des invectives les plus grossières et des épithètes les plus injurieuses.

La suppression officielle, sinon effective, des Jésuites, par Clément XIV, allait bientôt changer la face du monde. Tandis que leur influence diminuait chaque jour davantage, et qu'elle se trouvait réduite à s'exercer sur la seule noblesse qui ne voyait pas alors, sans chagrin, disparaître son prestige et son empire se compromettre, le Grand Orient de France eut le bon esprit d'accentuer de plus en plus, le caractère démocratique

de son institution, en faisant voir ostensiblement, par ses entreprises, que le peuple devait, avant toutes les autres classes de la société, bénéficier de son action bienfaisante et humanitaire. Cette pensée intime se traduisit par le recrutement d'une partie de ses membres parmi le peuple même; car, jusqu'à cette époque, comme on a pu déjà s'en convaincre par l'étude de cet ouvrage, les riches et les puissants avaient toujours dominé dans les loges. Il est vrai de dire aussi qu'on fut obligé de revenir, dans la suite, sur cette application particulière de l'esprit de l'Ordre. Pour des raisons dont je n'ai pas à discuter la valeur, on dut se montrer plus difficile, et n'accorder l'initiation qu'à des personnes d'un mérite incontestable. C'est à ce propos que la Grande Loge Nationale lui reprochait son inconséquence, lorsque ses membres « qui n'étaient que des factieux, des besogneux, des gens tarés, déclaraient dans l'arrêté du 24 juin 1776, qu'ils ne reconnaîtraient pas les comédiens et les gens attachés aux théâtres publics, comme membres de l'Association, et qu'ils leur refuseraient tous certificats qui pourraient leur donner des droits à la correspondance, et à visiter des loges régulières ».

Ces reproches avaient l'air d'être mérités, car il paraît que, dans la suite, le Grand Orient poussa plus loin encore, l'oubli des principes maçonniques, en prononçant l'exclusion contre tous ceux qui, dans les arts et métiers, ne se-

raient pas maîtres. Cependant, il est juste d'ajouter à cette observation, que ses ennemis de la Grande Loge Nationale se montraient encore plus exclusifs, et que, s'ils voyaient la paille dans l'œil de leurs frères, ils ne remarquaient pas la poutre dans le leur. Pour celui qui connaît les hommes, une telle mesure ne paraîtra nullement surprenante. Car on n'a pas oublié que, jusqu'à la Révolution française, les gens de théâtre étaient, bien à tort, notés d'infamie et généralement assimilés aux prostituées. C'était donc pour le Grand Orient une question de vie ou de mort. Plutôt que de compromettre son institution, par une précipitation maladroite et intempestive, ne valait-il pas mieux savoir attendre, pour développer progressivement une action dont le but était, alors comme aujourd'hui, la liberté, l'égalité et la fraternité? La noblesse était encore trop ignorante, trop barbare et trop entichée de ses privilèges. Elle n'était pas assez mûre pour reconnaître que des hommes qu'elle faisait marcher au fouet comme des bêtes de somme, qu'elle traquait comme des fauves au milieu des forêts, avaient comme elle-même, une âme immortelle et créée à l'image de Dieu. Il lui répugnait d'admettre que de pauvres êtres, la plupart du temps plus intelligents qu'elle-même, mais dont elle vivait si grassement, dans sa paresse, fussent en tout ses égaux. Aussi fallut-il sacrifier la forme, pour sauver le fonds.

C'est pour fortifier sa propre autorité que le Grand Orient déclarait encore, dans une circulaire, en date du 21 février 1777 « qu'il était temps d'élever un mur de séparation entre les Ateliers de son régime qui avaient pour but le bien du peuple, et ceux qui reconnaissaient l'autorité de la Grande Loge Nationale, laquelle se cantonnait dans ses honneurs et privilèges, sans vouloir faire un seul pas pour obéir aux lois éternelles de l'évolution humaine ». Tout en favorisant la classe populaire de sa protection spéciale, le Grand Orient de France savait également attacher à sa fortune des personnages de la plus haute distinction, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs femmes. Nous voyons, par exemple, que la loge de femmes « La Candeur », fondée par lui, en 1775, avait pour Grande Maîtresse, la duchesse de Chartres et pour principaux membres, la princesse de Lamballe, la comtesse de Choiseul-Gouffier, la duchesse de Bourbon, la marquise de Courtebonne et autres nobles dames dont l'influence salutaire et bienfaisante était incontestable. Cette loge ne tarda pas à être fermée par autorité royale, à cause des discours démocratiques qu'on y prononçait, pour amener une régénération sociale sous la monarchie même. La loge des « Neuf Sœurs » fondée en 1778, eut également pour membres des hommes de valeur et de distinction, tels que Voltaire, Helvétius, l'abbé Delille, etc. La création du Grand Orient

avait ranimé la Franc-Maçonnerie et lui avait rendu son énergie d'autrefois, momentanément engourdie par suite des tentatives d'accaparement des Jésuites. Dès son apparition, une grande partie du clergé avait spontanément abandonné la cause de ces derniers, et s'était ralliée aux loges demeurées fidèles à leurs antiques traditions. Ce beau zèle pour la cause du peuple ne devait, malheureusement, pas être de longue durée.

Les Jésuites atterrés prévoyaient, en tremblant, le jour où leurs loges seraient désertes. Ils redoublèrent donc d'intrigues et d'activité, et réussirent, cette fois encore, à jeter le désordre et la division dans les loges indépendantes et soustraites à leur autorité personnelle. La terreur leur avait souvent réussi; ils l'employèrent de nouveau, à cette occasion, pour entraver l'action des transfuges. C'était toujours autant de gagné pour leur propre cause. De fait, cet avantage n'était que négatif, mais quand on songe à l'appoint considérable que ce concours eût apporté à leurs ennemis, il faut convenir que c'était encore une victoire pour eux. « Au dix-huitième siècle, disait Bancel, les nobles et les prêtres, entraînés par les maximes de la Franc-Maçonnerie primitive, s'étaient trouvés, eux aussi, assoiffés de liberté, et jusqu'en 1780 environ, ils répandirent ses magnifiques enseignements. Mais voici que des loges part le souffle qui doit enfanter la Révolution, l'étincelle qui doit embraser l'Europe asservie. Nobles et prêtres ont peur, et nous avons trouvé dans un procès-verbal de la respectable loge « La Sincérité », à l'orient de Besançon, ces lignes caractéristiques, écrites en 1768 : « Le clergé, la noblesse et le Parlement rivalisaient de zèle pour soutenir une institution qui recélait de grandes améliorations sociales. C'est dans ses réunions que ces mots de liberté, d'égalité et de fraternité trouvèrent les premiers échos; mais les classes élevées de la société, effrayées de leur propre ouvrage, voyant avec peine, les progrès que leurs idées jetaient dans les classes bourgeoises et qui amenaient insensiblement une révolution générale, abandonnèrent les loges et laissèrent le fardeau à d'honnêtes citoyens qui firent les plus louables efforts pour continuer l'œuvre commencée. » (Discours du 14 mars 1869.)

N'est-ce pas une preuve certaine que l'opinion publique était, à cette époque, favorable à la véritable Franc-Maçonnerie, tandis qu'elle était hostile aux Jésuites? Barbier dit également dans son *Journal historique de Louis XV :* « Il n'y a que les évêques et les abbés de cour qui aspirent aux grâces, qui se soient rangés du parti des Jésuites. Tout le second ordre ecclésiastique, la plus grande partie des bourgeois de Paris, de la robe, du tiers-état, et même ce qui est plus plaisant, les femmes et le peuple, tout est déchaîné contre les Jésuites et crie

contre tout ce qu'on fait. » Un peu plus tard, Marie-Antoinette écrivait à la reine Christine de Suède, à propos des observations que cette reine, récemment convertie au catholicisme romain par le Jésuite Antonio de Macedo, lui avait communiquées : « Je crois que vous vous frappez beaucoup trop de la Franc-Maçonnerie. Ici, tout le monde en est. »

En admettant que le mot semble exagéré, on ne saurait nier, cependant, que l'immixtion des Jésuites dans la Franc-Maçonnerie et leurs efforts incessants pour s'en emparer à leur profit, n'aient contribué puissamment à la faire connaître davantage et à la répandre de plus en plus dans le monde. Malgré leur habileté peu commune, en cette circonstance, malgré leur patience et leur persévérance, ils se voyaient partout trahis, partout abandonnés. La réprobation universelle qui les avait atteints dans la suppression de leur Ordre par le pape, les poursuivait dans toutes leurs démarches, et c'est en vain qu'ils devaient lutter contre une fatalité inéluctable qui s'acharnait à leur perte. Dans quelques années, leur défaite sera plus complète encore et plus définitive. Ils fermeront alors leurs loges, renonceront à l'idée de s'emparer de la Maçonnerie pour la diriger selon leurs vues particulières, et, loin de se mêler familièrement à ses membres dont ils partagent cependant le même but, ils leur tourneront le dos, en se posant, désormais, comme leurs ennemis les plus

acharnés et les plus irréconciliables. Mais, s'ils vont dorénavant se renfermer, en apparence du moins, dans les seules attributions du religieux, les Jésuites ne changeront pas, pour cela, leur esprit et leur but. Leur défaite ne modifiera en rien les conditions morales de leur existence. Si les moyens sont différents, leur action intime demeurera toujours la même, au fond, mais elle se manifestera sous une autre forme, voilà tout.

Ils ne dirigeront plus de loges officiellement, c'est vrai ; ils ne les fréquenteront même plus, comme autrefois, en qualité de simples initiés ; mais, pour être au courant de ce qui s'y passe, ils auront quelques-uns des leurs qui, sous l'apparence d'une profession civile, assisteront régulièrement aux tenues et les aviseront de tout ce qui s'y fait. Au besoin, l'or de la Société saura amener une décision, produire un vote favorable, sans que les membres étrangers à l'intrigue se doutent, le moins du monde, qu'il y a eu corruption de leur part. Je n'ignore pas que bien des Francs-Maçons protesteront contre une pareille assertion. Leurs dénégations n'auront malheureusement pas la vertu d'empêcher de tels faits de se reproduire couramment, et loin d'en prouver la fausseté, ne seront qu'une preuve de plus de leur réalité. Ce n'est que par de tels moyens que la Société de Jésus a pu, jusqu'à nos jours, se maintenir et se faire un rempart des classes dirigeantes. Une mesure

est encore à l'état de projet pour le vulgaire, qu'elle est déjà connue par la Société jusque dans ses conséquences les plus éloignées, grâce à l'indiscrétion payée au poids de l'or. S'ils possèdent le secret des loges maçonniques et des gouvernements, les Jésuites sont également instruits de ceux des simples particuliers. Écoutons ce que dit à ce sujet l'abbé Leone :

« Il existe dans la maison centrale, à Rome, d'immenses registres où sont inscrits les noms de tous les Jésuites, de leurs affiliés et de tous les gens considérables, amis ou ennemis, à qui ils ont affaire. Dans ces registres sont rapportés sans altération, sans haine, sans passion, les faits relatifs à la vie de chaque individu. C'est là le plus gigantesque recueil biographique qui ait jamais été formé. La conduite d'une femme légère, des fautes cachées d'un homme d'État, sont racontées dans ce livre, avec une froide impartialité. Rédigées dans un but d'utilité, ces biographies sont nécessairement exactes. Quand on a besoin d'agir sur un individu, on ouvre le livre et l'on connaît immédiatement sa vie, son caractère, ses qualités, ses défauts, ses projets, sa famille, ses amis, ses liaisons les plus secrètes. »

Si la Maçonnerie de nos jours est encore entachée de nombreuses imperfections, c'est des anciennes loges soumises aux Jésuites qu'on pouvait dire le plus justement que le « faux Maçon ne rougissait pas de faire un trafic honteux

des droits qu'il croyait avoir acquis et les cédait sans peine à qui lui offrait de satisfaire sa cupidité ». Ce qui devait être la récompense du mérite devenait ainsi le prix de la fortune. Tout ce que j'ai exposé jusqu'ici, ne prouve-t-il pas la vérité d'une telle assertion? On a vu, en effet, que les Jésuites ont toujours réservé leurs faveurs aux riches et aux puissants, tandis que le peuple a été l'objet de leur haine et de leur mépris. L'unique but de leurs efforts a toujours été d'asservir celui-ci à ceux-là. Je n'ai pas, cependant, la prétention d'affirmer que les loges maçonniques indépendantes et soustraites à la domination des Jésuites, se soient toujours montrées d'une conduite exemplaire et à l'abri de tout reproche, tant s'en faut. Plus d'une fois, elles ont foulé aux pieds les principes de leur sublime institution; bien des fois encore, dans l'avenir, elles affecteront, à cet égard, l'oubli le plus complet, en favorisant la tyrannie. Ce qu'il est juste de dire aussi, c'est que la plupart des désordres et des excès de toute nature qui se sont produits, dans leur sein, ont eu pour principe l'ambition personnelle, la cupidité ou l'amour de la domination chez ses principaux membres. Je dois à l'impartialité de m'arrêter ici, un instant, au sujet d'un Grand Maître de la Franc-Maçonnerie qui au dix-huitième siècle, a joui d'un éclat plus ou moins interlope. Il s'agit de Cagliostro.

Cet enchanteur, avait tout ce qu'il fallait

pour séduire la multitude. Grand, bien fait, éloquent et plein d'audace, il était né à Palerme, en Sicile, en 1749. On a réuni sur sa jeunesse peu de documents sérieux. Ce que l'on sait de source certaine, c'est qu'elle fut orageuse et même déshonorée par plusieurs condamnations pour escroqueries. Il avait épousé à Rome, après l'avoir façonnée à toutes les séductions, Lorenza, femme remarquable par sa beauté et ses déportements dont il tirait une partie de son existence. Toute sa vie se passa en voyages. C'est ainsi qu'il visita l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, la France, accompagné de sa femme et présidant partout des loges ou en fondant de nouvelles. De ce dernier pays, il passait bientôt à Venise sous le nom de marquis de Pellegrini, traversait l'Allemagne où il retrouvait le comte de Saint-Germain, son émule, et repartait pour la Courlande et Saint-Pétersbourg avec la riche cargaison qu'il avait amassée. Il se rendit de là, à Strasbourg, précédé d'une réputation extraordinaire, fonda, dans cette ville, de nouvelles loges et y fit de nouveaux prosélytes. Il parut ensuite à Lyon où il fut reçu avec de grands honneurs par la loge de la Stricte Observance dirigée encore par les Jésuites. Son séjour ne fut pas de longue durée dans cette dernière ville, il en repartit bientôt pour Bordeaux, d'où il se rendit enfin à Paris. C'est alors qu'il fonda, dans cette capitale, une Mère Loge d'adoption ou de femmes de la Haute-

Maçonnerie égyptienne. Le prestige de son éloquence lui fit une réputation européenne. Mais bientôt, compromis avec le cardinal de Rohan, dans l'affaire du « collier », il fut mis à la Bastille d'où il ne sortit que pour passer en Angleterre. C'est là qu'il rédigea, en 1787, cette lettre célèbre adressée au peuple français dans laquelle il annonçait l'œuvre et la réalisation des plans des Sociétés secrètes, prédisait la Révolution et l'avènement d'un prince qui abolirait les lettres de cachet, convoquerait les États-Généraux et rétablirait la vraie religion ou le culte de la raison (Deschamps). Dans la suite, il eut l'imprudence de retourner à Rome. A peine arrivé, il fut saisi et condamné par le Saint-Office, le 7 avril 1791, puis jeté dans la prison de Saint-Léon où il mourut quatre ans après.

Quelques années auparavant, en 1782, avait eu lieu à Wilhelmsbad, un congrès maçonnique européen auquel les loges de France avaient délégué le comte de Virieu. Ce congrès avait pour but principal, de rechercher si les Francs-Maçons étaient véritablement les successeurs des Templiers, comme l'avait accrédité le Jésuite Bonani, en 1701. Toutes les loges de la « Stricte Observance » étaient basées sur ce principe et partageaient cette opinion. Après une étude sérieuse, éclairée par la discussion de ses partisans et de ses adversaires, on fut obligé de reconnaître que les « Francs-Maçons modernes n'étaient nullement les véritables et

simples sucesseurs des Templiers et qu'ils ne pouvaient l'être ». Tout le système édifié par les Jésuites péchait donc par la base.

Le résultat de ce congrès fut, pour eux, le signal de leur déchéance complète. L'organisation maçonnique telle qu'ils l'avaient conçue et établie, lors de la division de l'Europe en neuf provinces, fut détruite, et on lui en substitua une autre entièrement différente. Le duc de Brunswick conserva la direction des loges allemandes et le duc de Bouillon fut nommé Grand Maître en France. Quant aux Jésuites, ils conservaient la direction de la septième province comprenant l'Autriche et la Lombardie où ils dominaient. Vaincus mais non résignés, ils vont susciter Weishaupt qui essaiera de leur reconstituer l'empire que le congrès de Wilhelmsbad avait démoli. C'était un de leurs anciens élèves, né en 1748, à Ingoldstadt où il avait fait ses études et était alors professeur de droit canonique. Dès l'année 1776, il avait formé avec plusieurs Pères, ses anciens professeurs, une Société secrète sous le nom « d'Illuminés ». Knigge, son agent le plus actif, devait se rendre plus tard au congrès de Wilhelmsbad, sans réussir à faire triompher la cause des Pères qu'il allait y défendre. Weishaupt réussit cependant à englober dans sa Société un certain nombre des loges maçonniques alors existantes dans les différentes contrées de l'Europe. Mais son action fut bientôt entravée par la découverte de papiers compromettants

pour la sûreté de l'Etat, et les dénonciations des abbés Rennes et Cosanday. Le 11 octobre 1786, l'électeur de Bavière fit faire une visite domiciliaire dans la maison de Zwach, ami intime de Weishaupt, ainsi qu'au château de Chanderdor appartenant à l'affilié baron de Bassus. On y découvrit toutes les archives secrètes des conjurés que l'électeur de Bavière fit imprimer sous le titre d'*Écrits originaux de l'Ordre et de la secte des Illuminés*. Weishaupt avait trouvé un asile à Gotha où le prince de Saxe-Cobourg lui donna une place honorifique et lucrative qui lui permit de diriger l'œuvre et de continuer ses travaux. Sa doctrine empruntée au philosophe Swedenborg était la même que celle adoptée, quelques années auparavant, par le bénédictin Pernetti qui avait fondé une loge à Avignon. Mirabeau fut, avec ce religieux, un des propagateurs les plus actifs des Illuminés, en France. Déconcertés par ce nouvel échec, les Jésuites s'effacèrent un moment de la scène, et se retirèrent dans l'ombre du silence et du recueillement.

C'est à ce moment que leur parti ainsi que celui des véritables Francs-Maçons, reçoivent leur dernière ébauche et se dessinent nettement dans leurs contrastes de plus en plus opposés. Leurs nuances sont définitivement tranchées, et ils nous apparaissent alors, dans les modifications successives de leurs caractères respectifs, tels qu'ils se présentent encore aujourd'hui à

nos yeux. L'action des uns et des autres sera désormais non seulement indépendante, mais elle s'exercera dans un sens encore absolument contraire. Si les Jésuites fréquentent encore les loges maçonniques, ce n'est qu'individuellement et à titre d'éclaireurs de la Société; comme je l'ai dit. Les réunions des uns et des autres prennent, de plus en plus, ce caractère mystérieux qu'on leur connaît, et n'agissent plus ouvertement comme par le passé, mais seulement dans le demi-jour et l'obscurité. Ecoutons ce que disait M. Le Royer, président du Sénat, pour ce qui concerne les tenues de la Franc-Maçonnerie : « Dans un siècle qui réclame le grand jour sur toutes choses, où le libre examen a conquis le droit de cité, nous paraissons aimer et pratiquer le mystère. Le secret nous est imposé, en premier lieu, par le respect de notre serment, par le culte du souvenir de nos prédécesseurs; en second lieu, par la nécessité que provoquent nos engagements réciproques. Ce serment nous a été transmis à la condition de ne le transmettre qu'à des Maçons. Nous tenons nos promesses. Ce secret est une nécessité de notre situation respective, parce que, semés sur la surface du globe, qu'elle que soit leur religion, leur origine, leur langue, leur nationalité, tous les Maçons sont frères, et comme tels, tenus de se venir en aide. Il importe donc que l'imposteur ou l'intrigant ne vienne pas mettre à contribution ce qui est dû,

non pas exclusivement, mais surtout à un Maçon. En est-il de même de nos principes, de notre enseignement, de notre but! Non! mille fois, non! Ils ne redoutent pas les rayons du soleil, ils les réclament; c'est la lumière qui doit aider à leur expansion et à leur triomphe! » (Discours prononcé à Lyon, en 1862.)

Ne résulte-t-il pas de la lecture de ces lignes que ce secret qu'on a si souvent reproché à la Franc-Maçonnerie réside purement et simplement dans la discrétion la plus élémentaire?

Le 16 février 1785, la loge du « Comité secret des Amis réunis » organisa un congrès général maçonnique, à Paris. Parmi les membres présents on remarquait : l'abbé Sieyès, le cardinal Bernis, Condorcet, Marat, Robespierre, Pétion, l'abbé Grégoire, l'abbé Pérochet, Mirabeau, l'abbé d'Espagnac, l'abbé de Pampelonne, le duc de la Rochefoucauld, l'abbé de la Roche, Cabanis, le comte de Kersaint, le curé Souppe, le curé Dillon, l'abbé de Saint-Nom, l'abbé Noel, l'abbé Fauchet, le prince de Broglie, Barnave, les frères Charles, Alexandre et Théodore de Lameth, le vicomte de Noailles, le duc de Liancourt, Barrère, le marquis de Montalembert, Talleyrand, de Lafayette, Grimm, etc. Ce congrès composé, comme on le voit, de représentants de toutes les classes de la société, devait aviser au moyen d'améliorer la condition du peuple. Nous approchons, en effet, de la grande et sublime explosion de la pensée humaine;

nous sommes à la veille de la Révolution française qui devait, avec la liberté, rendre à l'homme sa dignité primitive, et briser à jamais les liens d'esclavage qui étreignaient son âme agonisante et flétrie par l'esclavage.

C'est à juste titre qu'on a attribué ce mouvement gigantesque à la Franc-Maçonnerie française. Loin d'être pour elle, une flétrissure et un stigmate de honte et de réprobation, c'est au contraire son premier et plus grand titre de gloire. A lui seul, un pareil événement suffirait pour justifier le but que se sont proposé les fondateurs de la Franc-Maçonnerie. C'est, en tout cas, pour elle, la sanction la plus remarquable de travaux et d'efforts pénibles qui ont duré pendant des siècles entiers, et que les persécutions de toutes sortes n'ont jamais réussi à ralentir ni à interrompre ou à décourager.

Écoutons ces belles paroles dues à la plume d'un de ses principaux écrivains et nous serons surpris d'admiration : « Si nous jetons un coup d'œil rétrospectif sur l'ensemble des travaux de la Franc-Maçonnerie, pendant les trente années qui ont précédé la Révolution, nous voyons s'opérer un changement remarquable dans les idées de la bourgeoisie et même dans celles du bas clergé et des officiers de l'armée, jusqu'à un certain grade. Malgré la bigarrure des divers systèmes maçonniques en pratique; malgré la fausse voie dans laquelle marchaient

plusieurs d'entre elles, toutes les loges étaient unanimes dans la manifestation de leurs principes; toutes prêchaient comme doctrine l'égalité de tous, la liberté et la fraternité; leurs dogmes se confondaient dans un égal mépris des institutions aristocratiques et absolutistes existant alors en Europe. En proclamant tous les hommes égaux; en donnant, dans leur sein, l'image de cette liberté qu'elle réclamait pour tous, en prêchant la fraternité universelle, les loges montraient, en même temps, que les dogmes de la Franc-Maçonnerie tendent à la démocratie; en condamnant le fanatisme et la superstition dans lesquels les prêtres entretenaient les peuples, elle entendait soustraire ceux-ci à cette pernicieuse influence et l'émanciper. Déjà la grande majorité de la nation sollicitait des améliorations et protestait en secret contre l'état des choses, contre la position intolérable qui leur était faite par le gouvernement et la noblesse; elle demandait la suppression des privilèges qui divisaient la société. Le plus grand nombre des Francs-Maçons appartenait à la classe bourgeoise; le barreau, le commerce, les artistes et les savants en formaient les principaux éléments; on y comptait cependant aussi quelques personnes de la haute noblesse et quelques officiers supérieurs. Plus de huit cents loges couvraient alors le sol de la France; leurs membres portaient dans leurs familles, dans

les cercles, dans les réunions intimes les principes qu'ils entendaient prêcher sans relâche au sein des Ateliers, et ainsi ces principes se répandaient, peu à peu, parmi le peuple, chez qui une pareille semence ne pouvait manquer de fructifier. Qu'on se rappelle, en outre, les efforts tentés au dix-huitième siècle par les philosophes pour affranchir le peuple, pour détruire les erreurs, les préjugés qui égarent et divisent le genre humain; qu'on songe qu'un grand nombre de ces savants ont fait partie des loges; que les Voltaire, les Franklin, les Lalande, les Helvétius, les Lafayette et tant d'autres hommes non moins distingués ont prêté leur concours au triomphe des vérités maçonniques, et l'on ne s'étonnera plus que c'est la propagation de ces principes qui a préparé la transformation profonde qui a régénéré la France et l'Europe avec elle. »

Un tel aveu pourrait-il laisser subsister le moindre doute dans l'esprit du lecteur? j'hésiterais à le croire. Aussi, la Maçonnerie semble-t-elle avoir pris à cœur d'exprimer en mainte occasion, des opinions qui ne sont, à proprement parler, que le développement et la confirmation du passage que je viens de rapporter. Elle n'a pas seulement raison, en agissant ainsi, c'est aussi son premier devoir, de faire connaître à tous, le but réel de ses efforts. Il n'en saurait d'ailleurs résulter que de l'honneur pour elle, puisqu'il est vrai que la régénération

de l'espèce humaine et le rétablissement de la primitive égalité, si stupidement désavoués par quelques parvenus égoïstes (lire le *Petit Parisien* des 20 et 22 septembre 1892) sont un des principes fondamentaux de son institution. Dans un discours où il dépeint les persécutions et les supplices inventés par l'intolérance contre la liberté de conscience et la Franc-Maçonnerie en particulier, Bancel, que j'ai déjà cité, prend hautement parti pour Abélard, Jean Huss, Lamennais et autres apôtres de la liberté. Après avoir fait brièvement l'historique de cet événement sans exemple dans l'histoire, il conclut dans sa péroraison, en s'écriant : « Révolution française! voilà donc tes origines, au point de vue de la liberté de conscience! Mes amis, voilà vos aïeux! Les autres ont les tyrans; nous, nous avons les peuples; les autres ont la lueur des bûchers; nous, nous avons la lumière des idées; ils ont la torture, le couperet, le billot et la hache; nous, nous avons le livre. Ils s'appellent Torquemada, Charles IX, Philippe II, Louis XIV; nous, nous nous appelons Abélard, Voltaire, Montesquieu, Jean-Jacques Rousseau, Diderot, etc. »

Ne nous arrêtons pas sur les excès commis par la Révolution. Les maux qu'elle occasionna, les crimes dont elle se rendit coupable étaient, en quelque sorte, inséparables de son triomphe. Ils ne peuvent être, après tout, que des accidents de détail bien insignifiants, quand on met en

regard le bien immense qu'elle fit, pour toujours, à des millions d'hommes voués à l'arbitraire. Pour quelques-uns qui moururent, des peuples entiers naquirent à la liberté. Il est difficile de se rendre un compte bien exact de toutes les difficultés qu'elle eut à surmonter, de tous les obstacles qu'elle eut à franchir pour vaincre l'obstination furieuse et la résistance désespérée des classes dirigeantes de l'époque qui, pour sauvegarder leurs privilèges, se défendirent avec la rage du désespoir. La raison ne pouvait avoir aucune influence sur des gens ignorants, pour la plupart, et qui n'appuyaient leurs droits que sur la force de leurs armes ou la violence de leur despotisme et de leurs exactions. Toutes leurs aptitudes se réduisaient au maniement de l'épée, toute la puissance de leurs facultés, à l'abus des festins, à l'exercice de la débauche la plus monstrueuse et la plus effrénée.

On n'a pas oublié la mort de Philippe-Égalité. Député aux États-Généraux et désigné pour la charge de Grand Maître de la Franc-Maçonnerie française, il déclina cet honneur et déserta les loges. Sans doute qu'il avait pressenti les malheurs qui allaient accabler la France, et craignait de s'en rendre le complice involontaire, en continuant de se montrer aux tenues. Ce n'était certainement pas un argument suffisant pour le faire monter sur l'échafaud, d'autant plus que les gages de communion d'idées

qu'il avait donnés à la Maçonnerie, et le caractère privé de sa position de prince n'étaient pas de nature à porter ombrage à celle-ci, ou à lui inspirer quelque crainte, et ne pouvaient, en aucune manière, entraver la marche des événements. Il fut néanmoins exécuté le 6 novembre 1793.

Les dissensions troublèrent douloureusement la Maçonnerie française, à cette époque. Le Grand Orient surtout, était en proie à une violente agitation qui ne lui permit pas toujours de peser ses actes. Dans une circulaire du 28 juin 1799, il annonça que tout Maçon était Maçon partout. C'était proclamer la solidarité universelle qui doit être le caractère essentiel de toute Société dont l'action doit s'étendre au monde entier. Par cette décision, le Grand Orient donna donc à ses principes la sanction à la fois la plus élevée et la plus pratique. Mais une fois la tourmente révolutionnaire apaisée, il oublia bien vite, avec l'observation rigoureuse de ses statuts, le peuple et ses habitudes de bienfaisance démocratique. La faveur du gouvernement ne lui manquait pas cependant. Napoléon Ier lui même était Franc-Maçon et favorisait l'Ordre de tout son pouvoir. On se souvient encore de ses visites légendaires à la loge du faubourg Saint-Marcel. Au dire de Bazot, secrétaire du Grand Orient de France, le premier empire fut l'époque la plus brillante de la Franc-Maçonnerie. « Près de douze cents loges existaient alors dans l'empire, à Paris, dans

les départements, dans les colonies, dans les pays réunis, dans les armées; les plus hauts fonctionnaires publics, les maréchaux, les généraux, une foule de savants, les artistes, le commerce, l'industrie, presque toute la France dans ses notabilités, fraternisaient maçonniquement avec les Maçons simples citoyens. »

Si Napoléon Ier sut donner à l'Institution un si brillant essor, il sut davantage encore lui assurer son prestige à l'avenir par d'utiles réformes, opérées selon les principes maçonniques. « Quel trait de génie d'avoir compris qu'il n'était qu'une grande corporation laïque pour disputer la jeune génération aux débris des vieilles corporations enseignantes et surtout à leur esprit! Avant le 18 brumaire, on pouvait déjà prévoir le moment où la réaction aurait regagné, dans le domaine de l'enseignement, tout le terrain perdu depuis 1789. Grave danger, et qui ne tendait à rien moins qu'à remettre en question, dans un très prochain avenir, les principes de tolérance et d'égalité dont la conquête avait été le but de tant d'efforts, et qui sont demeurés l'excuse de tant d'excès. En créant l'Université de France à son image, en l'animant de son esprit, c'est-à-dire en lui donnant pour mission d'être en même temps qu'une garantie contre les théories pernicieuses et subversives de l'ordre social, la gardienne des lois et des idées libérales déposées dans les constitutions françaises, Napoléon écartait à

jamais ce danger. Après avoir rivé le présent à la République par le Code civil et le Concordat, il lui assurait l'avenir par l'éducation. Les historiens de l'école libérale ont trop négligé ce point de vue et vraiment, de leur part, c'est de l'ingratitude, car de tous les services que Napoléon à rendus à leur cause, en croyant, je le veux bien, gagner la sienne, je n'en sache pas de plus mémorable que d'avoir arraché l'enseignement aux pires ennemis du nouveau régime, pour le confier à un corps profondément imbu des idées modernes. (Duruy; l'*Instruction publique et la République*.)

Dès l'année 1804, les Jésuites recommencèrent leurs agissements. Le comte de Grasse-Tilly venait de fonder, deux ans auparavant, un rite maçonnique nouveau, importé de Charlestown, en Amérique, et exclusivement composé de Juifs. Son titre suffit, d'ailleurs, a en indiquer l'esprit qui n'était rien moins que démocratique. C'était le « Suprême Conseil des Grands Inspecteurs Généraux du 33e degré du rite écossais ancien et accepté ». A peine formé, il se réunit tout d'abord au Grand Orient de France, mais s'en sépara bientôt, au grand scandale de tous les Maçons, après un accord apparent de plusieurs mois. Sur ces entrefaites, le Grand Orient offrit la Grande Maîtrise de l'Ordre au prince Joseph Bonaparte qui accepta cette charge et la conserva jusqu'à la chute de l'empereur Napoléon, son frère. On ne lui demanda

pas alors de se démettre de ses fonctions, mais on le déclara simplement déchu de ses droits, en votant, dans la même tènue, une somme de mille francs pour le rétablissement de la statue de Henri IV. A Marseille, les Francs-Maçons eurent moins de réserve et mentirent plus effrontément encore à leurs principes, en promenant dans les rues de la ville, le buste de Louis XVIII, et en jurant de mourir pour le maintien de la famille des Bourbons. Ce roi eut le bon esprit de ne pas attacher une importance exagérée à ces témoignages extérieurs de sympathie et à ces protestations de fidélité. Il ne craignit même pas de favoriser les Francs-Régénérés, espèce de société secrète organisée par les Jésuites et la réaction qui se firent ainsi l'instrument des vengeances du parti royaliste. Leurs chefs apparents étaient le vicomte Mathieu de Montmorency et le duc de La Rochefoucault-Doudeauville. Pour donner le change et justifier leurs actes, ils se disaient soutenus par la Franc-Maçonnerie, ce qui n'a pas besoin de réfutation.

Cependant, les dissensions intestines continuaient, de plus en plus, de jeter le trouble et le mécontentement dans les loges des différents rites, toujours en contradiction et en lutte les unes contre les autres. Aussi, malgré la protection de Napoléon Ier, malgré le nombre considérable de ses adeptes, malgré l'influence particulière de ses membres ou leurs capacités,

malgré, enfin, toutes les ressources dont disposait alors la Maçonnerie, elle demeura absolument stérile en résultats humanitaires, sous le Consulat et l'Empire. Un incident signale cette période. J'ai dit que le comte de Grasse-Tilly avait fusionné d'abord avec le Grand Orient, puis, n'ayant pu s'entendre avec lui, avait repris son indépendance, après quelques mois d'un accord apparent. Pour ce motif, il eut à subir de nombreuses avanies de la part du Grand Orient qui lui intimait l'ordre de rentrer sous son obédience. Après un silence basé sur le mépris de pareils ordres, il se décida enfin à lui ouvrir son sentiment personnel à cet égard, dans une lettre qu'il lui écrivit vers le milieu de l'année 1814.

Voici dans quels termes il s'exprimait : « Il ne peut suffire, disait-il, de former des prétentions, d'alléguer des droits, de mettre sans cesse en avant sa pleine et toute puissance; il faut que le Grand Orient justifie ses prétentions, qu'il montre et prouve ses droits, qu'il fasse connaître l'origine et les bases de cette énorme puissance qu'il s'arroge; il faut qu'il sorte de cette tactique artificieuse de planer sur la difficulté sans jamais l'aborder, d'établir le droit par la prétention du droit, l'allégation par l'allégation : tactique qui peut réussir auprès d'une multitude indifférente ou inattentive, mais jamais auprès des hommes impartiaux, justes et éclairés. ». Ces protestations

que nous expose ici le comte de Grasse-Tilly, il les a malheureusement formulées trop tard. Sa loyauté ne sort pas intacte d'une aussi longue réflexion. S'il avait trouvé bon, une première fois, d'accepter l'autorité du Grand Orient et de s'y soumettre, il ne pouvait y avoir de raison sérieuse de la rejeter, quelques années plus tard. Encore moins ne pouvait-il s'arroger le droit de la combattre. Pour dire toute la vérité, il faudrait avouer, peut-être, que le comte de Grasse n'avait simulé la soumission, en 1804, que dans la pensée intime qu'il lui serait aisé de s'emparer ainsi de la direction du Grand Orient lui-même, en tâchant d'y obtenir insensiblement les charges les plus importantes, et de lui imprimer ensuite un esprit plus conforme aux vues ambitieuses et de domination qui animaient le Suprême Conseil. C'eût été pour lui une honte de plus, et le bonheur a voulu qu'il n'ait pas réussi, car le peuple n'eût plus trouvé, dans la Maçonnerie dirigée tout entière par le Suprême Conseil, un bienfaiteur et un ami, comme autrefois, mais bien un tyran plus cruel et plus despotique encore que les rois. Ce qui, d'ailleurs, donnait raison au Grand Orient, c'est qu'il pratiquait le plus loyalement l'esprit dans lequel la Franc-Maçonnerie avait été fondée. Presque tous les autres rites s'étayaient sur les privilèges, sur le monarchisme ou sur des principes plus déplorables encore. On criait partout qu'il était intolérant,

mais on oubliait que le but de cette intolérance n'était pas, comme chez ses adversaires, le culte du privilège ou l'exploitation des naïfs et des imbéciles, mais plutôt l'amélioration de la classe inférieure et déshéritée.

Napoléon I[er], comme je l'ai dit, tenait la Franc-Maçonnerie en grand honneur; il avait établi ou laissé s'établir dans ses armées un grand nombre de loges militaires. Aussi son règne ne fut-il pas précisément le paradis des Jésuites, car si l'empereur se confessait et accomplissait ses autres devoirs religieux, il savait parfaitement se passer d'un confesseur particulier. Son déclin fut le signal de la résurrection des Pères. En Angleterre, ils sont protégés par les grands; en Espagne, à Naples, à Paris, on les tolère. En Russie, leur collège de Polotsk avait été érigé en Université. Mais des complots politiques changèrent bientôt cette faveur en disgrâce. Dans leur malheur, ils eurent cependant l'avantage appréciable de trouver encore un protecteur illustre et influent. Le prince de Gallitzin prit leur défense. Malgré cette intervention, Alexandre I[er] rendit un ukase, le 20 novembre 1815, qui les chassait de la capitale de la Russie. Quelques années plus tard, le 13 mars 1820, leur Général, le Père Thaddée Brzozowski, était mort. On en profita pour les expulser des autres parties de l'empire où ils enseignaient encore. Ils ne firent que changer de résidence, car l'empereur d'Autriche, Fran-

çois II, les accueillait aussitôt dans ses États où ils fondèrent plusieurs collèges, entre autres celui de Tarnopol qui devint célèbre, et dans lequel ils admettaient indistinctement des élèves de toutes religions. En France, Louis XVIII et Charles X les traiteront également avec des égards auxquels ils n'étaient plus habitués depuis longtemps.

CHAPITRE VII

Conduite politique de Louis XVIII. — Les crimes qu'on lui attribue. — Nouvelles persécutions exercées contre les Francs-Maçons d'Italie, etc. — Indifférence de la Maçonnerie française pour ses FFr.·. persécutés. — Discours du Fr.·. Blumenhagen. — Pamphlets contre la Maçonnerie. — L'enseignement public avant et après la Révolution. — Mémoire du comte de Montlosier. — Accaparement des héritages par les Jésuites. — Ils permettent la débauche aux veuves. — Arrêt de Charles X sur l'enseignement. — Les maisons de Montrouge et de Saint-Acheul. — Les Pères Deplace et Druilhet sont nommés précepteurs du duc de Bordeaux. — Missions dans la République Argentine. — Persécutions en Belgique. — Différence des bienfaits chez les Jésuites et chez les Francs-Maçons. — Leur discipline et leurs pénalités. — Le Fr.·. William Morgan. — Exclusion prononcée contre les FF.·. Peigné, Ragon, Clavel, etc. — Congrès de Toulouse. — Mesures antimaçonniques adoptées par le Grand Orient de France. — Incapacité de ses membres à cette époque. — Causes de leur insuffisance. — Conditions d'admission chez les Jésuites et dans la Franc-Maçonnerie.

En arrivant au pouvoir, Louis XVIII était demeuré indécis sur la politique qu'il devait suivre. Son origine, les traditions de sa famille, son penchant même le lui indiquaient cependant, quoique d'une manière assez vague. Mais la France avait marché depuis 1789 et il fallait, bon gré mal gré, tenir compte des aspirations nationales. La royauté de droit divin n'était plus de mise et n'avait plus de partisans que chez les Jésuites et dans l'Église. C'est ce qu'il

ne voulait pas comprendre. Après s'être débarrassé du ministère Fouché-Talleyrand, il s'entoura d'hommes dévoués à sa cause, s'abandonna à la réaction qui le pressait de tous côtés, et laissa lâchement périr un certain nombre de personnages qu'on lui représentait comme suspects. On se rappelle encore l'inique complaisance de la « Chambre introuvable » et les atroces exécutions des cours prévôtales. En 1815, le maréchal Brune fut assassiné à Avignon et le roi refusa catégoriquement l'autorisation de poursuivre les auteurs de ce crime, ce qui prouve assez clairement sa complicité. Le général Ramel disparut, la même année, à peu près dans les mêmes conditions. Sa clairvoyance lui fit bientôt remarquer, cependant, qu'il était allé un peu trop loin et, le 5 septembre 1816, il dissolvait la Chambre qui l'avait poussé à de tels excès.

Sous ce règne, la Franc-Maçonnerie française eut beaucoup à souffrir. Les Jésuites déguisés sous des noms d'emprunt, étaient alors fort nombreux en France, et lui firent une guerre cruelle et acharnée, sous le couvert des agents de la réaction. Aussi les loges ne voyant à recueillir que les amendes, la prison, l'exil et la mort même, se résignèrent au sommeil. Les Bourbons d'Espagne et d'Italie ne les ménageaient pas non plus. En date du 13 août 1814, le cardinal Consalvi rendait un édit qui condamnait aux peines les plus graves, tous les Maçons

d'Italie, tandis que Ferdinand VII, roi d'Espagne, rétablissait l'Inquisition et décrétait la peine de mort contre tous ceux qui, se trouvant dans ses États, ne viendraient pas dans les trente jours, en faire la déclaration aux autorités locales. C'est ainsi que le marquis de Tolosa et le chanoine Marina furent poursuivis et jetés en prison. Quatero de Casal fut arrêté dans sa famille, à Alicante. Ses papiers ayant été saisis, on y trouva un diplôme de Franc-Maçon. Aussitôt les émissaires royaux le maltraitent et le jettent également en prison. Là, les moines lui crachent au visage et lui infligent les plus mauvais traitements. L'arrivée, dans ce pays, des armées françaises où Quatero avait servi, fut cause de son élargissement qui n'eut lieu que plusieurs mois après l'acquittement prononcé par la commission militaire instituée à l'effet de le juger. A Grenade, on en arrêta dix autres qui furent décapités sans jugement. En 1828, le marquis de Laurillana, de Cordoue, le capitaine Alvarez, de Sotomayor, sont pendus pour n'avoir pas déclaré qu'ils étaient Franc-Maçons. L'année suivante, tous les membres d'une loge de Barcelone sont arrêtés sur la dénonciation d'un traître, le Fr.·. Errero; le lieutenant-colonel Galvez est exécuté, tandis que d'autres sont envoyés aux galères.

Pendant que la liberté individuelle était suspendue en France, la presse poursuivie, les écrivains traqués, emprisonnés, que le parti

royaliste faisait une guerre acharnée à toutes les libertés publiques, quel rôle jouait la tribune maçonnique? Protestait-elle contre de pareils actes? Cherchait-elle à propager, à faire prévaloir les doctrines de l'Institution? Tandis que les Francs-Maçons d'Italie et d'Espagne affrontaient l'exil, les galères, l'échafaud, pour défendre, dans leur pays, les droits des peuples, recevaient-ils des marques de sympathie fraternelle de la Maçonnerie française? Hélas! non, il faut l'avouer à la honte des Maçons français, si courageux d'ordinaire. Personne ne bougea. On eût dit que la Franc-Maçonnerie était morte en France. On ne saurait nier cependant que son action y demeurait toujours efficace, car on ne pourrait supposer l'impuissance absolue ou la mort d'une Société dont l'un des principaux chefs disait alors : « Que vos édifices s'élèvent dans tous les coins du monde! Que l'Ordre s'établisse solidement dans le cœur de chaque pays! Quand, dans tout l'univers, brillera le temple maçonnique, que l'azur des cieux sera son toit, les pôles ses murailles, le trône et l'Église ses colonnes, alors les puissants de la terre devront eux-mêmes s'incliner, abandonner à nos mains la domination du monde (c'est la paraphrase du passage de l'Écriture : « Il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur. ») et laisser aux peuples la liberté que nous leur auront préparée. Que le Maître du monde nous accorde un siècle et nous aurons atteint le but si

ardemment désiré, et les peuples ne chercheront plus leurs princes que parmi les initiés. » (Discours du Fr.·. Blumenhagen; 2 novembre 1820.)

Or, il ne manque plus que quelques années pour compléter le siècle dont parle l'orateur cité; nous verrons si la prédiction se réalisera. Voilà du moins qui s'appelle une parole franche et dépourvue de tout artifice. Si les Francs-Maçons ne font pas de politique, on voit, cependant, qu'ils ne renoncent pas à l'espoir de devenir les maîtres du monde. C'est un rapprochement de plus qu'on peut faire d'eux avec les Jésuites. D'ailleurs, ce n'est pas que tous les Maçons soient absolument satisfaits de cet état de choses. Le Fr.·. Eckert se plaint que l'Ordre soit un État universel dans les États particuliers. « Il tient dans ses mains, gémit-il, toutes les autorités du gouvernement; il renverse les bases de la religion, de l'État et de la société. Il proclame l'égalité des droits de tous les citoyens, tandis qu'il a une préférence marquée pour ses membres. Il distribue à ses conjurés, toutes les places de l'Église, de l'État, des Écoles et des Communes. Ainsi les Églises et les États sont minés dans leurs fondements; ainsi l'égalité de tous les citoyens n'est qu'un leurre. Après cela la dissolution de l'Ordre n'est-elle pas un devoir dont l'impérieuse nécessité n'a plus besoin d'être démontrée? » (*Histoire de la Maçonnerie allemande.*)

S'il faut en croire Rebold, l'un des oracles de

la Maçonnerie française, de graves accusations pesaient alors sur elle. Elle se trouvait, concentrée, à cette époque, presque tout entière dans les mains du Grand Orient, et tous ses efforts paraissent converger en un seul point : la possession du pouvoir et avec lui, celle de la fortune publique. « Tous les actes du Grand Orient, dit cet écrivain, sont entachés d'un esprit bien marqué de prédomination. » Un peu plus loin il ajoute au même sujet : « Nulle part, jusqu'à l'époque actuelle, on ne rencontre une idée de progrès qui puisse faire détourner la vue de tant de misères humaines. » Ce jugement me paraît bien dur pour un Franc-Maçon sincère et convaincu. Sans doute que la morne apathie dont la Maçonnerie a fait preuve sous la Restauration lui paraissait être l'effet du manque d'énergie ou de bonne volonté; sans doute que sa vue fut attristée par les scandales de quelques FFr.·. indignes qui utilisèrent leurs titres de Maçons au profit de leur fortune personnelle, laissant ainsi de côté le but sublime qu'ils ne devaient jamais perdre de vue. Aveuglé peut-être, par une douleur trop vive, il n'a pu mesurer, dans toute son étendue, le danger que couraient alors ceux qui étaient soupçonnés de vouloir et de chercher le bien du peuple. Les règnes de Louis XVIII et de Charles X étaient des règnes de représailles politiques contre la Révolution de 1789 et rien de plus. Il ne suffisait pas alors d'être honnête, pour échapper à

la prison ou au poignard des assassins. Ce qui avait surtout contribué à grandir encore la haine des vainqueurs et jeté la panique dans les gouvernements, ce furent quelques pamphlets aussi violemment inspirés que médiocrement écrits. On peut citer ceux de l'abbé Lefranc, de Robison, de Cadet de Gassicourt, de l'abbé Baruel, de l'abbé Proyard et de quelques autres moins connus. Dans tous ces écrits, il y a, du reste, à prendre et à laisser. Quant à l'Allemagne, si elle fut moins hostile à la Franc-Maçonnerie, elle ne la ménagea pas cependant, car le clergé sorti des séminaires jésuitiques y tenait la main. En Angleterre, ses membres eurent maille à partir avec le ministre Liverpool qui soutenait les Pères et leurs partisans. Il dut cependant se relâcher de ses rigueurs, pour ne pas compromettre son portefeuille auquel il tenait avant tout.

Ce qui faisait le malheur de la Franc-Maçonnerie, en France surtout, c'est que parfois les Maçons eux-mêmes ne faisaient que servir une faction hypocrite, rompue à toutes les intrigues, vouée à toutes les bassesses et capable de tous les crimes. Parfois aussi, il arrivait que les loges abusant de leur autorité ou de leur influence, s'en servirent pour envoyer à la mort des individus auxquels on ne pouvait rien reprocher, sinon d'être d'un avis différent du leur.

Somme toute, ce fut encore le peuple qui

souffrit le plus de ces désordres et de ces dissensions. Pour les rois jésuites il n'était qu'un vil bétail, qu'on devait faire marcher au bâton et pressurer jusqu'à son dernier soupir, afin d'en retirer le plus grand profit. Un membre de la loge « Union et Confiance » de Lyon, disait en 1830, en parlant de leurs procédés : « Ils traitent un peuple éclairé comme on traiterait des brutes; il refusent des lois devenues indispensables; ils demeurent stationnaires, quand tout marche autour d'eux; ils seront brisés dans le choc, semblables à ces rouages de machines à feu qui, détachés par la chute de quelque tenon, se trouvent seuls opposés au mouvement général et sont brisés par les engrenages qu'emporte un irrésistible moteur. C'est en vain que ces hommes rêvent un pouvoir brisé et un empire théocratique tombé de vétusté; c'est en vain, dis-je, que ces hommes intéressés à l'ignorance du peuple, voudraient empêcher les lumières de se répandre; ils ont entrepris une tâche au-dessus de leurs forces. La raison les repousse; le bonheur du monde appelle leur défaite. L'instruction et, avec elle, l'esprit de liberté ne peuvent plus rétrograder; ils ne peuvent même plus s'arrêter; il faut qu'ils marchent, qu'ils grandissent : c'est un char lancé du haut d'une montagne rapide et qui descendra jusqu'au pied; c'est un fleuve qui a monté sur ses rivages et qui roulera ses eaux jusqu'à la mer en passant par dessus toutes les

digues qu'on lui opposera. » (Findel, *Histoire philosophique de la Franc-Maçonnerie.*)

Ces quelques lignes expriment mieux que ne pourrait le faire aucune description, le cas que nos rois de par la grâce d'un Dieu juste et bon, faisaient de leurs sujets. N'est-ce pas insulter à la Majesté divine que de gouverner ainsi ses semblables, tout en affirmant qu'on tient d'elle tous ses droits? Y a-t-il dans l'Évangile, un seul mot qui puisse autoriser de pareils excès du pouvoir, et un tel mépris pour le peuple qui fait vivre les rois, fournit à leur table, à leurs plaisirs, hélas! même à leurs orgies les plus infâmes, parfois, en livrant à leur lubricité jusqu'aux fruits les plus purs de ses entrailles? Jésus sur la doctrine duquel ils basent leurs actes, a-t-il jamais rien fait de la sorte? N'est-ce pas lui-même, au contraire, qui a dit : « N'ayez point de maître. » « Vous êtes tous frères. » (*Évangile selon saint Mathieu*, chapitre XXIII.) « Malheur aux riches et aux puissants! », etc. D'ailleurs toute autorité qui veut appliquer les principes de son institution doit en avoir reçu la mission d'une autre autorité qu'elle représente légitimement. Or une autorité aussi monstrueusement bâtarde que celle de la plupart de nos rois ne pouvait, sans être taxée de démence ou d'infamie, se prétendre issue de Dieu même. Et c'est cependant le thème continu qu'ils ont proposé aux peuples, depuis des siècles entiers pendant lesquels ils ont exploité les faibles

honteusement et sans vergogne, n'ayant pour règle de leur administration, que le caprice, la lubricité, la passion, l'égoïsme et la cruauté. Comment se peut-il donc, peuples malheureux et misérables, que vos yeux ne se soient pas dessillés de si longtemps? Sortez de la tombe, ô vous qui délivrés du fardeau de la vie, reposez en paix dans le sein de notre mère à tous, pour nous dire les secrets terribles dont vous avez autrefois reçu le dépôt sacré, et qui ont précipité le cours de votre existence si douloureuse de forçats et d'esclaves! Mais non, demeurez plutôt! vous avez trop souffert, et méritez bien le repos. Vous l'enlever serait un crime dont vos fils seraient incapables. A nous qui continuons vos traditions lugubres, de lutter, de travailler, de faire tous nos efforts pour relever ces millions d'êtres humains qui demandent vengeance contre ses exploiteurs et ses tyrans! A nous, vos petits-fils, de porter le coup fatal aux monstres insatiables de richesses et d'honneurs qui, sous un régime de liberté, d'égalité et de fraternité proclamé et confirmé aux applaudissements de l'univers, essaient d'enrayer par la violence, et de neutraliser par le népotisme et la corruption, le sublime essor de la pensée humaine! A nous, enfin, après le combat sans trêve ni merci; après la faim, la nudité, l'opprobre et la misère sous ses formes les plus hideuses et les plus multiples, à nous, dis-je, aussi la victoire qui nous donnera le droit à la

vie, au travail et, avec notre dignité humaine, nous rendra l'honneur dont l'éclat rejaillira jusque sur vous-mêmes, et fera tressaillir de joie vos mânes attristés dans le crépuscule du tombeau!

Cet aveuglement des peuples trouve sa solution dans l'étude des Archives de l'Instruction publique. L'enseignement public, avant la Révolution française, était presque nul en France. Le chiffre des crédits affectés à cet objet est significatif. On en est renversé! Sous le premier empire, avant la réforme universitaire entreprise par Napoléon Ier, l'État dépensait annuellement quatre mille cinq cents francs!!! Louis XVIII et Charles X crurent se concilier l'opinion publique en augmentant ce crédit. Le premier de ces rois le fit porter à cinquante mille francs; le second à cent mille. Ce n'est qu'à partir de 1833 que l'enseignement du peuple prit des proportions plus importantes qui lui permirent de produire enfin des résultats sérieux et durables. Il y eut, dès lors, des écoles primaires de garçons; celles des filles ne furent organisées qu'en 1868, par Napoléon III. Une fois bien instruit, le peuple pouvait devenir véritablement grand, car toute grandeur véritable vient de l'intelligence éclairée et de l'exercice raisonné du jugement. On voulait transformer la France, la relever un peu du triste état où elle languissait depuis si longtemps. Pour réussir, il fallait agir sur les masses et le

succès était assuré. C'est cette pensée qui avait présidé aux améliorations dont je viens de parler plus haut, et dont Martin Nadaud se faisait de nouveau l'interprète à la Chambre des Députés, en 1876.

Les Jésuites étaient moins harcelés, leurs entreprises rencontraient moins d'opposition, au point qu'ils réussirent même, un moment, à ranimer la persécution contre la Franc-Maçonnerie. Leur puissance s'était accrue dans l'ombre et d'autant plus, qu'elle ne se manifestait que par des hommes à eux, inconnus du public pour leurs véritables idées, et capables d'imposer leur volonté ou d'enrayer celle des ennemis de la Compagnie de Jésus. Le comte de Montlosier, pair de France, disait à cette époque : « Les Jésuites sont un fléau moral qui s'insinue comme un poison dans les veines. Si cent mille cosaques campaient dans la plaine de Grenelle ou dans celle des Sablons, on saurait comment les aborder ou les attaquer ; mais il n'en est pas de même du corps politique qui, pour échapper aux recherches, prend toutes les allures et toutes les formes ; des hommes habiles à se couvrir du manteau des rois, en attendant qu'ils puissent les asservir ou les assassiner, comment attaquer de tels hommes? Comment attaquer une milice tout à la fois religieuse et politique, et qui, à ce double titre, sait se faire un double rempart de l'autel et du trône? » (COMTE DE MONTLOSIER ; *Mémoire à consulter;* paragraphe 31.)

D'autres part, les Jésuites pratiquent avec un succès peu rassurant pour les familles, l'accaparement des héritages. De sorte que nous avons, en France, le spectacle d'une Société secrète nuisible à l'État, nuisible aux particuliers, hostile à nos institutions, dangereuse par ses doctrines et qui, proscrite par nos lois, prospère et grandit sous la tolérance complicitaire de l'État. Citons à l'appui, un ou deux paragraphes des Constitutions mêmes des Jésuites, sur la manière de gagner les veuves riches. Voici ce qu'il y est dit : « Il faut principalement éloigner les domestiques, mais peu à peu, qui n'ont point de commerce avec la Société, et s'il en faut substituer d'autres, recommander des gens qui dépendent ou qui veuillent dépendre des nôtres, car ainsi on nous fera part de tout ce qui se passe dans la famille. » (*Instructions secrètes*, chapitre VI, paragraphe 4.) Ce sont là d'excellents conseils pour s'insinuer dans les familles. Lorsque l'ennemi est dans la place, il doit d'abord s'y maintenir, puis agir avec toute l'habileté dont il est capable, pour arriver au but qu'il s'est proposé, et voici comme : « Une confession générale réitérée, quoiqu'elle l'ait déjà faite à un autre, ne servira pas peu pour avoir une pleine connaissance de toutes les inclinations de la veuve. On lui montrera tous les avantages de son état et les incommodités du mariage, surtout lorsqu'on le réitère ; les dangers dans lesquels on se met, et particuliè-

rement ceux qui la concernent en particulier. » (*Ibidem*, chapitre VI, paragraphes 7 et 8.) Les préliminaires étant ainsi posés et l'esprit de la veuve riche parfaitement soumis aux bons Pères, ils ne répugnent pas à lui rendre l'usage des douceurs même défendues par les lois de l'Église, pourvu toutefois que ce soit en dehors des liens du mariage. Écoutons plutôt : « S'il faut qu'elles se mettent en deuil, qu'on leur accorde des ajustements qui aient bon air et qui ressentent quelque chose de spirituel et de mondain en même temps, afin qu'elles ne croient pas qu'elles sont gouvernées par un homme entièrement spirituel. Enfin, pourvu qu'il n'y ait pas de danger d'inconstance, et si elles sont toujours fidèles et libérales envers la Société, qu'on leur accorde avec modération et sans scandale, ce qu'elles demandent pour la sensualité. » (*Ibidem*, chapitre VII; paragraphe 7.)

Grâce à Dieu, la plupart des femmes du monde d'aujourd'hui ne leur demandent plus leurs sigisbées, et se passent volontiers de leur autorisation; elles se contentent de les accueillir, quand le caprice les y invite ou que le besoin de leur nature les y pousse. En cela, du reste, elles ne font que suivre les lois les plus ordinaires de la physiologie générale. Cette question qui touche de si près à la prostitution ou pour mieux dire au saphisme et à la débauche, vices ordinaires aux oisifs des classes élevées, mériterait bien une courte étude ici. Je préfère

y revenir dans un autre ouvrage, pour la traiter plus à fond et d'une manière plus complète.

Ses mémoires, dans lesquels le comte de Montlosier mettait à nu toutes les trames des Jésuites, attirèrent l'attention du Gouvernement et l'obligèrent à en prendre bonne note. Une enquête fut ordonnée. Elle eut pour résultat un arrêt de Charles X, à la date du 16 juin 1828 et conçu dans les termes suivants :

Article Ier. — A dater du premier octobre prochain, les établissements connus sous le nom d'Écoles secondaires ecclésiastiques, dirigées par des personnes appartenant à une Congrégation religieuse non autorisée et actuellement existant à Aix, Billom, Bordeaux, Dôle, Forcalquier, Montmorillon et Sainte-Anne d'Auray, seront soumis au régime universitaire.

Article II. — A partir de la même époque nul ne pourra être ou demeuré chargé, soit de la direction, soit de l'enseignement dans une des maisons d'éducation dépendantes de l'Université, s'il n'a affirmé par écrit, qu'il n'appartient à aucune congrégation religieuse, non légalement établie en France.

Article III. — Nos Ministres, secrétaires d'État, sont chargés de la présente Ordonnance, qui sera insérée au *Bulletin des lois*.

Donné en notre château de Saint-Cloud, le 16 juin de l'an de grâce 1828 et de notre règne le quatrième. CHARLES.

Par le Roi,
Le Pair de France, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Comte PORTALIS.

La loi du 15 mars 1850, modifiera ces dispositions qui, du reste, n'eurent aucun résultat réel. Les Jésuites consentirent à s'effacer, mais ne disparurent point. C'est à cette occasion que de Frayssinous, ministre des Cultes, opposé à l'arrêt, donna sa démission qui fut acceptée.

En 1830, le noviciat que les Pères possédaient à Montrouge et leur maison de la rue de Sèvres furent visitées par l'autorité civile. On prétendait qu'ils y recélaient des armes. A Saint-Acheul, il y eut quelques troubles. La Belgique était calme, grâce à la protection du roi, tandis qu'à Dresde, le Père Gracchi courait le risque de sa vie.

La Franc-Maçonnerie avait relevé la tête, lorsque Charles X tomba du pouvoir. A la révolution de juillet 1830, quelques membres de la loge de Paris « Les Amis de la Vérité » prirent l'initiative d'un placard sur les murs de la capitale, pour empêcher toute dynastie de s'emparer du pouvoir, sans l'aveu de la nation. Cet acte de courage et d'indépendance ne fut pas couronné de succès.

D'Angleterre où il s'était réfugié, Charles X se retira à Prague, en 1832. Il y appela les Jésuites Deplace et Druilhet en qualité de précepteurs de son fils, le duc de Bordeaux. Ceux-ci ne s'acquittèrent de leur charge que pendant une année, et se retirèrent pour des motifs politiques, tout en continuant à servir la cause royale. Le Portugal était en feu. Don Pedro,

après avoir vaincu son frère don Miguel, expulsait les Jésuites de ses États, en 1832. Quatre ans plus tard, ils entraient, pour la première fois, dans la République Argentine d'où le dictateur Rosas les chassa, en 1843. Vers la même époque, ils rentraient à Venise, tandis qu'en Belgique, ils se maintenaient à force d'intrigues et d'anathèmes. L'archevêque de Malines venait de lancer une nouvelle excommunication contre les Francs-Maçons. C'est ce qui fit dire à Rebold, déjà cité, que « ce fait étrange, insensé, monstrueux, pour notre siècle, prouve que partout où se trouve un homme ami de la vérité, ennemi de la superstition et du fanatisme, il y a des persécutions à exercer par les Jésuites et le clergé ». Bien souvent, les Francs-Maçons ne se montraient guère plus sages et plus modérés. Ce serait cependant leur donner un déni de justice que de désavouer le bien qu'ils ont fait, et font encore chaque jour, en faveur des prolétaires. Leurs bonnes œuvres pourraient s'appeler positives, en ce sens qu'elles donnent au peuple qui en est l'objet, une somme de liberté considérable, une facilité relative à entreprendre quoi que ce soit pour son bien-être, une capacité morale d'arriver à toutes les charges, tandis que le bien fait par les Jésuites est absolument négatif, parce qu'au lieu de donner une chose, ceux-ci laissent uniquement subsister une illusion, un préjugé, une ignorance qui vous font accepter plus courageusement, peut-être, la privation de

cette chose, mais ne vous stimuleront jamais dans le but d'arriver à la posséder. Le fait saute aux yeux, et, en effet, toute leur tactique est là. Ils veulent vous empêcher de voir, pour être plus sûrs de vous dominer; ils vous remplissent l'esprit de préjugés contradictoires, pour qu'il vous soit impossible de vous reconnaître. Les Francs-Maçons, eux, vous indiquent, au contraire, les moyens de démêler la vérité par vous-même et d'en faire votre profit, en améliorant votre situation. Aussi les uns s'adresseront-ils, de préférence, aux premiers : ce sont les gens à esprit étroit, sans intelligence, sans caractère, sans énergie et sans volonté; ou bien encore les hypocrites qui se feront un manteau de leur piété, pour mieux duper leurs semblables. Pour les autres, ils suivront la doctrine des derniers; ce seront les esprits droits, loyaux, travailleurs, actifs, comprenant la vie et cherchant à se rendre favorables les conditions de la lutte pour l'existence.

Malgré les épreuves et les persécutions de toutes sortes dont elle était affligée sans cesse, la Franc-Maçonnerie ne profitait guère, cependant, de sa pénible expérience. On eût dit d'un enfant. Au lieu de se fortifier, de s'unir, de s'entr'aider, de s'appuyer les unes sur les autres, les loges ne songèrent trop longtemps, qu'à se combattre et qu'à se nuire. C'est ce qui permit aux Jésuites d'avoir l'avantage si longtemps. Même dans leurs défaites, ils étaient souvent

vainqueurs, parce qu'ils étaient plus unis et plus froids. Chez eux, lorsqu'il s'agit de la vie de l'Ordre, les querelles s'apaisent comme par enchantement, les dissensions cessent tout-à-coup; tous oublient leurs intérêts particuliers, pour ne plus songer qu'au bien commun, et marchent comme un seul homme. Et Dieu sait cependant les rivalités, les jalousies, les rancunes et l'ambition de la plupart d'entre eux! Malgré cela, ils font preuve peut-être de plus d'énergie et d'abnégation, lorsqu'il devient nécessaire, pour l'action commune, de maîtriser toutes ces passions plus ou moins malsaines. C'est là le plus grand ou plutôt, le seul secret de leur existence en dépit des lois divines et humaines. Souvent même, ils ne reculent pas devant la persécution contre ceux de leurs membres qui se montrent imprudents ou trop peu zélés. Dans ce cas, ils usent généralement de l'admonestation d'abord, puis de la correction, enfin de l'expulsion et parfois aussi, comme les faits qui précèdent l'ont démontré, du bannissement, de l'empoisonnement ou de l'assassinat.

Ces derniers procédés mis, assez souvent, en usage à l'égard des hauts personnages qui gênaient leurs mouvements ou contrariaient leurs vues, étaient cependant appliqués fort rarement à leurs propres membres, ou, tout au moins, si discrètement qu'ils ne pouvaient apporter à l'action de l'Ordre aucune entrave ni jeter sur lui aucune déconsidération. Pourquoi

voit-on chez les Francs-Maçons, tant de discordes publiques, tant de scandales, de hontes et de déshonneurs? C'est leur secret. Eux seuls peuvent nous le dire et y apporter le remède. Pourquoi tant d'anathèmes et tant d'exécutions morales au mépris des principes mêmes qui sont la base et la garantie de la liberté individuelle? C'est aussi leur secret; eux seuls peuvent encore nous renseigner là-dessus.

On n'a pas oublié l'histoire de William Morgan qui, pour des raisons dont je ne suis pas juge, fut blessé dans son amour-propre, et se retira de sa loge. Après avoir quitté l'Ordre, il fit imprimer un des premiers ouvrages qui aient paru sur la Franc-Maçonnerie. Jusque-là personne n'avait osé entreprendre une œuvre de ce genre. Son livre fit, du reste, grand bruit, et eut le don d'exciter la colère de la loge de Batavia, en Amérique, dont Morgan avait fait partie. Un jour que celui-ci sortait de la ville pour se rendre dans une localité voisine il se vit entouré soudain et arrêté par plusieurs de ses anciens frères en Maçonnerie, puis baillonné et mis à mort. Le sacrifice inutile d'une vie humaine ne devrait certes pas exciter le rire. La loge eut cependant le courage d'ajouter à cette tragédie sanglante une comédie burlesque. Les amis de Morgan, inquiets de sa disparition subite, eurent vent de ce qui lui était arrivé, et, sur le témoignage d'une femme qui avait vu commettre le crime, voulurent intenter un procès à la loge. Pour arrêter

les poursuites, on n'imagina rien de mieux que de faire affirmer, par de faux témoins, que Morgan, après avoir mangé l'argent gagné par suite de la publication de son ouvrage, s'en était allé à l'étranger où il avait fait la connaissance d'un haut personnage ami du Grand Turc qui, sur sa bonne mine, le nomma pacha de Tripoli. Et dire que cette version grotesque digne d'Arlequin lui-même, à trouvé des croyants!

En 1835, le Préfet de police dénonçait, à Paris, le Fr.·. Peigné, rédacteur à la *Revue Maçonnique*, et l'accusait de professer des idées républicaines. L'accusé trouva-t-il des défenseurs dans ses Frères? On pourrait le croire, mais il n'en fut rien, cependant. Le Grand Orient dont Peigné ne faisait, après tout, que développer les principes et recevoir l'inspiration, au lieu de le défendre, le suspendit de ses fonctions. N'est-ce pas là une conduite indigne et déloyale, en contradiction flagrante avec tous les principes maçonniques? Le Fr.·. Ragon lui-même, si estimé cependant dans la Maçonnerie, n'échappa point à cette inconséquence du Grand Orient, et encourut la censure, le 29 septembre 1843, à propos de son *Cours interprétatif des initiations anciennes et modernes*. Quant au Fr.·. Clavel, auteur de plusieurs ouvrages estimés, il fut exclu complètement de la Maçonnerie, à cause de la publication de son *Histoire pittoresque*. Et qu'on dise que de telles mesures d'ostracisme ne sont pas le digne pendant des lois d'exception mises

en vigueur par les rois, quelques années auparavant! Ne pouvaient-elles pas figurer, justement, à côté de la suppression de la liberté de la presse, et la conduite des Francs-Maçons dont l'esprit commande la guerre aux tyrans, différait-elle, en quelque chose, de celle de ces rois dont ils prétendaient combattre l'arbitraire? Quel aveuglement de ne pas voir qu'en agissant de la sorte, ils devenaient tyrans à leur tour! Hélas! ils ne devaient pas s'arrêter là, ce n'était qu'un début. Leur conduite une fois calquée sur celle des rois, ils allaient bientôt en imiter aussi la forme de gouvernement. C'était le cas de dire que la Vertu et la Foi qu'ils avaient honorées tout d'abord par leur tolérance, par leur humanité et par leur désintéressement, lasses d'être si longtemps oubliées, honnies et foulées aux pieds, se retirèrent d'eux et les abandonnèrent à leurs dissensions et à leurs rancunes, comme nous allons le voir. Le congrès maçonnique de Toulouse s'exprimait avec justice et vérité, lorsqu'il disait :

« Il y a aujourd'hui une Maçonnerie dont le vulgaire s'est emparé, qu'il a composée de toutes les espèces de Maçonnerie (allusion à la fusion de tous les rites dans le sein du Grand Orient) et qu'il gouverne à sa manière, c'est-à-dire sans ordre, sans conscience et sans raison. Il en est une autre, mais peu pratiquée, qui n'a pas cessé d'être pure, et qui est demeurée le partage des hommes éclairés, courageux, et bienfaisants.

La première s'est attirée les sarcasmes et les mépris du monde; la seconde, comme la science et la vertu, n'a jamais eu pour ennemis que les insensés et les méchants. La première ne se compose que de pratiques futiles et absurdes; elle n'a souvent pour but que des intérêts particuliers. L'autre, au contraire, embrasse la cause du monde entier; elle est simple, claire, pleine de raison et de vérité : c'est le code abrégé de la morale universelle. La première ne produit que des controverses ennuyeuses et fatigantes; presque tous ses initiés l'abandonnent après l'avoir connue. La seconde lie les hommes entre eux, les porte à l'étude, à l'amour de tout ce qui est beau. On lui reste attaché, parce qu'elle est le plus noble ornement dans la prospérité; la plus douce consolation dans les misères qu'enfante la faiblesse humaine. »

De pareilles observations sont pénibles à entendre, il faut l'avouer, surtout quand elles sortent de la bouche d'un Maçon considéré par sa science et par sa vertu, et le Grand Orient dut en garder une longue et douloureuse impression, car il ne pouvait y avoir de doute à cet égard. Cette fausse Maçonnerie dont il est question ici, était évidemment celle pratiquée par lui. Rebold lui-même l'affirme, et il n'a peut-être pas tort. Ce qui va suivre est de nature à le prouver.

Le paupérisme a toujours eu le privilège d'intéresser, de passionner même, les hommes

de bien pour la classe qui en est le plus profondément affectée. A cette époque, un grand nombre de loges de province déclarèrent vouloir s'occuper de tout ce qui touche à l'humanité, à la régénération, au bien-être des masses. Cette solution était commandée par le but même de la Maçonnerie et celle-ci trouvait dans un tel objet, toute sa raison d'être. Pense-t-on que le Grand Orient qui avait alors la direction de presque toutes les loges françaises, favorisa ce vœu? S'imagine-t-on qu'il encouragea ou seconda de si louables tentatives? O naïfs humains, que vous connaissez peu le cœur de l'homme! Il ne trouva rien de mieux au contraire, que d'envoyer à ces loges trop zélées de sévères réprimandes et de leur défendre de s'occuper jamais, à l'avenir, de semblables questions. Ce n'est pas tout. Voyant, sans doute, quelque danger dans la mise à l'ordre du jour d'une pareille étude, il dissout le conseil central de Lyon qui, pour donner suite à son projet, avait déjà fondé une Société de patronage pour les enfants pauvres. De telles mesures ne pouvaient être dictées par la raison et l'humanité, loin de là.

D'institution essentiellement démocratique qu'elle était à son origine, la Maçonnerie tendait donc chaque jour davantage, à devenir aristocratique, et limitait son action dans un cercle de plus en plus étroit, se campant, pour ainsi dire, dans sa position, se retranchant dans ses biens et dans ses droits acquis, absolument

comme les papes d'autrefois; s'élevant peu à peu, tantôt souple et rusée sous le vent de la tourmente, tantôt menaçante et hautaine aux jours de la prospérité, imposant sa domination de force ou de gré, ayant son tribunal secret, son Inquisition, ses foudres d'excommunication comme aussi ses supplices.

Dans son premier numéro, paru en 1844, le *Bulletin du Grand Orient*, nous donne une idée assez exacte de sa composition maçonnique à cette époque : « La Franc-Maçonnerie, y est-il dit, pour continuer sa mission, pour contribuer à la régénération de l'espèce humaine, doit parcourir les siècles et le monde, escortée des sciences et des vertus; elle doit encore apparaître aux nations, comme la grande et éternelle institution de la morale universelle, et non point, comme aujourd'hui, le front humilié sous le bandeau de l'ignorance, mendiant par les chemins un respect hésitant et ne voyant presque, autour d'elle, que des intelligences vides, que de pauvres disciples aveugles, pour la plupart, devant son éclatante destinée, sourds à ses plus simples enseignements, impuissants à la suivre et à soutenir ou à lancer un rayon de sa lumière. Aujourd'hui, plus que jamais, nos temples devraient s'ouvrir comme le champ d'asile des âmes profondément découragées; nos immortelles doctrines devraient les rallier, leur remettre le cœur, et dans les liens d'une douce et sage fraternité, cicatriser les blessures

du dévouement et de la morale partout ailleurs outragée. » Le but qu'elle se propose d'atteindre, ne paraît-il pas absolument hors de proportion avec les forces morales de la Franc-Maçonnerie lorsqu'on a lu le triste aveu de l'ignorance ou de la nullité de la majorité de ses membres, à cette époque? Avant de jeter le blâme sur elle, il faut, toutefois, se rappeler que l'enseignement public venait à peine de sortir de ses langes.

Le défaut général d'instruction devait nécessairement atteindre les Francs-Maçons aussi bien que les profanes. On n'était plus au temps où les loges étaient exclusivement composées d'hommes d'élite, choisis dans les armées romaines, de moines ou de grands personnages qui tous avaient le moyen de s'instruire, et n'admettaient dans leur sein, qu'un petit nombre d'hommes du peuple, en dehors des cadres que je viens d'indiquer. On a vu comment le Grand Orient lui-même avait dérogé à ses habitudes anciennes auxquelles il semble être revenu depuis. S'il a rouvert, de nouveau, ses portes à la partie du peuple qui fait précisément l'objet de sa sollicitude, on ne peut que l'en féliciter. Les Jésuites, à l'exemple de celui-ci, n'admettaient pas, autrefois, dans leur sein, des individus de condition infime. Voici ce qu'on lit, à ce propos, dans un de leurs manuels : « Un homme incapable de réussir dans le monde, l'est tout autant de réussir dans la Compagnie. Celui, au contraire, qui a les qualités requises pour

s'avancer dans le monde, est un excellent sujet pour la Compagnie. » (*De la manière de gouverner; des candidats;* chapitre I, article 3.) Aujourd'hui, ils se montrent également moins difficiles, et n'hésitent pas à utiliser d'une manière ou d'une autre, ceux qui se présentent, pourvu qu'ils soient matériellement capables de rendre quelques services. Toutefois, ce qu'ils recherchent de préférence, ce sont des sujets à physionomie agréable, pouvant inspirer de la sympathie aux personnes avec lesquelles leurs fonctions devront les mettre en rapport, qualité souvent nécessaire, parfois indispensable à la vie d'intrigues et de galanterie qui sont le fond des occupations de tout Jésuite. Si ces jeunes gens ne possèdent pas une instruction suffisante, on la leur complètera au besoin, lorsqu'on aura obtenu toutes les garanties désirables de stabilité et de dévouement pour la Société.

CHAPITRE VIII

Causes qui retardèrent l'explosion de la Révolution française jusqu'en 1789. — Faiblesse des successeurs de Napoléon Ier. — Bienfaits de l'instruction. — Révolution de 1848. — Les délégués du Grand Orient et du Suprême Conseil félicitent les représentants du peuple. — Paroles du Fr.·. Caussidière. — Lord Palmerston. — Parallèle entre les Jésuites et les Francs-Maçons. — Accusations formulées contre ces derniers. — Congrès maçonnique de 1849. — A qui doivent profiter les bienfaits de la Franc-Maçonnerie. — Le prince Louis Bonaparte. — Mazzini; son activité. — Principes sublimes de la Franc-Maçonnerie. — Ses faiblesses. — Louis Bonaparte proclamé empereur sous le nom de Napoléon III. — Murat essaie de placer la Maçonnerie française sous l'autorité immédiate de l'empereur. — Revues et journaux maçonniques. — Mesures injustes et arbitraires du Grand Orient. — Inconséquence de son Grand Maître avec les principes de l'Institution. — L'attentat d'Orsini raconté par Émile Keller, député. — Enfantin. — Unification de l'Italie. — Désordres au Grand Orient. — Circulaire de M. de Persigny aux préfets des départements. — Le maréchal Maignan est nommé Grand Maître de la Maçonnerie française. — Seconde tentative en vue de mettre l'Institution sous l'autorité directe de Napoléon III. — Échec. — Turinaz. — La Commune et les Francs-Maçons. — Gambetta et le comte de Chambord. — La révolution d'Espagne, en 1868. — Le prince de Bismark, chef de la Maçonnerie allemande. — Le Kulturkampf. — Apostrophe aux bourgeois de Paris.

Après la compression factice entreprise par les rois qui tous avaient intérêt à l'étouffer, la Révolution française avait failli, dans sa sublime explosion, couvrir le monde de décombres et de ruines. Son essor trop longtemps

comprimé, acquit dès lors une force si redoutable qu'il ne fut plus guère possible de l'arrêter dans sa marche.

En quelques années, le monde avait vieilli de plusieurs siècles. Les rouages de l'ancienne administration étaient vermoulus. Par la force morale dont il était doué, Louis XIV l'avait décorée d'une espèce de renaissance qu'on pouvait prendre pour de la vigueur, et sa main puissante maintint, pendant la plus grande partie de son règne, le mouvement uniforme et réglé qu'elle lui avait imprimé tout d'abord. Louis XV s'abandonna au mouvement, loin de le diriger. Sous Louis XVI, incapable d'en corriger les défauts que la faiblesse de son prédécesseur avait laissé s'y introduire, la crise devint inévitable. Il fallait y remédier sans retard. L'hésitation du roi fut cause de son malheur. S'il avait su tourner à son profit le mouvement qui allait se produire; s'il avait eu le courage de faire les concessions que réclamaient les besoins de la phase nouvelle où allait entrer le peuple français; si, enfin, l'égoïsme et le culte du privilège ne lui avaient pas représenté toute réforme en faveur du peuple comme attentatoire à ses prérogatives royales et à sa dignité, la royauté n'y eût point trouvé son tombeau, et lui-même n'eût pas signé de son sang, la constitution nouvelle qui allait régir la France.

Il est inutile de revenir sur l'ignorance qui, à cette époque, était, plus ou moins, le partage

de toutes les classes de la société. L'énergie du caractère en souffrit, car rien n'est plus capable de la développer que de bonnes et fortes études; quant au jugement, il s'en ressentit davantage encore. En frappant les esprits faibles, la Révolution les effraya outre mesure, parce que la raison, trop longtemps négligée chez le plus grand nombre d'individus, ne venait pas constituer un juste contrepoids aux entreprises exagérées de l'imagination, et, de la sorte, se discrédita elle-même. En dépit de la puissance de son explosion, et malgré la rapidité de son action régénératrice, les quelques hommes de talent qui la dirigeaient ne pouvaient terminer leur œuvre par eux-mêmes et lui donner une sanction définitive. Pour aboutir, disait un homme politique de notre temps, toute réforme doit venir d'en bas. Il se peut que le mot soit exagéré, mais il faut convenir, cependant, que le peuple lui-même doit apporter son concours à toute entreprise durable de ce genre. Lui seul peut établir une sanction sérieuse contre laquelle les intérêts de quelques particuliers ne pourront jamais prévaloir. Napoléon Ier, devinant le désir du peuple trop ignorant encore et incapable de saisir la portée de l'événement dont il avait été le témoin et l'acteur inconscient, n'eût qu'à s'emparer de la couronne qu'on craignait de lui voir refuser, si on la lui offrait directement. Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe ne

purent pas en soutenir le poids; ils en furent accablés et préférèrent se dérober à un fardeau trop pesant pour leur tête vacillante.

Pendant les quelques années qui s'étendent du premier Empire à l'année 1848, le peuple avait eu le temps de revenir à lui-même. Il eut conscience de l'incapacité de ses rois et comprit enfin le sens véritable de la Révolution de 1789. Le développement de l'instruction populaire avait beaucoup contribué à amener ces résultats. Les ténèbres de l'esprit se dissipaient graduellement, sous l'influence salutaire de la culture de la raison. On pouvait donc tenter un deuxième essai de république, les esprits y étant beaucoup plus disposés qu'autrefois. C'est le 6 mars 1848 qu'il eût lieu, mais sans produire encore de résultats décisifs. Ce régime subsista cependant pendant quelques années. Le grand Orient qui l'avait secrètement préparé, envoya une députation aux représentants du peuple, lorsque le gouvernement provisoire fut établi. Elle avait pour mission de les féliciter de l'avénement de la République qui est, disait-elle, le gouvernement de la Franc-Maçonnerie. Le 10 mars, le Suprême Conseil alla lui-même féliciter le nouveau gouvernement. Voici quelle fut la réponse du poète Lamartine aux délégués qu'il avait reçu dans une des salles de l'Hôtel de Ville : « Je suis convaincu, disait-il, que c'est du fond de vos loges que sont émanés, d'abord dans l'ombre, puis dans le demi-jour,

enfin en pleine lumière, les sentiments qui ont fini par faire la sublime explosion dont nous avons été témoins en 1789, et dont le peuple de Paris nous a donné la seconde représentation, il y a peu de jours. » C'était dans la perspective de cet événement, dont on élaborait déjà les bases dans les loges, que le Fr.·. Jules Barbier disait en 1841 : « La puissance de l'Association n'est plus niée de nos jours, et voilà le principe de toute sa force, de toute la vitalité de l'Ordre maçonnique. »

La tentative de cette seconde république semble avoit été tentée dans un but véritablement humanitaire, c'est-à-dire au profit du peuple. Les bourgeois craignant pour leurs propriétés, se laissèrent facilement armer par la réaction. Le Fr.·. Caussidière eut connaissance de leurs préparatifs de rébellion et répondit à leurs parlementaires : « Dites bien à vos stupides bourgeois, à vos gardes nationaux, dites-leur que s'ils ont le malheur de se laisser aller à la moindre réaction, quatre cent mille travailleurs attendent le signal pour faire table rase de Paris; ils ne laisseront pas pierre sur pierre et pour cela ils n'auront pas besoin de fusil; les allumettes chimiques leur suffiront. » (3 avril 1848.) L'événement prouva que lesdits bourgeois préférèrent rester stupides et garder leurs biens, car la peur les désarma.

Le personnage occulte qui jouait alors un grand rôle dans la Maçonnerie universelle était lord

Palmerston. Il tenta de créer, vers 1848, un empire germanique qui séparât la France de la Russie, et dans ce but, il envoya ses ordres aux loges par un article programme du *Globe*, à la date du 12 mai 1849. Le Parlement de Francfort offrit alors la couronne impériale au roi Frédéric-Guillaume II, et il ne tint qu'à lui de réaliser, dès lors, l'œuvre qui s'est accomplie depuis, en 1866 et en 1870. Mais ce prince respectueux du principe de la légitimité, s'y refusa absolument. Ce fait prouve clairement que les Jésuites avaient cédé la place aux Francs-Maçons, et que l'action de ceux-ci s'étendait alors sur toutes les cours européennes comme autrefois celle des Jésuites eux-mêmes. Leur manière d'opérer était identique à celle des Pères, car ils n'ignoraient pas qu'une fois maîtres des gouvernements il leur serait facile d'imposer leurs principes. L'idéal des Jésuites consiste dans une monarchie qui gouvernerait pour elle-même et pour la Société de Jésus; ce qui pourrait se définir par une « Société en commandite pour l'exploitation du peuple ». La Maçonnerie veut bien un gouvernement populaire, mais qui profite exclusivement à ses membres. Dans les deux cas, le peuple est victime. La situation se résume dans le dilemme suivant : Soyez Jésuite ou Franc-Maçon et vous aurez droit à l'existence, à la fortune, aux honneurs. Or, il va sans dire que le peuple, le pauvre, le malheureux, n'est et ne sera jamais ni l'un, ni l'autre. Il n'a donc

qu'une chose à faire, c'est de végéter et de supporter sa misère en silence. Malgré tout, je pencherais volontiers pour ce dernier parti. S'il y a des abus fort regrettables; si l'on y trouve de l'égoïsme et une impassibilité qui va parfois jusqu'à la cruauté, il est vrai de dire aussi, qu'on y rencontre plus de franchise, de loyauté et d'amitié réelle; que ses ressources doivent nécessairement se répartir sur un plus grand nombre de citoyens, tandis que les rois n'ont de prodigalités que pour leurs favoris souvent les plus indignes d'un bienfait et généralement les plus favorisés déjà de la fortune. La richesse nationale, loin de passer successivement des mains du riche jusque dans celles du pauvre, comme cela devrait se pratiquer régulièrement, demeure constamment dans la bourse de ses possesseurs, sans que le prolétaire puisse y trouver la moindre part. Le système maçonnique qui, du moins, fait profiter un certain nombre de malheureux de la richesse publique, a rencontré bien des critiques, fondées quelquefois, presque toujours injustes. On n'a pas hésité à dire que les Francs-Maçons n'étaient que des ambitieux s'engageant à se pousser mutuellement aux emplois publics et à se céder réciproquement la place. De tels reproches, en admettant qu'ils soient justes, sont encore bien plus applicables aux Jésuites et à leurs partisans qui pour empêcher le peuple d'arriver au pouvoir et d'aborder l'assiette au beurre, n'ont rien

trouvé de mieux que d'inventer l'hérédité dans les fonctions administratives du gouvernement. Invention inique et absurde qui permettait à un crétin ou à un imbécile de dévorer et de gaspiller les revenus du travail de ses sujets, sous prétexte de les gouverner, tandis que l'élection eût pu leur donner pour maître un homme juste, sage, intelligent, et qui pour être né dans les rangs du peuple n'en eût pas été moins apte aux affaires.

Dans le courant de l'année 1849, il y eut un congrès maçonnique, à Paris. C'est par ses soins que fut fondée, à cette époque, la Grande Loge Nationale. On s'était demandé longtemps et très sérieusement si, alors que la République était fondée, la Maçonnerie avait encore sa raison d'être, tout comme si l'infaillibilité du pape étant promulguée, les Jésuites se fussent demandé à quoi ils pourraient encore être bons, vis-à-vis du pape et de l'Église. N'était-ce pas tourner dans un cercle vicieux, que de formuler une semblable demande? Chez les Francs-Maçons comme chez les Jésuites, il n'y a qu'une seule individualité dans le parti et les personnages qui le représentent dans l'application de leurs principes respectifs. Enlevez les Francs-Maçons, il n'y aura plus de République; supprimez les Jésuites, il n'y aura plus de pape, ni d'Église, car, qu'on le veuille ou non, la République c'est la Franc-Maçonnerie, le Jésuitisme c'est la royauté de l'Église.

Après la fondation de la Grande Loge Nationale, la commission maçonnique du congrès composa, le 17 avril, pour résoudre la question d'utilité publique, un appel ainsi conçu : « La Liberté luit pour la France appuyée sur ses deux nobles sœurs, l'Égalité et la Fraternité. Bientôt elle rayonnera sur le monde. La Maçonnerie n'a-t-elle plus rien à faire, quand ses dogmes sont devenus des principes sociaux ? Il lui reste à consolider, à maintenir, il lui reste à développer au dedans et au dehors de notre beau pays, par une propagation active, ces principes qui sont l'honneur de l'humanité. La Maçonnerie a précédé la marche de la société profane; elle n'existerait plus, le jour où elle consentirait à passer à l'arrière-garde. Or, aujourd'hui il faut qu'elle se régénère. Il fui faut d'abord l'unité. Il lui faut une constitution populaire. L'autorité hiérarchique, pour être légitime, doit se retremper à l'unique source de la souveraineté : à l'élection, etc. » Dans cet appel, la Franc-Maçonnerie reçonnaît de son devoir de marcher toujours en avant, de suivre l'évolution du progrès, pour y conduire ensuite le peuple lui-même dont elle devient ainsi l'éclaireur. Rôle sublime de dévouement, sans doute! Mais ces progrès dont elle avoue l'opportunité, qu'elle constate chaque jour, et prend pour mission de faire connaître à ses semblables, doivent-ils profiter à la Franc-Maçonnerie seulement, ou au peuple tout entier, sans exception ? Qu'on se souvienne des principes sur lesquels repose cette institution humanitaire, et la réponse se présentera d'elle-même. M. Le Royer, dans un de ses discours prononcés à Lyon, en 1862, s'est également expliqué clairement à ce sujet.

En cent endroits différents de cet ouvrage j'ai rapporté, d'ailleurs, les paroles textuelles des membres les plus éminents de la Franc-Maçonnerie, qui disent sous mille formes diverses que le peuple, le peuple seul, le peuple avant tout, doit bénéficier des bienfaits de l'Institution. On l'a dit; on le répète encore et toujours on l'affirmera, même de bonne foi, je le veux bien, mais en réalité, est-ce bien ainsi que les choses se passent? Et pourquoi donc le peuple, le peuple surtout doit-il avoir sa part dans toutes les améliorations sociales? Pourquoi! ose-t-on le demander sérieusement? Mais uniquement parce que c'est son droit et qu'il ne réclame que ce qui lui appartient. Est-ce que, par hasard, le peuple ne serait qu'un troupeau de brutes pétri de fange et d'ordure, tandis que ceux qui l'exploitent seraient composés d'une matière plus noble, plus estimable et plus précieuse?

On a bien essayé de le lui faire accroire autrefois, mais aujourd'hui celui qui oserait proférer publiquement un pareil blasphème, risquerait fort d'être mis en pièces, et ce serait justice.

Il faut également l'union dans le bien, disait la même Commission du congrès, car, sans elle, on n'obtient que des résultats douteux. Hélas! oui, il serait grand temps qu'elle se montre enfin, cette union si nécessaire; il serait temps que le soleil luise également pour tous! Que le travail, du moins, devienne le partage de tous ceux qui ont faim et n'ont pu trouver dans les entreprises du commerce ou de la spéculation, une existence indépendante et assurée! Le contrat social est-il respecté entre deux individus dont l'un meurt de misère parce que l'autre, qui serait assez riche pour nourrir un régiment toute sa vie, refuse obstinément de lui faire gagner un morceau de pain? Seraient-ce donc là les bienfaits que nous devons à la Révolution française? Si c'est là tout le bien qu'elle a pu faire au pauvre, au déshérité, au malheureux, à l'infirme, à celui qui souffre, eh bien alors, anathème à cette ignoble comédie de l'humanité! Qu'on retourne ses sanglants poignards contre ceux qui osent appuyer de tels principes! Mieux vaut encore pour le peuple, la domination égoïste et cruelle de ses anciens tyrans, ou la vile servitude des clients rassasiés d'un César romain! Anathème à cette infâme prostituée qui sous le voile hypocrite de l'amour, cache un cœur d'acier rongé par l'égoïsme, sentant la corruption et souillé de tous les mensonges, de tous les vices et de toutes les débauches! Anathème aussi à la liberté, à l'égalité, à la fraternité mensongères et pires que l'esclavage le plus dégradant! Qu'on remette aux fers ce peuple mourant et exténué par les privations, mais que, du moins, on lui permette de se rassasier des miettes tombées de la table de ses tyrans! Enfin, qu'on retourne à la barbarie! Là, du moins, s'il ne jouit d'aucun autre avantage, le peuple aura la liberté véritable, celle de pourvoir lui-même à son existence, au lieu de voir cette mission confiée à des magistrats parjures à leurs serments qui ne se servent de leur mandat que pour leur intérêt particulier, et, au besoin, hâteront sa ruine!

La Révolution est-elle vraiment digne de ce nom? Qu'on l'applique strictement dans tous ses principes! Que le peuple pour lequel et au nom duquel elle a été faite, en profite! Que le riche soit le serviteur et non le tyran de ceux qui ont besoin de sa médiation! Jésus n'agissait pas autrement, dans le cours de sa divine mission, et il servait plus souvent les autres qu'il ne se faisait servir lui-même. Que la loi soit enfin la même pour tous, Franc-Maçon, Jésuite, Mahométan, Protestant ou Juif, peu importe! Que tous aient droit aux mêmes avantages et que tous aussi soient soumis aux mêmes peines! Qu'on respecte l'intelligence, reflet de la divine majesté et qu'on ne rampe pas devant la richesse qui doit être une propriété nationale et publique avant d'être une propriété privée. Je doute fort que les vulgaires ilotes de la Grèce

aient été plus malheureux autrefois que ne le sont aujourd'hui les prolétaires.

Le prince Louis Bonaparte vivait alors caché dans l'ombre et méditait le rétablissement de sa famille sur le trône de France. Il avait été élevé par le fils du conventionnel Hippolyte Lebas, et avait reçu de lui une éducation très libérale dont il retira, dans la suite, la plus grande utilité. Grâce à ses menées souterraines, il ne tardara pas à être nommé Président de la République, puis Empereur des Français. Pendant plusieurs années il fut en correspondance suivie avec le duc de Brunswick, Grand Maître de la Maçonnerie allemande. Ce qui résulte de ces relations, c'est que celui-ci devait l'aider à s'emparer du trône.

Jeune encore, le prince Louis-Napoléon s'était affilié à la « Jeune Italie » dont Mazzini était alors le chef. Il y prit même, semble-t-il, des engagements dont il ne sentit le poids terrible que lorsqu'il eût été nommé empereur. Aussi, il en conçut d'autant plus d'inquiétude, dans la suite, que ces engagements lui paraissaient impossibles à exécuter. Mazzini était à la hauteur de la tâche qu'il avait entreprise. Fils d'un professeur de médecine à l'Université de Gênes, il avait été obligé de s'enfuir de son pays natal et s'était réfugié à Marseille, en 1832, avec plusieurs de ses amis. C'est là qu'il jeta les fondements de la secte dont l'action devait s'étendre, plus tard, sur toute l'Europe, pour s'y exercer

d'une manière si tragique. Avant de prendre cette détermination, il s'était séparé du carbonarisme constitutionnel de la Restauration et avait rompu toutes ses attaches avec l'aristocratie, avec la royauté, avec le pape et même avec sa famille. Par son infatigable activité, il sut arborer son drapeau partout où s'imposait la solution d'une question importante. Partout il établissait des réunions dans lesquelles il dictait et transmettait ses ordres, ce qui, pour l'époque, était chose difficile, car la vue de cette puissance formidable qu'on appelle le peuple, faisait trembler les rois de la crainte salutaire que, dans ses forces réunies, elle ne se déchaînât, un jour ou l'autre, contre leur pouvoir. Aussi, tous leurs soins tendaient-ils à rendre ces réunions sinon impossibles, du moins, peu fréquentes. Mazzini ne se laissa ni intimider, ni décourager. En novembre 1846, il disait à ses adeptes : « Profitez de la moindre occasion pour réunir les masses, ne fût-ce que pour témoigner de la reconnaissance. Des fêtes, des chants, des rassemblements, des rapports nombreux établis entre les hommes de toute opinion, suffisent pour faire jaillir des idées, donner au peuple le sentiment de sa force et le rendre exigeant. La difficulté n'est pas de convaincre le peuple : quelques grands mots, liberté, droits de l'homme, progrès, égalité, fraternité, despotisme, privilège, tyrannie, esclavage suffisent pour cela; le difficile c'est de le réunir. »

Après des péripéties nombreuses et diverses, Louis Bonaparte avait enfin réussi à s'asseoir dans le fauteuil de Président de la République française. Ce titre ne lui suffisait pas. La Maçonnerie le comprit et commit la faute de lui offrir la couronne. Ils voulurent bien oublier, à son avantage, ce serment que devaient jurer tous ceux qui étaient initiés aux grades supérieurs et spécialement à celui de Philosophe inconnu : « Je jure de ne jamais défendre la cause d'un tyran et de renoncer à la faveur des grands. Je promets de combattre généreusement pour la régénération de la société, pour la vertu et la liberté de tous les Frères ; d'aider à combattre la superstition et à anéantir les usurpateurs du droit des hommes qui jouissent aujourd'hui en paix, des biens qu'ils nous ont ravis. » Est-il une déclaration plus sublime et plus héroïque que celle-ci ? Ah ! si la Franc-Maçonnerie essayait seulement de s'en tenir à son programme ! Je dis essayer, parce qu'il faut en toutes choses, tenir compte de la faiblesse humaine qui toujours faillit d'une manière ou d'une autre. Car je ne connais guère de maximes plus propres que les siennes à rendre l'humanité heureuse et libre. Le grand point, c'est de les mettre en pratique et de les appliquer. Malheureusement, on rencontre, à chaque pas, chez elle, la contradiction la plus flagrante avec ses principes, le mépris le plus formel de ses statuts et l'oubli le plus grave de

ce qu'elle doit à ses semblables, non seulement en tant que Francs-Maçons, mais encore en tant que simples citoyens profanes. Pour dire la vérité il faut reconnaître, hélas ! que si la république est son régime de prédilection, le régime que ses constitutions mettent en avant, elle accorde cependant son estime aux tyrannies dont elle peut librement partager les faveurs et le pouvoir. Une telle conduite n'est ni logique, ni loyale. En voici un exemple dans l'adresse que le Grand Orient de France envoyait au prince Président à la date du 6 octobre 1852 :

« Prince Président,

« La Maçonnerie est une œuvre toute philanthropique. Elle a pour mission de créer et de propager toute institution qui tend à faire le bien ; elle enseigne les vertus paisibles de la famille, l'amour et la foi en Dieu ; elle interdit à ses adeptes, toute discussion politique. Mais cette prescription qui est rigoureusement observée par nous, peut-elle fermer nos cœurs à la reconnaissance, ce sentiment si naturel et si généreux ? Jamais, Prince, nous n'avons oublié tout ce que nous devons à l'empereur votre oncle, qui nous accorda toujours sa puissante protection et voulut bien nous admettre à lui présenter nos hommages.

« Lors des jours néfastes de 1814 et 1815 on ne nous vit point manifester (ils oubliaient les mille francs votés pour la reconstitution de la

statue de Henri IV et la procession du buste de Louis XVIII dans les rues de Marseille) d'adhésion au nouveau pouvoir. Tant que vécut le roi Joseph, notre Grand Maître, d'heureuse mémoire, nous lui conservâmes notre foi. Après sa mort, nous avons attendu. A peine, par votre énergie et votre héroïque courage, Prince, aviez-vous sauvé la France, que nous nous empressions d'acclamer Grand Maître de l'Ordre, l'illustre prince Murat, si digne de suivre vos destinées. La vraie lumière maçonnique vous anime, grand Prince. Qui pourra jamais oublier les sublimes paroles que vous avez prononcées à Bordeaux? Pour nous, elles nous inspireront toujours et nous seront fiers d'être sous un pareil chef, les soldats de l'humanité. La France vous doit son salut; ne vous arrêtez pas au milieu d'une si belle carrière. Assurez le bonheur de tous, en plaçant la couronne impériale sur votre noble front. Acceptez nos hommages et permettez-nous de vous faire entendre le cri de nos cœurs :

« Vive l'Empereur! »

Rayonnant dans l'auréole de sa gloire, le fabuliste Lafontaine devait applaudir la conduite de si fidèles disciples. N'avait-il pas, lui aussi, crié, tour à tour : Vive le Roi! Vive la Ligue! Ce système de politique qui, à proprement parler, n'en est pas, a reçu, fort à propos, le nom d'*opportunisme*. S'il est malheureusement trop en usage aujourd'hui, par contre il n'a

pour sa défense que l'intérêt personnel de ceux qui le pratiquent : motif trop peu conforme au bien général et public, pour qu'on puisse l'approuver ou le choisir comme règle de conduite.

Malgré sa bassesse et ses adulations, la Franc-Maçonnerie devait cependant être affligée de nombreuses et pénibles épreuves durant cette période qui, d'autre part, fut si peu féconde en résultats humanitaires. En 1852, le Grand Maître, prince Murat, fit construire à Paris le premier temple de l'Ordre. Deux ans après, obéissant, sans doute, aux injonctions reçues de Napoléon III, il fit entendre au Grand Orient que le gouvernement ne voulait plus d'assemblée législative et délibérante au sein de l'Ordre, désirait que le Grand Maître centralisât tous les pouvoirs en sa main et fût assisté d'un conseil. La majorité des membres, loin de la rejeter comme attentatoire aux prérogatives de l'Ordre et de la considérer comme un empiètement illégal sur ses droits, approuva cette proposition. Ses constitutions semblaient d'ailleurs autoriser implicitement cette transformation; car, sans cesse remaniées depuis 1806, époque de leur établissement, elles avaient fini par accorder au Grand Maître un très grand pouvoir (articles 32 et suivants des constitutions de 1849). Toutefois, bien, que la plupart des Francs-Maçons ne s'en doutassent même pas, la réforme demandée par l'empereur ne tendait à rien moins qu'à l'abolition de l'Ordre. Il re-

doutait cette puissance occulte qui s'insinuait partout, pour imposer ses volontés auxquelles, le plus souvent, il devenait impossible de se soustraire. Quelques membres seulement des plus clairvoyants virent le péril et s'en alarmèrent. Dans un congrès tenu à Paris, le 1er juin 1855, un délégué formula la proposition suivante : « Persuadé que la Franc-Maçonnerie n'a pas fini son temps et que son œuvre de moralisation, d'amour et d'humanité ne saurait jamais être regardée comme accomplie, j'émets le vœu qu'elle poursuive la mission qui lui est confiée et que le Grand Orient, en son pouvoir exécutif, y travaille avec le zèle et les lumières qui le distinguent, en soumettant trimestriellement aux Ateliers de sa correspondance, une question à traiter sur la réalisation de notre grande œuvre. » Le Grand Orient qui était toujours travaillé par les agents secrets de Napoléon, et sur lequel pesait encore l'intimidation, rejeta naturellement cette proposition. Comme représailles, le prince Murat alla plus loin et ferma même soixante-quatorze loges et chapitres, sous le spécieux prétexte que ses membres ne payaient pas leurs cotisations, mais en réalité, pour les punir d'oser encore élever la voix, malgré les ordres reçus. Ce congrès de 1855 avança, du reste, un grand nombre d'excellentes propositions qui toutes demeurèrent à l'état de lettre morte. On leur liait les mains; ils n'avaient qu'à se résigner.

La Maçonnerie française avait alors plusieurs journaux et revues périodiques. Citons entre autres, à Paris : l'*Abeille*, l'*Hermès*, publiés par le Fr.·. Ragon; l'*Univers Maçonnique*, par Moreau; le *Globe* par le Fr.·. Juge; la *Revue Maçonnique*; l'*Orient*, par le Fr.·. Clavel; l'*Almanach de la Maçonnerie*, par le même; la *Chronique de la Renaissance Maçonnique*; le *Bulletin du Grand Orient de France*; le *Bulletin hebdomadaire des travaux Maçonniques en France*; le *Monde Maçonnique*; la *Chaine d'Union* (ces quatre dernières revues sont toujours en cours de publication); à Lyon, la *Revue Maçonnique*, par Cherpin et Kauffmann; à Marseille, le *Compas*; à Rouen, la *Fraternité*; à Versailles, la *Vraie Lumière*, et quelques autres. Il faut dire à leur louange, que toutes ces publications exprimaient les idées les plus saines et les plus humanitaires. Elles parurent, du reste, presque toutes, en dépit de la défense expresse du Grand Orient de publier quoi que ce soit qui pût jeter le jour sur ses travaux. C'est ce qui explique sa sévérité à l'égard de quelques uns de ses membres. Redoutant les indiscrétions ou les fausses interprétations de ses faits et gestes, le Grand Orient avait décidé « qu'à partir du 1er mars 1859, nul écrit maçonnique périodique ou non, ne pourrait être imprimé ailleurs, que chez l'imprimeur du Grand Orient de France, à moins d'une autorisation spéciale du Grand Maitre ».

Cette décision équivalait à une défense formelle de publier quoi que ce fût, car la censure trouvait aisément une raison quelconque pour retirer l'autorisation demandée. N'y a-t-il pas lieu de s'étonner d'une pareille mesure prise par une institution qui n'a d'autre but que de rendre à l'homme la liberté dont l'a dépouillé la tyrannie? N'est-ce pas une inconséquence inexplicable de la Maçonnerie avec ses principes que de formuler ainsi une mesure restrictive de la liberté de penser? Cette décision qui pose à l'exercice de ce droit des restrictions que le plus absolu même des gouvernements n'a jamais osé imposer à ses sujets, est-elle conforme à la justice et à l'équité? Le Grand Orient ne sera-t-il pas ainsi accusé d'être l'ennemi des lumières et de vouloir les distribuer avec trop de parcimonie? Il y a là un point de rapprochement de plus de la Maçonnerie avec les Jésuites. Citons, à ce propos, le sentiment de Rebold qui ne paraît pas dénué de fondement : « Il arrive trop souvent, dit-il, que la liberté est attaquée, avec sévérité, à l'égard des écrivains qui attaquent le Grand Orient dans son omnipotence, tandis que ceux qui l'encensent en toutes choses et quand même, sont assurés d'une impunité parfois scandaleuse. » (*Histoire des Tr. GG. LL.·.*, page 303.)

Dans des cas semblables, le Grand Orient agit donc selon son caprice ou la passion du moment, et, par conséquent, ses condamnations

ne peuvent produire l'effet moral que doit avoir tout jugement dicté par la justice. Dans divers procès et notamment dans celui du Fr.·. Clavel, par rapport au journal l'*Orient*, on a vu comment le Grand Orient, ou pour mieux dire cette détestable coterie qui le dirigeait trop souvent, s'est écarté des principes de ses statuts. Cette injustice, cette intolérance se manifestait d'une manière encore plus évidente le 31 mars 1859, lorsque que le Grand Maître suspendit les « *Enfants d'Hiram* », or.·. de Lyon, pour s'être permis de discuter un de ses décrets. Et la liberté, que devient-elle, dans de pareils cas? Qu'appellera-t-on tyrannie, si de tels actes n'en sont pas l'expression la plus réelle et la plus monstrueuse? Est-ce donc ainsi que devrait agir le chef d'une institution qui s'intitule la libératrice du genre humain? Peut-on considérer de pareilles mesures comme la résultante des recommandations du genre de celle-ci : « Votre emploi, à l'avenir, sera de former les hommes; vous devez apprendre, ici, comment on peut lier les pieds et les mains aux usurpateurs des droits de l'homme. Vous apprendrez à gouverner les humains et à les dominer non par la crainte, mais par la vertu. Il faut, en un mot, que vous vous consacriez en entier à un Ordre qui a entrepris de rétablir l'homme dans sa dignité primitive, etc. » Tel est le discours adressé au novice pour le grade de Philosophe inconnu, comme on peut s'en assurer soi-même dans

l'*Orthodoxie maçonnique* de Ragon (page 380).

Qu'on compare la doctrine et qu'on juge les faits!

Napoléon, devenu empereur, était constamment sollicité par ses anciens frères conjurés de la Jeune Italie, de mettre ses promesses à exécution. Comme il cherchait à temporiser, Mazzini s'impatienta et le considérant, pour lors, comme traître à ses serments, résolut de le faire assassiner. Laissons parler M. Keller, ancien député, et faire lui-même le rapprochement de l'attentat d'Orsini commis sur la personne de Napoléon III avec la guerre d'Italie : « Le soir de l'attentat (14 janvier 1858) l'empereur montra en présence du péril un sang-froid admirable. Comme lors des conspirations de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique, en 1853, de Pianori, en 1855, il méprisa d'abord l'implacable persécution de la secte italienne dont il était membre, mais qu'il avait résolu de renier, pour se vouer à la prospérité de la France et à l'établissement solide de sa dynastie. Mais vint bientôt la réflexion et, avec elle, cette frayeur rétrospective qui s'empare des âmes les mieux trempées, et fait leur supplice. Le prince impérial n'était qu'un petit enfant, que deviendrait l'empire et que deviendrait ce prince héritier, si la secte qui avait juré la mort de Napoléon, parvenait à réaliser son exécrable dessein? L'empereur, en proie à des perplexités terribles, se souvint d'un conseil

que lui avait donné sa mère, la reine Hortense : « Si vous vous trouvez jamais dans un grand « péril, si vous avez jamais besoin d'un conseil « extrême, adressez-vous en toute confiance à « l'avocat X***. Il vous tirera du péril et vous « conduira sûrement. » Cet avocat que je ne veux pas nommer ici, était un exilé romain que Napoléon lui-même avait connu dans les Romagnes, pendant le mouvement insurrectionnel de l'Italie contre le Saint-Siège. Il vivait près de Paris, dans un état qui n'était ni la fortune ni la médiocrité, cette aisance mystérieuse que la Maçonnerie assure à ses capitaines. Napoléon chargea quelqu'un d'aller le trouver et de l'inviter à se rendre aux Tuileries. Il y consentit et rendez-vous fut pris pour le lendemain. Quand il entra dans le cabinet de l'empereur, celui-ci se leva, lui prit les mains et s'écria : « On veut donc me tuer? Qu'ai-je fait? — Vous avez oublié que vous êtes Italien et que des serments vous lient au service de la grandeur et de l'indépendance de notre pays. — Napoléon objecta que son amour de l'Italie était resté inaltérablement dans son cœur mais que, empereur des Français, il se devait aussi, et avant tout, à la grandeur de la France. Et l'avocat répondit que l'on n'empêchait nullement l'empereur de travailler aux affaires de la France mais qu'il pouvait et devait aussi travailler aux affaires de l'Italie et unir la cause des deux pays, en leur donnant une égale liberté

et un même avenir. — Que faut-il que je fasse? que me veut-on? demanda Napoléon. L'avocat promit de consulter ses amis et de donner, dans peu de jours une décision. Cette décision ne se fit pas attendre longtemps. La secte demandait à Napoléon trois choses : 1° La grâce de Pierre Orsini; 2° La proclamation de l'indépendance de l'Italie; 3° La participation de la France à une guerre de l'Italie contre l'Autriche. On accordait quinze mois à Napoléon pour préparer les événements; et il pouvait durant ces quinze mois, jouir d'une sécurité absolue. Les attentats ne se renouvelleraient pas et les patriotes italiens attendraient l'effet des promesses impériales. »

Ceci nous prouve une fois de plus que le poignard jouait un grand rôle dans les Sociétés secrètes, aux temps modernes. Aujourd'hui ces attentats sont, peut être, devenus plus rares ou du moins s'exécutent avec un plus grand secret, parce que la liberté individuelle s'étant accrue dans des proportions considérables, les citoyens ont à leur disposition plus de moyens de défense personnelle. La rapidité des communications, le développement de la police publique et tous les autres progrès de notre civilisation contemporaine, obligent à plus de prudence et de circonspection. Ces secrets terribles que les adeptes trahissent rarement, Napoléon les connaissait sans qu'il lui fût possible de se prémunir contre leurs lugubres effets, autrement que par le plus strict accomplissement de ses serments d'autre-

fois. Mais tout en tenant ses engagements vis-à-vis de la secte, il voulait ménager le pape. C'est ce qui explique les hésitations calculées de l'empereur. Sa politique fut devinée par Enfantin dont la perspicacité, la pénétration d'esprit savait tout découvrir. Il écrivait en effet en 1861 : « J'entends, assez souvent, plusieurs d'entre nous s'étonner des ménagements, tempéraments, atermoiements que le gouvernement français apporte depuis dix ou douze ans dans ses relations avec la papauté. Pour moi je n'en suis pas surpris; ce qui ressort évidemment pour moi de notre conduite à Rome, c'est précisément que nous ne voulons pas détruire de fond en comble le catholicisme, mais nous désirons qu'il se transforme, c'est-à-dire que nous nous appelons Napoléon III et non Mazzini. »

Malgré la terreur qu'il inspirait, ce dernier ne fut pas toujours lui-même exempt de crainte. Nubio menaçait de lui arracher son pouvoir et avait réussi à former un comité à lui, à Rome. Que fit Mazzini, dans ce cas? Il eut, comme toujours, recours aux moyens extrêmes. Mais il lui fallait, tout d'abord, découvrir le siège de ce comité, avant de pouvoir atteindre son ennemi. Lorsque ses agents secrets l'eurent découvert, Mazzini demanda à en faire partie. Nubio refusa et dès lors sa mort fut résolue. Il fut pris, dit l'historien des Jésuites, d'une de ces fièvres lentes qui consument par une prostration gra-

duée. Ordinairement l'art ne peut ni les guérir ni les expliquer. Cette maladie venue si à propos, avait sa raison d'être. Les complices de Nubio n'en cherchèrent point la cause. Ils savaient depuis longtemps que dans les Sociétés secrètes la surdité commande au mutisme et qu'il vient encore des lettres de Caprée comme au temps de Tibère et de Séjan. Nubio frappé d'impuissance et ses amis de terreur, les Sociétés secrètes n'avaient plus à redouter une action indépendante. C'est ainsi que le comité tout entier disparut lui-même, et Mazzini put ressaisir son autorité (Deschamps; *Histoire des Sociétés secrètes*).

L'unification de l'Italie se fit donc; Napoléon y employa les forces de la France et, à ce prix, eut la vie sauve. Il ne devait pas, cependant, jouir longtemps du calme et de la tranquillité, et sera bientôt battu en brèche sur un autre point. La guerre de la France contre la Prusse, en 1870, sera pour lui le dernier acte du drame où son rôle fut si mouvementé, si fécond en péripéties de toutes sortes. Mais je ne veux pas anticiper sur les événements.

Pour gagner la faveur de l'empereur, le Grand Orient avait résolu de donner la Grande Maîtrise au prince Jérôme, son parent. Mais, auparavant, il fallut trouver un prétexte pour en évincer le prince Murat qui n'avait nullement l'intention, alors, de donner sa démission. Il y eut, à cette occasion, une véritable émeute

au Grand Orient, le 20 mai 1861, et le Fr.·. Rexès, secrétaire particulier du Grand Maître, fut obligé, pour la calmer, de recourir à la force publique. Des agents de police investirent le temple maçonnique pour maintenir les plus ardents et en imposer aux perturbateurs. Le résultat pratique de cette intervention armée fut l'interdiction, avant le mois d'octobre de la même année, de toute réunion ayant pour but l'élection d'un nouveau Grand Maître. La plupart des Francs-Maçons protestent alors contre une mesure qu'ils considèrent comme vexatoire et publient un manifeste contre Murat, en l'accusant d'arbitraire. Celui-ci leur répondit en prononçant la déchéance contre les protestataires.

En date du 16 octobre suivant, le ministre de l'Intérieur, M. de Persigny, voyant l'ordre rétabli, envoya aux Préfets une circulaire, pour leur recommander la Franc-Maçonnerie dont le but, disait-il, était identique à celui des Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, de Saint-François-Régis et autres semblables. M. Plantier, évêque de Nîmes en eut connaissance et en conçut une grande colère. Il écrivit au Ministre une lettre virulente dans laquelle il vouait la Franc-Maçonnerie à l'enfer. Les loges de Marseille, se trouvant offensées par les termes de l'évêque, ripostèrent à leur tour. Entre autre choses, j'ai relevé dans leur lettre le parallèle suivant :

« Nous sommes, disaient les membres de la

loge, des hommes réunis en une immense association pour nous instruire, nous moraliser, nous améliorer. Nous admettons parmi nous, tous les hommes, quel que soit leur rang, leur patrie, leur couleur, leur religion. Nous respectons toutes les croyances sincères.

Vous, vous êtes les partisans de l'intolérance et du fanatisme; vous êtes les enfants de Dominique et de Loyola.

Nous sommes des libres penseurs. — Vous, vous tuez la pensée.

Nous sommes les hommes de l'avenir. — Vous, vous êtes ceux du passé.

Nous sommes des êtres vivants. — Vous êtes des cadavres.

Nous croyons en un Dieu juste, bon, miséricordieux. — Vous en avez fait un Dieu mauvais, vengeur, implacable. »

Je laisse au lecteur le soin de juger par lui-même jusqu'à quel point ce parallèle est conforme à la vérité; les faits qui précèdent suffiront à déterminer son sentiment, dans la mesure de toute justice et de toute équité.

Le second acte de réforme monarchique dans la Franc-Maçonnerie française, fut la nomination directe, par Napoléon III, du maréchal Maignan, comme Grand Maître, à la date du 11 janvier 1862 et après le désistement du prince Jérôme. Lorsqu'il fut nommé, le maréchal cédant, sans doute, aux injonctions de l'empereur, voulut compléter la réforme de l'In-

stitution maçonnique et la placer sous l'autorité immédiate du gouvernement. Il rendit en conséquence, un décret, à la date du 22 mars 1862, qui dissolvait tous les rites, à l'exception de ceux professés par le Grand Orient. Ce décret promulgué dans des circonstances peu favorables à son acceptation demeura sans effet, et le prestige du Grand Maître y perdit son éclat. Son autorité, réelle tout d'abord, ne fut bientôt plus que nominale. Cette protestation tacite de la Maçonnerie prouve qu'il y avait encore en elle quelque énergie, et qu'elle n'avait pas encore perdu le sentiment de sa dignité d'autrefois et de son indépendance menacée. Loin de baisser la tête, les rites frappés par le décret du Grand Maître n'en continuèrent pas moins à marcher au grand jour et à fréquenter leurs tenues. Les princes avaient essayé de faire de la Maçonnerie, une œuvre d'intérêt privé, une espèce de légion prétorienne chargée de les soutenir et de les défendre, ils ont échoué. Car son autorité n'a cessé de grandir en même temps que son indépendance, et malgré la force, malgré la ruse et la menace, elle a su rester, après quelques défaillances regrettables, ce qu'elle était autrefois : libre et dévouée aux intérêts populaires. La question de sa suppression qui a été agitée tant de fois semblerait oiseuse aujourd'hui et risquerait même fort de n'être pas prise en considération, fût-elle mise en avant ou soutenue par le gouvernement le mieux établi.

Turinaz n'en parle jamais qu'avec une certaine frayeur : « Une organisation si puissante, dit-il, dérobée à tous les regards, échappant à toute surveillance sérieuse dans tous les pays du monde, est une menace perpétuelle, formidable pour les gouvernements et pour les peuples. Aucune constitution ne peut offrir une garantie efficace et défendre l'indépendance de l'autorité contre cette puissance mystérieuse qui enlace un État tout entier, qui fait circuler d'une extrémité à l'autre d'un grand pays, des ordres secrets dictés par des chefs invisibles et exécutés avec une obéissance aveugle. » L'esprit de parti a souvent exagéré les calomnies et les accusations de toutes sortes imputées aux Francs-Maçons comme aux Jésuites. C'est ainsi que l'écrivain que je viens de citer ajoute : « Avant tout, la Franc-Maçonnerie veut faire des dupes, et en faisant des dupes, elle fait des instruments aveugles et des victimes. Si elle se révélait telle qu'elle est, telle qu'elle apparaît dans sa hideuse réalité à ceux qui l'ont étudiée de près, elle soulèverait l'indignation universelle. Toute âme honnête reculerait devant ce travail obstiné de l'impiété et de l'anarchie, et les gouvernements même les plus faibles n'hésiteraient pas à la frapper. »

Un paragraphe des constitutions actuelles de la Franc-Maçonnerie porte que « Nul ne peut devenir Franc-Maçon et jouir des droits attachés à ce titre, s'il n'a une profession libérale et s'il ne

justifie de moyens suffisants d'existence ». Tout initié doit verser une somme relativement importante, à son entrée dans sa loge. Pour les grades inférieurs, cette somme ne s'élève pas à moins de trois cents francs. Que les membres riches donnent en proportion de leur fortune, rien de plus naturel ; mais dans une institution comme celle dont il est question ici, le talent devrait, au moins, marcher de pair avec la fortune, et tandis que les uns paient de leurs ressources pécuniaires, les autres, moins favorisés sous ce rapport, devraient obtenir l'initiation par la compensation du concours de leurs facultés intellectuelles. Peut-être est-il vrai que la spéculation apparaît un peu trop, là où l'élévation de l'esprit, le talent seul devrait être remarqué.

L'action de la Maçonnerie sous la Commune fut plus réelle qu'on ne l'a cru généralement. Lorsque celle-ci eut fait explosion le 18 mars 1871, les Francs-Maçons intervinrent auprès de M. Thiers pour obtenir une solution pacifique. Mais Thiers ne crut pas devoir obtempérer à leurs désirs, et se retira à Versailles. En désespoir de cause, les loges de Paris adressèrent alors à tous leurs membres présents dans la capitale, un appel ainsi conçu : « Frères en Maçonnerie et Frères compagnons, nous n'avons plus à prendre d'autre résolution que celle de combattre et de couvrir de notre égide sacrée, la cause du droit. Armons-nous pour la défense !

Sauvons Paris! Sauvons la France! Sauvons l'humanité! Paris, à la tête du Progrès humain, dans une crise suprême fait son appel à la Maçonnerie universelle, aux compagnons de toutes les corporations; il crie : A moi les enfants de la Veuve! Cet appel sera entendu par tous les FF.·. Maçons et compagnons; tous s'uniront pour l'action commune, en protestant contre la guerre civile que fomentent les souteneurs de la monarchie. Vive la République! » On sait le reste. Les premiers jours de la troisième République ne furent pas exempts de tristesse et de déceptions.

En 1873, le parti monarchique relevait la tête. Il était revenu de sa première surprise. Le comte de Chambord vivait toujours et, par son existence, menaçait de faire crouler tout l'échafaudage de la République si péniblement élevé. Claudio Jannet cite à ce propos un passage du journal *la Révolution française* du 12 mai 1879, où Littré s'exprimait ainsi : « Nous aimerions à savoir ce que peuvent en penser M. le comte de Chambord, que son refus d'accepter le drapeau tricolore a seul empêché de devenir Henri V, et Gambetta qui, en prévision de cette éventualité, avait préparé et organisé sur toute la surface du territoire et jusque dans l'armée, une insurrection auprès de laquelle l'insurrection du 18 mars n'eût plus été qu'un jeu d'enfants. »

Plus fidèle, cette fois, à son programme, la Maçonnerie intervenait également dans les

affaires d'Espagne, en 1874. Claudio Jannet et d'Estampes affirment à cet égard que « les Sociétés secrètes du monde entier, depuis l'Internationale jusqu'à la Franc-Maçonnerie, attachèrent un grand intérêt à empêcher l'avènement au trône d'Espagne de don Carlos. La même année, le Grand Orient d'Italie adressait une circulaire, dans ce sens, aux loges du monde entier, pour leur demander de concourir par un effort combiné sur l'opinion publique, contre le mouvement carliste. La révolution de 1868 avait été faite également par la Maçonnerie qui ne pouvait pardonner à la reine Isabelle l'appui qu'elle avait toujours cherché à donner au pape et à l'Église, La royauté d'Amédée, puis la république furent autant de combinaisons essayées successivement par les diverses couches de la Maçonnerie. Les Zorilla, chef évincé depuis au profit de Sagasta de toutes les loges espagnoles, les Castelar, les Py y Margall représentaient ses fractions les plus avancées; une fois maîtres du pouvoir, ils déclarèrent une guerre ouverte à la religion. Mais l'Espagne n'était pas mûre pour la république, encore moins pour l'impiété publique. Les grands chefs des Sociétés secrètes intervinrent alors, et décidèrent l'établissement d'une monarchie constitutionnelle, proclamant la suprématie de l'État moderne et assurant toute facilité de propagation aux doctrines révolutionnaires ».

En Allemagne, après 1848, M. de Bismarck

fut l'homme qui groupa toutes les forces des Sociétés secrètes sous sa direction Pour rendre son action uniforme, il réunit, en 1861, tous les rites de la Maçonnerie allemande sous la dénomination de *Verein deuscher Freimaurer* (Union de la Franc-Maçonnerie allemande). Le plus grand nombre de ses membres se composait de hauts dignitaires, de professeurs et d'écrivains. Ce n'est que dix ans après que fut décidée l'expulsion des congrégations religieuses.

Le Kulturkampf est établi. Le chancelier allemand, rompant en visière avec l'Église, crut qu'il pouvait désormais marcher sans elle. La *Revue maçonnique* de Leipzik était explicite à cet égard. Elle disait : « Quand sont ainsi en présence deux antagonistes : l'empereur qui en sa qualité de Fr.·. estime et protège l'Ordre; le pape qui le maudit et voudrait bien l'envoyer aux enfers; la Franc-Maçonnerie peut et doit se mettre du côté où elle est comprise et aimée. A la suite de l'empereur, nous marchons vers la liberté de l'esprit sans assujettissement; vers la pacification de la société, sans distinction de symboles; vers l'affranchissement de tout préjugé de jouissance égoïste. Ce vieillard, ce héros est notre frère; il nous est lié par une chaîne indestructible, indissoluble. L'idéal que poursuit notre Société, nous l'associe. Avec nous et pour nous, il manie le marteau de la force, l'équerre de la sagesse, le compas de l'inspiration commune qui sert à régler, suivant un type idéal, les actes dignes de l'homme. Que la conduite de notre Fr.·. impérial qui n'a pas vainement travaillé au grand œuvre, soit un exemple à tous les FFr.·. Nous avons confiance que tous nos FFr.·. et toutes nos loges sont animés de ces sentiments et qu'on n'oubliera pas, dans les banquets qui ont lieu à des époques fixées, de faire trois feux nourris en l'honneur et par amour pour le noble vieillard qui a su combattre les puissances des ténèbres qui veulent anéantir nos desseins. »

Telle est la conduite de la Franc-Maçonnerie en Allemagne, telle elle est en France, en Belgique, en Italie, un peu partout où elle se présente. Aujourd'hui qu'elle dicte ses lois à presque toutes les nations de l'Europe et du Nouveau-Monde, on ne saurait plus la qualifier légitimement de secrète, puisque, contrairement à ses habitudes anciennes, elle s'affirme publiquement et au grand jour, dans les décisions des gouvernements et tient à s'afficher de plus en plus, dans les cérémonies officielles et dans les réunions.

Et, de fait, pourquoi aurait-elle besoin de se cacher? S'il est vrai qu'elle fait le bien, c'est une raison de plus pour se montrer au grand jour. Si son but réel est le triomphe de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, elle ne saurait l'atteindre sans le concours de la lumière. Si tous ses membres doivent, sous tous les climats et

par tous les moyens, travailler à la grande œuvre de l'émancipation humaine; si les citoyens doivent s'unir aux citoyens, les peuples aux peuples, pour arriver à l'affranchissement de l'humanité; je ne vois rien là que de grand, que de noble et de sublime! En effet, pour quel motif un citoyen quelconque s'arrogerait-il le droit de tenir ses semblables dans les fers? Lorsqu'on voit un brigand attenter à la liberté ou à la vie d'un honnête homme, le premier mouvement d'un cœur droit n'est-il pas de courir le délivrer? Celui qui, dans de semblables circonstances, refuserait de secourir un opprimé, mériterait-il vraiment le titre d'homme et ne pourrait-on pas l'assimiler justement à ce brigand lui-même?

Le salut de la France et des nations semble résider au sein de la Maçonnerie. Toutefois pour le pouvoir, il faudrait tout d'abord qu'elle le veuille. Tout dépend de ce principe. Elle possède tous les éléments nécessaires à cet effet; mais il faut qu'elle les mette en action. Lorsqu'on voit son apathie, son indifférence pour tout ce qui ne touche pas directement à sa grandeur, on est tenté parfois de se désespérer. Où donc est cette vigueur dont elle faisait preuve, il y a quelques années, quand Georges Lebrun disait du haut de la tribune : « Riches bourgeois, vous avez voulu le combat à outrance; soit, nous y répondrons. Nous allons voir comment vous en sortirez. Braves prolétaires, plus de faiblesse! Plus de pitié pour ces

lâches qui vous ont abandonnés et trahis! Si vous ne portez pas le dernier coup à cette bourgeoisie lâche et criminelle, vous allez bientôt la voir lever encore sa tête hideuse. Le combat à mort est engagé entre les hommes du peuple et les ennemis du peuple; il ne peut finir que lorsque l'un des deux partis aura anéanti l'autre. » (Discours du 26 juillet 1875.) Voilà qui s'appelle être conséquent avec ses principes! Aujourd'hui que la Maçonnerie occupe le pouvoir, aura-t-elle le triste courage de désavouer de telles paroles! Je sais bien qu'un désaveu n'est pas difficile à prononcer, mais j'estime encore trop cette institution pour croire qu'elle aura recours à une telle extrémité, et supposer qu'elle se laisse aller à une pareille bassesse, à une pareille lâcheté. Qu'elle ne recule pas devant sa tâche sublime! Il faut qu'elle exécute jusqu'au bout le dessein qu'elle s'est proposé, sans se laisser déconcerter par les préjugés d'un vulgaire ignorant qui ne comprendra sa générosité que lorsqu'il jouira pleinement du fruit de ses travaux et de son dévouement.

CHAPITRE IX

La Franc-Maçonnerie ne pratique aucune religion positive, et conserve, sous ce rapport, l'indépendance la plus complète. — Elle se retrempe dans le christianisme, sans se confondre absolument avec lui. — Motifs pour lesquels elle n'admettait pas, à l'origine, de Juifs dans son sein. — Scandales apportés dans la Maçonnerie par les fils d'Israël. — Le Suprême Conseil et la Stricte Observance. — Leurs principes monarchiques. — Spéculations du Fr∴ Abraham. — Création d'un nouveau rite par les trois frères Bédarrides. — Nullité de leur bienfaisance. — Influence des Juifs. — Avantages des membres de la Franc-Maçonnerie. — Richesse des Juifs, en général. — Avilissement de la noblesse. — Caractère du Sémite. — Ses intrigues et ses bassesses pour s'enrichir et s'attirer des honneurs. — La solidarité juive. — L'ouvrier au dix-neuvième siècle. — La tactique jésuitique et les ouvrages d'Édouard Drumont.

La Franc-Maçonnerie étant une Société indépendante, au point de vue des religions positives, avait passé par le christianisme où elle se retrempa, sans se confondre absolument avec lui. Jésus était alors l'expression la plus vivante et la plus parfaite des sentiments qui l'animaient et représentaient ses principes. Il est bien naturel, par conséquent, que la Maçonnerie de cette époque n'ait point admis de Juifs dans son sein, car ceux-ci personnifiaient alors l'opposition la plus directe et la plus vive contre l'action maçonnique ou chrétienne dont l'expression la plus formelle et la plus idéale se

trouvait dans le Christ. A la suite des temps, lorsque leurs tribus, concentrées d'abord dans la Palestine, se furent dispersées aux quatre coins du monde; lorsque mélangées aux autres peuples, elles eurent atténué, en perdant leur caractère national, ce sentiment de haine farouche contre tous ceux qui n'étaient pas de leur race, la raison qui les avait exclus de l'Ordre tomba d'elle-même. Il fallait attendre cependant que leurs ennemis naturels, les moines, leur permissent de prendre la place qu'ils désertaient eux-mêmes. Lorsque l'élément religieux et sacerdotal ne fut plus dominant dans la Maçonnerie, comme au moyen âge, elle crut, en vertu de sa tolérance, devoir accorder aux Sémites les mêmes avantages qu'à ceux qui professaient des religions différentes.

Ainsi, ce n'est qu'au commencement du dix-neuvième siècle que les Israélites commencent à fréquenter les loges. L'initiative avait été donnée par le comte de Grasse-Tilly, en 1802, comme nous l'avons vu, puis, à son tour, le Grand Orient leur accorda sa communion, quelque temps après. La Maçonnerie tira-t-elle un grand profit de cette mesure? Il est permis de le contester, et même, au dire de certains auteurs, l'intrusion de la race sémite dans l'Ordre maçonnique contribua considérablement à faire du nouveau temple, une caverne de voleurs.

Les scandales de toutes sortes qui s'y étaient

introduits autrefois, avaient alarmé tous les Maçons sincères; mais à l'apparition des Juifs, ce fut bien autre chose. Comment trouver le remède à tous ces maux? « Les membres supérieurs du Suprême Conseil, disait Rebold, sont, par la malheureuse constitution qui les régit, conséquence nécessaire du système qu'ils ont adopté, tellement restreints dans l'exercice de leur influence, que bien qu'ils laissent aux loges de leur obédience, une grande liberté d'action, ces loges sont néanmoins arrêtées dans la moindre tentative de progrès. » C'est à ce rite qu'appartiennent surtout les hauts fonctionnaires de l'État, ou les grands financiers, tels que le baron de Rothschild et autres. On peut croire avec raison que la richesse et l'influence des membres du Suprême Conseil sont une menace perpétuelle pour la Maçonnerie démocratique et humanitaire qui forme le noyau des autres obédiences, telles que le Grand Orient ou la Loge Nationale, et dont les réformes populaires sont journellement entravées par l'avarice et l'égoïsme de leurs Frères en Maçonnerie. Il faut ajouter que le Suprême Conseil repose sur une création illégale et anti-maçonnique, attendu que des ordres de chevalerie revêtus de formes maçonniques ont été substitués aux trois degrés symboliques de la véritable Maçonnerie primitive. Il n'y a du reste, aucune différence, au fond, entre cette obédience et la création bâtarde de la Stricte

Observance due aux Jésuites du dix-huitième siècle. Le Suprême Conseil n'en est que la servile imitation. Son système, tout comme celui des Jésuites, est emprunté aux Templiers. Si les Juifs y dominent, ils se trouvent également en nombre assez considérable dans les autres rites dont ils ont toujours essayé de prendre la direction suprême. Un exemple suffira à prouver la vérité de cette assertion. Le Fr.·. Abraham était vénérable d'une loge continuellement en lutte ouverte avec le Grand Orient. En 1804, celui-ci réunit sous son obédience un certain nombre de loges dissidentes. Celle du Vénérable Abraham était du nombre. Aussi le Grand Orient, tout en acceptant la soumission de la loge du Vénérable, jugea-t-il prudent de l'évincer lui-même. Pour avoir la paix, il lui accorda une pension de dix-huits cents francs, à condition qu'il ne prendrait plus part aux travaux de sa loge. Cela n'empêcha pas le Vénérable de faire dans la suite un véritable commerce de constitutions, de chapitres, de conseils et de consistoires, lorsque, par ses sourdes intrigues, le Suprême Conseil se fut définitivement séparé du Grand Orient pour demeurer indépendant. Le comte de Grasse-Tilly loin de blâmer un tel abus, en usait pour son compte personnel et gagna ainsi de grosses sommes d'argent.

Je ne parle que pour mémoire du rite égyptien, dit de Misraïm, importé en France par les Juifs

Bédarrides, en 1816, et comprenant quatre-vingt-dix degrés. Ici, l'impudence fut portée jusqu'à son comble. Les frères Bédarrides, au nombre de trois, exploitèrent leurs grades comme une propriété industrielle. Ils avaient fondé plusieurs loges à Paris, et pour ce motif se firent reconnaître, à plusieurs reprises différentes, des titres de créance importants, de sommes variant entre 3,000 et 140,000 francs et basés sur des dépenses fictives. Ainsi furent signés : « le 11 juin 1818, un titre de 2,735 fr. 35; en 1831, un titre de 102,785 francs; le 20 septembre 1840, un autre de 131,793 francs, etc. Ils s'arrogeaient, en outre, des appointemenls variant de 2,000 à 6,000 francs, en leur qualité de chefs de loges. Pour mieux s'enrichir, ils pratiquaient couramment la faillite. Lorsque les loges demandaient compte des finances, on leur répondait en les fermant ou en frappant d'exclusion les membres trop curieux. Les tribunaux eurent plusieurs fois à intervenir dans leurs agissements, entre autres, le 18 janvier 1822, où ils furent condamnés pour infractions aux codes.

Il est inutile de se demander quel profit le peuple pouvait retirer d'une institution qui fonctionnait dans des conditions si déplorables. Elle n'était basée que sur la spéculation la plus éhontée; je ne veux pas dire l'escroquerie. Mais le reproche le plus grave à adresser aux chefs du rite de Misraïm, c'est que leurs actes

de charité ont été de tout temps, de la plus complète nullité, et qu'ils n'ont jamais rempli un des premiers devoirs de la Maçonnerie, celui de venir en aide aux malheureux ou aux personnes qui souffrent. » (Rebold.) Aussi ce fut une bénédiction quand ce rite tomba définitivement, à la mort du dernier des trois frères.

En Belgique, en Allemagne, en Espagne, on fut plus long à admettre les Juifs dans la Maçonnerie. Aujourd'hui cependant ses portes lui sont ouvertes dans tous les pays. N'est-ce pas là précisément ce qui leur donne cette puissance sur tous les marchés et leur permet, par l'établissement successif de la hausse ou de la baisse, selon l'occurence, d'accaparer la richesse publique? Oui, c'est là ce qui fait leur force. Avant leur admission dans les loges, loin d'être aussi influents qu'ils le sont devenus depuis, par l'argent, on les regardait d'un mauvais œil, et leurs entreprises, plus timides étaient aussi moins fructuseuses et moins favorisées. Dans les loges, en effet, un Fr.·. doit secourir un Fr .·. en tout et partout. Un ministre, un préfet doivent employer leur crédit, pour l'avancement des FFr.·.. Un juge ne doit pas condamner un Fr.·., fût-il coupable. Les hauts fonctionnaires doivent user de leur influence pour faire donner aux membres de l'Ordre les postes honorables et lucratifs, les pensions, les primes, les faveurs et les honneurs de toutes sortes. Mais c'est surtout quand

la cause commune est intéressée, que les Maçons doivent oublier les liens de la parenté, de l'amitié, de la nationalité, les devoirs mêmes de la justice, pour ne plus songer qu'au bien de l'Ordre (Benoist; *La Franc-Maçonnerie*).

Que ressort-il de ces paroles, sinon que la justice n'existe pas pour tout le monde; que la liberté ne devient le partage que de quelques-uns; que l'existence trop respectée pour ceux-ci, est foulée aux pieds avec mépris, quand il s'agit de ceux-là; que l'exploitation humaine permise aux uns est considérée comme un crime chez les autres; que la liberté, l'égalité, la fraternité ne sont qu'un vain mot, qu'un mensonge, qu'une comédie infâme? De cette faveur monstrueuse, si elle existe, de cet ostracisme impie et sans nom, de ce déni de justice à l'égard des uns, de ce favoritisme outré à l'égard des autres, à l'opinion de Gougenot-Desmousseaux, il y a cependant quelque distance. Voici comment s'exprime, à ce propos, cet auteur : « Ceux qui nous affirment, dit-il, que le Conseil universel mais secret de la Maçonnerie, composé de neuf membres, doit tenir en réserve pour les représentants de la nation juive un minimum de cinq sièges, parce qu'ainsi le veut la constitution maçonnique, nous affirment ce que les simples lois du bon sens nous ont déclaré être. Il devient donc nécessaire de prouver, en première ligne, au Français par trop naïf que ce n'est pas au Franc-Maçon qu'il obéit réellement, mais au

Juif, et que le but de celui-ci est de le ruiner, de l'assujettir à l'esclavage après l'avoir fait apostasier. Si cela lui convient, s'il préfère ce joug, dont le poids se fait déjà sentir si lourdement sur ses épaules, à la sainte liberté des nations chrétiennes, alors qu'il le subisse en connaissance de cause, sans pouvoir reprocher à personne de lui avoir laissé ignorer l'abîme dans lequel il se précipite tête baissée. »

Si l'on jette un coup d'œil autour de soi, et que l'on envisage les fortunes colossales possédées par les Juifs dont le nombre si restreint se chiffre à peine, par cinq ou six millions, sur le globe entier; si l'on se prend à considérer les classes supérieures de la société, cette noblesse autrefois si fière et si orgueilleuse qui s'est abaissée jusqu'à adorer le veau d'or, elle qui, hier encore, se serait crue déshonorée par le seul contact, par la seule fréquentation du Juif; si on la regarde enfin commettre toutes les bassesses et s'abandonner à toutes les intrigues pour briguer l'alliance de son ennemi auquel elle confie stupidement sa fortune, comme gage de son amitié, on est pris du vertige et réduit à se demander s'il est bien vrai que le règne d'Israël soit arrivé. Mais, que m'importe, après tout, le triomphe ou la défaite de cette noblesse-stupide! S'il suffit d'avoir un nom illustré par de nombreux aïeux pour être bas, vil, ignorant et incapable de raisonnement comme le dernier des crétins, je préfère être peuple, car la France

d'aujourd'hui c'est le peuple et non la noblesse. Le titre de citoyen libre est suffisamment noble pour qu'on n'ait pas besoin d'étayer sa valeur personnelle sur des parchemins que le premier chevalier d'industrie peut se fabriquer, après tout, sans que pour cela, de malhonnête homme, il devienne un citoyen honorable. Qu'elle ne se plaigne pas; elle n'a que ce qu'elle mérite. Son règne est passé; qu'elle se résigne. Si elle s'y refuse eh bien, qu'elle fasse valoir ses talents autrement que dans l'indolence et la paresse, autrement que dans l'égoïsme et l'avarice, autrement que dans les festins et la débauche! Au pied du mur on connaît le maçon. Elle avait tout ce qu'il fallait pour atteindre le but qui fait aujourd'hui l'objet de ses regrets. Mais elle a préféré prostituer ses talents et ses ressources à des jouissances honteuses et égoïstes. Honneur donc au travail, honneur à la constance et à la persévérance! Honneur surtout à la générosité et au dévouement, vertus qui depuis longtemps lui sont inconnues!

Est-ce à dire pource la que le monde doive judaïser et se laisser dominer par une poignée de financiers avides? Non, sans doute. Il faut au contraire lutter contre eux, car si le Juif est timide dans sa nature, il est hardi, entreprenant, et plein de constance en matière de commerce et de spéculation. Nul mieux que lui ne sait saisir, à propos, les occasions favorables au gain. S'il entreprend une affaire, soyez persuadé

qu'elle est bonne. De la conscience, il ne faut pas lui en demander. Sa morale est tout entière dans le succès; il n'en connaît point d'autre. Il a d'ailleurs une manière à lui, très originale, d'interpréter la dispersion de sa race dans tout l'univers. « Si le peuple d'Israël est dispersé sur toute la terre, disait un grand-rabbin, c'est que, sans doute, toute la terre doit lui appartenir. A nous appartient ce dieu du jour qu'Aaron nous a élevé au désert, ce veau d'or, cette divinité universelle de l'époque. Si nous voulons nous en convaincre, jetons seulement les yeux sur l'état matériel de l'Europe et analysons les ressources que se sont procurées les Israélites depuis le commencement du siècle actuel, par le seul fait de la concentration, entre leurs mains, des immenses capitaux dont ils disposent en ce moment. Aussi à Paris, Londres, Vienne, Berlin, Amsterdam, Hambourg, Rome, Naples, etc., et chez tous les Rothschild, partout les Israélites sont maîtres de la situation financière, par la possession de plusieurs milliards, sans compter que dans chaque localité de second et de troisième ordre, ce sont eux encore qui sont les détenteurs des fonds en circulation, et que, partout, sans les fils d'Israël, sans leur influence immédiate, aucune opération financière, aucun travail important ne pourrait s'exécuter. »

A une autre époque que la nôtre, de pareilles paroles eussent paru le comble de l'absurdité et de l'exagération, mais, dans les circonstances

actuelles, il faut bien reconnaître qu'elles ne sont pas dénuées de fondement. Mais ce n'est pas tout; voici qui est bien mieux. Si ce qui va suivre était vrai, les Juifs ne chercheraient rien moins que le bouleversement universel et dans ce cas, on rendrait certainement un grand service aux peuples de l'univers en les exterminant tous jusqu'au dernier.

Écoutons plutôt ce que dit toujours le grand-rabbin cité plus haut : « Sous prétexte de venir en aide aux classes travailleuses, il faut faire supporter aux grands possesseurs de la terre tout le poids des impôts et, lorsque les propriétés auront passé dans nos mains, tout le travail des prolétaires chrétiens deviendra pour nous la source d'immenses bénéfices. » Ne saute-t-il pas aux yeux qu'une pareille accusation n'est formulée que dans le but de faire échouer l'impôt progressif et de maintenir le pauvre dans la dépendance et l'esclavage? Hélas! en fait d'exploiteurs, il n'y a malheureusement pas que les Juifs; s'ils ne savent défendre leurs biens contre la rapacité du Sémite, les propriétaires chrétiens savent trop s'en prendre au faible et à l'opprimé. Tristes représailles! Continuons notre étude : « Le peuple d'Israël, ajoute le grand-rabbin, doit diriger son ambition vers ce haut degré de pouvoir d'où découlent la considération et les honneurs; le moyen le plus sûr d'y parvenir est d'avoir la haute main sur toutes les opérations industrielles, financières et commerciales, en se gardant de tout piège et de toute séduction qui pourraient l'exposer au danger de poursuites judiciaires devant les tribunaux du pays. Il apportera donc dans le choix de ces sortes de spéculations, la prudence et le tact qui sont le propre de son aptitude congéniale pour les affaires. Nous ne devons être étrangers à rien de ce qui conquiert une place distinguée dans la société : philosophie, médecine, droit, économie politique, en un mot, toutes les branches de la science, de l'art, de la littérature sont un vaste champ où les succès doivent nous faire la part large et mettre en relief notre aptitude. Ces vocations sont inséparables de la spéculation. Ainsi la production d'une composition musicale ou littéraire, ne fût-elle que très médiocre, fournira aux nôtres une raison plausible d'élever sur un piédestal et d'entourer d'une auréole l'Israélite qui en sera l'auteur. »

Cette citation a du moins le mérite d'être très catégorique et nous donne la clé du succès de bien des gens qui, n'ayant pas l'ombre du talent ou de l'originalité, ont su conquérir néanmoins une certaine célébrité, tout en amassant une fortune considérable, uniquement parce qu'ils faisaient partie d'une coterie qui avait intérêt à les applaudir.

Mais voici une accusation plus grave encore contre les Juifs : « Il faut, autant que possible, entretenir le prolétariat, le soumettre à ceux qui

ont le maniement de l'argent. Par ce moyen nous soulèverons les masses quand nous le voudrons. Nous les pousserons aux bouleversements, aux révolutions, et chacune de ces catastrophes avancera d'un grand pas nos intérêts intimes et nous rapprochera rapidement de notre unique but, celui de règner sur la terre, comme cela avait été promis à notre père Abraham. » La vie résulte ordinairement de la mort; de même aussi le bien du mal. Ce que l'on ne saurait nier, c'est que le peuple ait jamais été plus misérable, plus esclave, plus méconnu qu'il l'a été jadis sous les rois. Quant à l'éternité du prolétariat, il serait au moins dangereux de soutenir une telle théorie, si toutefois, il faut entendre par ce mot une multitude de citoyens qui, n'ayant ni pain, ni abri, ni travail, n'aurait pas le droit de réclamer par la force ou la violence, la possibilité d'une existence que lui refusent ceux qui l'exploitent.

Le droit à la vie est un droit de Dieu même, et un peuple éclairé auquel on le refuse, saura bien le prendre, sans se laisser assujettir par l'éloquence corruptrice de quelques agents payés pour le dérouter et le faire échouer dans son entreprise. L'intimidation et les menaces sont des moyens usés qui n'ont plus de prise sur des esprits droits et éclairés comme le sont aujourd'hui ceux de la majorité des ouvriers français, grâce aux soins vigilants de la Maçonnerie. Ils ne se laisseront donc plus bâillonner par des

tyrans quels que soient leur titre ou leur mandat. Sans doute, la liberté n'exclut pas la soumission; la tolérance, le respect de l'autorité sont des vertus nécessaires chez tous ceux qui n'ont pas abdiqué leur personnalité entre les mains d'un despote.

Depuis quelques années, la tactique des Jésuites a changé. Les ouvrages d'Édouard Drumont contre les Sémites ont donné le signal de cette réforme dans leur politique. Se trouvant impuissants contre la Maçonnerie tout entière, ils ont cru habile de l'attaquer par groupes isolés. Les Juifs se présentaient naturellement à leurs coups; ils ont commencé par là. La Maçonnerie ne s'y est pas méprise, aussi a-t-elle soutenu de toutes ses forces l'élément juif qui forme un appoint très considérable parmi ses membres. Cette institution est sans contredit la barrière la plus forte que l'esprit moderne puisse apporter au retour des idées du passé. Elle est, à vrai dire, le seul centre autour duquel se groupent aujourd'hui les libres-penseurs de toutes les classes de la société et qu'on puisse mettre en ligne contre les innombrables confréries enrégimentées par les partisans de l'obscurantisme.

Disons en terminant ce chapitre, que la physionomie des fils d'Israël se trouve assez bien définie par cette note trouvée dans les papiers d'Aaron Libermann : « J'ai été fréquemment en rapport avec les Juifs, dit le possesseur de la

note, et j'ai remarqué que leur soif de la richesse est telle que pour l'amour de l'argent, ils sont prêts à tout livrer, jusqu'à leur honneur et leur Dieu. Je me demande s'il vaut la peine de répandre parmi eux les idées socialistes. En France et en Allemagne on les voit encore s'intéresser à la politique, mais en Russie où il s'agit de sacrifier la fortune et la vie à une idée, on ne peut se servir d'eux. Les Juifs peuvent être utiles pour les opérations clandestines et pour les communications. Ils peuvent aussi procurer des passe-ports. Voilà les services qu'ils peuvent nous rendre moyennant paiement. Le Juif est donc essentiellement antisocialiste. Dans ce cas, que vient-il faire dans la Franc-Maçonnerie, l'institution démocratique et socialiste par excellence? Serait-ce pour mettre des bâtons dans les roues? Peut-être, et avec cela pour trouver aussi un moyen sûr de s'enrichir impunément, par les moyens les moins avouables. »

CHAPITRE X

Les Sœurs Maçonnes et les prêtresses de Vénus. — Comment les vierges de Vénus devaient sacrifier à cette déesse. — Les agapes des premiers chrétiens. — Établissement des couvents et des monastères. — Les Jésuites et l'enseignement. — Parallèle entre les tenues maçonniques et les agapes chez les premiers chrétiens. — Accusations de débauches formulées contre ces réunions. — Influence de la femme dans la politique humaine. — Discours de Jules Ferry, en avril 1870. — En quoi consiste la bienfaisance des Francs-Maçons, selon Benoist. — Paroles de Weishaupt. — Anathèmes de Grégoire XVI et de Pie IX.— Les Sœurs Maçonnes, agents de la police secrète. — Leur caractère et leur vie. — Bienfaisance et débauche chez les dames du monde dirigées par les Jésuites.

J'ai dit quelques mots déjà, sur la Franc-Maçonnerie des femmes. J'y reviens, dans ce chapitre, pour compléter le sujet. On sait qu'établies en France, vers 1730, les Sœurs Maçonnes eurent dès le début, plusieurs loges à Paris, auxquelles les plus grandes dames du monde et de la cour tinrent à honneur de se faire initier. Quelle origine attribuer à cette institution? Si l'on remonte à l'antiquité grecque, on retrouve une certaine analogie des Sœurs Maçonnes avec les prêtresses de Vénus. Celles-ci avaient pour supérieurs des prêtres dont la vie se passait également dans les devoirs sacrés du sacerdoce et dont l'emploi avait pour objet le culte des dieux.

Elles étaient ordinairement choisies parmi les jeunes filles les plus belles qui n'avaient pas encore soumis leur cœur au joug de l'homme et étaient restées vierges de toute flamme étrangère au foyer de la famille ou à la religion.

Leur mission consistait à entretenir le feu sacré devant l'image de la déesse, à parer ses autels et à lui sacrifier, une fois chaque jour. Ici doit s'arrêter ma comparaison. Voici en quoi consistait ce sacrifice. Dès le premier jour de son entrée en fonctions, la prêtresse, préalablement initiée, devait faire don de sa virginité au premier fidèle qui, pour honorer Vénus, entrerait dans le temple de la déesse, à partir du lever du soleil jusqu'à son coucher. Pendant sa prière, le fidèle était entouré par plusieurs prêtres qui le conduisaient dans le sanctuaire. Là, on le dépouillait de ses vêtements, on lui faisait prendre un bain parfumé et on le revêtait d'habits blancs. Sur la tête, on lui plaçait une couronne de lierre puis il était conduit solennellement dans une pièce voisine, où la prêtresse également en blanc, et déjà assise à une table garnie de mets succulents, attendait son sacrificateur, dans le silence et le recueillement. Debout devant eux, les prêtres jouaient de la musique pendant le festin, puis, lorsqu'il touchait à sa fin, se retiraient pour laisser se consommer le sacrifice dont les préliminaires s'étaient accomplis déjà sous l'influence voluptueuse des vins généreux. La prêtresse se levait

alors, et laissant tomber subitement jusqu'au dernier voile qui cachait encore les charmes secrets de son corps pur et virginal, elle entraînait vers le lit somptueux qui leur était préparé, celui qui devait offrir à la déesse, la fleur de son premier amour. A un signal donné, la musique des prêtres, retirés dans une pièce voisine, recommençait jusqu'à la consommation du sacrifice. Le fidèle ne devait quitter le temple que trois jours après pendant lesquels on faisait toutes sortes de réjouissances. Le troisième jour arrivé, il partait, en laissant une offrande qui variait suivant les pays et l'époque de l'année.

Nous voyons dans l'Église de Jésus que les chrétiens des deux sexes fraternisaient dans les réunions appelées « agapes » et qui représentent assez exactement les assemblées des Francs-Maçons des deux sexes également, telles qu'elles sont célébrées aujourd'hui. Les catholiques romains, au lieu de rester fidèles à ces lois primitives de l'Église, en ont dénaturé le caractère par la substitution des monastères et des couvents à ces réunions de famille. De même que les hommes vivaient dans des maisons particulières, sous des règles précises, ainsi les femmes s'exerçaient à la vertu en s'occupant, dans le cours de la journée, de travaux qui leur permissent de vivre. Aux premiers siècles de l'Église, les deux sexes habitaient la même maison, généralement divisée en deux quartiers respectifs à chacun d'eux. Dans la suite, lors-

que les ressources furent plus grandes, les hommes eurent leur local et les femmes le leur. C'est là l'origine de ces monastères et de ces couvents si nombreux avant la Révolution de 1789. La France et l'Europe en étaient alors littéralement couvertes, et le sol disparaissait sous leur multitude. Leurs chefs, véritables rois, s'arrangèrent bientôt de telle sorte que ni les uns ni les autres n'eurent plus besoin de sortir de leur domaine ou même de leur maison, pour vaquer à leurs occupations journalières. Ils leur fournirent dans l'enceinte même du couvent ou du monastère, tous les instruments et tous les objets nécessaires à l'exécution de leurs travaux. Aussi la clôture s'imposa bientôt à des religieux dont la profession devenait sédentaire.

Les couvents de femmes y furent surtout assujettis, car la prédication a toujours été l'objet principal des moines d'autrefois. Les Jésuites les premiers, donnèrent l'exemple de l'enseignement. Ils furent imités par presque tous les autres Ordres d'hommes ou de femmes qui tous, plus ou moins, utilisent encore aujourd'hui cette ressource. Si la Franc-Maçonnerie n'a jamais eu de monastères ni de couvents, on ne saurait nier qu'elle a perpétué dans ses réunions, la tradition des agapes instituées par le Christ. Après plusieurs siècles de négligence et d'apathie, elle en a définitivement consacré la pratique par la création ou, pour rester conforme à la vérité de l'histoire, par la réorganisation de la Franc-Ma-

çonnerie des femmes. Les principes qui régissent les Sœurs Maçonnes sont absolument les mêmes que ceux établis pour les Maçons. Les deux institutions se confondent et n'ont qu'une seule personnalité; de même que chez les premiers chrétiens, les hommes et les femmes réunis prennent part aux mêmes mystères, dans la même enceinte. Jésus savait bien l'influence que pouvait exercer la femme; sa délicatesse, son amour plus tendre, sa nervosité même, ce parfum mystérieux qui accompagne tous ses actes, agissent assurément d'une manière plus heureuse et plus efficace sur l'esprit humain que le discours le plus éloquent ou la démonstration la plus claire. Quel est le chrétien qui, dans son enfance, n'ait eu quelque mouvement de tendresse au souvenir de la Vierge? Quel est l'homme qui n'ait jamais tressailli au nom d'une femme aimée et sous l'impulsion mystérieuse de laquelle il n'ait jamais agi, sans même s'en douter? Le monde a l'air d'être gouverné par les hommes, lorsqu'en réalité ce sont les femmes qui le régissent.

Jules Ferry disait, il y a quelques années : « Celui qui tient la femme, celui-là tient tout, d'abord, parce qu'il tient l'enfant, ensuite, parce qu'il tient le mari, non point, peut-être, le mari jeune, emporté par l'orage des passions, mais le mari fatigué ou déçu par la vie. C'est pour cela que l'Église veut retenir la femme, et c'est aussi pour cela que la démocratie doit choisir

sous peine de mort. Il faut choisir ; il faut qu'elle appartienne à la science, ou qu'elle appartienne à l'Église. » (Discours sur l'enseignement des jeunes filles ; avril 1870.) La femme est, en effet, une auxiliaire que nul ne peut remplacer; car son influence est d'autant plus réelle et plus redoutable qu'elle paraît moins.

Tout ce qu'on a dit contre les Sœurs Maçonnes est inouï. On en avait dit autant des chrétiens qui fréquentaient les « agapes » où régnaient, selon quelques historiens, « la promiscuité la plus immorale et la plus honteuse et où se pratiquait la débauche dans tous ses raffinements. Leurs réunions, disaient-ils, étaient des réunions d'orgies, où dans les fumées d'une ivresse ignoble, on s'adonnait à tous les vices. Couchés pêle-mêle, après leurs festins, et ayant perdu jusqu'au dernier voile de leur pudeur, l'homme et la femme roulaient dans les étreintes les plus horribles et les plus bestiales. Des baisers infâmes retentissant au milieu de la salle, appelaient au crime ceux dont l'ivresse paralysait encore les facultés voluptueuses. Les uns comme les autres oubliaient qu'ils étaient hommes et loin de penser au châtiment qui avait frappé les habitants de Sodome, ne songeaient qu'à assouvir leurs instincts de satyres ou à exercer leurs talents monstrueux, en insultant aux lois les plus sacrées de la nature ». Plusieurs ont soutenu, il faut bien l'avouer, que les Sœurs Maçonnes n'étaient pour les Maçons, qu'un instrument de

plaisir et que leurs réunions n'étaient qu'un voyage à Cythère, en l'honneur de Vénus.

En parlant de la charité mutuelle qui doit régner entre tous les membres de l'Ordre, Benoist n'a-t-il pas affirmé qu'elle a pour certains initiés un sens plus secret et plus odieux? « La fraternité, dit-il, c'est le retour aux mœurs infâmes des Templiers, c'est-à-dire le règne de la débauche la plus effrénée. Ainsi d'anciens gnostiques entendaient-ils la charité; ainsi des sectaires modernes, leurs successeurs, entendent la bienfaisance, l'humanité, la fraternité. La bienfaisance consiste, en ce sens, à procurer aux hommes la satisfaction des attraits les plus universels et les plus puissants de la nature; l'humanité veut que le Maçon se prête à tous les désirs de toute chair; la fraternité est l'association de secours mutuels pour la jouissance voluptueuse. » Dans le même ouvrage il fait une courte étude sur l'Ordre des Sœurs Maçonnes et poursuit dans ces termes : « L'avantage qu'on peut se promettre de l'Ordre des femmes serait de procurer à l'Ordre des hommes, tout l'argent que les Sœurs commenceraient par payer, et ensuite tout celui qu'elles promettraient de payer pour les secrets qu'on aurait à leur apprendre. » Selon lui, la Franc-Maçonnerie serait donc une vaste conspiration de débauche et d'accaparement, et tous ceux qui refuseraient d'y adhérer seraient impitoyablement repoussés de toutes parts. Dans ce cas, ce serait purement et simple-

ment la mise en pratique des « Instructions secrètes » des Jésuites. De son aveu, le but des uns et des autres serait donc le même, ainsi que leurs moyens dont la différence ne serait palpable que dans leurs applications diverses. Il est clair que cette opinion doit s'étendre à toutes les branches de la Maçonnerie. Weishaupt, entre autres, disait également, en parlant des loges de femmes : « Cet établissement servira à satisfaire ceux des FF.·. qui ont des penchants pour les plaisirs. »

Depuis que la Maçonnerie avait acquis son indépendance vis-à-vis des papes, ceux-ci n'eurent plus pour elle aucun ménagement. Ils n'eussent pas cru avoir accompli leur devoir, s'ils n'avaient tous successivement fulminé contre elle. Je crois inutile de rappeler ici, toutes les excommunications dont elle a été frappée, je me contenterai de rapporter les paroles de Grégoire XVI relatives aux Sœurs Maçonnes : « Tout ce qu'il y a jamais eu de sacrilège, disait-il, de blasphématoire et de honteux dans les hérésies et les sectes les plus criminelles, s'est amassé dans cette institution comme dans l'égout universel de toutes les infamies. » (*Encyclique Mirari.*) Pie IX lui infligea également le stigmate de la réprobation, et dans son allocution du 25 septembre 1865, signalait hautement le danger qu'elle préparait à l'Église.

Tout en tenant compte de tant d'anathèmes, il faut reconnaître cependant que les Sœurs

Maçonnes sont pour l'Ordre auquel elles appartiennent, d'une utilité peut-être interlope parfois, mais ordinairement réelle. Les principes libéraux dont elles sont imbues les rendent naturellement très propres à des fonctions qui exigent de la finesse, et dont elles tirent généralement bon profit. Je veux parler des rapports de police dont elles s'acquittent fort bien. Oui, ces Maçonnes, sous leur apparence de dames du monde fort respectables, ne sont, le plus souvent, que les agents secrets de l'Ordre. Aujourd'hui, elles sont fort nombreuses, et Dieu sait tous les renseignements qu'elles recueillent chaque jour dans leurs pérégrinations, tous les secrets qu'elles découvrent, toutes les entreprises qu'elles éventent! Après cela, comment s'étonner si la Maçonnerie est si bien renseignée sur toutes choses, si elle étend si loin son influence, si partout elle réussit à imposer son sentiment et sa manière de voir?

Parfois, elles abusent, il est vrai, de leur situation. Hélas! la perfection n'est pas de ce monde! J'ai été témoin d'un fait qui mérite d'être raconté. Une dame du meilleur monde appartenant à la secte, eut un jour un caprice pour un jeune homme qu'elle voyait assez souvent. Pour le gagner à ses vues, elle se montra très aimable à son égard, et ne négligea rien, pas même les présents. Le jeune homme ne paraissait pas, cependant, soupçonner le sentiment dont il était l'objet, et ne changea en rien ses rapports de

convenance et de respect avec elle. Ne voulant se proposer d'elle-même et voyant d'ailleurs qu'il ne faisait aucune avance, elle perdit patience, à la fin, et pour se venger de ses dédains, le chargea d'une commission quelconque et le fit arrêter comme voleur. Elle espérait ainsi le réduire aux abois et lui faire implorer sa médiation à laquelle, naturellement, elle se réservait de poser ses conditions. Elle se trompa, car elle eut affaire, dans cette circonstance, à un caractère d'une trempe énergique qui voyant d'où était parti le coup, à défaut d'amour, changea l'estime qu'il avait pour cette femme en profond mépris et ne la revit jamais. Le vol dont il était question, ne put, du reste, être prouvé, et la police dut, bon gré mal gré, relâcher le prisonnier.

Se trouve-t-on, au contraire, avoir affaire à un homme qu'il est impossible, à cause de sa notoriété ou de sa considération, d'atteindre par le soupçon d'une accusation infâmante, on change alors de tactique. Si c'est un auteur, un artiste, un homme de poids quelconque dont on désire connaître les idées intimes, surprendre le secret, épier les desseins, la Sœur Maçonne sert alors d'appeau et déploie dans sa mission toutes les ressources de la galanterie, pour le subjuguer et se rendre maîtresse de son esprit et de ses pensées, sous le prétexte le plus banal du monde, celui de l'amitié. Cet homme est-il un esprit faible, malgré son talent, malgré sa science ou son influence; il est alors irrémédiablement perdu,

et sera, toute sa vie, à la merci de personnes dont il ignorera jusqu'au nom véritable et qui ne le laisseront agir qu'en ce qui sera conforme aux ordres qu'elles auront reçus de leurs chefs. Le jour où il essaierait de se soustraire à cette obsession de la part de celles auxquelles il a eu le malheur de se livrer, dans un moment de franchise et d'oubli, pourrait bien être celui de sa mort.

On a remarqué depuis longtemps l'indépendance dans laquelle vivent la plupart des Sœurs Maçonnes. Au contraire d'autrefois, elles s'engagent rarement, aujourd'hui, dans les liens du mariage, tel que nos lois l'ont consacré depuis. Une telle charge semble trop lourde et trop suggestive à leur vie toute d'intrigues et d'entreprises hasardeuses. Conformément aux statuts de leur Ordre dont le but est le rétablissement de la liberté primitive de l'homme, elles prennent à cœur de régler leur conduite sur ces principes, en vivant au jour le jour et sans souci du lendemain. Que ce soit à l'intrigue, à la galanterie, à l'amour ou au travail qu'elles doivent leur existence, peu importe. Ce qu'il est vrai de dire, c'est qu'elles préfèrent la liberté besogneuse à la servitude bien nourrie et dont les jours se succéderaient dans le calme uniforme du silence et de la tranquillité. C'est l'action qu'il leur faut, avant tout; elle fait partie de leur vie même.

Il y aurait bien des choses à dire encore qui ne manqueraient pas d'intérêt pour le lec-

teur; mais je suis obligé de me limiter. Cette esquisse suffira pour définir nettement la physionomie de ces femmes dont l'influence, on peut l'affirmer, est pour le moins aussi grande, aussi étendue que celle des Francs-Maçons eux-mêmes.

A côté des Sœurs Maçonnes, peut prendre place, sans nom déterminé, un autre groupe de femmes dont la direction appartient, presque toujours, aux Jésuites. Pour soutenir leur crédit, les Pères n'hésitent pas à utiliser jusqu'aux vices mêmes de celles qui leur sont soumises, et les dames de la haute société sont pour eux, dans ce cas, les instruments les plus dociles et les plus favorables au but qu'ils se proposent. Car, pour être comtesse ou marquise, on n'en est pas moins fille d'Ève, ou plutôt on l'est d'autant plus qu'une nourriture succulente et choisie vient davantage exciter les appétits inférieurs et enflammer, sans cesse, les désirs de la chair. Comme les Sœurs Maçonnes, ces dames forment entre elles, sous l'innocente apparence d'institution de charité, une immense association de plaisir et de débauche. Mais, dans la poursuite d'un tel objet, il faut, sans doute, user de prudence et d'artifice; aussi les œuvres de bienfaisance qui servent de prétexte à la satisfaction de leurs caprices, sont-elles toujours fondées sous le nom réel ou supposé d'un Père de la Société, ce qui permet à ces dames d'échapper à toute responsabilité ou de

disparaître de la scène, lorsqu'elles s'aperçoivent qu'elles se sont fourvoyées. On voit que les Révérends Pères s'y connaissent, en fait de morale, et qu'ils ont trouvé, ainsi, le moyen de river à jamais, à leur existence, la destinée des classes dirigeantes derrière lesquelles ils s'abritent impunément, depuis tant de siècles.

CHAPITRE XI

L'Église romaine et les pauvres; sa politique à leur égard. — Établissements maçonniques de bienfaisance en Angleterre. — Louis Blanc et le Ministère du Travail, en 1848. — Les ouvriers en France et en Chine, d'après un article du journal le *Petit Parisien*. — Moyens dilatoires employés pour combattre le paupérisme sous les rois et l'Empire, par le Fr.·. Pierre Buyon. — Œuvres maçonniques de bienfaisance établies en France. — Prodigalité du Grand Orient, à propos du décès d'un de ses membres. — De l'utilité des fêtes organisées dans le but de venir en aide aux classes malheureuses. — Urgence des réformes sociales. — Le peuple d'aujourd'hui peut-il être régi, sans danger, par les mêmes constitutions que le peuple d'autrefois? — La fête du centenaire de la République française, à Paris. — La religion de Jésus a-t-elle fait son temps et doit-elle céder la place à une religion nouvelle? — Discours prononcé par le Fr.·. Dequaire-Grobel.

Le malheureux qui s'adresse à des hommes indépendants pour leur demander du secours, est généralement entendu s'ils sont dans la possibilité matérielle de lui venir en aide.

Pourquoi faut-il, hélas! que le plus souvent il vienne échouer, non pas devant un citoyen libre de ses actes, mais devant un individu qui n'est que la fraction infinitésimale et égoïste d'un parti qui ne voit ni n'entend rien, en dehors de lui?

Dans ces conditions, le malheureux, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, n'a rien à espérer,

si le hasard ou la Providence ne veut qu'il appartienne lui-même au parti de celui qu'il implore. L'esprit de parti, aujourd'hui, comme autrefois, domine tout, même l'esprit de corps; on en a vu un exemple frappant dans le cardinal Antonelli, lors de la suppression des Jésuites, par Clément XIV. Cependant, le bien que l'on doit à son prochain dérive d'une loi divine, à laquelle personne n'a le droit de se soustraire. Nous sommes tous attachés à la même chaîne qui forme l'humanité dans laquelle l'équilibre ne saurait se maintenir, si l'un de ses anneaux humains venait à se briser ou à s'isoler dans son action. Toutes les sociétés anciennes ont compris ce devoir; toutes se sont efforcées d'y répondre dans la mesure de leurs forces. L'Église, autrefois, nourrissait ses pauvres comme les Grecs ou les Romains nourrissaient leurs clients. C'était justice, si l'on peut appliquer ce nom à la charité dont elle décorait alors ses aumônes. Ne semble-t-il pas, en effet, que le nom même de charité soit une injure pour des citoyens libres? Si l'homme doit posséder une chose matérielle ou morale, ce n'est pas, sans doute, pour le motif que cela peut être agréable à son semblable; ce n'est pas non plus, parce qu'un de ses semblables éprouve un sentiment de compassion à la vue de sa souffrance ou de sa misère; c'est uniquement parce que cet homme a le droit de posséder cette chose, tout aussi bien que l'aurait son voisin. L'expression employée par l'Église était donc

mal choisie. Il ne lui venait pas à l'idée qu'elle insultait ainsi à la dignité humaine. Car personne, à proprement parler, n'a le droit de faire la charité à son semblable, mais on a plutôt le devoir réciproque de le laisser exercer librement son droit. Celui qui ose employer ce terme déshonorant à l'égard de qui que ce soit, oublie trop que l'être humain qu'il a devant lui est autant que lui-même, sort de la même fange que lui-même, a droit à l'existence, au travail, au bonheur comme lui-même, et que ce mot de charité qu'il prononce, devient la négation absolue de ce droit, une insulte pour celui à qui il s'adresse, un outrage à l'humanité tout entière, un blasphème à Dieu qui a créé l'homme libre et égal, en toutes choses.

De tout temps l'Église sut intéresser les riches à son sort et enchaîner à son char les grands et les rois. Elle donnait d'une main, et de l'autre, conformément à la parole de l'Évangile, recevait le centuple de ce qu'elle avait donné. A ce compte, ses libéralités lui étaient impérieusement commandées par le génie commercial qui transpirait au fond de tous ses actes en apparence dictés par la pitié pour les pauvres et les déshérités. Grâce aux mots, l'Église a réussi, pendant des siècles entiers, à passer pour ce qu'elle n'était pas. Je ne veux pas dire, cependant, que son action ait été stérile en résultats bienfaisants pour l'humanité. Toutefois, en nourrissant les pauvres, en faisant la cha-

rité, selon son expression favorite, elle leur disait tacitement qu'ils n'étaient rien, qu'ils n'avaient aucun droit à la vie, à l'existence, au travail, au bien-être, et que du jour où il lui plairait, elle les réduirait au néant, en les laissant mourir de faim. Non, ce n'est pas ainsi qu'on relève la dignité humaine ; de tels procédés sont loin d'être l'affirmation de la liberté et de l'égalité en autrui. Si l'homme a été créé libre par Dieu, ce n'est pas sans doute, à son semblable à le rendre esclave et à le dégrader.

Passons dans le camp rival des Jésuites et de l'Eglise. Là, comme ici, la justice distributive ne trouve qu'une application fort imparfaite, en France surtout. Tandis que la Maçonnerie anglaise possède depuis longtemps nombre d'institutions de bienfaisance, telles que « l'École royale des Francs-Maçons pour les jeunes filles » ; « l'Institut maçonnique pour les fils de Francs-Maçons indigents » ; « l'Institut royal de bienfaisance pour les Francs-Maçons âgés et leurs veuves », et une foule d'autres aussi considérables, avons-nous rien de semblable en France, le pays par excellence du dévouement et de l'humanité ? C'est à peine si dans toute l'étendue de notre territoire on découvre un ou deux orphelinats maçonniques dont le nombre de bénéficiaires est si restreint, qu'il vaut mieux ne pas en parler. Quant aux institutions ayant pour but d'abriter la vieillesse impotente ou malheureuse, elles font presque absolument défaut, et sont encore à

l'état de projets, si tant est qu'on y ait jamais songé. S'il est vrai que « la Franc-Maçonnerie n'ait pas constitué un corps d'individus vivant aux dépens des autres et que l'on n'admette jamais dans l'Ordre que des hommes qui peuvent vous présenter la main et non vous la tendre », que fait-elle donc de ses ressources? quelle est l'œuvre humanitaire qui soit l'expression effective de son influence et de sa richesse?

On vient de le voir, elle n'a presque rien fait jusqu'ici dans l'espèce, qui justifie son but. Mais, dira-t-on, ne nous a-t-elle pas donné la liberté? Sans doute; mais la liberté de mourir de faim, le peuple l'avait déjà sous les rois; celle qu'il n'avait pas et qu'il n'a pas encore de nos jours, c'est la liberté de l'existence; c'est le droit au travail auquel un gouvernement je ne dis pas humanitaire, mais seulement juste et loyal, doit obtempérer sous peine de mort. La justice la plus élémentaire demande que tout pouvoir fasse vivre tous ses sujets; personne ne le niera et cependant le tiers du peuple français demande du pain et n'obtient, depuis trop longtemps, que des promesses jamais accomplies.

En 1848, époque où la Maçonnerie s'emparait définitivement du pouvoir, en France, on avait déjà senti la justesse d'une telle proposition. On crut un instant que le peuple qui avait fait la révolution, allait jouir du fruit légitime de ses travaux. Sur l'initiative de Louis Blanc, on projeta même la création d'un Ministère du Travail chargé exclusivement des rapports entre les patrons et les ouvriers français. L'illusion ne fut pas de longue durée! L'opposition de la Commission d'études fut achetée par les premiers et bientôt il n'en fut plus question. Aujourd'hui on ne va pas si loin, et si l'on refuse du travail à l'ouvrier, on ne se donne plus la peine de le tenir en haleine, par l'espérance de projets qui ne s'exécutent jamais.

Ventre affamé n'a pas d'oreilles. C'est ce que le journal le *Petit Parisien* qui défend la doctrine du Grand Orient ne semble pas comprendre. Dans un de ses numéros de la fin de septembre 1892, il engage fortement l'ouvrier français à prendre patience sous prétexte qu'en Chine où les vivres sont d'une modicité légendaire, l'ouvrier gagne encore moins qu'en France. Excellent moyen de ne pas délier les cordons de la bourse! Mais le peuple ne se laissera pas prendre à de tels arguments, car avant que les prix de la consommation ne soient descendus, en France, au même taux que ceux de la Chine, il se passera bien des générations, et celle qui couvre actuellement le sol de notre pays aura, pour sa consolation, tout le loisir de mourir de misère et de faim, à côté des capitalistes qui crèveront d'indigestion et d'excès de toutes sortes.

Le peu de résultats pratiques obtenus jusqu'ici en faveur de ceux qui souffrent, ne vient

donc, il est honteux de le dire, que de la mauvaise volonté. Si la Maçonnerie qui est maîtresse de la France, à l'heure actuelle le voulait, la situation serait changée demain. Quelle confiance peut-on bien avoir dans une Société qui se joue ainsi, non pas seulement du vulgaire profane, mais même des statuts de sa propre Institution? Un gouvernement qui a pour devise les termes sublimes de liberté, d'égalité et de fraternité, continuerait-il, au mépris de toutes les lois divines et humaines, à méconnaître les droits du pauvre et à abandonner les forces politiques du nombre à la merci de la charité privée exercée par des gens qui n'y entendent absolument rien? Un Franc-Maçon sincère et respectable s'est occupé du paupérisme et a cherché à résoudre ce problème si troublant de la misère humaine : « Sous le régime personnel, disait-il, sous le régime du cens, l'oubli du pauvre devenait presque logique. L'organisme social est un rouage compliqué dont souvent l'égoïsme humain paralyse les mouvements, et en face de la lutte incessante d'intérêts où figurent les hommes qui ne manquent de rien, tous les recours à la solidarité en faveur des malheureux, restent forcément sans résultat. Ce n'est que dans les jours de calamité qu'on s'est occupé de la misère, qu'on a assimilé les mendiants aux vagabonds menaçants et qu'on les a enfermés dans des asiles-prisons, comme la Salpêtrière, sous Louis XIV,

comme les dépôts de mendicité, sous Napoléon. On cherchait encore à calmer les malheureux trop osés par des promesses vaines, des palliatifs momentanés qui permettaient au pouvoir d'échapper à la responsabilité du pacte tacite de solidarité sociale. La monarchie l'a largement exploitée à son profit, mais elle a toujours et intentionnellement oublié qu'il ne pouvait point y avoir de solidarité sans réciprocité. Elle a toujours, au nom des lois, pressuré le travail et, en échange, elle ne lui a jamais rien rendu. Je dirai plus; elle s'est toujours opposée au groupement de cette tendance individuelle. Elle pressentait dans la conscience de son égoïsme, tout le danger qu'il y avait pour elle, à laisser librement se condenser ce fluide capable de révolutionner le monde.

Eh bien, nous Français, qui n'avons heureusement plus de gouvernement personnel; nous qui plaçons les principes de la philosophie et de la raison au-dessus des intérêts particuliers, nous n'hésitons pas à proclamer que c'est dans une sage conception de la solidarité que réside l'avenir des sociétés modernes; que c'est à l'aide de ce puissant levier que non seulement nous atténuerons la misère et le vice, mais que nous assureront définitivement l'exercice de toutes les libertés » (Pierre Buyon; discours du 14 novembre 1889 à la loge « Évolution Sociale », Or.·. de Paris).

Telle a bien été la conduite de la monarchie;

telle est malheureusement encore celle de notre gouvernement actuel. Le peuple est trompé, exploité; ses droits sont foulés aux pieds. Si quelques individus isolés meurent d'excès de toutes sortes, des millions de citoyens libres meurent d'inanition. Bien des fois, sans doute, on a voté des projets, des secours, des réformes pour venir en aide aux classes malheureuses. Mais, comme le disait si bien le Fr.·. Pierre Buyon, dans le passage précédent, c'étaient des palliatifs momentanés, des promesses vaines qui ne trouvaient jamais leur réalisation et permettaient au pouvoir d'échapper à la responsabilité du pacte de solidarité sociale. Tout se réduisait à de magnifiques élans d'une générosité théorique. La chose était d'autant plus facile et plus éloquemment exposée, qu'elle ne portait pas la moindre atteinte au trésor public ou à la fortune particulière de ceux qui proposaient ces réformes ou projetaient ces améliorations. Ainsi, le 1er mars 1840, fut fondée à Paris, une maison de secours qui, comme en va le voir, fonctionnait d'une manière ridicule lorsqu'elle s'adresse à une ville qui a près de trois millions d'habitants, et devait venir en aide à la portion la plus intéressante et la plus considérable de la capitale. Personne n'a jamais pu savoir le montant des sommes dépensées pour les pauvres, depuis sa fondation jusqu'en 1855. A partir de cette époque, les comptes de dépense s'établissent ainsi :

1855	592	francs.			
1856	1290	»	et 615	jours de logement.	
1857	2031	»	800	»	»
1858	2289	francs	et 600	jours de logement.	
1859	1648	»	450	»	»
1860	1648	»	620	»	»
1861	682	»	230	»	»

Voilà toute la bienfaisance dont était capable la Franc-Maçonnerie, à cette époque. Bienfaisance insignifiante, je le répète, quand on songe à sa puissance et à son crédit soutenu par Napoléon III lui-même. Ses loges couvraient alors le sol de la France; elle occupait le pouvoir et disposait, comme aujourd'hui, de l'énorme budget de l'Assistance publique. Les estomacs en convulsion, pouvaient hurler et maudire de tels philanthropes, elle n'en déliait pas davantage les cordons de sa bourse, à moins qu'il ne s'agît de démonstrations publiques propres à lui donner de la considération et à inspirer à tous la crainte salutaire de sa puissance redoutable. Un membre de l'Ordre était mort, on ne dit pas comment. Il n'avait donc plus besoin de rien. Le Grand Orient saisit avec bonheur, cette occasion de rehausser son éclat, et lui fit faire, le 20 juillet 1858, de magnifiques funérailles, à l'église Notre-Dame. Cette cérémonie lui coûta plus de six mille francs, c'est-à-dire presque autant qu'on en avait dépensé pendant cinq ou

six ans pour le soulagement des malheureux de Paris. La famille du défunt se trouvait dans la misère et se fût contentée d'un léger secours, en attendant des jours plus heureux. On aima mieux les laisser misérables et mourants de faim. Toutefois, pour expliquer une telle prodigalité, le Grand Orient déclara que le service funèbre avait été fait gratuitement et par simple démonstration de sympathie envers la Maçonnerie. Une démonstration comme celle dont il s'agit ici, devait avoir nécessairement un caractère officiel et être approuvée par l'Ordinaire, ce qu'on ne peut supposer sans inconséquence, lorsqu'on se souvient que l'Histoire était là déjà et que l'époque était loin où l'Église et la Maçonnerie vivaient en frères et en amis.

Citons un autre procédé. Il arrive parfois que l'on organise des fêtes dont le produit doit être appliqué au soulagement des pauvres. On n'a qu'à se rappeler celles organisées en août 1892, en faveur des Russes atteints du choléra. Pour le naïf et l'ignorant, ce procédé semble on ne peut plus humanitaire. Il n'y aurait cependant qu'un seul moyen de lui donner une opinion différente : ce serait de lui soumettre les comptes de toutes ces fêtes, pour qu'il pût, s'il en était capable, s'assurer par lui-même de ce qui parvient aux malheureux qui doivent tirer de ces ressources la santé ou la vie, et qui, presque toujours, sont morts depuis longtemps, lorsque la maigre parcelle sortie intacte des

mains des organisateurs, arrive enfin à sa destination.

Après cette étude navrante de la société en général et de celle de la France en particulier, qui oserait nier qu'elle a besoin de réformes sérieuses? Le travail, la propriété, la famille réclament des bases nouvelles. La Franc-Maçonnerie ne saurait alléguer son impuissance aujourd'hui. Qu'attend-elle alors? N'est-il pas grand temps de se mettre à l'œuvre et d'oublier une bonne fois, toutes les rancunes de partis, toutes les distinctions de classes, toutes les inégalités de fortunes? Ne vaut-il pas mieux qu'elle donne spontanément au peuple français, la solution nouvelle que réclame une situation désespérée, plutôt que d'abandonner au hasard de la crise qui nous bouleverse, en ce moment, la création fortuite de réformes qu'une direction sûre et intelligente peut seule rendre profitables au peuple? Elle a, pour faciliter son entreprise, toutes les ressources que peut offrir un Gouvernement aussi riche et aussi influent que celui de la France. C'est son devoir le plus strict, et le peuple a le droit de l'y contraindre. N'est-ce pas un Franc-Maçon qui a dit que « lorsque le Gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré et le plus indispensable des devoirs »? Or, les délais sont expirés. Voilà trop longtemps qu'on nourrit le peuple d'espérances, au lieu de lui donner

du pain. La goutte qui doit faire déborder la mesure est prête à tomber. Il est toujours préférable de prévenir un malheur plutôt que de le réparer. Rien ne saurait arrêter la marche du temps, et, avec elle, le développement successif auquel tout est soumis dans la nature. Qu'on se hâte donc! Qu'on se presse! Qu'on exécute enfin, pendant qu'il en est temps encore, des promesses mille fois formulées et jamais tenues! La lutte des principes doit être finie, puisque la Franc-Maçonnerie se déclare l'arbitre des peuples de tout l'univers. En avant donc les réformes! Qu'on donne du pain à ceux qui ont créé la richesse des uns et la puissance des autres! Ce n'est pas une faveur qu'on leur accordera; ce ne sera que la justice et l'équité la plus élémentaire.

Il en est des peuples comme des individus. Les moyens qui ont servi à former leur jeunesse doivent disparaître à l'âge mûr, pour être remplacés par d'autres plus conformes à la nouvelle phase de leur développement. Or la France est mûre déjà pour la liberté; le danger d'une effervescence dangereuse n'existe plus. Le respect, le calme grandiose et sublime qu'on a pu remarquer dans la foule, à l'occasion de la fête du Centenaire de la République française, à Paris, est là pour le prouver. L'émotion était grande, à la vue de ces humbles héros dont le génie a soulevé le monde pour l'arracher à l'esclavage. Dans cette foule immense réunie

au centre de la capitale, pas un cri, si ce n'est des cris d'admiration arrachés par le sentiment qu'évoquait le souvenir d'une œuvre aussi gigantesque. Moi-même, le cœur haletant, je me sentais transporté, envahi par une puissance mystérieuse qui me rendait soudain capable de tous les dévouements, de tous les sacrifices. Une telle apothéose vaut bien, certes, une vie d'abnégation, de souffrances et d'oubli de soi-même.

Si les rois ont fait leur temps, la religion elle-même n'atteint plus son but, dans les mille formes capricieuses et fantastiques dont elle se revêt. Il faut qu'elle se transforme, qu'elle se modifie; c'est la seule condition de son existence dans l'avenir. Je parle ici des religions positives seulement. Et en cela, je ne fais autre chose, que d'interpréter strictement les principes maçonniques? N'est-il pas dit dans ses constitutions, qu'ils doivent avoir pour effet immédiat d'établir la liberté absolue de conscience et la solidarité humaine? D'autre part, je lis également dans l'article premier de ces mêmes statuts que « la Maçonnerie est une institution essentiellement philanthropique, qu'elle a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts, et l'exercice de la bienfaisance ». On ne saurait donc me blâmer de prêcher moi-même la solidarité humaine, le progrès, la recherche de la vérité et de la morale, la justice et la bienfai-

sance. Je ne suis que le faible interprète de revendications auxquelles une réunion d'hommes d'élite doit, pour observer ses statuts, consacrer sa fortune et son existence et auxquelles il est de toute justice qu'elle donne une sanction prochaine favorable à ceux qui en sont l'objet.

Je citerai encore à l'appui de ma cause les paroles d'un homme sincèrement dévoué aux intérêts du peuple : « Nous, dit le Fr.·. Dequaire-Grobel, qui désirons que la loi conserve son allure la plus rapide, nous devons souhaiter évidemment que les mœurs prennent le pas, si bien qu'après avoir donné au pays les législateurs les plus compétents, nous devons nous efforcer de mettre la nation en état de suivre ses législateurs. Et quelle institution pourrait agir sur les habitudes humaines, mieux que la Franc-Maçonnerie qui enfonce des racines si vivaces et si pénétrantes au sein de tous les peuples chez lesquels elle s'établit? Quelle institution pourrait mieux que la nôtre, être à la fois un exemple pour les sociétés humaines, et l'instrument de leur amélioration sociale? Levier puissant qui remue les masses parce qu'il va chercher les hommes jusque dans les profondeurs du cœur et des sentiments fraternels! Exemple d'une société d'élite, parce qu'elle est fondée sur une sélection réfléchie, supérieure aux hasards de la naissance! Les hommes sont loin d'être tous bons, tandis qu'ils sont assez

communément des meilleurs, ceux qui sont appelés à naître de la vie maçonnique. » (Fr.·. J. Dequaire-Grobel; discours à l'assemblée générale du 15 septembre 1888.)

De telles paroles peuvent se passer de tout commentaire.

CHAPITRE XII

Principes politiques de la Franc-Maçonnerie. — Extrait du discours prononcé par le Fr.·. Camille Dreyfus, sur l'égalité sociale. — Quelle doit-être la politique du bon Maçon. — Les Jésuites et la papauté. — Le camp du passé et celui de l'avenir. — Apostrophe aux Jésuites sur leur dureté contre les malheureux, par le Fr.·. Fleury. — Les Francs-Maçons bons patriotes, d'après le discours de Paul Bert, ancien ministre. — Pourquoi ils sont des révolutionnaires et pourquoi ils sont persécutés par les classes dirigeantes. — Nouvelles feuilles et Sociétés maçonniques. — Le conseil municipal de Paris et la Franc-Maçonnerie. — Les Francs-Régénérés se métamorphosent en Chevaliers de la Fidélité, pour se fondre dans l' « Union de la France chrétienne », qui elle-même disparaît pour faire place à l'Association professionnelle des patrons du Nord. — Le député Lafargue et l'asservissement des ouvriers. — Besoin de l'union, en France. — La moralisation par l'instruction. — La natalité humaine. — Condorcet et l'enseignement primaire. — Extrait du discours d'Arago, à la loge des Trinitaires. — Émile Peter, auteur de cet ouvrage, est arrêté arbitrairement et brutalisé par la police, le 13 juin 1890. — La République française doit être le gouvernement du peuple par le peuple.

Jannet et d'Estampes ont dit dans un de leurs ouvrages : « La Maçonnerie soutient tous les gouvernements antichrétiens, mais elle a pour la république une préférence logique et marquée. Poursuivant sa marche antireligieuse et antinationale vers un idéal qui, grâce à Dieu est irréalisable, elle trouve dans la république les vices les plus approximatifs de cet idéal. »

Les besoins du triomphe ont pu inspirer parfois des mesures trop énergiques et trop violentes, on doit le reconnaître. Il n'existe cependant aucune raison sérieuse pour continuer un système vexatoire et dangereux pour la répartition égale de la justice distributive entre tous les citoyens. Le système d'exclusion des charges du gouvernement qui a été trop souvent la politique suivie par les Francs-Maçons à l'égard de leurs ennemis, doit disparaître, avant tout. Il est vrai que les Jésuites, à l'époque de leur faveur, n'agirent pas différemment. C'est une raison de plus pour ne pas les imiter, et se montrer plus sages qu'eux.

Il ne servirait de rien d'avoir pour soi la lumière et le droit, s'il fallait recourir à de telles bassesses pour s'assurer le triomphe. Mieux vaut laisser de telles armes à ceux qui, dans leur lutte contre les peuples, n'en trouvent pas de meilleures. S'il est vrai que l'homme a des aspirations d'autant plus vives vers le bonheur que sa condition est plus misérable, on peut croire légitimement qu'à notre époque son idéal a atteint l'expression la plus élevée. Je sais bien que dans un État libre il y aura toujours une certaine opposition, et comme conséquence, des mécontents, des victimes.

Une mesure contraire à la liberté doit toujours la susciter. Toutefois, il serait à souhaiter que la nature de cette opposition se modifie, de manière que la nation ne soit pas plus long-

temps divisée, par système et parti pris, en deux camps rivaux s'opposant successivement à toutes les mesures bonnes ou mauvaises, adoptées ou proposées par leur adversaire. La majorité des citoyens devrait évidemment se rallier au gouvernement qui fait son devoir, afin de lui faciliter sa tâche et de la rendre plus féconde en bons résultats. Elle ne devrait se soulever contre lui, qu'au cas où il adopterait des mesures, voterait des lois, rendrait des ordonnances évidemment injustes et préjudiciables au peuple souverain. Ces motifs n'existant plus, l'opposition elle-même devrait disparaître. Or voici ce qui se passe généralement. Le pays est ruiné constamment par de sourdes conspirations qui n'ont d'autre but que de servir les intérêts de quelques ambitieux. Ces menées secrètes sont permanentes. Que le gouvernement adopte une mesure ou qu'il en propose une autre absolument contraire, la situation restera la même; les rebelles ne se rendront pas, pour la bonne raison qu'ils travaillent non pas à rendre le peuple heureux et à lui donner du pain, ni à maintenir le gouvernement dans une administration sage et équitable, mais bien plutôt à le bâillonner et à l'opprimer, par l'élévation au pouvoir de quelques individus plus ou moins mal famés.

Camille Dreyfus, député, disait en octobre 1882 : « C'est la Franc-Maçonnerie qui prépare les solutions que la démocratie fait triompher.

C'est à elle qu'il appartient de clore le dix-neuvième siècle en couronnant l'œuvre de la Révolution. De même que nos glorieux ancêtres de 1789 ont inscrit l'égalité civile des hommes devant la loi; de même que nos devanciers de 1848 ont réalisé l'égalité politique des citoyens devant l'urne du suffrage universel, de même la Maçonnerie doit préparer, pour la fin du dix-neuvième siècle, l'égalité sociale qui rétablira l'équilibre des forces économiques, et ramènera l'union et la concorde au sein de notre société si divisée. » Enfin, le voilà donc ce mot qui résume toutes les réformes demandées depuis si longtemps! Oui, c'est l'égalité sociale que réclame le peuple! Le Fr.·. Dreyfus n'a pas craint de prononcer ce mot sacré; il nous reste à voir si son sentiment personnel est accrédité par la Maçonnerie tout entière.

Le Fr.·. Charles Boniface disait de même en 1883 : « Le bon Maçon doit être un homme de progrès, en politique. Je le sais bien, nos règlements nous défendent, et avec raison, de faire de la politique militante en loge, parce que si l'on en faisait, on aurait à déplorer, bien souvent, des conflits, des vexations et même des divisions, entre les hommes d'un même pays, d'une même loge, mais, appartenant à des partis politiques diamétralement opposés. Mais à côté de cette étroite politique des partis, il y a une autre politique générale et progressive, et c'est de celle-là dont le bon et vrai

Franc-Maçon peut et doit s'occuper. Le bon Maçon, en effet, doit concourir au développement toujours plus grand du suffrage universel, il doit concourir au développement toujours plus grand de la liberté de conscience; il doit concourir au bien-être de la classe ouvrière, pauvre et déshéritée, et elle est nombreuse, vous le savez. Le bon Maçon doit travailler au renversement du fanatisme et du despotisme partout où ils se trouvent; il doit travailler au renversement de la tyrannie laquelle existe chez quelques mauvais riches, chez quelques méchants autocrates qui oublient encore aujourd'hui, que nous ne sommes plus au moyen âge, ni au temps des serfs et des vilains. Le bon Maçon doit travailler encore à l'union toujours plus intime des peuples dont tout les membres sont ses frères; il doit prôner partout et la haine de la guerre et l'amour de la paix. Il doit enfin appeler de tous ses vœux et de tout son pouvoir, le règne de la république universelle dans une confédération de toutes les républiques particulières. Voilà la véritable politique du Maçon en loge, et cette politique pour lui doit être active et laborieuse. » (Discours à la loge « la Fraternité », de Genève.)

N'est-ce pas là une politique véritablement sage et humanitaire? Il ne reste plus, en effet, qu'à l'appliquer. Ce serait le cas de rappeler, à ce propos, la fable du « Singe et de la Lanterne magique », où le héros du drame avait songé

à tout, excepté à ce qui seul était nécessaire et indispensable, à savoir, à allumer sa lanterne.

Le Fr.·. Fleury s'exprimait avec justesse lorsqu'il disait en ces termes : « Le clergé s'est répandu dans le monde; il l'a conquis, troublé, corrompu. Par un enseignement jésuitique, hypocrite et menteur, il a empoisonné les sources de l'esprit humain; par la direction des consciences, par le confessionnal, il s'introduit dans les chaumières et les palais. Uni et discipliné, audacieux dans sa fausse humilité, patient, actif, insinuant et caressant tour à tour, courtisan au besoin de tous les vices et de toutes les débauches, il feint une douceur venimeuse jusqu'à la victoire; il devient alors hautain et implacable jusqu'à la cruauté; après avoir rampé, il fait trembler. Qu'importe que sa morale soit relâchée, si sa doctrine est sauve et triomphante! N'a-t-il pas pour s'absoudre les restrictions mentales, les fourberies dévotes et tout un code de mensonges et d'hypocrisies, destiné à affaiblir, à atténuer, à faire disparaître tout l'odieux d'une immoralité préconçue? » (Discours à la loge « Les Philanthropes réunis ».) Malgré leurs déceptions successives, le clergé, et les Jésuites qui demeurent l'expression général de son esprit, sont loin de se laisser décourager. « Chaque jour, par de nouveaux efforts, ils cherchent à envelopper plus étroitement le monde et à rétrécir les mailles du réseau qui l'enserre. Une puissante hiérar-

chie, les richesses considérables dont ils disposent, une discipline implacable, une habileté consommée ont fait de ces derniers une puissance redoutable et leur ont permis de se substituer à l'Église elle-même. La papauté, après avoir lutté, après avoir frappé, excommunié, proscrit leur Ordre parasite, a dû capituler et s'avouer vaincue. C'est le pape blanc qui règne, mais le pape noir gouverne. Pie IX, dans sa main, est allé jusqu'à l'Infaillibilité et le *Syllabus*. Léon XIII après avoir proclamé son culte pour saint Thomas a dû céder à son tour et signer la bulle *Humanum genus*. Il continue, du reste, la série des papes fainéants sous les Jésuites du palais. Certes, il ne nous déplaît pas que les deux camps soient nettement délimités ; le camp de Dieu et le camp de Satan, a dit le pape. Disons avec plus de justice et de raison : le camp du passé et le camp de l'avenir. L'hésitation n'est plus possible : contre l'Église ou pour l'Église ! »

C'est ainsi que s'exprimait le Fr.·. Desmons de la loge « Parfaite Union du Nord » orient de Valenciennes, à la date du 20 décembre 1884. Que nous sommes loin, n'est-ce pas, de cette franchise, de cette union qui régnaient autrefois, entre les moines et les Francs-Maçons réunis dans un même but et partageant la même pensée ! Quelle divergence de vues et de sentiments ; quelle haine les divisent aujourd'hui ! De même que Gambetta s'écriait autrefois du

haut de la tribune : Le cléricalisme voilà l'ennemi ! les Jésuites ripostent volontiers, en clamant à leur tour : La Franc-Maçonnerie, voilà l'ennemie ! Car ils comprennent trop bien qu'il y a là un noyau d'hommes qui, sans faire précisément de la politique pratique, se réunissent dans un but commun qui est d'assurer la liberté de conscience et l'indépendance de la raison ; et cette réunion d'hommes est un danger pour les ennemis du progrès ; car c'est une force morale assez puissante pour résister à leurs empiétements. Ne demeure-t-on pas épouvanté quand on songe aux longs siècles de honte et d'esclavage pendant lesquels les Jésuites occupèrent le pouvoir ? Sans doute, que notre époque où il y a tant à faire encore, eût été un âge d'or pour nos malheureux ancêtres, si le hasard les eût fait naître au milieu de nous.

Je ne puis m'empêcher de citer un passage du Fr.·. Fleury que j'ai déjà nommé plus haut. L'horreur et la pitié que lui inspirèrent tant d'infortunes, tant de misère et tant de malheurs endurés par le peuple, sous la royauté, lui ont arraché un cri de vengeance et de malédiction contre les auteurs de tant de crimes. Il a eu tort, peut-être, de confondre dans sa violente apostrophe, Jésus lui-même avec tous ceux qui, en altérant sa doctrine, ont été la seule cause véritable des maux qu'il déplore. Voici ses propres termes : « Arrière ! Crucifié, qui

depuis dix-huit siècles et grâce à la connivence du pouvoir, tiens le monde courbé sous ton joug! Ton règne est fini! Place à l'avenir dont la science est le lumineux flambeau! Arrière! prêtres hypocrites et menteurs! Depuis dix-huit siècles la misère vous tend les bras, et vous n'avez pas cherché à l'éteindre! Des hommes massacrés aux cris de vive la science! vive l'humanité! vous ont fait les confidents de leurs agonies et de leurs douleurs, et vous n'avez pas entendu leurs supplications! Vous avez vu passer les peuples martyrs, et vos bénédictions ont été pour les bourreaux! Dans la voie douloureuse de l'humanité, vous avez toujours été sans miséricorde; vous n'avez point fait entendre la voix du pardon et de l'oubli! »

Ce cri d'angoisse où l'âme éperdue n'a plus que le sentiment de la douleur, nous fait voir à quel point son auteur était affligé, par la vue des souffrances de ses semblables. La doctrine de Jésus doit-elle réellement faire place, dans l'avenir, à une doctrine nouvelle, plus scientifique et plus élevée? Absolument parlant, non, car il faudrait, pour cela, changer la philosophie du monde entier. La Franc-Maçonnerie elle-même ne saurait abandonner des principes qui sont l'expression la plus générale et la plus sublime de toute religion et de toute morale, quelles qu'elles soient, et dont l'Évangile du Christ a été et sera toujours le résumé le plus exact et le plus fidèle. En ce sens, je crois pouvoir affirmer que Jésus restera longtemps encore le législateur suprême du monde chrétien et l'Évangile, la loi morale de l'humanité. Cependant, il ne saurait en être de même des religions positives qui sont le résultat de l'insuffisance de l'esprit humain à saisir la vérité par lui-même et sans le secours de symboles sensibles. S'il n'en eût été ainsi, et que la raison plus développée, eût exercé davantage son empire, elles-mêmes n'auraient jamais exercé sur notre globe l'influence néfaste qui peut résulter de l'amoindrissement, de l'oblitération des principes sublimes contenus dans l'Évangile. En apportant sur la terre sa doctrine, Jésus ne voulait certainement pas en faire un instrument de tyrannie et d'oppression, dans la main de ses disciples. S'il revenait parmi nous, il serait bien étonné de tant de créations et de tant de réformes qui, somme toute, n'ont réussi qu'à la dénaturer. C'est cette dégénération qui arrachait au Fr.·. Dide l'exclamation suivante : « Si le Crucifié de Golgotha revenait sur terre, il se ferait recevoir Franc-Maçon et renierait les prêtres catholiques! » (Discours à la loge de Saint-Germain; juillet 1883.)

Mais la Franc-Maçonnerie n'a pas été accusée seulement d'être l'ennemie de la religion, on a dit aussi qu'elle est l'ennemie de la patrie. Voici dans quels termes Paul Bert a répondu à cette accusation : « On nous accuse d'être les ennemis

de la patrie ! Mais si le Franc-Maçon doit aimer l'humanité, son devoir est de chérir sa patrie. Aussi la Franc-Maçonnerie est-elle la première et la plus grande école du patriotisme. Du reste, en 1789, ne sont-ce pas les Francs-Maçons qui ont donné à la France leur immortelle devise : Liberté, Égalité, Fraternité ? Est-ce que ce ne sont pas les Francs-Maçons qui ont préparé et proclamé la fameuse déclaration des droits de l'homme ? Et que sont nos détracteurs ? Ce sentiment que l'on nomme patriotisme leur est interdit, car ils doivent obéir aveuglément à un maître étranger, à un homme qui, quoique de même nature que les autres, se prétend infaillible, et leur patrie à eux se borne au palais qu'habite cette espèce de demi-dieu. Les Francs-Maçons sont accusés d'être les ennemis de la famille ! Pour eux cependant la famille est sacrée ; pour eux les plus grands sacrifices ne sont rien, lorsqu'il s'agit du bonheur de leurs femmes et de leurs enfants, de leurs pères et de leurs mères, de leurs frères et de leurs sœurs, de leur famille enfin ! Et qui ose les accuser ainsi ? Des hommes qui renoncent complètement à cette famille, à ses joies et à ses affections les plus douces ; des hommes qui ne vivent que pour eux et leur association ; des hommes qui font serment de tout sacrifier, tout, pour l'espèce de demi-dieu dont je vous parlais tout à l'heure. Ils osent nous accuser d'être les ennemis de la société ! Chez nous, tout homme doit apporter sa pierre

et contribuer à la construction de l'édifice social ; chacun selon ses facultés, selon son instruction, suivant le milieu dans lequel il se trouve placé, doit se rendre utile à ses semblables, et contribuer au bonheur moral et matériel de la société. Et nous sommes accusés d'être les ennemis de la société parce que nous prêchons le travail, origine du bien-être général ! Parce que nous prêchons les idées de justice basées sur la science et la raison ! Et cela par ceux qui prêchent l'abaissement et le renoncement qui sont la source de leurs richesses, de leur élévation et de leur puissance ! Ils prétendent que nous sommes les ennemis de Dieu et de la religion. Mais de quel Dieu, et surtout de quelle religion ! Car elles sont innombrables, et il y a autant de dieux différents qu'il y a de religions différentes ; chacune d'elles se déclare seule en possession de la vérité et voue les autres aux flammes éternelles. La tolérance étant notre règle, nous laissons à chacun le droit de croire à l'existence de Dieu ou de n'y pas croire ; d'affirmer l'immortalité de l'âme aussi bien que de la nier. Mais ce dont nous sommes les ennemis, c'est du fanatisme, à quelque religion qu'il appartienne, car le fanatisme est précisément le vice opposé à cette vertu, la tolérance. C'est un vice qui résulte de l'éducation première et qui persiste, hélas ! trop souvent, chez l'homme, même après qu'il a reçu l'instruction la plus brillante. N'oublions pas les flots de sang versés

par le fanatisme, non seulement dans les massacres, dans les supplices et sur les bûchers, mais encore dans les guerres entre nations. Le pape en nous traitant de suppôts du démon et d'ennemis de Dieu et des hommes, prétend que la société est divisée en deux camps : le camp de Dieu et le camp de l'enfer. Nous aussi nous soutenons qu'il existe deux camps : celui du passé et celui de l'avenir, et c'est dans ce dernier que nous combattons. Éclairer les hommes, travailler à la propagation des idées saines, basées sur la justice, la science et la raison, voilà notre but. Lutter pour le triomphe de la liberté, de l'égalité, de la fraternité qui sont notre devise depuis des siècles, voilà notre devoir. Et si les partisans de l'ignorance et de l'obscurantisme, forts de leur union, se déclarent les missionnaires de la loi et du droit divins, nous unissant, nous aussi, nous nous proclamons les missionnaires de la paix, de la lumière et de l'émancipation. »

Je terminerai ce sujet par une autre citation du Fr.·. Daniel qui complètera le jour jeté sur le but intime de la Franc-Maçonnerie. « Nos ennemis, dit-il, nous accusent d'être des destructeurs, des révolutionnaires, et ils ont raison. La révolution et la destruction sont éternelles comme la justice. Tant qu'il y aura sur la terre des oppresseurs et des opprimés, nous serons des destructeurs, nous serons des révolutionnaires. Tant qu'il y aura un sacerdoce qui

amusera les nations avec des espérances fallacieuses, pour leur faire supporter la tyrannie des rois, des financiers et des exploiteurs, nous serons des révolutionnaires. » (Discours du 24 novembre 1886, à la loge des « Adeptes d'Isis-Montyon » ; Orléans.)

Avec de telles théories, sublimes à la vérité, mais en opposition directe avec les sentiments des accapareurs de la fortune publique, la Maçonnerie devait éprouver bien des déceptions, avant de voir le triomphe de ses principes. Comme le disait le Fr.·. Belot, au grand convent de 1881, ce n'est pas sans de justes motifs et sans de légitimes raisons, qu'elle a été, à toutes les périodes de son histoire, persécutée par toutes les tyrannies sans exception. Les castes dominantes n'aiment pas les hommes dont la mission est de dénoncer les abus, d'affirmer le vrai, de revendiquer le juste. Au premier rang de ces apôtres ont toujours figuré les Francs-Maçons, et nous saluons comme tels, entraînés par la même passion du droit, sacrifiés par le même amour du bien, tous les opprimés et tous les martyrs qui, dans la succession des âges, ont souffert pour leurs idées, dans leur corps et dans leur raison, et qui ont marqué de leur sang, cette âpre route du progrès que l'humanité trace, avec tant de peine et au milieu de tant de combats, vers des horizons plus éclairés et vers un avenir plus prospère.

Claudio Jannet reconnaît que depuis 1873,

la Maçonnerie n'a pas cessé, un instant, d'avoir une influence prépondérante sur la marche des événements et qu'elle n'est restée définitivement maîtresse du terrain que par une propagande active et intelligente. Après les journaux et les revues fondés antérieurement et que j'ai mentionnés dans un précédent chapitre, parurent successivement d'autres périodiques d'une valeur et d'une influence non moins réelles. L'*École*, la *Libre conscience*, l'*Horizon*, le *Réfractaire*, la *Solidarité*, le *Journal des principes*, la *Coopération* eurent bientôt conquis un public avide de lumières et de science. Plusieurs Sociétés s'étaient également formées, parmi lesquelles la « Ligue de l'Enseignement » fondée par le Fr.·. Macé, en 1866; la « Société de la Libre-Pensée »; la Société de l' « Éducation élémentaire » ; l' « Union démocratique de propagande anti-cléricale ». Cette dernière autorisée par un arrêté préfectoral du 19 août 1880, avait été fondée sous le patronage d'honneur de Victor Hugo, de Garibaldi et de Louis Blanc. Le président était alors M. Schœlcher, sénateur; les vice-présidents Paul Bert, Gagneur, de Lacretelle et Morin. Mais le groupe administratif qui a surtout perpétué la tradition maçonnique et travaillé à étendre son influence, ce fut, sans contredit, le Conseil municipal de Paris. Écoutons ce que dit encore Jannet à ce sujet : « Le Conseil municipal de Paris, comme en 1791, est le foyer le plus agissant. Sa com-

position exclusivement maçonnique est singulièrement significative. Pour faciliter l'affiliation universelle, il s'est constitué, à côté de lui et avec des membres pris en majorité dans son sein, un comité pour la création d'un cercle qui servirait de lieu de réunion pour tous les Maçons de Paris, de la province et de l'étranger. Les membres de ce comité sont les FFr.·. Thulié; de Hérédia; Antide Martin; Darlot; Ernest Rousselle; Bétrémieux, de Serres; Petit; Frère et Paillot. Le local est situé boulevard Bonne-Nouvelle. Le Conseil municipal est, on le voit, une véritable loge. Pas un seul membre républicain n'est étranger aux loges. Il en est de même des mairies d'arrondissement et de celles de la banlieue. Une sorte d'avancement hiérarchique s'est établie dans la Franc-Maçonnerie. Après un certain stage, les membres du Comité les plus méritants deviennent députés de Paris. C'est par cette voie que sont arrivés les FFr.·. de Hérédia; de Lanessan; Delattre; Marmottan et Rocques de Filhol; d'autres plus obscurs sont recommandés à quelques bourgs pourris de province. Ainsi les FFr.·. Marius Poulet et Jules Roche ont été élus députés du Var. »

Parfois, cependant, ce prosélytisme de parti dépasse toutes les bornes et, il faut le dire, ce n'est pas à la louange de la Maçonnerie. On voit, par exemple, qu'en août 1882, le Fr.·. Brochier, maire de Marseille et vénérable de la

loge « Vérité et Réforme » congédia de la mairie tous les employés non affiliés à l'Ordre. C'est ainsi que malgré tous les bienfaits répandus par cette institution humanitaire, il faut bien reconnaître avec le Fr.·. Buyon qu'elle n'a pas, jusqu'à ce jour, rigoureusement tenu ses engagements. « Il faut, dit-il, que la Maçonnerie sorte de la phase des prédications platoniques : noblesse oblige. » Ses réformes théoriques ont abondé de tout temps. Pour s'édifier à ce sujet, il suffit de parcourir les procès-verbaux de ses tenues, et en particulier ceux de la Commission collective des délégués des loges de France réunie au Grand Orient, en juin 1883, pour la revision des constitutions.

De temps à autre aussi, le Jésuitisme essaie de pousser un cri de ralliement et de jeter l'alarme en poussant sur le terrain quelques-uns de ses champions les plus en vue et les plus influents. C'était d'abord M. Freppel, évêque d'Angers ; puis M. Fava, évêque de Grenoble, autrefois missionnaire des colonies ; vint ensuite M. Cotton, évêque de Valence, et enfin M. Gouthe-Soulard. Mais son action s'exerce surtout par les bandes secrètes enrégimentées sous sa bannière et qui ont si souvent déshonoré leur parti par les flots de sang qu'elles ont inutilement fait verser à des innocents.

Les Francs-Régénérés de la Restauration devinrent après la Révolution de juillet, les Chevaliers de la Fidélité. Sous le second Empire, leur action n'eut guère occasion de s'affirmer et ils firent place eux-mêmes, au commencement de la troisième République, à l' « Union de la France chrétienne » dont les principaux chefs étaient M. Richard, archevêque de Paris, le baron de Mackau, M. Keller, député, M. de Schesnelong, sénateur, et quelques autres, moins connus. Le petit nombre de personnes qui adhérèrent à son programme, l'apathie ou l'indolence de ses principaux membres, la rendirent bientôt inutile. Le pape Léon XIII, après lui avoir envoyé le blâme, se vit obligé de la dissoudre à cause de ses agissements, dans le courant de l'année 1892. Elle se métamorphosa alors et déplaca le centre de son action. Ce fut l' « Association professionnelle des patrons du Nord », dont le siège central était d'abord, à Notre-Dame de l'Usine, puis au château des Mouveaux, appartenant aux Jésuites. Il ressort du compte rendu de M. Moreau, exposé à la chambre des députés, à la date du 13 juin 1892, que l'Association, loin de se borner exclusivement à l'étude et à la défense d'intérêts économiques, industriels ou commerciaux, s'occupait surtout d'intérêts politiques et religieux. Elle était d'ailleurs constituée en opposition de la loi sur les syndicats, qui n'autorise leur formation, que si les membres exercent la même industrie ou des industries connexes. Or, l'enquête faite à cet égard, fit

savoir qu'il se trouvait dans cet étrange syndicat des industriels, sans doute, mais aussi des Pères Jésuites, des officiers supérieurs et des professeurs. Si ces faits étaient précis, ils étaient loin d'être uniques. M. Lafargue, député du Pas-de-Calais, estime qu'il n'y a pas que les Jésuites et les patrons catholiques du Nord qui agissaient de la sorte. Il a prouvé, en effet, que la vraie question à résoudre ce n'était pas les faits et gestes d'un parti, mais bien l'attitude de tous les patrons, quels qu'ils soient, vis-à-vis de l'ouvrier, la tyrannie du capital vis-à-vis du salaire. Catholiques, protestants, juifs, ou libres-penseurs, les patrons sont partout les mêmes, leur but est partout identique : l'asservissement de l'ouvrier. On pourrait citer, sur ce point, des faits à l'appui d'une semblable assertion. M. Loubet, Président du Conseil des Ministres, ne voulut pas alors accueillir favorablement une interpellation d'ordre général qui portait sur des faits dont il n'avait aucune connaissance personnelle. M. Lafargue proteste alors et déclare, en fin de compte, qu'il déposera ultérieurement une demande d'interpellation circonstanciée d'une manière plus précise. La Chambre renvoie l'interpellation à un mois, et la séance est levée. Hélas! nous attendons encore les résultats de ces débats.

Quoi qu'il en soit, la création de cette association des patrons du Nord qui, après tout, n'était qu'une ligue anti-maçonnique, mérite

d'autant plus d'être signalée, que les classes de la société qu'elle devait défendre sont plus lâches, plus égoïstes et plus abâtardies. Ces défauts ou plutôt ces vices, ne semblent-ils pas être aujourd'hui le privilège exclusif de ce qu'on appelle encore, par dérision, sans doute, la noblesse? Il est surprenant qu'elle ait eu le courage d'oublier un instant ses jouissances égoïstes pour tenter de relever son drapeau, affirmer ses prétendus droits et reprendre cette vie de travail et d'énergie qui faisait autrefois son caractère. Somme toute, la Franc-Maçonnerie et les Jésuites, ces deux Sociétés qu'on a appelées les plus sublimes et les plus infâmes à la fois, poussent trop souvent, peut-être, l'affirmation de leurs principes jusqu'au crime, comme on a pu s'en convaincre, plus d'une fois, dans le cours de cet ouvrage.

A la proclamation des droits de l'homme, on eût dû ajouter qu'aucun citoyen ne serait tenu d'appartenir à aucune secte, à aucune coterie, si tel était son bon plaisir, sans que, pour cela, il cessât de jouir de tous ses droits, comme les autres. Un gouvernement qui accorde des privilèges quand les rois eux-mêmes n'en donnaient pas, sous ce rapport, n'est pas une république basée sur les principes de 1789 (Camille Pelletan). Ce sont, sans doute, de pareils excès qui firent dire au Fr.·. Eckert que la Maçonnerie n'a pas rendu le peuple plus moral. « Il est vrai, dit-il, qu'en 1770, époque de sa

renaissance en Allemagne, le peuple avait moins de connaissances scientifiques, mais en revanche, il se distinguait par la probité et les bonnes mœurs; il avait pitié du pauvre, était loyal, content de ce que la Providence lui avait donné en partage; en un mot, il vivait selon les commandements de Dieu auquel il croyait et qu'il adorait saintement. Aujourd'hui, il est plein d'une outrecuidante présomption; il a soif de jouissances interdites; il est sans foi à Dieu, à ses saints commandements, à la récompense du bon et à la punition du méchant; il regarde comme lui étant permis tout ce qui excite sa convoitise. »

L'instruction bien entendue, a toujours moralisé ceux qui en ont été l'objet, quoi qu'en puisse dire l'ombrageux Fr.·. Eckert. Ceux dont il blâme ici la vie et les sentiments n'étaient certes ni des gens véritablement instruits, ni des personnes vraiment intelligentes. Nulle part la brutalité du vice, du fanatisme et des préjugés ne règne avec tant de puissance que chez un esprit faible, ignorant et que la lumière de la raison n'a pas entièrement pénétré. On dira tout ce que l'on voudra, l'avenir du peuple et sa moralisation n'en est pas moins dans l'instruction et dans la claire intelligence de ses droits comme de ses devoirs. Faites entendre à un ignorant qu'il a des droits, il en abusera; dites-lui qu'il a des devoirs à remplir, il ne les accomplira que si son instinct brutal et grossier

lui fait entrevoir qu'il y trouvera son profit. Il est incapable d'un sentiment de justice réciproque. Adressez-vous au contraire à un esprit éclairé qui comprend que la société tout entière a les mêmes droits que lui comme aussi les mêmes devoirs; il saura faire, à l'occasion, les concessions que réclame l'exercice de ce droit chez son semblable. D'autre part, la superstition diminue évidemment, pour le peuple, les jouissances légitimes qui résultent de l'exercice de toutes ses facultés. On prétend aussi que, sous le régime d'une plus grande liberté, la natalité deviendrait chaque jour moins considérable, parce qu'elle aurait pour effet de faire perdre au mariage son caractère religieux et sacré, et qu'ainsi le peuple irait inévitablement à sa ruine. Pure illusion! à moins que ce ne soit un calcul de parti. Si cependant l'on admettait qu'il en soit ainsi, je répondrais qu'au temps de Louis XIV, il y avait en France vingt millions d'habitants, et que, malgré cette énorme différence avec la population actuelle, un grand nombre mourait de faim sur les grands chemins. N'eût-il pas mieux valu qu'ils ne fussent jamais nés?

A notre époque où la France compte une population presque doublée, l'existence de plusieurs millions de Français se présente sous la forme la plus hideuse d'une lutte horrible, impuissante contre une misère inévitable et qui chaque jour réclame une solution qu'elle n'ob-

tient jamais. L'Anglais Malthus a bien proposé autrefois un moyen radical d'éteindre le paupérisme ; mais je ne crois pas que nous soyons déjà à l'époque où l'on doive utiliser de pareils procédés. Il faudrait pourtant trouver un moyen de restreindre une population que le sol de la France ne peut plus nourrir. La proportion d'accroissement est plus grande encore, chez la plupart des autres peuples que chez nous, ce qui permet de se demander ce qu'il adviendra bientôt de ces millions d'êtres humains qui, le ventre affamé, demanderont du pain. Déjà la question se pose et prend des proportions si formidables qu'on en est épouvanté, rien qu'en y songeant. Le meilleur remède à un débordement de ce genre, n'est-ce pas encore l'instruction?

Il y a un siècle, Condorcet demandait déjà l'égalité sociale par l'égalité dans l'instruction. Marie-Joseph Chénier obtenait, peu après, l'enseignement primaire pour le peuple. S'il ne fut jamais question, à cette époque, d'enseignement purement laïque, c'est que, on ne doit pas l'oublier, la Convention avait supprimé le budget des cultes et prononcé la séparation de l'Église et de l'État. L'enseignement public était donc alors entièrement sous la main de l'État. « Marchez en avant, disait Arago, ne craignez pas les calomnies de ceux qui ont intérêt à l'abêtissement universel ; faisons comprendre à tous, qu'il n'y a que les imposteurs

qui défendent de raisonner et de se servir de l'intelligence. » (Discours du 30 octobre 1876, à la loge des Trinitaires.)

Après tous les faits, tous les documents, tous les extraits et toutes les citations d'auteurs des deux puissances rivales dont j'ai raconté brièvement l'histoire, dans cet ouvrage, il ne me reste plus qu'à conclure. Lorsqu'on voit toutes les propositions, tous les projets, tous les amendements et toutes les réformes dont le peuple français a été l'objet de la part des Jésuites lorsqu'ils étaient au pouvoir, de celle des Francs-Maçons depuis qu'ils leur ont succédé dans l'administration nationale, on demeure comme stupéfié par le non sens de tant d'entreprises, eu égard à leurs résultats pratiques. Ne dirait-on pas que les uns et les autres se soient donné le mot pour jouer la comédie parlementaire? qu'il est entendu d'avance, que les uns feront de l'opportunité, tandis que les autres, pour sauver les apparences et occuper l'opinion publique, doivent faire de l'opposition ; après quoi opportunistes et opposants se frottent les mains et se félicitent mutuellement d'avoir si bien joué leur rôle? Et les pauvres diables qui meurent de faim sont assez naïfs pour croire ce jeu naturel et attendre avec anxiété qu'on leur donne du travail ! Comment expliquer autrement les insultes de toutes sortes bavées par certaines feuilles avancées qui, malgré cela, et lors même qu'elles s'adressent à

l'autorité, jouissent de la plus grande franchise et de l'impunité la plus absolue? Je ne veux prendre qu'un exemple, j'en pourrais citer mille. Qu'on lise si l'on veut s'édifier le numéro de l'*Intransigeant*, du 15 août 1892, et l'on aura un excellent échantillon des articles de ce genre qui, s'ils se trouvaient dans un journal étranger à la coterie du gouvernement, seraient pour le moins punis d'une amende considérable. Dans l'article dont il s'agit, Rochefort s'en prend au préfet de police et ne ménage guère ses épithètes à propos d'une arrestation arbitraire. C'est faire beaucoup de bruit pour peu de chose. Ne faut-il pas, en effet, quand elle n'a personne à arrêter, que la police témoigne cependant de son existence? Dans ce cas, on arrête n'importe qui; son autorité s'affirme; la presse a un excellent thème à développer, et tandis que les uns louent cet abus de pouvoir, que les autres le blâment en assaisonnant leur opinion d'injures bien assorties, le bon peuple n'a pas le temps de songer qu'il a faim, et que ceux qui devraient lui donner du pain sont en train de se goberger et de rire à gorge déployée de la réussite de cet excellent stratagème.

N'ai-je pas été moi-même, à la date du 13 juin 1890, arrêté arbitrairement et brutalisé par les agents de la force publique alors que, précepteur des fils du marquis de Rességuier, je me promenais paisiblement et en plein jour,

dans les rues de Paris? Deux ans plus tard, lorsque j'étais professeur dans leur collège, à Saint-Martin-les-Boulogne, les Jésuites n'ont-ils pas eu l'impudence, avec la complicité coupable de l'autorité civile, de me faire rayer de la liste électorale de cette commune après les délais légaux? Ils n'ignoraient pas, cependant, que j'avais été réintégré dans mes droits de citoyen français, par décret du 7 février 1888. N'ont-ils pas enfin, eux et leurs partisans, tenté plusieurs fois de m'empoisonner d'abord et de me faire assassiner ensuite? Si de tels faits sont révoltants et contraires à la religion autant qu'à la justice, ils ne sont malheureusement que la plus simple expression de la vérité, et il n'a fallu rien moins que toute ma prudence et toute ma pénétration, pour déjouer leurs sataniques projets. (Consulter tous les journaux de Boulogne-sur-Mer : l'*Express*, des 19 et 22 avril 1892; l'*Impartial*, du 20 avril de la même année; la *France du Nord*, du 9-10 mai suivant, etc.). Suis-je le seul qui ait été victime des uns et des autres?

S'il en était ainsi, il serait inutile d'insister sur un tel sujet. Malheureusement des cas semblables se renouvellent trop souvent. Lorsque l'opinion publique s'agite, on en est quitte pour recommencer le même manège. C'est ainsi que les jours, les semaines, les mois, les années se passent et si, par hasard, le peuple enfin désabusé crie trop fort, le ministère tombe tout à

coup par enchantement, et cède la place à des compères qui continuent toujours le même mouvement pour se retirer bientôt eux-mêmes, lorsqu'ils ne seront plus maîtres de la situation, devant d'autres personnages, et ainsi de suite. A chaque nouvelle combinaison ministérielle, le peuple se croyant vengé par la chute de ses mandataires infidèles, se remet à espérer pour être joué encore et reprendre un nouvel espoir. N'est-ce pas Jules Ferry qui disait à Périgueux pendant une tournée électorale : « La République sera la république des paysans ou elle ne sera pas. » Or je le demande à tout homme loyal, l'a-t-elle jamais été? S'il a obtenu la suppression de l'inamovibilité de la magistrature, c'est une victoire, sans doute, qui doit entrer en ligne de compte, mais qui cependant était loin de répondre à sa promesse. Pendant ce temps Naquet faisait voter le divorce et Paul Bert le service militaire obligatoire pour tous, concessions utiles, je le répète, mais insuffisantes.

Enfin quand on considère le peu de résultats pratiques obtenus par le peuple, malgré tant de promesses solennelles, et que l'on met en regard les paroles si belles et si touchantes qui sont comme la clé de voûte du temple maçonnique, on ne peut s'empêcher d'éprouver un grand sentiment de tristesse. Combien il reste à faire, et que n'a-t-on pas le droit d'attendre d'une Société dont il est dit : « Lorsque l'idée

dépouillée du symbole, se montrera à l'intelligence dans sa splendide nudité, et que la doctrine maçonnique sera devenue la religion de tous les peuples, alors sera réalisé l'idéal sublime renfermé mystérieurement dans les symboles de la Franc-Maçonnerie. » Son ambition, n'est pas, on le voit, de s'adresser seulement à quelques individus privilégiés; elle veut embrasser l'humanité tout entière dans sa doctrine. Mais alors qu'elle se rapproche de ce peuple, qu'elle l'élève vers elle pour l'initier à ses mystères; qu'elle change ces pauvres êtres flétris par la misère et la faim, en hommes véritablement dignes de ce nom; qu'elle impose à leur front le caractère de sa dignité et de sa destinée et qu'elle fasse de ces esclaves de l'ignorance et du vice, des citoyens libres et bienfaisants. Que la république maçonnique fasse enfin son devoir!

J'ai cité maintes fois le sentiment d'hommes éminents qui tout en servant leur pays avec amour et fidélité, n'ont pas craint de dévoiler à ses représentants, les faiblesses, les négligences, les lacunes, les partis pris, les vices et les hontes du gouvernement. Des faits comme celui de la Fouilleuse où le chef du service pénitencier lui-même, M. Herbette, exploitait de pauvres enfants arrêtées souvent sans motif ou plutôt dans le seul but de la spéculation, ne devraient certes jamais se produire dans un pays comme la France qui toujours a donné le

pas aux autres nations, dans la voie du progrès et de l'humanité. Je passe sous silence les quatorze cents millions empochés par la Compagnie de Panama et dont le Président, M. Ferdinand de Lesseps, a toujours refusé d'indiquer l'emploi, jusqu'ici, sans être, le moins du monde, inquiété par le gouvernement. On ne peut plus alléguer aujourd'hui la lutte des partis, pour retarder indéfiniment l'exercice de la justice distributive qui revient à chaque citoyen. La monarchie semble avoir abdiqué par la retraite de ses principaux représentants. La lettre écrite en août 1892, par le marquis de Breteuil ne doit plus laisser aucun doute à cet égard. C'est en vain que le comte d'Haussonville essaierait de remuer les cendres de sa tombe, dans l'espoir d'y puiser une vie nouvelle. La République française peut commencer en paix les réformes qui doivent pour toujours faire de son peuple un peuple de citoyens libres, éclairés, heureux ! Qu'on ne dise plus que la France est gouvernée par un parti qui ne représente qu'une fraction infinitésimale de ses citoyens ! Que ce ne soit plus le gouvernement des Jésuites ni celui des Francs-Maçons, mais, bien plutôt celui du peuple français tout entier un et indivisible, comme doit l'être elle-même toute véritable république !

FIN

LISTE

Des principaux noms d'auteurs dont les ouvrages ont été consultés ou dont le texte a été reproduit dans cette étude.

Albach : Étude sur les Frères Trois Points.

Amiable (Louis) : Discours à la loge du « Parfait Silence ». Or.·. de Paris.

Andrea, Liverani, Reali : La cour de Rome et les Jésuites.

Arago : Discours du 30 octobre 1876, à la loge des Trinitaires. Or.·. de Paris.

Aubeterre (marquis d') : Lettres à Choiseul et Bernis.

Aubigné (Agrippa d') : Histoire universelle.

Backer (P. de) : Bibliographie universelle de la Compagnie de Jésus.

Bancel : Discours du 14 mars 1869.

Baratier et Dardelet : Manuel antimaçonnique.

Barbier (Jules) : Journal de Louis XV.

Bazot : Archives du Grand Orient de France.

Belot : Discours au Grand Convent de 1881.

Bénart et de Chélu : Procès-verbaux de la Commission des délégués au Grand Orient de France, en juin 1883.

Benoist : La Franc-Maçonnerie.

Berlier de Vauplane : La Franc-Maçonnerie et les Sociétés secrètes.

Bernis (cardinal de) : Lettres au marquis d'Aubeterre.

Bersot : Étude sur le dix-huitième siècle.

Bert (Paul) : Discours du 12 avril 1885 à la loge « Le Réveil de l'Yonne »; Auxerre.
Blanc (Louis) : Histoire de dix ans.
Blumenhagen : Discours du 2 novembre 1820.
Boniface (Charles) : Discours à la loge « La Fraternité »; Genève 1883.
Bonhours (P.) : Le Franc-Maçon de la Vierge.
Brisson (Henri) : Discours du 17 juillet 1863, au banquet solsticial du Grand Orient de France.
Brunelières (Charles) : Du rôle de la Maçonnerie, au dix-huitième siècle.
Bussy-Rabutin : Histoire amoureuse des Gaules.
Buyon (Pierre) : Discours du 14 novembre 1889, sur la Solidarité maçonnique, à la loge « Évolution sociale ». Or.·. de Paris.
Caussidière : Discours du 3 avril 1848.
Chélu (de) et Bénard : Procès-verbaux de la Commission des délégués au Grand Orient de France, en juin 1883.
Claudio Jannet : Maçonnerie et Révolution.
Clavel : Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie.
Collombet (Fr. Z.) : Histoire critique des Jésuites et de leur suppression.
Crétineau-Joly : Histoire des Jésuites.
Daniel : Discours du 24 novembre 1886, à la loge « Les Adeptes d'Isis »; Orléans.
Dardelet et Baratier : Manuel antimaçonnique.
Daurignac : Histoire des Jésuites.
Dequaire-Grobel (Jules) : Discours du 15 septembre 1888, à l'assemblée générale des Francs-Maçons, à Paris.
Deschamps : Des Sociétés secrètes.
Desmons : Discours du 20 décembre 1884, à la loge « Parfaite Union du Nord ». Or.·. de Valenciennes.
Dide : Discours à la loge de Saint-Germain-en-Laye; juillet 1885.

Donais (abbé) : La Vérité sur la Franc-Maçonnerie.
Dorigny (P.) : Vie du Père Emond Augier.
Douarche : L'Université de Paris et les Jésuites.
Dreyfus (Camille) : Discours en octobre 1882, à Ivry, près Paris.
Duruy (Victor) : Instruction publique et République.
Eckert : Histoire de la Franc-Maçonnerie allemande.
Enfantin : Lettres.
Estampes (d') et Claudio Jannet : Maçonnerie et Révolution.
Estoile (de l') : Journal de Henri IV.
Express, de Boulogne-sur-Mer (articles des 19 et 22 avril 1892, du journal l').
Fava : Histoire de la Franc-Maçonnerie.
Feller : Dictionnaire historique.
Ferry (Jules) : Conférence faite à Paris, en avril 1870, et discours prononcé à Périgueux.
Findel : Histoire philosophique de la Maçonnerie.
Flammermont (Jules) : Conférence du 7 février 1885; Poitiers.
Fleury : Discours à la loge des « Philanthropes réunis ».
France du Nord, de Boulogne-sur-Mer (article du 9-10 mai 1892).
Georgel (abbé) : Mémoires.
Goffin : Histoire populaire de la Franc-Maçonnerie.
Gougenot-Desmousseaux : Le Juif dans la Maçonnerie.
Guettée (abbé) : Histoire des Jésuites.
Hubert (J.) : Les Jésuites.
Impartial, de Boulogne-sur-Mer (article du 20 avril 1892, du journal l').
Joly (Albert) : Discours du 23 février 1878 à la loge de Sainte-Foy. Or.·. de Saint-Germain.
Keller (Emile) : Discours à la Chambre des députés.
Lebrun (Georges) : Discours du 26 juillet 1875.
Leone (abbé) : Conjuration des Jésuites.

LEROUX (Adrien) : Discours prononcés par les principaux membres de la Maçonnerie française.
LE ROYER : Discours prononcé en 1862, à Lyon.
METZ-NOBLAT (Ad.) : Mémoire sur la chute des Jésuites.
MICHAUD (E.) : Le jésuitisme politique.
MICHELET : Procès des Templiers.
MONTÉZON (P. A. DE) : La Vérité sur les Jésuites de Russie, etc.
MOUSSY (DE) : Les Jésuites dans le Nouveau-Monde, au Paraguay, au Canada, etc.
MONTLOSIER (comte DE) : Mémoires.
NICOLAS (J.) : Le Prêtre et la Maçonnerie.
NARBONNE : Discours à la loge « Hippone » de Bône; décembre 1882.
PACCA (cardinal) : Mémoires.
PELLETAN (Camille) : Article du « Monde Maçonnique » du 12 avril 1869.
Petit Parisien (articles du journal le).
RAGON : Cours philosophique, etc.
RIBADENEYRA (DE) : Principes de gouvernement.
ROCHEFORT (Henri), articles du journal l'*Intransigeant*.
SAINT-GÉRAN : Les Jésuites devant la loi et devant l'opinion.
SAINT-PRIEST (comte DE) : De la chute des Jésuites.
SANGUINETTI : Histoire de la Compagnie de Jésus.
SAUVESTRE : Monita, etc.
SÉGUIN : Pamphlet.
SIMON (Jules) : Discours du 10 avril 1881.
TAXIL (Léo) : Révélations complètes, etc.
TAXIL et VERDUN : Les Assassinats maçonniques.
THOU (DE) : Apologie pour Paris; Histoire de mon temps.
TURINAZ : Le Grand Péril, etc.
VERDUN et TAXIL : Les Assassinats maçonniques.
WALLON : Les Jésuites.

Imprimerie Paul SCHMIDT, 5-7, avenue Verdier, Grand-Montrouge (Seine)




COLUMBIA UNIVERSITY
0026052091